

# Plan d'actions 2025-2030

**Tourisme durable en Polynésie Française**



MINISTÈRE DU TOURISME  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

## Index - accès rapide

<b>Pilier : A. Gestion durable - Gouvernance/Formation/Sensibilisation.....</b>	5
Orientation : Piloter & suivre (gouvernance).....	6
Mettre en œuvre, suivre et actualiser le plan d'action tourisme durable.....	6
Continuer à développer les marchés touristiques de proximité.....	10
Favoriser le tourisme local des résidents.....	13
Réaliser un Code du tourisme.....	16
Définir un référentiel des actions, missions et prérogatives des comités du tourisme.....	19
Favoriser la constitution d'une organisation sectorielle dédiée au tourisme de nature.....	21
Digitaliser la visite des sites touristiques.....	24
Travailler sur le lissage de la saisonnalité de la fréquentation touristique.....	27
Mettre en place un tableau de bord du tourisme durable.....	30
Allouer un budget dédié à la communication et renforcer les ressources pour la DIREN et la DCP afin de promouvoir le développement durable au Fenua.....	33
Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française.....	35
Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme coordonné par Tahiti Tourisme.....	38
Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme coordonné par le Service du Tourisme.....	41
Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme coordonné par l'UPF.....	44
Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme autre.....	47
Orientation : Impliquer toutes les parties prenantes.....	50
Développer un label et/ou une charte "Tourisme durable".....	50
Augmenter l'importance des critères de durabilité (environnement, socio-économique, culturel, accessibilité) pour les hébergements touristiques et les prestataires.....	53
Inciter et accompagner la durabilité auprès de l'ensemble des acteurs touristiques par un guide des bonnes pratiques et la formation.....	56
Sensibiliser et impliquer les communes dans le tourisme durable.....	59
Encourager la réalisation d'études carbone et la compensation carbone par les acteurs touristiques.....	62
Élaborer un guide des bonnes pratiques durables pour les organisateurs d'événements.....	65
Soutenir les initiatives/projets basés sur les 4 piliers GSTC.....	68
Orientation : Réguler & réglementer.....	71
Elaborer un schéma directeur des hébergements touristiques et mieux réguler les flux touristiques.....	71
Coordonner et gérer les flux sur les sites touristiques.....	75
Gérer les flux touristiques des sites touristiques coordonnés par les Comités du Tourisme.....	79
Gérer les flux touristiques sur les sites culturels.....	82
Réviser la fiscalité du tourisme en intégrant une taxe d'entrée.....	85
Poursuivre la régulation des meublés du tourisme.....	88
Favoriser le développement du logement chez l'habitant et les pensions pour mieux répartir les bénéfices du tourisme et offrir une expérience culturelle.....	91
Clarifier la réglementation maritime locale en matière de plaisance touristique et mesurer son application.....	94
Identifier et différencier les contraintes entre activité touristique de charter nautique et plaisance individuelle.....	97
Réguler la plaisance et définir des capacités d'accueil par île.....	99
Définir et réglementer le métier de guide touristique.....	103
Améliorer la signalétique touristique.....	106
Orientation : Sensibiliser & former.....	109
Sensibiliser les touristes à la durabilité.....	109
Créer une matière/un module "tourisme durable" dans toutes les formations liées au tourisme.....	112
Intégrer des modules « senior » et « handicaps » dans toutes les formations touristiques.....	115
Sensibiliser les agents d'accueil de Tahiti Tourisme et des comités du tourisme aux handicaps et à la langue des signes.....	117
Renforcer les actions de sensibilisation et formation au tourisme durable auprès des jeunes publics.....	119
<b>Pilier : B. Durabilité socio-économique.....</b>	122
Orientation : Assurer des bénéfices économiques locaux.....	123
Développer la promotion touristique de l'île de Tahiti.....	123
Développer de nouveaux circuits touristiques et agro-touristiques liés aux productions locales.....	125
Favoriser les achats de souvenirs locaux artisanaux en matières naturelles et réglementer les importations.....	127
Mettre en place des dispositifs bancaires (DAB/TPE) mutualisés dans les îles non équipées.....	130
Soutenir les porteurs de projets touristiques (jeunes en particulier).....	132
Orientation : S'approvisionner localement et durablement.....	135
Favoriser les achats durables et locaux (hors alimentation).....	135
Favoriser les circuits courts et durables pour l'approvisionnement alimentaire des établissements touristiques.....	138
Orientation : Améliorer le bien-être social.....	142
Moderniser les réglementations sociales pour les hébergements terrestres.....	142
Inciter les acteurs du tourisme et le Pays à insérer/former les populations vulnérables (jeunes/moins jeunes/quartiers prioritaires).....	145
Inciter les structures touristiques à embaucher sur l'île et assurer une formation adéquate.....	148
Développer des directives claires pour le volontourisme.....	151
Inciter les acteurs à faire bénéficier des infrastructures touristiques aux habitants de l'île pour améliorer l'acceptabilité du développement touristique.....	154
Favoriser les opportunités de collaboration entre les compagnies de croisière et les îles aux bénéfices des populations.....	157
Établir un recensement des services médicaux disponibles sur chaque île et le diffuser.....	159
Orientation : Développer des infrastructures durables.....	161
Aménager durablement la capitale de Papeete.....	161
Déployer plus d'infrastructures des besoins fondamentaux (WC, eau potable, poubelles, assainissement) autour des îles.....	165
Développer les infrastructures téléphonie et internet dans toutes les îles.....	167
Favoriser l'architecture durable pour les aménagements et bâtiments.....	169
Permettre et favoriser la reconversion des sites hôteliers en friche.....	172
Réviser la fiscalité touristique en faveur de l'investissement local pour les villas de luxe.....	175

Orientation : Permettre l'accessibilité pour tous.....	177
Réaliser un état des lieux en PF et un benchmarking de l'accessibilité touristique au handicap pour définir objectifs et actions à mettre en oeuvre.....	177
Identifier toutes les structures et activités adaptées au handicap et faciliter l'accès à l'information.....	179
Réaliser un profil de touriste en situation de handicap en vue de créer des packages dédiés.....	182
Développer des infrastructures publiques et signalétiques adaptées à tous les handicaps.....	184
Revoir les normes liées aux handicaps et leur application réelle dans les structures d'hébergement.....	187
Aider les structures d'hébergement à se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.....	189
Aider les prestataires d'activité à se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.....	191
Faciliter la continuité des soins des personnes en situation de handicap.....	194
Favoriser les achats de véhicules adaptés aux handicaps.....	196
Adresser le problème du droit de passage sur les propriétés privées.....	198
<b>Pilier : C. Durabilité culturelle.....</b>	202
Orientation : Valoriser et protéger le patrimoine local culturel.....	203
Clarifier et normaliser la gestion des sites culturels pour une meilleure coopération inter-services.....	203
Revitaliser le comité de gestion de Taputapuatea.....	206
Répertorier les patrimoines naturels, historiques, archéologiques et culturels (matériels et immatériels) dans une base de données unique et planifier la protection/valorisation.....	208
Valoriser et développer l'offre de lieux culturels.....	211
Poursuivre et renforcer les acquisitions foncières liées au patrimoine culturel et naturel.....	214
Vulgariser l'information, faciliter l'identification et l'accessibilité de l'information culturelle.....	216
Améliorer la valorisation et la promotion de l'offre culturelle existante.....	218
Améliorer la protection intellectuelle du patrimoine immatériel en Polynésie française.....	221
Orientation : Promouvoir la culture traditionnelle des îles.....	223
Établir une charte de l'accueil touristique authentique et durable.....	223
Former les acteurs touristiques à la culture locale.....	226
Développer une plateforme de promotion des événements culturels.....	228
Transformer le jardin du Musée de Tahiti et des îles en lieu incontournable d'Expression Culturelle Vivant.....	230
<b>Pilier : D. Durabilité environnementale.....</b>	234
Orientation : Préserver le patrimoine naturel (animal & végétal).....	235
Développer un réseau d'espaces protégés et gérés en faveur de la biodiversité.....	235
Interdire l'usage de crèmes solaires nocives pour l'environnement sur le territoire.....	237
Organiser une présence renforcée de gardes nature sur l'ensemble du territoire.....	239
Intensifier la sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel et communiquer pour établir la Polynésie comme un sanctuaire de biodiversité (faune et flore).....	241
Rendre durable l'observation de cétacés.....	243
Utiliser les leviers de subventions et fiscalités pour réduire les nuisances sonores dans les milieux naturels maritimes et terrestres.....	245
Orientation : Favoriser les activités/loisirs à faible impact écologique.....	247
Favoriser la création des packages touristiques durables (dont slow tourisme) et promouvoir les modes de tourisme durables.....	247
Développer un centre de bien-être dans la nature.....	250
Développer la randonnée touristique.....	253
Établir la Polynésie comme une destination de plongée durable.....	256
Orientation : Gérer des énergies & lutter contre le changement climatique.....	259
Mettre en œuvre et suivre le Plan Climat de la Polynésie Française (PCPF).....	259
Mettre en place des dispositifs incitatifs à la maîtrise de la demande en énergie (dont climatisation).....	262
Développer la production d'énergies renouvelables sur site ou à proximité.....	264
Augmenter l'électrification des équipements sur la base d'énergies renouvelables (ENR).....	266
Orientation : Améliorer les transports.....	268
Favoriser les échanges entre AOM/communes et prestataires privés pour le transport lié au tourisme.....	268
Élaborer et mettre en œuvre un nouveau schéma directeur des transports inter-insulaire avec une attention aux transports touristiques.....	271
Améliorer les infrastructures aéroportuaires dans les îles.....	274
Réduire les émissions de l'aéroport de Faa'a.....	277
Analyser les opportunités d'amélioration des lignes aériennes domestiques et de l'intermodalité selon le SAGE.....	280
Améliorer les infrastructures portuaires (dont électrification des quais et gestion des eaux usées).....	283
Favoriser les navires de croisières de taille réduite.....	285
Développer les croisières en cargo mixte (passagers/fret).....	288
Améliorer la mobilité terrestre pour en faire profiter touristes et population locale.....	290
Développer un outil d'information multimodale adaptée au territoire polynésien.....	293
Transitionner progressivement vers l'électrification des véhicules tels que les jet-skis et quads.....	295
Orientation : Améliorer la gestion de l'eau et des déchets.....	297
Réaliser un état des lieux de la consommation de l'eau et de la production de déchets du secteur touristique.....	297
Encourager et promouvoir l'accès à une eau potable de qualité auprès des prestataires touristiques et des communes.....	299
Améliorer la gestion des déchets de l'aéroport de Tahiti Faa'a.....	302
Développer un réseau de partage de bonnes pratiques pour maîtriser les déchets et rejets des acteurs maritimes (charters de plaisance, yachting).....	304



## Pilier : A. Gestion durable - Gouvernance/Formation/Sensibilisation

## Orientation : Piloter & suivre (gouvernance)

### Mettre en œuvre, suivre et actualiser le plan d'action tourisme durable

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Amélioration de la gestion et de la coordination des initiatives touristiques.
- Implication accrue des citoyens et des acteurs du tourisme.
- Transparence et partage d'informations sur les initiatives durables.

#### Objectif(s)

- Assurer la mise en œuvre efficace du plan d'action tourisme durable.
- Actualiser régulièrement la stratégie touristique en fonction des nouveaux objectifs et retours des acteurs.

#### Contexte

La mise en œuvre et le suivi du plan d'action tourisme durable nécessitent une gouvernance structurée et participative. L'implication continue des citoyens, des entreprises touristiques et des autres acteurs est essentielle pour adapter et améliorer les stratégies en fonction des retours et des évolutions.

#### Description

La gouvernance de la démarche repose principalement sur deux comités se réunissant semestriellement :

- **le Collège Tourisme Durable**
- **le Comité citoyen**

Le suivi de la mise en œuvre, l'actualisation et la communication s'appuient sur **deux plateformes** actualisées en continu :

- Suivi global et partage des initiatives via le site [FM27.pf](http://FM27.pf).
- Suivi opérationnel et contributions en ligne par tous les acteurs, en continu, sur la plateforme dédiée [PlanTourismeDurablePF.org](http://PlanTourismeDurablePF.org).

Le suivi de la mise en œuvre et l'actualisation s'appuient sur différentes actions :

#### Actualisation d'enquêtes et analyses :

- Réalisation d'enquêtes auprès des résidents selon le modèle Resident Sentiment Index en 2023, 2027, et 2030.
- Enquêtes auprès des visiteurs, y compris des enquêtes en ligne/hors ligne, des entretiens de groupes de discussion, et une analyse des médias sociaux en 2024, 2027, et 2030.

2. **Actualisation de la stratégie touristique** FM27 avec les nouveaux objectifs du nouveau gouvernement, en intégrant l'intégralité du plan d'action tourisme durable (sous forme d'actualisation de la stratégie et du plan d'action).

3. **Suivi :**

- Suivi global et partage des initiatives durables via le site [FM27.pf](http://FM27.pf).
- Suivi opérationnel de l'avancement du plan d'action et des indicateurs de suivi via la plateforme [PlanTourismeDurablePF.org](http://PlanTourismeDurablePF.org).

**4. Mise à jour annuelle du plan d'action** en tenant compte notamment des retours des citoyens et acteurs via la plateforme dédiée et des contributions du comité citoyen.

**5. Communication :**

- Surveillance de routine et partage public des résultats.
- Communication des actions via la plateforme et les réseaux sociaux.

**Difficultés potentielles :** Coordination entre les différents acteurs.

**Critères GSTC :**

- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination** : La mise en œuvre du plan d'action implique une gouvernance structurée et participative, ce qui démontre une gestion efficace et responsable de la destination.
- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination** : L'élaboration et l'actualisation régulière de la stratégie touristique répondent directement à ce critère.
- **A3. Suivi et rapport** : Le suivi de la mise en œuvre et l'actualisation de la stratégie touristique avec des enquêtes régulières et l'utilisation de plateformes dédiées.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : L'action implique les acteurs du tourisme dans la mise en œuvre et le suivi des initiatives durables.
- **A5. Implication des résidents et feedback** : Les enquêtes auprès des résidents et des visiteurs, ainsi que l'implication des citoyens via le comité citoyen.
- **A6. Implication des visiteurs et feedback** : Enquêtes auprès des visiteurs et l'analyse des médias sociaux pour intégrer leurs retours.
- **A7. Promotion et information** : Communication des actions via les plateformes et les réseaux sociaux.
- **B1. Mesurer la contribution économique du tourisme** : Les indicateurs économiques sont suivis pour mesurer les retombées économiques du tourisme.
- **B4. Soutien aux communautés** : Cette action englobe des initiatives qui visent à soutenir les communautés locales, à renforcer leur participation et à promouvoir un développement économique durable

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

**Tâches programmées**

3/16 tâches réalisées (soit 19 %)

RÉALISÉE	2023 : Réalisation de l'enquête Resident Sentiment Index Marquée comme réalisée le 26-07-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	2024 : Mise en place de la plateforme plantourismedurablepf.org Marquée comme réalisée le 26-07-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	2024 : Mise en place du site FM27.pf Marquée comme réalisée le 26-07-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
EN COURS	2025 : Réalisation de l'enquête visiteurs
À FAIRE	2024 : Adoption du plan d'action tourisme durable
À FAIRE	2024 : Actualisation de la stratégie touristique FM27
À FAIRE	2025 : Suivi/actualisation 2025
À FAIRE	2026 : Suivi/actualisation 2026
À FAIRE	2027 : Réalisation de l'enquête Resident Sentiment Index
À FAIRE	2027 : Réalisation de l'enquête visiteurs
À FAIRE	2027 : Suivi/actualisation 2027
À FAIRE	2028 : Suivi/actualisation 2028
À FAIRE	2029 : Suivi/actualisation 2029
À FAIRE	2030 : Réalisation de l'enquête Resident Sentiment Index
À FAIRE	2030 : Réalisation de l'enquête visiteurs
À FAIRE	2030 : Elaborer une nouvelle stratégie touristique

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-05-2024	31-12-2030	n.c.	19%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Tahiti Tourisme</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal), laurence varet (laurencevaret)</p> <p><b>Partenaires :</b> Comités du tourisme, Acteurs du tourisme, Service du Tourisme (SDT)</p> <p><b>Équipe projet :</b></p> <p>Tahiti Tourisme &amp; SDT</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>17,6</b> jours valeur précédente : 15,5 (14%)	2023	<b>Durée moyenne de séjour (en hébergement marchand)</b> [Résultat]
<b>263 766,00</b> touristes valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par pays d'origine)</b> [Résultat]
<b>321,80</b> kt CO <sub>2</sub> e	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>13 278,00</b> Nb valeur précédente : 12 428,00 (7%)	2024	<b>Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>99,5</b> milliards XPF valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>195,592</b> milliards XPF valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]
<b>51</b> %	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Continuer à développer les marchés touristiques de proximité

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Dynamisation de l'économie locale.
- Réduction des émissions de GES.
- Valorisation des échanges culturels régionaux.

### Objectif(s)

- Diversifier les marchés touristiques en favorisant les visiteurs provenant de régions proches.
- Réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements aériens longue distance.

### Contexte

Le développement de marchés touristiques de proximité permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements longue distance, tout en diversifiant l'offre touristique et en stimulant l'économie locale. Cette approche s'inscrit dans une stratégie de durabilité et de résilience économique face aux fluctuations des marchés internationaux. A noter que Tahiti Tourisme a déjà des actions sur les marchés Australiens et Néozélandais.

### Description

- **Étude de marché :** Réaliser une étude pour identifier les marchés régionaux potentiels (ex. Nouvelle-Calédonie, Australie, Nouvelle-Zélande).
- **Campagnes de promotion :** Lancer des campagnes de marketing ciblées pour attirer les touristes des régions identifiées.
- **Partenariats :** Établir des partenariats avec les acteurs touristiques régionaux et les compagnies aériennes locales pour faciliter les déplacements.
- **Offres spéciales :** Encourager les offres touristiques adaptées aux visiteurs de proximité, incluant des packages de voyage, des événements culturels et des expériences locales.
- **Suivi et évaluation :** Mettre en place des indicateurs pour suivre l'évolution des marchés de proximité et ajuster les stratégies en conséquence.

### Critères GSTC :

- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination :** En diversifiant les marchés touristiques et en favorisant les visiteurs régionaux, cette action s'inscrit dans une stratégie de durabilité et de résilience économique.
- **A7. Promotion et information :** La mise en œuvre de campagnes de promotion ciblées pour attirer les touristes de régions proches contribue à informer et à sensibiliser les visiteurs potentiels sur les offres touristiques locales.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière :** En stimulant l'économie locale et en diversifiant les marchés touristiques, cette action crée des opportunités d'emploi et de carrière pour les habitants.
- **B4. Soutien aux communautés :** Le développement des marchés touristiques de proximité dynamise l'économie locale et valorise les échanges culturels, soutenant ainsi les communautés locales.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique :** En réduisant les déplacements longue distance au profit de voyages régionaux, cette action contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/3 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2025 : Lancer l'étude de marché et identifier les régions cibles.	
À FAIRE	2026 : Lancer les campagnes de promotion et établir les partenariats.	
À FAIRE	2026-2028 : Développer les offres spéciales et suivre les résultats.	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Tahiti Tourisme</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p><b>Partenaires :</b> Compagnies aériennes, Agences de voyage</p> <p><b>Équipe projet :</b></p> <p>Gina</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00</b> touristes valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par pays d'origine)</b> [Résultat]

<b>43 815,00</b> <small>Nb</small> valeur précédente : 42 610,00 (3%)	2023	<b>Nombre de croisiéristes</b> [Résultat]
<b>99,5</b> <small>milliards XPF</small> valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>195,592</b> <small>milliards XPF</small> valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]
<b>490 781,00</b> <small>sièges</small> valeur précédente : 415 391,00 (18%)	2023	<b>Nombre de sièges offerts et passagers débarqués à l'arrivée en PF (trafic international)</b> [Résultat]

## Favoriser le tourisme local des résidents

Cible(s) : Acteurs du tourisme, Résidents de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Soutien à l'économie locale.
- Valorisation des cultures et des paysages locaux.
- Réduction des émissions de GES.

### Objectif(s)

- Favoriser le tourisme domestique (ou moyen courrier).
- Encourager et soutenir les déplacements intra insulaires des résidents.
- Diminuer l'empreinte carbone des résidents liée à leurs voyages à l'international.

### Contexte

Les coûts élevés des vols et des hébergements ainsi que le manque de promotion des destinations locales limitent le tourisme domestique. De nombreux résidents préfèrent voyager à l'international, ce qui augmente leur empreinte carbone et limite les bénéfices économiques pour les îles locales. A noter que Tahiti Tourisme inclu dans ses missions le développement du tourisme domestique (ex: salons du tourisme, campagnes de vente en coopération avec les compagnies aériennes locales, opération chèque vacance "Titeti Aia" ...)

### Description

- **Multiplication des offres spéciales et incentives :** Proposer des offres spéciales pour les familles, réseaux professionnels et événements culturels.
- **Développement de nouvelles activités :** Mettre en avant les spécificités de chaque île, telles que les sites touristiques uniques, les activités authentiques chez l'habitant, et les événements culturels
- **Réactivation des dispositifs de chèque vacances (Titeti'ai'a) :** Pour encourager les résidents à voyager dans les îles locales.
- **Communication et sensibilisation :** Renforcer les campagnes de communication sur le tourisme local et ses avantages.

### Critères GSTC :

- **Critère B3 : Soutien aux entrepreneurs locaux et commerce équitable.** En multipliant les offres spéciales et incentives pour les familles, les réseaux professionnels et les événements culturels, cette action soutient les entreprises locales et promeut le commerce équitable en encourageant les résidents à dépenser dans l'économie locale.
- **Critère D10 : Emissions de GES et lutte contre le changement climatique.** En favorisant le tourisme domestique et en encourageant les déplacements intra-insulaires, cette action aide à réduire l'empreinte carbone des résidents liée à leurs voyages internationaux, contribuant ainsi à la conservation des ressources naturelles.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** Le développement de nouvelles activités mettant en avant les spécificités de chaque île, y compris les sites touristiques uniques et les événements culturels, valorise et protège le patrimoine culturel local, en sensibilisant les résidents à l'importance de leur patrimoine.
- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** En réactivant des dispositifs comme les chèques vacances (Titeti'ai'a) et en renforçant les campagnes de communication sur le tourisme local, cette action montre

une gestion proactive et responsable de la destination, impliquant les résidents dans la durabilité du tourisme.

- **Critère A6 : Implication des visiteurs et feedback.** Encourager les résidents à découvrir leur propre région et à participer au tourisme local améliore leur engagement envers leur communauté et leur patrimoine, tout en permettant de recueillir des retours pour améliorer les offres touristiques.
- **Critère A5 : Implication des résidents et feedback.** Engagement des résidents : En encourageant le tourisme local et en valorisant les cultures et les paysages locaux, cette action implique directement les résidents dans le développement touristique. Cela permet de recueillir leurs avis et feedbacks, en s'assurant que leurs besoins et préoccupations sont pris en compte.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** La réalisation d'une enquête ou d'une étude sur le tourisme domestique et l'ajustement des dispositifs en fonction des résultats permettent une surveillance continue et l'évaluation des impacts du tourisme local, facilitant des ajustements basés sur des données précises.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** En soutenant l'économie locale par le biais du tourisme domestique, cette action permet de mieux mesurer et valoriser la contribution économique du tourisme local, en répartissant les bénéfices sur toute l'année et en diversifiant les sources de revenus.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Réalisation d'une enquête/étude sur le tourisme domestique.
À FAIRE	2024-2025 : Repenser le dispositif "Titeti Aia" (coupons voyages) en fonction des résultats de l'étude (exemple : voir comment/dans quelles mesures le coupon peut être inclus dans les avantages corporate, à l'instar du ticket Tama'a)
À FAIRE	2025-2027 : Renforcement des campagnes de communication pour promouvoir le tourisme local.

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2027	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme

Budget (en millions de XPF) : 20

Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)

Budget - complément :

Partenaires : Institut de la statistique (ISPF), Professionnels du tourisme, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Agences de voyage

- **5M** pour l'enquête/étude sur le tourisme domestique
- **10M** pour le dispositif de coupons voyages repensé
- **5M** pour le renforcement des campagnes de communication

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>156 kg CO<sub>2</sub>e</b> valeur précédente : 207 (-25%)	2022	<a href="#">Émissions moyennes de GES par passager domestique</a> [Résultat]
<b>51 %</b>	2023	<a href="#">Perception du tourisme par les résidents</a> [Résultat]

## Réaliser un Code du tourisme

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la qualité des services touristiques.
- Accessibilité renforcée pour tous les visiteurs.
- Protection et valorisation accrue du patrimoine naturel et culturel.

### Objectif(s)

- Créer un cadre réglementaire pour la gestion durable du tourisme en Polynésie française.
- Intégrer pleinement la notion de handicaps dans ce Code.

### Contexte

Le Service du Tourisme évoluera en 2024 en une Direction du tourisme avec des compétences renforcées, incluant notamment la gestion de marinas.

### Description

Un Code du Tourisme est prévu mais n'est pas encore à court terme. Ce Code doit inclure des dispositions pour rendre les sites touristiques accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées.

- **Intégration de la durabilité :** Élaborer un Code du tourisme qui inclut des normes et des règlements pour la gestion durable des sites touristiques.
- **Accessibilité :** Inclure des directives spécifiques pour l'accessibilité des sites touristiques aux personnes handicapées.
- **Consultation des parties prenantes :** Organiser des consultations avec les acteurs locaux pour recueillir leurs contributions.
- **Promotion et sensibilisation :** Informer et former les acteurs touristiques sur les nouvelles réglementations.

### Critères GSTC :

- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination :** En établissant un Code du tourisme, la responsabilité de la gestion de la destination est clairement définie, assurant une coordination efficace entre les différents acteurs et une application rigoureuse des normes de durabilité.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** En intégrant des normes de durabilité dans le Code, cette action encourage les entreprises touristiques à adopter des pratiques durables et à se conformer aux standards GSTC.
- **A5. Implication des résidents et feedback :** Les consultations avec les acteurs locaux pour l'élaboration du Code permettent de recueillir les avis des résidents, garantissant ainsi que leurs besoins et préoccupations sont pris en compte.
- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités :** Le Code du tourisme inclura des directives pour la gestion du nombre de visiteurs et des activités touristiques, minimisant ainsi les impacts négatifs sur les sites touristiques et les communautés locales.
- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement :** Cette action met en place des réglementations claires sur l'aménagement et le développement touristique, assurant un contrôle strict pour éviter la sur-exploitation des ressources.
- **A11. Gestion de crise et des risques :** Un code du tourisme structuré inclut des protocoles de gestion de crise et de

risques spécifiques au secteur touristique, garantissant une réponse coordonnée et efficace en cas de crise.

- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : Le Code du tourisme soutiendra la création d'emplois convenables et de nouvelles opportunités de carrière dans le secteur du tourisme, en particulier dans la gestion et la promotion des sites touristiques.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : Le Code du tourisme encouragera le développement des entreprises locales et soutiendra les pratiques commerciales équitables.
- **B6. Propriété et droit des populations locales** : L'établissement d'un cadre juridique pour le tourisme doit inclure des mesures de protection des droits des populations locales, assurant que leurs propriétés et droits sont respectés et intégrés dans les pratiques touristiques.
- **B8. Accès universel** : Le Code inclura des directives spécifiques pour rendre les sites touristiques accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées, améliorant ainsi l'accessibilité universelle.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : Le Code du tourisme inclura des mesures pour la protection et la valorisation des ressources culturelles, assurant leur préservation pour les générations futures.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En incluant des mesures pour protéger les environnements sensibles, le Code du tourisme contribuera à la préservation des écosystèmes naturels.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025-2026 : Finalisation des réformes des textes en instance au niveau du service du tourisme.
À FAIRE	2026 : Transformation du service du tourisme en direction du tourisme.
À FAIRE	2026 : Recensement toutes les dispositions réglementaires réparties dans différents Codes puis les agréger
À FAIRE	2026 : Début de l'élaboration du Code du tourisme et consultations avec les acteurs locaux.
À FAIRE	2027 : Finalisation et adoption du Code du tourisme.
À FAIRE	2027-2030 : Mise en œuvre des réglementations et suivi des impacts.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2026	31-12-2027	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

**Coordinateur(s) :** Ministère du tourisme

**Responsable(s) :** Guillaume Colombani (g.colombani), laurence varet (laurencevaret)

**Partenaires :** Service du Tourisme (SDT)

**Équipe projet :**

- Guillaume Colombani
- Bruno Jordan
- Laurence Varet

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Définir un référentiel des actions, missions et prérogatives des comités du tourisme

Cible(s) : Acteurs du tourisme, Comités du tourisme, Communes

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Objectif(s)

- Amélioration de la qualité de l'accueil et de l'information touristique.
- Professionnalisation des comités du tourisme.
- Meilleure coordination et cohésion entre les acteurs locaux.

### Contexte

#### Description

Clarifier les actions à mener par chacun des comités (accueil, information, événements...), en définissant un cadre d'intervention, de partenariats et d'initiatives soutenues par les organismes publics.

Profiter des comités du tourisme pour évaluer les besoins des différentes communautés en matière de bien-être et soutenir leur initiative de développement communautaire durable.

*Point d'attention : amélioration possible de la gestion de certains comités du tourisme avec professionnalisation, augmentation du budget, de l'encadrement et des formations*

### Critères GSTC :

- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** Clarifier les actions et missions des comités du tourisme et définir un cadre d'intervention renforce la coordination et la gestion efficace de la destination touristique. Cela inclut l'implication des acteurs locaux dans la gestion durable du tourisme.
- **Critère A2 : Stratégie et plan d'action de gestion de la destination.** La création d'un référentiel et la structuration du suivi administratif des comités du tourisme contribuent à l'élaboration et à l'exécution de stratégies de gestion durable, soutenues par des plans d'action clairs et cohérents.
- **Critère A6 : Implication des visiteurs et feedback.** Renforcer les ressources et les moyens pour l'accueil et l'information des visiteurs améliore leur expérience et permet de mieux répondre à leurs besoins, tout en recueillant des retours pour ajuster les pratiques et les services offerts.
- **Critère B4 : Soutien aux communautés.** En renforçant la qualité de l'accueil et de l'information touristique, cette action promeut des interactions respectueuses et enrichissantes entre les visiteurs et les communautés locales.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En structurant les actions des comités du tourisme et en renforçant leur capacité à organiser des événements et à fournir des informations, cette action contribue à la protection et à la promotion du patrimoine culturel local.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** L'amélioration de la gestion des sites touristiques et des ressources naturelles grâce à une meilleure coordination et des actions clarifiées permet de minimiser les impacts environnementaux et de favoriser la conservation des écosystèmes locaux.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

5/7 tâches réalisées (soit 71 %)	
RÉALISÉE	Conforter et renforcer les ressources et moyens mobilisés pour l'accueil et l'information des visiteurs Marquée comme réalisée le 03-07-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	Accompagner et structurer le suivi administratif des comités Marquée comme réalisée le 03-07-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	Mettre en place des formations spécifiques dédiées aux comités du tourisme Marquée comme réalisée le 03-07-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	Définir un statut type des comités du tourisme pour officialiser le dispositif et les protéger d'incohérences Marquée comme réalisée le 03-07-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE	Mettre en oeuvre un premier cycle de formation 2024 dans l'ensemble des archipels Marquée comme réalisée le 17-09-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
À FAIRE	2025-2030 Mettre en oeuvre la formation continue dans l'ensemble des archipels
À FAIRE	Évaluer les besoins des différentes communautés en matière de bien-être et soutenir leur initiative de développement communautaire durable et amélioration continue du fonctionnement des comités du tourisme

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2025	n.c.	71%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Communes, Associations, Etat</p>	

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Favoriser la constitution d'une organisation sectorielle dédiée au tourisme de nature

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la coordination entre les acteurs du tourisme de nature.
- Renforcement de la promotion des activités de tourisme de nature.
- Développement durable et responsable des activités touristiques de nature.

### Objectif(s)

- Faciliter la gouvernance, le contrôle, la promotion et le développement d'un tourisme de nature emblématique et responsable.

### Contexte

La création d'une association sectorielle dédiée au tourisme de nature, d'aventure et d'écotourisme, avec des sections distinctes « terre » et « mer », doit faciliter la gouvernance, le contrôle, la promotion et le développement d'un tourisme de nature emblématique et responsable.

Actuellement, il y a un besoin de gouvernance renforcée et d'outils transversaux pour soutenir ces activités.

### Description

- **Création de l'association :** Établir une association sectorielle dédiée au tourisme de nature avec des sections pour les activités terrestres et maritimes.
- **Mise en place de la gouvernance :** Définir les rôles et responsabilités des différents acteurs au sein de l'association.
- **Promotion des activités :** Développer des campagnes de promotion pour valoriser les activités de tourisme de nature.
- **Développement des outils transversaux :** Mettre en place des outils et des ressources pour soutenir les initiatives de tourisme de nature.
- **Suivi et évaluation :** Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'impact des initiatives de l'association.

### Critères GSTC :

- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination :** En établissant cette organisation, les acteurs locaux et nationaux auront des responsabilités bien définies, ce qui facilitera la coordination et la mise en œuvre des initiatives durables.
- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination :** Cette action permet une planification proactive et cohérente pour atteindre les objectifs de durabilité et de développement touristique responsable.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** En les intégrant au sein de l'association et en les sensibilisant aux standards de durabilité, cette action encourage les entreprises à adopter des pratiques conformes aux standards GSTC, améliorant ainsi la durabilité globale du secteur.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière :** Par la création d'emplois locaux dans le secteur du tourisme de nature, incluant des postes de gestion, promotion et développement des activités terrestres et maritimes, cette action contribue à l'économie locale et offre des opportunités de carrière dans des domaines durables.

- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : En encourageant et soutenant les initiatives locales dans le domaine du tourisme de nature, l'association peut offrir des ressources, des formations et des réseaux pour aider les entrepreneurs locaux à prospérer.
- **C4. Accès traditionnel** : L'association pourra veiller à ce que les activités touristiques permette un accès respectueux et éducatif aux sites culturels.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : L'association pourra faciliter la mise en place de mesures pour protéger les environnements sensibles des impacts négatifs du tourisme de nature.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : L'association développera des pratiques de gestion pour contrôler les nombres et comportements des visiteurs.
- **D3. Interactions avec la vie sauvage** : La meilleure gestion du tourisme de nature permet d'améliorer les pratiques vis-à-vis de la vie sauvage.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Création de l'association et mise en place de la gouvernance.
À FAIRE	2025 : Lancement des campagnes de promotion
À FAIRE	2025-2026 : Développement des outils transversaux.
À FAIRE	2025-2030 : Suivi, évaluation et ajustement des initiatives de l'association.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Comités du tourisme, Associations</p>	

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]

## Digitaliser la visite des sites touristiques

Cible(s) : Locaux, Visiteurs, Professionnels du tourisme

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Renforcement de l'usage et de la transmission de la langue tahitienne.
- Partage des richesses culturelles locales.
- Éducation des jeunes Polynésiens sur leur patrimoine historique et culturel.

### Objectif(s)

- Développer une filière de production de « visites virtuelles » pour promouvoir la destination et valoriser les patrimoines historique, naturel et culturel polynésiens.
- Améliorer l'expérience touristique et contribuer à la différenciation de la destination.

### Contexte

Tahiti Et Ses îles présentent un contraste notable en termes de connexion à la culture locale et aux événements culturels. Les îles éloignées ont mieux préservé certaines traditions grâce à leur isolement relatif. Il est nécessaire de mettre en lumière ces aspects culturels préservés et de renforcer la promotion du patrimoine existant.

### Description

- **Améliorer la connexion aux grandes plateformes et aux marchés internationaux.**
- **Sécuriser les échanges et données numériques.**
- **Accompagner et former les acteurs du tourisme à la digitalisation de leurs offres** sur l'ensemble de la chaîne de valeur (pré-commercialisation, réservation, séjour, suivi post-voyage).
- **Développer une filière de production de visites virtuelles** (modélisation 3D, vidéos 360°, immersion virtuelle, gamification) pour promouvoir la destination et valoriser les patrimoines.
- **Déployer des solutions de réalité augmentée sur les sites touristiques et archéologiques** pour enrichir les visites physiques et connecter les touristes à la culture polynésienne (développer les projections lumineuses, les activités interactives sur les sites culturels, rendre plus vivant les marae avec des jeux de son ou de lumière, créer des applications style « pokemon Go » pour les plus jeunes, applications qui fonctionneraient sur les sites culturels pour trouver un tiki virtuel, une fresque virtuelle, etc.).
- **Étudier les nouveaux usages technologiques** et les opportunités du Web3, métavers, NFT et cryptomonnaies.
- **Créer des outils innovants** facilitant la réappropriation du patrimoine culturel et historique par la population polynésienne.

Notons que cette action doit nécessairement s'accompagner d'un développement des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire (voir l'action dédiée)

### Critères GSTC :

- **A5 : Implication des résidents et feedback** : Impliquer les résidents locaux dans le développement et l'utilisation des outils digitaux pour valoriser le patrimoine culturel.
- **A6 : Implication des visiteurs et feedback** : Développer une stratégie pour la digitalisation du tourisme, en tenant compte des feedbacks des visiteurs et des résidents.
- **B8 : Accès universel** : Assurer que les technologies digitales soient accessibles à tous, y compris les populations

locales et les visiteurs.

- **B2 : Emplois convenables et opportunités de carrière** : Créer des emplois dans le secteur de la technologie et du tourisme digitalisé.
- **C1 : Protection des ressources culturelles** : Utiliser la technologie pour préserver et valoriser les ressources culturelles.
- **C4 : Accès traditionnel** : Assurer que les traditions et savoirs locaux soient accessibles via des plateformes digitales.
- **C5 : Propriété intellectuelle** : Protéger les droits intellectuels des communautés locales sur les contenus culturels digitalisés.
- **C6 : Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : Utiliser des outils de réalité augmentée pour gérer les flux de visiteurs sur les sites culturels.
- **C7 : Site interprétation** : Développer des outils pour une meilleure interprétation et compréhension des sites culturels par les visiteurs.
- **D2 : Protection des environnements sensibles** : Réduire les impacts environnementaux directs en utilisant des visites virtuelles.
- **D10 : Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : Réduire les émissions de GES en minimisant les déplacements physiques grâce aux visites virtuelles.
- **D11 : Transports à faibles impacts** : Réduire les besoins de déplacement par l'offre numérique

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

2025-2027 : Élaboration des plateformes numériques et outils de réalité augmentée.

À FAIRE

2026-2028 : Formation des acteurs du tourisme et lancement des visites virtuelles.

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2028	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme

Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)

Partenaires : Service du Tourisme (SDT), Communes, Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP), Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), Centre d'Études du Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP)

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>99,5 milliards XPF</b> valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>195,592 milliards XPF</b> valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]

## Travailler sur le lissage de la saisonnalité de la fréquentation touristique

Cible(s) : Acteurs du tourisme, Opérateurs touristiques, Hébergements, Compagnies aériennes

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Augmentation des revenus touristiques sur l'année entière
- Réduction de la pression sur les infrastructures et les ressources pendant les périodes de pointe
- Amélioration de la stabilité de l'emploi dans le secteur touristique

### Objectif(s)

- Réduire la saisonnalité du tourisme pour assurer une répartition plus uniforme des flux touristiques tout au long de l'année.
- Optimiser l'utilisation des infrastructures touristiques et des ressources locales.
- Améliorer la qualité de vie des résidents et l'expérience des visiteurs.

### Contexte

La saisonnalité du tourisme entraîne une surfréquentation des infrastructures et des ressources locales pendant les périodes de pointe, suivie de périodes creuses. Cette fluctuation pose des défis pour la gestion durable des ressources et la stabilité économique des entreprises touristiques.

### Description

- **Diversification de l'offre touristique** : Développer et promouvoir des activités touristiques attractives en basse saison.
- **Marketing et promotion** : Élaborer des campagnes de marketing ciblées pour attirer des visiteurs en dehors des périodes de pointe.
- **Collaboration avec les compagnies aériennes et hébergements** : Travailler avec les compagnies aériennes pour proposer des tarifs attractifs en basse saison.
- **Incitations pour les visiteurs** : Offrir des incitations telles que des réductions, des forfaits spéciaux et des événements uniques en basse saison.
- **Formation et sensibilisation** : Former les acteurs touristiques à la gestion de la saisonnalité et à l'importance d'une répartition uniforme des flux.

### Critères GSTC :

- **Critère A8 : Gestion du nombre de visiteurs et des activités.** En diversifiant l'offre touristique et en lançant des campagnes de marketing ciblées pour attirer des visiteurs en basse saison, cette action permet de mieux gérer le nombre de visiteurs tout au long de l'année, réduisant ainsi la pression sur les infrastructures et les ressources pendant les périodes de pointe.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** L'augmentation des revenus touristiques sur l'année entière et la réduction de la saisonnalité permettent de mieux mesurer et stabiliser la contribution économique du tourisme, apportant ainsi une plus grande prévisibilité et stabilité aux entreprises touristiques.
- **Critère B2 : Emplois convenables et opportunités de carrières.** En améliorant la stabilité de l'emploi dans le secteur touristique grâce à une répartition plus uniforme des flux touristiques, cette action contribue à offrir des opportunités de travail décent et à maintenir des emplois tout au long de l'année.
- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** La collaboration avec les compagnies aériennes et la

mise en place d'incitations pour les visiteurs montrent une gestion proactive et coordonnée de la destination, intégrant les principes de durabilité dans la planification et la promotion touristique.

- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** La répartition uniforme des flux touristiques aide à protéger le patrimoine culturel en évitant la surfréquentation des sites culturels pendant les périodes de pointe, ce qui contribue à préserver les valeurs et les traditions locales.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** En optimisant l'utilisation des infrastructures touristiques et des ressources locales, cette action contribue à la conservation des ressources naturelles en évitant les surcharges pendant les périodes de pointe et en assurant une utilisation plus durable des ressources tout au long de l'année.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** L'analyse des flux touristiques et l'identification des périodes creuses permettent de surveiller et de rapporter les tendances saisonnières, facilitant une gestion adaptative et réactive des flux touristiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/5 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2024 : Analyse des flux touristiques actuels et identification des périodes creuses.	
À FAIRE	2024-2025 : Développement de nouvelles offres touristiques pour la basse saison.	
À FAIRE	2025 : Lancement de campagnes de marketing ciblées pour la basse saison.	
À FAIRE	2025-2026 : Collaboration avec les compagnies aériennes et mise en place d'incitations pour les visiteurs.	
À FAIRE	2026-2027 : Suivi et évaluation des résultats des initiatives mises en place.	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme</p> <p>Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p>Partenaires : Institut de la statistique (ISPF), Opérateurs touristiques, Hébergements, Compagnies aériennes, Communes, Comités du tourisme</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>À définir</p> <p><b>Financement par :</b> Partenaires institutionnels et fonds dédiés au tourisme durable</p>

## Impacts

+++

+++

+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>490 781,00 sièges</b> valeur précédente : 415 391,00 (18%)	2023	<b>Nombre de sièges offerts et passagers débarqués à l'arrivée en PF (trafic international)</b> [Résultat]
<b>156 kg CO<sub>2</sub>e</b> valeur précédente : 207 (-25%)	2022	<b>Émissions moyennes de GES par passager domestique</b> [Résultat]
<b>51 %</b>	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Mettre en place un tableau de bord du tourisme durable

Cible(s) : Acteurs du tourisme

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Protection de l'environnement
- Amélioration de la réputation des acteurs touristiques

### Objectif(s)

- Affiner les indicateurs et suivre leur progression dans le temps.
- Assurer un suivi rigoureux et transparent des problématiques socio-économiques, culturelles et environnementales liées au tourisme.

### Contexte

Il est nécessaire de compléter, fiabiliser, regrouper et harmoniser les sources de données statistiques, comme l'a notamment pointé la Chambre territoriale des comptes (qui préconise notamment la création d'un compte satellite tourisme).

Un [observatoire du tourisme](#) a été constitué mais depuis 2023, il ne se réunit pas autant que prévu par les textes (trimestriellement).

Le tableau de bord du tourisme, réalisé annuellement par l'ISPF, est une publication utile à l'observation de l'activité. Malgré son intérêt, il manque aujourd'hui un prisme d'analyse au regard de la durabilité de l'activité. Le BEGES réalisé en 2023 a mis en avant un certain manque de données et un manque de centralisation de l'existant que cette action vise notamment à combler.

### Description

- Redéfinir la gouvernance et le fonctionnement de l'Observatoire du tourisme pour en assurer la pérennité.
- Recenser les besoins de données sur le tourisme, les données actuellement collectées par les différents organismes et acteurs territoriaux et les besoins supplémentaires.
- Définir les indicateurs nécessaires (par le Service du Tourisme) en fonction du plan d'actions et des indicateurs demandés au niveau international, et notamment sur le tourisme domestique
- Développer une plateforme numérique centralisant ces données pour les rendre accessibles aux différents acteurs publics et privés (<https://www.plantourismedurablepf.org>).
- Privilégier les sources permettant d'obtenir des données précises et « en temps réel » facilitant la réactivité des acteurs et l'agilité de la gouvernance sectorielle.
- Créer un compte satellite tourisme (affiner la touristicité des activités, etc.) pour une mise en oeuvre en 2028 sur l'année 2027
- Assurer une mise à jour et une évaluation régulière de la base d'indicateurs centralisés (via les données ISPF, SDT, TT, Observatoire du tourisme, enquêtes réalisées).

### Critères GSTC

- **Critère A3 : Suivi et rapport.** En recensant les données sur le tourisme et en développant une plateforme numérique centralisant ces informations, cette action facilite la surveillance régulière et la publication des

données relatives aux impacts socio-économiques, culturels et environnementaux du tourisme. Cela permet d'ajuster les stratégies de gestion en temps réel en fonction des données collectées.

- **Critère A5 : Implication des résidents et feedback.** Le tableau de bord permet de mesurer et de rendre compte de l'impact du tourisme sur les communautés locales, recueillant ainsi des retours précieux des résidents. Cela contribue à une meilleure compréhension et gestion des attentes et préoccupations locales.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** En améliorant la collecte et la centralisation des données environnementales, cette action contribue à une meilleure gestion et conservation des ressources naturelles, permettant de suivre les progrès en matière de réduction des émissions de GES et de protection de l'environnement.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** Le tableau de bord aide à mesurer la contribution économique du tourisme en fournissant des données précises sur les performances économiques des acteurs touristiques, permettant ainsi d'optimiser les ressources et d'améliorer la compétitivité du secteur.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En intégrant des indicateurs relatifs aux impacts culturels, le tableau de bord permet de surveiller et de protéger le patrimoine culturel contre les impacts négatifs du tourisme, assurant une gestion durable des sites culturels.
- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** La création d'un tableau de bord centralisé et accessible renforce la responsabilité et la transparence de la gestion touristique, impliquant tous les acteurs dans la surveillance et l'amélioration continue des pratiques durables.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/8 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2024-2025 - Réorganisation de gouvernance et le fonctionnement de l'Observatoire du tourisme
À FAIRE	2025 : Recensement initial des données et identification des sources manquantes.
À FAIRE	2025 : Définition et intégration des indicateurs de durabilité.
À FAIRE	2025-2027 - Elaboration d'un compte satellite du tourisme (ISPF)
EN COURS	2024-2025 : Développement de la plateforme numérique et intégration progressive des données existantes.
EN COURS	2024-2025 : Formation des acteurs à l'utilisation de la plateforme et suivi des indicateurs.
À FAIRE	2025-2030 : Organisation des rencontres régulières de l'Observatoire du tourisme
À FAIRE	2026-2027 : Mise à jour régulière des données et ajustement des stratégies basées sur les résultats du suivi.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-10-2024	31-12-2027	n.c.	0%

Pérennisation ensuite

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Ministère du tourisme</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Erwin EPERANIA (eeperania), Guillaume Colombani (g.colombani), laurence varet (laurencevaret)</p> <p><b>Partenaires :</b> Collège du tourisme durable, Service du Tourisme (SDT), Tahiti Tourisme, Institut de la statistique (ISPF)</p>	<p><b>Budget - complément :</b></p> <p><b>Financement par :</b> Partenaires institutionnels et fonds dédiés au développement durable</p>

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00 touristes</b> valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par pays d'origine)</b> [Résultat]
<b>99,5 milliards XPF</b> valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]

## Allouer un budget dédié à la communication et renforcer les ressources pour la DIREN et la DCP afin de promouvoir le développement durable au Fenua

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Meilleure compréhension et adhésion aux pratiques de tourisme durable.
- Amélioration de la durabilité des pratiques touristiques
- Protection et valorisation accrues du patrimoine environnemental et culturel.

### Objectif(s)

- Renforcer la communication et la sensibilisation sur le tourisme durable.
- Augmenter les moyens financiers pour les initiatives environnementales et culturelles.

### Contexte

Pour soutenir la transition vers un tourisme durable, il est crucial d'allouer des ressources suffisantes à la communication et à la mise en œuvre des initiatives environnementales et culturelles. Actuellement, les moyens financiers dédiés à ces aspects sont insuffisants pour répondre aux besoins croissants du secteur touristique.

### Description

- **Élaboration du budget** : Définir un budget spécifique pour la communication et les initiatives environnementales et culturelles.
- **Campagnes de sensibilisation** : Lancer des campagnes de sensibilisation sur le tourisme durable auprès des touristes et des acteurs locaux.
- **Financement des projets** : Augmenter les subventions et les aides financières pour les projets environnementaux et culturels.
- **Partenariats** : Établir des partenariats avec des organisations locales et internationales pour co-financer les initiatives.
- **Évaluation et ajustement** : Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'impact des initiatives financées et ajuster les budgets en conséquence.

### Critères GSTC :

- **A1 : Responsabilité de la gestion de la destination** : L'action implique une gestion responsable des ressources dédiées à la communication et aux initiatives environnementales et culturelles, ce qui renforce la coordination entre les différents acteurs impliqués.
- **A2 : Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination** : Développer un budget et des campagnes de sensibilisation nécessite une planification stratégique pour la gestion durable de la destination.
- **A3 : Suivi et rapport** : Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'impact des campagnes de sensibilisation et des initiatives financées.
- **A4 : Implication des entreprises et standards de durabilité** : Impliquer les entreprises locales dans les initiatives durables et les encourager à adopter des standards de durabilité.
- **A7 : Promotion et information** : Lancer des campagnes de promotion et d'information pour sensibiliser les acteurs locaux et les visiteurs à l'importance du tourisme durable.
- **C1 : Protection des ressources culturelles** : Assurer la protection et la valorisation des initiatives culturelles

financées.

- **D1 : Protection des environnements sensibles** : Financer des projets qui protègent et restaurent les environnements sensibles.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

		0/4 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2025 : Élaboration du budget et lancement des premières campagnes de sensibilisation.	
À FAIRE	2025-2030 : Augmentation progressive des financements et des subventions avec la montée en charge du développement touristique	
À FAIRE	2025 : Mise en place des partenariats	
À FAIRE	2026-2027 : Suivi, évaluation et ajustement des financements	

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
15-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Coordinateur(s) : Ministère du tourisme	Budget - complément :
Responsable(s) : Guillaume Colombani (g.colombani)	à définir
Partenaires : Ministère de l'économie et des finances (MEF), Ministère de l'agriculture (MPR), Service du Tourisme (SDT)	

### Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

Cible(s) : Tous les acteurs touristiques, Acteurs culturels, Prestataire d'activité touristiques, Touristes

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation de la biodiversité et des paysages naturels.
- Valorisation du patrimoine culturel et historique.
- Renforcement de l'économie locale et création d'emplois durables.

### Objectif(s)

- Promouvoir un tourisme éco-culturel durable.
- Encourager l'innovation pour une croissance économique inclusive et durable.
- Positionner la Polynésie française comme une vitrine du tourisme éco-culturel.

### Contexte

La stratégie de l'innovation 2030 vise à transformer la Polynésie française en un modèle de développement insulaire durable et inclusif. Elle repose sur l'intelligence collective et la coopération de divers acteurs territoriaux pour répondre aux défis des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique.

La Polynésie française dispose des atouts naturels et du potentiel culturel pour devenir un territoire exemplaire à l'avant-garde du tourisme éco-culturel et de la transition écologique.

Elle propose une expérience touristique mémorable, axée sur la dimension émotionnelle, liée à la fois à l'émerveillement devant la beauté de la Nature et des paysages, à l'accueil polynésien chaleureux et authentique, et à l'immersion dans la culture polynésienne (chants, danses, art culinaire...).

### Description

L'ensemble de la stratégie de l'Innovation 2030 de la Polynésie française contribue à la durabilité et l'inclusivité du tourisme polynésien (décarbonation, résilience Terre-Mer, bioéconomie, etc.). La stratégie comporte néanmoins un volet spécifique dédié au tourisme, le *Résultat II.6 La Polynésie devient une vitrine du tourisme éco-culturel*, qui implique les actions suivantes.

- Action II.6.1 Engager les communautés pour répertorier les lieux de patrimoines naturels, archéologiques et culturels dans chacun des archipels et créer une base de données unique, accessible en ligne, afin de restaurer les sites, les valoriser et les préserver
- Action II.6.2 Développer et déployer des outils de gestion et de régulation des flux touristiques, dans le temps et dans l'espace (capteurs, compteurs, analyse de flux vidéo, algorithme prédictif, etc.), pour connaître, prévoir, réguler et orienter l'affluence des sites touristiques et culturels
- Action II.6.3 Digitaliser le tourisme (réalité augmentée, métavers, NFT, blockchain, Web3...) pour assurer de nouveaux relais de promotion (présence et visibilité en ligne, accès aux marchés virtuels...), améliorer l'expérience touristique et contribuer à la différenciation de la destination (authenticité, richesse culturelle...)

Ces 3 actions sont déclinées en différents projets portés par de nombreux coordinateurs différents et détaillés dans les 3 sous-actions dédiées.

## Critères GSTC :

- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination :** La mise en œuvre d'une stratégie globale comme l'Innovation 2030 implique une gestion proactive et responsable de la destination touristique.
- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination :** L'action décrit un plan détaillé et stratégique pour transformer la Polynésie française en un modèle de tourisme durable, impliquant diverses parties prenantes.
- **A3. Suivi et rapport :** Le développement et l'utilisation d'outils de gestion et de régulation des flux touristiques, ainsi que la création d'une base de données unique pour répertorier les patrimoines naturels et culturels, permettent un suivi efficace et transparent.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** L'action engage divers acteurs économiques et culturels à participer activement à la promotion du tourisme durable, en adoptant des pratiques écoresponsables et innovantes.
- **A7. Promotion et information :** Les initiatives de digitalisation et de promotion en ligne, ainsi que les efforts pour valoriser les sites touristiques et culturels, répondent à ce critère.
- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement :** La mise en place d'outils de régulation des flux touristiques et la sélection de sites écotouristiques impliquent des réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière :** La stratégie d'innovation vise à créer des emplois durables et renforcer l'économie locale, notamment par le soutien aux porteurs de projets culturels et environnementaux.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable :** L'action encourage l'innovation locale et soutient les entrepreneurs dans le développement de projets écotouristiques.
- **B8. Accès universel.** Les initiatives de digitalisation et de création d'outils innovants pour améliorer l'expérience touristique incluent des efforts pour rendre le tourisme accessible à tous, y compris aux personnes handicapées.
- **C1. Protection des ressources culturelles :** La réhabilitation et la valorisation des sites culturels et naturels, ainsi que l'engagement des communautés locales dans ces processus, répondent à ce critère.
- **C2. Artéfacts culturels :** La réhabilitation, la valorisation et la préservation des sites historiques et archéologiques contribuent à la protection des artéfacts culturels.
- **C3. Patrimoine immatériel :** L'engagement des communautés locales et l'utilisation des éléments du patrimoine culturel immatériel (chants, danses, art culinaire) valorisent et préparent le patrimoine immatériel.
- **C5. Propriété intellectuelle :** La digitalisation et la création de contenus immersifs et interactifs pour promouvoir la culture polynésienne respectent et valorisent la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels.
- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels :** Les outils de gestion des flux touristiques et les initiatives pour valoriser les sites culturels incluent des stratégies pour gérer les visiteurs de manière durable.
- **C7. Site interprétation :** La signalétique innovante et les outils d'immersion développés pour les sites touristiques permettent une meilleure interprétation et compréhension des sites culturels pour les visiteurs.
- **D1. Protection des environnements sensibles :** La stratégie inclut la restauration et la préservation des sites naturels, ainsi que le développement de zones éco-touristiques gérées, ce qui contribue à la protection des environnements sensibles.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels :** L'utilisation d'outils de gestion et de régulation des flux touristiques permet de gérer efficacement les visiteurs sur les sites naturels pour minimiser l'impact environnemental.
- **D3. Interactions avec la vie sauvage :** La création de zones éco-touristiques gérées et les efforts pour préserver les espèces locales impliquent des interactions responsables avec la vie sauvage.
- **D5. Gestion des énergies :** Les initiatives pour promouvoir des pratiques touristiques "zéro carbone" et encourager l'innovation durable incluent des aspects de gestion énergétique.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique :** Les actions visant la décarbonation et la promotion de solutions "zéro carbone" répondent directement à la réduction des émissions de GES et à la lutte contre le changement climatique.
- **A10. Adaptation aux changements climatiques :** L'intégration de pratiques durables et la promotion d'un tourisme "zéro carbone" aident à adapter et à atténuer les effets des changements climatiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Délégation à la Recherche (REC)</p> <p><b>Partenaires :</b> Tahiti Tourisme, Office français de la biodiversité (OFB), Communes, Centre d'Études du Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP), Acteurs du tourisme, Acteurs culturels, CCISM, Fédérations et associations de professionnels, Associations culturelles, Associations environnementales</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>99,5 milliards XPF</b> valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]

## Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme coordonné par Tahiti Tourisme

Projet parent : Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation de la biodiversité et des paysages naturels.
- Valorisation du patrimoine culturel et historique.
- Renforcement de l'économie locale et création d'emplois durables.

### Objectif(s)

- Promouvoir un tourisme éco-culturel durable.
- Encourager l'innovation pour une croissance économique inclusive et durable.
- Positionner la Polynésie française comme une vitrine du tourisme éco-culturel.

### Contexte

La stratégie de l'innovation 2030 vise à transformer la Polynésie française en un modèle de développement insulaire durable et inclusif. Elle repose sur l'intelligence collective et la coopération de divers acteurs territoriaux pour répondre aux défis des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique.

La Polynésie française dispose des atouts naturels et du potentiel culturel pour devenir un territoire exemplaire à l'avant-garde du tourisme éco-culturel et de la transition écologique.

Elle propose une expérience touristique mémorable, axée sur la dimension émotionnelle, liée à la fois à l'émerveillement devant la beauté de la Nature et des paysages, à l'accueil polynésien chaleureux et authentique, et à l'immersion dans la culture polynésienne (chants, danses, art culinaire...).

### Description

L'ensemble de la stratégie de l'Innovation 2030 de la Polynésie française contribue à la durabilité et l'inclusivité du tourisme polynésien (décarbonation, résilience Terre-Mer, bioéconomie, etc.). La stratégie comporte néanmoins un volet spécifique dédié au tourisme, le *Résultat II.6 La Polynésie devient une vitrine du tourisme éco-culturel*, qui implique les actions suivantes coordonnées par Tahiti Tourisme :

- II-6-1-a- Répertorier dans une base de données unique les patrimoines naturels, historiques, archéologiques et culturels en engageant les communautés, les associations et les populations dans chacun des archipels
- II-6-1-e-Développer et déployer des outils de gestion et de régulation des flux touristiques, dans le temps et dans l'espace (capteurs, compteurs, analyse de flux vidéo, algorithme prédictif, etc.), pour connaître, prévoir, réguler et orienter l'affluence des sites touristiques et culturels
- II-6-1-f- Encourager sur ces sites les actions et initiatives de développement durable des acteurs du tourisme, et la mise en œuvre de solutions innovantes (« zéro gaspillage », « zéro carbone », « zéro plastique », « zéro déchet », « zéro polluant »), pour promouvoir le modèle touristique de reconnexion authentique à la nature
- II-6-2-a-Soutenir et accompagner les porteurs de projets pour faire émerger des activités créatives et originales dans tous les domaines culturels et environnementaux polynésiens, pour proposer des expériences immersives et interactives, dans le respect des intérêts, des valeurs et du bien-être de la population
- II-6-2-d-Développer, face à la dispersion territoriale et la multiplicité des itinéraires possibles, les outils et services numériques d'information sur la destination, les transports, les loisirs et événements, tout comme ceux

permettant d'augmenter la quantité de données partagées afin d'optimiser la relation client

- II-6-2-f- Recenser les activités et les acteurs des activités touristiques immersives interactives et inclusives
- II-6-2-g- Améliorer la valorisation et la promotion de l'offre événementielle et culturelle existante (Musée de Tahiti et ses îles, Marae de Taputapuatea inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial UNESCO, l'archipel des Marquises, candidat au patrimoine mondial de l'Unesco, etc.), développer de nouveaux espaces de découvertes (ex : Fare Natura) et de connaissances (ex : Fare Hape à Papenoo)

#### Critères GSTC :

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : L'action engage divers acteurs économiques et culturels à participer activement à la promotion du tourisme durable, en adoptant des pratiques écoresponsables et innovantes.
- **A7. Promotion et information** : Les initiatives de digitalisation et de promotion en ligne, ainsi que les efforts pour valoriser les sites touristiques et culturels, répondent à ce critère.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : La stratégie d'innovation vise à créer des emplois durables et renforcer l'économie locale, notamment par le soutien aux porteurs de projets culturels et environnementaux.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : L'action encourage l'innovation locale et soutient les entrepreneurs dans le développement de projets écotouristiques.
- **B8. Accès universel** : Les initiatives de digitalisation et de création d'outils innovants pour améliorer l'expérience touristique incluent des efforts pour rendre le tourisme accessible à tous, y compris aux personnes handicapées.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : La réhabilitation et la valorisation des sites culturels et naturels, ainsi que l'engagement des communautés locales dans ces processus, répondent à ce critère.
- **C2. Artéfacts culturels** : La réhabilitation, la valorisation et la préservation des sites historiques et archéologiques contribuent à la protection des artéfacts culturels.
- **C3. Patrimoine immatériel** : L'engagement des communautés locales et l'utilisation des éléments du patrimoine culturel immatériel (chants, danses, art culinaire) valorisent et préservent le patrimoine immatériel.
- **C5. Propriété intellectuelle** : La digitalisation et la création de contenus immersifs et interactifs pour promouvoir la culture polynésienne respectent et valorisent la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels.
- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : Les outils de gestion des flux touristiques et les initiatives pour valoriser les sites culturels incluent des stratégies pour gérer les visiteurs de manière durable.
- **C7. Site interprétation** : La signalétique innovante et les outils d'immersion développés pour les sites touristiques permettent une meilleure interprétation et compréhension des sites culturels pour les visiteurs.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : La stratégie inclut la restauration et la préservation des sites naturels, ainsi que le développement de zones éco-touristiques gérées, ce qui contribue à la protection des environnements sensibles.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : L'utilisation d'outils de gestion et de régulation des flux touristiques permet de gérer efficacement les visiteurs sur les sites naturels pour minimiser l'impact environnemental.
- **D5. Gestion des énergies** : Les initiatives pour promouvoir des pratiques touristiques "zéro carbone" et encourager l'innovation durable incluent des aspects de gestion énergétique.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : Les actions visant la décarbonation et la promotion de solutions "zéro carbone" répondent directement à la réduction des émissions de GES et à la lutte contre le changement climatique.
- **A10. Adaptation aux changements climatiques** : L'intégration de pratiques durables et la promotion d'un tourisme "zéro carbone" aident à adapter et à atténuer les effets des changements climatiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

#### Tâches programmées

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	II-6-1-a- Répertorier dans une base de données unique les patrimoines naturels, historiques, archéologiques et culturels
À FAIRE	II-6-1-e-Développer et déployer des outils de gestion et de régulation des flux touristiques
À FAIRE	II-6-1-f- Encourager sur ces sites les actions et initiatives de développement durable des acteurs du tourisme, et la mise en œuvre de solutions innovantes
À FAIRE	II-6-2-a-Soutenir et accompagner les porteurs de projets pour faire émerger des activités créatives et originales dans tous les domaines
À FAIRE	II-6-2-d-Développer les outils et services numériques d'information
À FAIRE	II-6-2-f- Recenser les activités et les acteurs des activités touristiques immersives interactives et inclusives
À FAIRE	II-6-2-g- Améliorer la valorisation et la promotion de l'offre événementielle et culturelle existante et développer de nouveaux espaces

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Tahiti Tourisme</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p><b>Partenaires :</b> Service du Tourisme (SDT), Office français de la biodiversité (OFB), Communes, Centre d'Études du Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP), Acteurs du tourisme, Acteurs culturels, CCISM, Fédérations et associations de professionnels, Associations culturelles, Associations environnementales</p> <p><b>Équipe projet :</b></p> <p>Service du Tourisme, OFB, Communes, CETOP, Acteurs du tourisme, Acteurs culturels, CCISM, Fédérations et associations de professionnels, Associations culturelles, Associations environnementales</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme coordonné par le Service du Tourisme

Projet parent : Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation de la biodiversité et des paysages naturels.
- Valorisation du patrimoine culturel et historique.
- Renforcement de l'économie locale et création d'emplois durables.

### Objectif(s)

- Promouvoir un tourisme éco-culturel durable.
- Encourager l'innovation pour une croissance économique inclusive et durable.
- Positionner la Polynésie française comme une vitrine du tourisme éco-culturel.

### Contexte

La stratégie de l'innovation 2030 vise à transformer la Polynésie française en un modèle de développement insulaire durable et inclusif. Elle repose sur l'intelligence collective et la coopération de divers acteurs territoriaux pour répondre aux défis des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique.

La Polynésie française dispose des atouts naturels et du potentiel culturel pour devenir un territoire exemplaire à l'avant-garde du tourisme éco-culturel et de la transition écologique.

Elle propose une expérience touristique mémorable, axée sur la dimension émotionnelle, liée à la fois à l'émerveillement devant la beauté de la Nature et des paysages, à l'accueil polynésien chaleureux et authentique, et à l'immersion dans la culture polynésienne (chants, danses, art culinaire...).

### Description

L'ensemble de la stratégie de l'Innovation 2030 de la Polynésie française contribue à la durabilité et l'inclusivité du tourisme polynésien (décarbonation, résilience Terre-Mer, bioéconomie, etc.). La stratégie comporte néanmoins un volet spécifique dédié au tourisme, le *Résultat II.6 La Polynésie devient une vitrine du tourisme éco-culturel*, qui implique les actions suivantes coordonnées par le Service du Tourisme :

- II-6-1-d- Valoriser les sites les plus adaptés par une signalétique innovante et interactive et des outils d'immersion, les préserver en engageant les communautés, les associations et les écoles, en utilisant les éléments du patrimoine culturel immatériel
- II-6-2-b- Développer des dispositifs innovants en format hybride (mixte présentiel / distanciel) de formation et d'information destinée aux acteurs du tourisme, centrée sur les bonnes pratiques environnementales et les solutions de développement durable afin de professionnaliser l'offre éco-touristique
- II-6-2-c- Valoriser les zones éco-touristiques gérées, zones dédiées à des activités de préservation et de restauration des espaces et des espèces, qui puissent trouver un équilibre économique par leur exploitation touristique raisonnée
- II-6-3-b Développer une filière de production de « visites virtuelles » (modélisation 3D, vidéos 360°, immersion virtuelle, gamification...) pour promouvoir la destination et valoriser les patrimoines historique, naturel et culturel polynésiens à l'international en proposant une expérience touristique unique et créative
- II-6-3-c- Déployer sur les principaux sites touristiques et archéologiques des solutions de réalité augmentée

(technologie qui vient intégrer des éléments virtuels dans le réel), pour enrichir les visites physiques des touristes, les relier à la culture, leur permettre de découvrir en autonomie l'Histoire, les traditions, les savoirs et savoir-faire polynésiens

#### Critères GSTC :

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : L'action engage divers acteurs économiques et culturels à participer activement à la promotion du tourisme durable, en adoptant des pratiques écoresponsables et innovantes.
- **A7. Promotion et information** : Les initiatives de digitalisation et de promotion en ligne, ainsi que les efforts pour valoriser les sites touristiques et culturels, répondent à ce critère.
- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : La mise en place d'outils de régulation des flux touristiques et la sélection de sites écotouristiques impliquent des réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : La stratégie d'innovation vise à créer des emplois durables et renforcer l'économie locale, notamment par le soutien aux porteurs de projets culturels et environnementaux.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : L'action encourage l'innovation locale et soutient les entrepreneurs dans le développement de projets écotouristiques.
- **B8. Accès universel** : Les initiatives de digitalisation et de création d'outils innovants pour améliorer l'expérience touristique incluent des efforts pour rendre le tourisme accessible à tous, y compris aux personnes handicapées.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : La réhabilitation et la valorisation des sites culturels et naturels, ainsi que l'engagement des communautés locales dans ces processus, répondent à ce critère.
- **C2. Artéfacts culturels** : La réhabilitation, la valorisation et la préservation des sites historiques et archéologiques contribuent à la protection des artéfacts culturels.
- **C3. Patrimoine immatériel** : L'engagement des communautés locales et l'utilisation des éléments du patrimoine culturel immatériel (chants, danses, art culinaire) valorisent et préservent le patrimoine immatériel.
- **C7. Site interprétation** : La signalétique innovante et les outils d'immersion développés pour les sites touristiques permettent une meilleure interprétation et compréhension des sites culturels pour les visiteurs.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : La stratégie inclut la restauration et la préservation des sites naturels, ainsi que le développement de zones éco-touristiques gérées, ce qui contribue à la protection des environnements sensibles.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : L'utilisation d'outils de gestion et de régulation des flux touristiques permet de gérer efficacement les visiteurs sur les sites naturels pour minimiser l'impact environnemental.
- **D3. Interactions avec la vie sauvage** : La création de zones éco-touristiques gérées et les efforts pour préserver les espèces locales impliquent des interactions responsables avec la vie sauvage.
- **D5. Gestion des énergies** : Les initiatives pour promouvoir des pratiques touristiques "zéro carbone" et encourager l'innovation durable incluent des aspects de gestion énergétique.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

#### Tâches programmées

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE II-6-1-d- Valoriser les sites les plus adaptés par une signalétique innovante et interactive et des outils d'immersion
- À FAIRE II-6-2-b- Développer des dispositifs innovants en format hybride de formation et d'information destinée aux acteurs du tourisme
- À FAIRE II-6-2-c- Valoriser les zones éco-touristiques gérées
- À FAIRE II-6-3-b Développer une filière de production de « visites virtuelles »
- À FAIRE II-6-3-c- Déployer sur les principaux sites touristiques et archéologiques des solutions de réalité augmentée

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Service du Tourisme (SDT)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> laurence varet (laurencevaret)</p> <p><b>Partenaires :</b> Tahiti Tourisme, Office français de la biodiversité (OFB), Communes, Centre d'Études du Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP), Acteurs du tourisme, Acteurs culturels, CCISM, Fédérations et associations de professionnels, Associations culturelles, Associations environnementales</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme coordonné par l'UPF

 Projet parent : Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation de la biodiversité et des paysages naturels.
- Valorisation du patrimoine culturel et historique.
- Renforcement de l'économie locale et création d'emplois durables.

### Objectif(s)

- Promouvoir un tourisme éco-culturel durable.
- Encourager l'innovation pour une croissance économique inclusive et durable.
- Positionner la Polynésie française comme une vitrine du tourisme éco-culturel.

### Contexte

La stratégie de l'innovation 2030 vise à transformer la Polynésie française en un modèle de développement insulaire durable et inclusif. Elle repose sur l'intelligence collective et la coopération de divers acteurs territoriaux pour répondre aux défis des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique.

La Polynésie française dispose des atouts naturels et du potentiel culturel pour devenir un territoire exemplaire à l'avant-garde du tourisme éco-culturel et de la transition écologique.

Elle propose une expérience touristique mémorable, axée sur la dimension émotionnelle, liée à la fois à l'émerveillement devant la beauté de la Nature et des paysages, à l'accueil polynésien chaleureux et authentique, et à l'immersion dans la culture polynésienne (chants, danses, art culinaire...).

### Description

L'ensemble de la stratégie de l'Innovation 2030 de la Polynésie française contribue à la durabilité et l'inclusivité du tourisme polynésien (décarbonation, résilience Terre-Mer, bioéconomie, etc.). La stratégie comporte néanmoins un volet spécifique dédié au tourisme, le *Résultat II.6 La Polynésie devient une vitrine du tourisme éco-culturel*, qui implique les actions suivantes coordonnées par l'UPF/CETOP :

- II.6.1.g - Favoriser les échanges entre les communautés et soutenir les actions centrées sur l'innovation et le tourisme du Centre d'Études sur le Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP) pour la collecte, l'analyse et le partage de données, les études et outils de compréhension approfondie des phénomènes touristiques dans le champ de l'Océanie-Pacifique, accompagner le transfert de ces connaissances vers les acteurs socioéconomiques publics et privés du secteur touristique
- II.6.3.d - Étudier les nouveaux usages technologiques, l'évolution et les opportunités de la prochaine révolution du Web3, qui repose sur la technologie décentralisée de la Blockchain et ambitionne de succéder à l'Internet et aux réseaux sociaux
- II.6.3.e - Explorer les potentiels des métavers (espaces en ligne où les utilisateurs peuvent interagir, travailler, visiter, découvrir et jouer par avatars interposés), des NFT («non-fungible token» ou «jetons non fongibles», certificats de propriété unique d'un bien numérique), et du développement mondial des solutions de paiement en cryptomonnaies

## Critères GSTC :

- **A3. Suivi et rapport :** Le développement et l'utilisation d'outils de gestion et de régulation des flux touristiques, ainsi que la création d'une base de données unique pour répertorier les patrimoines naturels et culturels, permettent un suivi efficace et transparent.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière :** La stratégie d'innovation vise à créer des emplois durables et renforcer l'économie locale, notamment par le soutien aux porteurs de projets culturels et environnementaux.
- **B8. Accès universel.** Les initiatives de digitalisation et de création d'outils innovants pour améliorer l'expérience touristique incluent des efforts pour rendre le tourisme accessible à tous, y compris aux personnes handicapées.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/3 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	II.6.1.g - Favoriser les échanges entre les communautés et soutenir les actions centrées sur l'innovation et le tourisme	
À FAIRE	II.6.3.d - Étudier les nouveaux usages technologiques, l'évolution et les opportunités de la prochaine révolution du Web3	
À FAIRE	II.6.3.e - Explorer les potentiels des métavers, des NFT, et du développement mondial des solutions de paiement en cryptomonnaies	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Université de Polynésie française (UPF)</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Service du tourisme, Tahiti Tourisme, OFB, Communes, CETOP, Acteurs du tourisme, Acteurs culturels, CCISM, Fédérations et associations de professionnels, Associations culturelles, Associations environnementales</p>	

## Impacts

impact environnemental (1/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme autre

Projet parent : Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation de la biodiversité et des paysages naturels.
- Valorisation du patrimoine culturel et historique.
- Renforcement de l'économie locale et création d'emplois durables.

### Objectif(s)

- Promouvoir un tourisme éco-culturel durable.
- Encourager l'innovation pour une croissance économique inclusive et durable.
- Positionner la Polynésie française comme une vitrine du tourisme éco-culturel.

### Contexte

La stratégie de l'innovation 2030 vise à transformer la Polynésie française en un modèle de développement insulaire durable et inclusif. Elle repose sur l'intelligence collective et la coopération de divers acteurs territoriaux pour répondre aux défis des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique.

La Polynésie française dispose des atouts naturels et du potentiel culturel pour devenir un territoire exemplaire à l'avant-garde du tourisme éco-culturel et de la transition écologique.

Elle propose une expérience touristique mémorable, axée sur la dimension émotionnelle, liée à la fois à l'émerveillement devant la beauté de la Nature et des paysages, à l'accueil polynésien chaleureux et authentique, et à l'immersion dans la culture polynésienne (chants, danses, art culinaire...).

### Description

L'ensemble de la stratégie de l'Innovation 2030 de la Polynésie française contribue à la durabilité et l'inclusivité du tourisme polynésien (décarbonation, résilience Terre-Mer, bioéconomie, etc.). La stratégie comporte néanmoins un volet spécifique dédié au tourisme, le *Résultat II.6 La Polynésie devient une vitrine du tourisme éco-culturel*, qui implique les actions suivantes en dehors de celles coordonnées par Tahiti Tourisme et par le Service du Tourisme :

- II.6.1.b Sélectionner les sites à fort potentiel écotouristique (accessibilité, valeur symbolique, attractivité...) - ADE
- II.6.1.c Restaurer les sites naturels, historiques et culturels sélectionnés conjointement par les archéologues, les ethnologues, les historiens, les « gardiens de la culture et des savoirs ancestraux » et les populations de chaque île - DCP
- II.6.2.e Encourager les initiatives via une labellisation, renforcer l'accès touristique aux pratiques culturelles traditionnelles et modes de vie authentiques, favoriser les liens entre les filières touristiques et les associations culturelles et environnementales - ATAPF

### Critères GSTC :

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** L'action engage divers acteurs économiques et culturels à participer activement à la promotion du tourisme durable, en adoptant des pratiques écoresponsables et innovantes.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière :** La stratégie d'innovation vise à créer des emplois durables et renforcer l'économie locale, notamment par le soutien aux porteurs de projets culturels et environnementaux.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable :** L'action encourage l'innovation locale et soutient les entrepreneurs dans le développement de projets écotouristiques.
- **B8. Accès universel.** Les initiatives de digitalisation et de création d'outils innovants pour améliorer l'expérience touristique incluent des efforts pour rendre le tourisme accessible à tous, y compris aux personnes handicapées.
- **C1. Protection des ressources culturelles :** La réhabilitation et la valorisation des sites culturels et naturels, ainsi que l'engagement des communautés locales dans ces processus, répondent à ce critère.
- **C3. Patrimoine immatériel :** L'engagement des communautés locales et l'utilisation des éléments du patrimoine culturel immatériel (chants, danses, art culinaire) valorisent et préservent le patrimoine immatériel.
- **C5. Propriété intellectuelle :** La digitalisation et la création de contenus immersifs et interactifs pour promouvoir la culture polynésienne respectent et valorisent la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels.
- **D1. Protection des environnements sensibles :** La stratégie inclut la restauration et la préservation des sites naturels, ainsi que le développement de zones éco-touristiques gérées, ce qui contribue à la protection des environnements sensibles.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	II.6.1.b Sélectionner les sites à fort potentiel écotouristique (accessibilité, valeur symbolique, attractivité...) - ADE
À FAIRE	II.6.1.c Restaurer les sites naturels, historiques et culturels sélectionnés conjointement par les archéologues, les ethnologues, les historiens, les « gardiens de la culture et des savoirs ancestraux » et les populations de chaque île - DCP
À FAIRE	II.6.2.e Encourager les initiatives via une labellisation, renforcer l'accès touristique aux pratiques culturelles traditionnelles et modes de vie authentiques, favoriser les liens entre les filières touristiques et les associations culturelles et environnementales - ATAPF

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2030	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Agence de développement économique (ADE)

Responsable(s) : Moïra CHANZY (moira.chanzy)

Partenaires : Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP),

Association Du Tourisme Authentique De Polynésie Française (ATAPF), Service du Tourisme (SDT), Tahiti Tourisme, Office français de la biodiversité (OFB), Communes, Centre d'Études du Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP), Acteurs du tourisme, Acteurs culturels, CCISM, Fédérations et associations de professionnels, Associations culturelles, Associations environnementales

Équipe projet :

ADE, DCP & ATAPF

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Orientation : Impliquer toutes les parties prenantes

### Développer un label et/ou une charte "Tourisme durable"

Cible(s) : Acteurs du tourisme

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Renforcement de la durabilité dans l'accueil et les services touristiques.
- Promotion des produits locaux et de l'économie circulaire.
- Amélioration de l'image des entreprises labellisées auprès des consommateurs.

#### Objectif(s)

- Encourager les structures touristiques à adopter des pratiques durables.
- Promouvoir les activités touristiques durables par la création d'un label ou d'une charte "Tourisme durable".

#### Contexte

Actuellement, des labels existants comme Clé verte ou CCISM sont peu dynamiques et nécessitent une relance. La crise du Covid-19 avait permis d'initier une charte avec un macaron (*safety ambassador*).

#### Description

- **Création d'un label et/ou d'une charte « tourisme durable PF » :** Classifier les bonnes pratiques des hébergements et activités touristiques (économie circulaire, traitement déchets et recyclage divers, économies d'eau, ...).
- **Slogan du Made In Fenua :** "Par Nous Pour Nous Avec Nous !"
- **Actions concrètes à intégrer dans la réflexion :**
  - Favoriser les produits locaux (ex. : confiture faite maison).
  - Mettre en œuvre des ateliers cuisine pour les hébergeurs touristiques.
  - Promouvoir la cuisine locale et l'économie circulaire.
  - Réduire l'utilisation des bouteilles plastiques.
  - Organiser des spectacles de danses traditionnelles pour valoriser la culture locale.
  - Sensibiliser et former les entreprises aux pratiques durables.
- **Communiquer** sur les entreprises touristiques certifiées et les promouvoir auprès du marché touristique potentiel
- **Mettre à jour** régulièrement la liste des entreprises touristiques certifiées

#### Points d'attention :

- Développer des critères par type d'activité
- Définir référentiel, organisme d'évaluation, contrôle
- Attention : beaucoup de contraintes pour les services

## Critères GSTC :

- **Critère A4 : Engagement des entreprises et standards de durabilité.** La création d'un label "Tourisme durable PF" encourage les structures touristiques à adopter des pratiques durables, soutient l'application de normes de durabilité et promeut les certifications reconnues par le GSTC.
- **Critère A7 : Promotion et information.** Le label et la charte aideront à fournir des informations précises et pertinentes sur la durabilité aux touristes et aux entreprises, en reflétant les valeurs de durabilité de la destination.
- **Critère B3 : Soutien aux entrepreneurs locaux et commerce équitable.** En favorisant les produits locaux et en promouvant l'économie circulaire, cette action soutient les entreprises locales et encourage le développement et l'achat de produits locaux durables basés sur des principes de commerce équitable.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** Les actions comme la promotion de la cuisine locale, l'organisation de spectacles de danses traditionnelles et la valorisation de la culture locale répondent à ce critère en protégeant et en valorisant le patrimoine culturel.
- **Critère D1 : Conservation des ressources naturelles.** La réduction de l'utilisation des bouteilles plastiques et d'autres actions pour minimiser les déchets contribuent à la conservation des ressources naturelles.
- **Critère D5 : Gestion des énergies.** Encourager les pratiques durables, comme la réduction des déchets plastiques et l'utilisation de produits locaux, aide à gérer les ressources énergétiques de manière plus durable.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Définition du contenu du label tourisme durable PF.
À FAIRE	2025 : Développement des modèles de certification et promotion du label auprès des acteurs touristiques
À FAIRE	2025-2027 : Certification des acteurs du tourisme et suivi de leur conformité.
À FAIRE	2025-2030 : Promotion des entreprises certifiées et mise à jour continue de la liste

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2025	n.c.	0%

- **Premiers travaux :** 2024
- **Premières labellisations :** 2025
- **Pérénisation et développement du label :** jusqu'en 2030

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme

Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)

Partenaires : Acteurs du tourisme

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]

## Augmenter l'importance des critères de durabilité (environnement, socio-économique, culturel, accessibilité) pour les hébergements touristiques et les prestataires

Cible(s) : Hébergements touristiques (hôtels et pensions de famille), Prestataires d'activités

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Réduction de l'empreinte écologique des hébergements touristiques.
- Amélioration de l'image de marque des établissements.
- Promotion de la durabilité et des pratiques respectueuses de l'environnement.

### Objectif(s)

- Motiver et inciter les hébergements touristiques à adopter des pratiques durables au sein de leurs structures.
- Augmenter l'importance des critères liés au développement durable dans le processus de classement des hébergements touristiques.

### Contexte

Il est essentiel d'intégrer des critères de durabilité dans le classement des hébergements touristiques pour encourager des pratiques respectueuses de l'environnement. Cela répond à une demande croissante des consommateurs pour des services plus durables et aide à préserver les ressources locales.

Par ailleurs, certains hébergement utilisent des qualificatifs tels que "écologique" qui ne reposent sur aucun critère objectif.

### Description

- **Étude pour définir les critères :** Réaliser une étude pour identifier et définir les critères de durabilité à intégrer dans le classement des hébergements touristiques.
- **Refonte de la réglementation :** Modifier la réglementation relative aux critères de classement pour y inclure les critères de durabilité, éventuellement avec une mention additionnelle au classement des hébergements lié à l'impact environnemental (ex : pension 3 tiare "écolodge")
- **Sensibilisation :** Sensibiliser les hébergements touristiques aux nouveaux critères de classement de durabilité.
- **Accompagnement :** Encourager et accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche de classement en mettant en place des formations et des supports d'information.

### Critères GSTC :

- **Critère A4 : Engagement des entreprises et standards de durabilité.** En augmentant l'importance des critères environnementaux et en motivant les hébergements touristiques à adopter des pratiques durables, cette action soutient l'engagement des entreprises dans la mise en œuvre de standards de durabilité reconnus.
- **Critère A9 : Régulations et contrôle des développements.** La refonte de la réglementation pour intégrer des critères de durabilité dans le classement des hébergements touristiques contribue à un meilleur contrôle des développements et à l'intégration des principes de durabilité dans les politiques publiques.
- **Critère B2. Emplois convenables et opportunités de carrière.** Les critères socio-économiques favorisent des pratiques de travail équitables, des emplois convenables et des opportunités de carrière dans le secteur du tourisme.
- **Critère B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable.** Les critères socio-économiques peuvent également inclure des mesures de soutien aux entrepreneurs locaux et encourager le commerce équitable.

- **Critère B4. Soutien aux communautés.** Les critères de durabilité peuvent inclure des engagements à soutenir les communautés locales à travers diverses initiatives.
- **Critère B8. Accès universel.** En incluant des critères d'accessibilité, les hébergements et les prestataires s'assurent que leurs services sont accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** L'incorporation de critères environnementaux vise à réduire l'empreinte écologique des hébergements, encourageant la conservation des ressources naturelles en promouvant des pratiques durables telles que la gestion efficace de l'eau et de l'énergie, et la réduction des déchets.
- **Critère D5 : Gestion des énergies.** En intégrant des critères de gestion durable de l'énergie dans le processus de classement, cette action incite les hébergements à adopter des pratiques énergétiques plus durables, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone.
- **Critère D6 : Gestion de l'eau.** En intégrant des critères de gestion durable de l'eau (dispositifs d'économie d'eau par exemple) dans le processus de classement, cette action incite les hébergements à adopter des pratiques plus durables.
- **Critère D9 : Déchets.** Les nouveaux critères peuvent inclure des mesures visant à réduire la pollution, comme la gestion des déchets et la diminution de l'utilisation des plastiques, contribuant à un environnement plus propre et plus sain.
- **Critère C1 : Protection des ressources culturelles.** Promouvoir la durabilité et les pratiques respectueuses de l'environnement peut également inclure la valorisation de la culture locale et des traditions, contribuant ainsi à la protection et à la promotion du patrimoine culturel.
- **Critère A3 : Surveillance et rapport.** Encourager les hébergements à se conformer aux nouveaux critères environnementaux implique la mise en place de systèmes de suivi et de rapport des performances environnementales, permettant une meilleure transparence et un suivi des progrès.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |  |
|---------|--|
| À FAIRE | 2024 : Réalisation d'une étude pour définir les critères de durabilité.                        |
| À FAIRE | 2024-2025 : Refonte de la réglementation relative aux critères de classement.                  |
| À FAIRE | 2025 : Sensibilisation aux nouveaux critères auprès des hébergeurs et prestataires d'activités |
| À FAIRE | 2025-2027 : Suivi et évaluation de l'impact des nouveaux critères de classement.               |

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-07-2024	31-12-2026	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)

Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)

Partenaires : Tahiti Tourisme

Équipe projet :

Bruno & Laurence

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (1/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00 touristes</b> valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par type d'hébergement)</b> [Résultat]
<b>17,6 jours</b> valeur précédente : 15,5 (14%)	2023	<b>Durée moyenne de séjour (en hébergement marchand)</b> [Résultat]
<b>321,80 kt co2e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>13 278,00 Nb</b> valeur précédente : 12 428,00 (7%)	2024	<b>Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>99,5 milliards XPF</b> valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>195,592 milliards XPF</b> valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]
<b>255 904 XPF</b> valeur précédente : 245 306 (4%)	2023	<b>Salaire moyen dans les entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>7 384,00 clés</b> valeur précédente : 6 897,00 (7%)	2023	<b>Nombre de clés disponibles</b> [Suivi]

## Inciter et accompagner la durabilité auprès de l'ensemble des acteurs touristiques par un guide des bonnes pratiques et la formation

Cible(s) : Hébergements, Acteurs du tourisme, Agences de voyage, Prestataire d'activité touristiques

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation des ressources.
- Réduction de l'empreinte carbone du secteur touristique.
- Sensibilisation des touristes et des acteurs locaux aux pratiques durables.

### Objectif(s)

- Sensibiliser aux pratiques durables.
- Améliorer la durabilité des pratiques touristiques.
- Maîtriser les consommations d'énergie, d'eau, la production de déchets générés par le secteur touristique.
- Favoriser l'accessibilité des lieux et des pratiques.
- Favoriser la promotion de la culture locale.

### Contexte

Il existe une incertitude sur la production des déchets par le secteur touristique, mais plusieurs améliorations peuvent être menées pour réduire leur impact environnemental, en particulier dans le secteur de l'hébergement. Un guide de la gestion des déchets professionnels a été réalisé par la CCISM (utilisable même s'il n'est pas spécifique au secteur touristique). La gestion de l'eau est également cruciale en Polynésie, où les ressources varient d'une île à l'autre. A noter que Tahiti Tourisme travaille actuellement sur un projet de guide de bonnes pratiques "Tourisme Durable" à destination des prestataires touristiques

### Description

- **Dresser un inventaire des bonnes pratiques** en matière de durabilité (énergie, eau, assainissement, énergie, culture, interactions avec la vie sauvage, accessibilité, etc.).
- **Estimer les gains et cobénéfices** apportés par les mesures proposées.
- **Réaliser des guides de bonnes pratiques.**
- **Élaborer des dépliants informatifs** basés sur ces guides.
- **Diffuser les guides & dépliants** auprès des prestataires et hébergeurs.
- **Mettre en place des formations** pour favoriser les comportements responsables et les critères GSTC.
- **Encourager la mise en place de stratégies de réduction des déchets, de l'eau, de l'énergie** dans les établissements touristiques (voir les actions dédiées).

### Critères GSTC :

- **Critère A4 : Implication des entreprises et standards de durabilité** : Encourager les entreprises touristiques à adopter des standards de durabilité en matière de gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, etc.
- **Critère A7 : Promotion et information** : Diffuser des informations sur les bonnes pratiques et sensibiliser les acteurs locaux et les visiteurs.
- **Critère A10 : Adaptation aux changements climatiques** : Renforcer la résilience des systèmes de gestion de l'eau et des déchets face aux impacts du changement climatique.
- **Critère B8 : Accès universel** : Diffuser des informations sur les bonnes pratiques en termes d'accessibilité

- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles** : Réduire les impacts environnementaux des activités touristiques par la sensibilisation de ses acteurs
- **Critère D2 : Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : Fournir une information aux entreprises impliquées et encourager un comportement responsable des visiteurs.
- **Critère D3 : Interactions avec la vie sauvage** : Inciter au meilleur respect des réglementations et bonnes pratiques
- **Critère D5 : Gestion des énergies** : Promouvoir l'utilisation d'équipements économes en énergie dans les systèmes de gestion de l'eau et des déchets.
- **Critère D6 : Gestion de l'eau** : Mettre en place des systèmes de gestion de l'eau pour réduire la consommation et assurer une utilisation durable des ressources en eau.
- **Critère D7 : Qualité de l'eau** : Assurer que les pratiques de gestion de l'eau maintiennent ou améliorent la qualité de l'eau disponible.
- **Critère D8 : Eaux usées** : Mettre en place des systèmes efficaces de gestion des eaux usées pour réduire leur impact environnemental.
- **Critère D9 : Déchets solides** : Mettre en place des systèmes de gestion des déchets pour réduire la quantité de déchets solides produits par le secteur touristique.
- **Critère D10 : Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la gestion des déchets et de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	2024 : Inventaire des bonnes pratiques, élaboration et diffusion des dépliants informatifs.
À FAIRE	2025 : Diffusion des guides/dépliants
À FAIRE	2025 : Mettre en place des formations
À FAIRE	2025 : Encourager la mise en place de stratégies de réduction des déchets, de l'eau, de l'énergie

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme</p> <p>Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p>Partenaires : Direction de l'environnement (DIREN), Service du Tourisme (SDT), Hébergeurs, Prestataire d'activité touristiques, Communes, Acteurs du tourisme, FenuaMA, Fédérations et associations de professionnels, CCISM</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Sensibiliser et impliquer les communes dans le tourisme durable

Cible(s) : Communes, Comités du tourisme

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Renforcement de la gouvernance locale en matière de tourisme.
- Amélioration de la coordination entre les initiatives locales et globales.
- Augmentation de l'efficacité des actions de développement touristique.
- Augmentation de la durabilité des pratiques touristiques.
- Valorisation du patrimoine culturel et naturel.

### Objectif(s)

- Sensibiliser les communes à l'importance du tourisme durable.
- Former les acteurs communaux aux pratiques de gestion durable du tourisme.
- Aligner les initiatives locales avec la stratégie de développement touristique du Pays.
- Créer des synergies entre les communes et les territoires avoisinants.

### Contexte

Les communes jouent un rôle crucial dans la gestion et la promotion du tourisme durable. Il est essentiel de les sensibiliser et de les former aux pratiques de gestion durable pour assurer une cohérence et une synergie entre la politique globale et les initiatives locales.

Actuellement, certaines initiatives locales manquent d'alignement avec la stratégie globale, ce qui peut entraîner des inefficacités et des doublons d'efforts.

### Description

- **Développement de supports pédagogiques** : Créer des guides et des outils pédagogiques adaptés aux besoins des communes.
- **Organisation de séminaires et ateliers** : Organiser des séminaires à destination des communes, de leurs conseils municipaux et de leurs équipes, ainsi que leurs comités du tourisme, pour inscrire leurs initiatives et volontés de développement touristique dans le cadre de la stratégie du Pays, en cohérence et synergies avec les communes et territoires avoisinants.
- **Formation et relais** : Former les référents tourisme des communes et organiser le relais des informations auprès des acteurs locaux.
- **Alignment des initiatives** : Aider les communes à aligner leurs initiatives de développement touristique avec la stratégie du Pays.

### Critères GSTC :

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En formant les communes aux pratiques de gestion durable, cette action encourage l'implication des entreprises locales dans l'adoption de standards de durabilité, améliorant ainsi la durabilité globale du secteur touristique.
- **A5 : Implication des résidents et feedback** : L'implication des conseils municipaux, des équipes communales et des comités du tourisme favorise l'engagement des résidents et permet de recueillir leurs retours pour améliorer les initiatives de développement touristique.
- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités** : En formant les communes à la gestion des flux touristiques, cette action contribue à mieux contrôler le nombre de visiteurs et à organiser les activités de manière durable et

équilibrée.

- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : La formation des communes inclut des aspects réglementaires, aidant à mettre en place et à respecter des normes et des réglementations sur l'aménagement durable et le contrôle du développement touristique.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : En développant des compétences locales en matière de gestion durable du tourisme, cette action crée des emplois convenables et ouvre des opportunités de carrière dans le secteur du tourisme durable.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : En formant les acteurs communaux, cette action favorise le soutien aux entrepreneurs locaux et encourage les pratiques de commerce équitable, stimulant ainsi l'économie locale.
- **B4. Soutien aux communautés** : Cette action assure que les initiatives touristiques soutiennent les communautés locales, en intégrant leurs besoins et en maximisant les bénéfices pour les résidents.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : La formation sensibilise les acteurs communaux à la protection des ressources culturelles, garantissant que le développement touristique respecte et valorise le patrimoine culturel local.
- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : La formation inclut des pratiques pour gérer les visiteurs de manière à minimiser les impacts sur les sites culturels, assurant une visite respectueuse et durable du patrimoine.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En formant les communes aux pratiques de gestion durable, cette action contribue à la protection des environnements sensibles contre les impacts négatifs du tourisme.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : La formation inclut des pratiques pour gérer les visiteurs de manière à minimiser les impacts sur les sites naturels, assurant une visite respectueuse et durable des écosystèmes locaux.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Développement et diffusion des supports pédagogiques.
À FAIRE	2025 : Formation des référents tourisme et mise en place de relais des informations
À FAIRE	2025-2026 : Organisation de séminaires de sensibilisation
À FAIRE	2025-2027 : Suivi, évaluation et ajustement des initiatives de sensibilisation et d'alignement.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme

Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)

Partenaires : Comités du tourisme, Communes, Syndicat pour la

promotion des communes (SPCPF), Service du Tourisme (SDT)

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00 touristes</b> valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par type d'hébergement)</b> [Résultat]
<b>17,6 jours</b> valeur précédente : 15,5 (14%)	2023	<b>Durée moyenne de séjour (en hébergement marchand)</b> [Résultat]
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>673 390,00 Nb</b> valeur précédente : 498 297,00 (35%)	2024	<b>Trafic aérien intérieur : nombre de sièges offerts et passagers débarqués à Faa'a</b> [Résultat]
<b>13 278,00 Nb</b> valeur précédente : 12 428,00 (7%)	2024	<b>Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>99,5 milliards XPF</b> valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>195,592 milliards XPF</b> valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]
<b>156 kg CO<sub>2</sub>e</b> valeur précédente : 207 (-25%)	2022	<b>Émissions moyennes de GES par passager domestique</b> [Résultat]
<b>51 %</b>	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Encourager la réalisation d'études carbone et la compensation carbone par les acteurs touristiques

Cible(s) : Tous les acteurs touristiques

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la durabilité des pratiques touristiques
- Protection de l'environnement.
- Image positive de l'entreprise.

### Objectif(s)

- Améliorer la connaissance des sources d'émissions et acculturer les acteurs aux enjeux.
- Réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la réputation des entreprises touristiques.
- Améliorer la sensibilité des touristiques à la réduction de leur empreinte carbone
- Soutenir des projets locaux alignés avec les engagements climatiques internationaux
- Sensibiliser et informer sur la compensation carbone

### Contexte

Actuellement, peu d'acteurs sont sensibilisés aux études carbone et aux impacts de leurs activités. Un travail de sensibilisation est nécessaire auprès des acteurs touristiques. La formation des bureaux d'études pour répondre à cette demande est également cruciale. Le PCPF inclut la formation de bureaux d'études locaux au BEGES, financée par l'ADEME. La CCISM a déjà entrepris une action pour permettre aux entreprises de calculer leur empreinte carbone. En complément, il est nécessaire d'accompagner les acteurs vers des solutions de compensation carbone adaptées au contexte local, afin de favoriser un tourisme plus responsable et durable.

### Description

- **Législation** : Faire évoluer la législation pour inclure des études carbone obligatoires pour certains acteurs (groupes hôteliers au-delà d'un certain seuil, croisiéristes).
- **Sensibilisation, formation et financement** : Former les acteurs et/ou financer les BEGES et démarches durables des acteurs polynésiens.
- **Capitalisation sur l'expérience** : Utiliser l'expérience de la CCISM pour les initiatives similaires.
- **Outils simplifiés** : Créer un outil simplifié pour les acteurs ne pouvant pas réaliser un BEGES complet (à l'image du calculateur simplifié d'empreinte carbone individuelle mis en place par la DPE).
- **Adaptation polynésienne de guides de bonnes pratiques** : Adapter les guides ADEME pour les spécificités polynésiennes.
- **Outil pour les touristes** : Développer un outil simplifié pour que les touristes estiment l'impact carbone de leur séjour (en se basant sur des outils existants : <https://www.maeva.com/fr-fr/calculateur-carbone-cocotte par exemple>).
- 

**Accompagnement vers des pratiques responsables** : Le tourisme en Polynésie française génère une empreinte carbone importante. Cette action vise à accompagner les professionnels vers des pratiques plus responsables en :

- Encourageant la mesure et la réduction des émissions de GES
- Développant des outils de calcul et des labels environnementaux
- Soutenant des projets locaux de compensation, comme la reforestation, la préservation des écosystèmes marins et les initiatives de séquestration du carbone adaptées au territoire.

## Critères GSTC :

- **Critère D10 : Émissions de GES et lutte contre le changement climatique :** La réalisation d'études carbone permet de quantifier et de réduire les émissions de GES, contribuant ainsi directement à la lutte contre le changement climatique.
- **Critère A10 : Adaptation aux changements climatiques :** Les études carbone aident à identifier les sources d'émissions et à mettre en place des mesures pour réduire l'empreinte carbone, renforçant ainsi la résilience climatique de la destination.
- **Critère A4 : Implication des entreprises et standards de durabilité :** En sensibilisant et en formant les entreprises à la réalisation d'études carbone, cette action encourage l'adoption de standards de durabilité par les acteurs touristiques.
- **Critère A6 : Implication des résidents et feedback :** Sensibiliser les touristes par un outil d'estimation de l'empreinte carbone de leur séjour favorise une meilleure implication des touristes.
- **Critère A3 : Suivi et rapport :** La réalisation d'études carbone permet de suivre les sources d'émissions de GES et de rapporter les progrès en matière de réduction des émissions.
- **Critère A7 : Promotion et information :** Promouvoir les bonnes pratiques et informer les acteurs touristiques sur l'importance des études carbone contribue à une meilleure compréhension et adoption des initiatives durables.
- **Critère B1 : Mesurer la contribution économique du tourisme :** Les études carbone permettent de mesurer l'impact économique des initiatives de réduction des émissions et d'identifier les opportunités d'amélioration.
- **Critère D5 : Gestion des énergies :** En encourageant les études carbone, les acteurs touristiques peuvent identifier les sources d'émissions de GES liées à la consommation d'énergie et mettre en place des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, réduisant ainsi l'empreinte carbone.
- **Critère D11 : Transports à faibles impacts :** Les études carbone permettent d'identifier les émissions de GES générées par les transports utilisés dans l'industrie touristique. En comprenant mieux ces émissions, les acteurs touristiques peuvent promouvoir des solutions de transport à faibles impacts et encourager les pratiques durables dans le secteur des transports.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025-2026 : Sensibilisation & formation des acteurs aux études carbone
À FAIRE	2025 : Création d'un outil simplifié pour les acteurs touristiques
À FAIRE	2025 : Création d'un outil simplifié pour les touristes
À FAIRE	2025 : Adaptation polynésienne des guides ADEME de bonnes pratiques
À FAIRE	2026 : Evolution de la réglementation sur les Bilans GES

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-06-2023	31-12-2026	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)

Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)

Partenaires : CCISM, ADEME, Fédérations et associations de professionnels

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (1/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00 touristes</b> valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par pays d'origine)</b> [Résultat]
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>156 kg CO<sub>2</sub>e</b> valeur précédente : 207 (-25%)	2022	<b>Émissions moyennes de GES par passager domestique</b> [Résultat]

## Élaborer un guide des bonnes pratiques durables pour les organisateurs d'événements

Cible(s) : Organisateurs d'événements, Associations culturelles, Associations, Pays

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Valorisation de la culture locale
- Sensibilisation accrue des organisateurs et participants à la durabilité.

### Objectif(s)

- Améliorer la durabilité des événements
- Généraliser les bonnes pratiques auprès des organisateurs d'événements.

### Contexte

Un guide des événements éco-responsables est en cours de rédaction par la DIREN. Cette initiative a été élargie pour inclure la création d'un label dédié, et sa diffusion s'appuiera sur les partenaires, notamment pour les événements auxquels la direction est associée. Le guide sera mis à disposition, mais le suivi de son utilisation et de celle du label ne sera pas assuré par nos services. La démarche se poursuivra jusqu'en mars 2025.

En Polynésie, tourisme et événements sportifs et culturels sont intimement liés (exemple des Jeux Olympiques). Toute manifestation est donc une opportunité de mise en œuvre de lignes directrices visant à améliorer la durabilité des événements.

### Description

- **Lignes directrices de durabilité** : Mettre en place des lignes directrices pour l'organisation de grands événements (rencontres sportives, festivals culturels, etc.).
- **Charte de l'événementiel durable** : Élaborer une charte de l'événementiel durable en Polynésie.
- **Labellisation d'événements durables** : Se rapprocher éventuellement des instances de labellisation internationales et inciter les organisateurs à se faire certifier.
- **Communication** : Communiquer aux organisateurs sur les bonnes pratiques locales.
- **Diffusion** : Nous nous appuierons sur les partenaires pour sa diffusion.

### Critères GSTC :

- **Critère A2 : Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination** : En mettant en place des lignes directrices et une charte pour les événements durables, cette action contribue à la stratégie globale de gestion de la destination, assurant que les événements touristiques suivent des pratiques durables.
- **Critère A4 : Implication des entreprises et standards de durabilité** : En généralisant les bonnes pratiques auprès des organisateurs d'événements et en incitant à la labellisation, cette action engage les entreprises locales à adopter des standards de durabilité.
- **Critère A7 : Promotion et information** : La diffusion du guide des festivités éco-citoyennes assure une promotion efficace des bonnes pratiques de durabilité auprès des organisateurs d'événements.
- **Critère B2 : Emplois convenables et opportunités de carrière** : En valorisant les événements durables, cette action peut créer des opportunités d'emploi dans l'organisation et la gestion d'événements, ainsi que dans les secteurs liés aux services durables.
- **Critère B4 : Soutien aux communautés** : En promouvant l'utilisation de fournisseurs et de prestataires locaux,

cette action soutient les communautés locales en stimulant l'économie locale.

- **Critère C1 : Protection des ressources culturelles** : En intégrant des pratiques durables dans les événements culturels, cette action contribue à la protection et à la valorisation des ressources culturelles locales.
- **Critère D9 : Déchets solides** : Les lignes directrices incluront des pratiques pour réduire, réutiliser et recycler les déchets solides produits lors des événements, contribuant ainsi à une meilleure gestion des déchets.
- **Critère D11 : Transports à faibles impacts** : En incluant des recommandations sur les solutions de transport local durable pour les événements, cette action encourage l'utilisation de moyens de transport à faible impact environnemental, réduisant ainsi les émissions de GES associées aux déplacements des participants.
- **Critère D10 : Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En adoptant des pratiques durables, les événements peuvent réduire significativement leurs émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.
- **Critère D12 : Pollution lumineuse et sonore** : Les lignes directrices pour l'organisation d'événements durables peuvent inclure des pratiques pour minimiser la pollution lumineuse et sonore, assurant que les événements respectent l'environnement local et le bien-être des résidents.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	2024 : Élaboration et finalisation du guide de bonnes pratiques pour les organisateurs d'évènementiels.
À FAIRE	2025 : Diffusion du guide et de la charte auprès des partenaires.

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Direction de l'environnement (DIREN)</p> <p>Responsable(s) : Francine TSIOU-FOUC (francinetsiou-fouc)</p> <p>Partenaires : Te Fare Tauhiti Nui (TFTN), Direction de la jeunesse et des sports (DJS), Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPF), Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF), Haut-Commissariat, Syndicat pour la promotion des communes (SPCPF), Communes, Service du Tourisme (SDT), Tahiti Tourisme</p>	

### Impacts

+++

+++

+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>195,592 milliards XPF</b> valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]
<b>51 %</b>	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Soutenir les initiatives/projets basés sur les 4 piliers GSTC

Cible(s) : Acteurs du tourisme, Pays

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Soutien aux projets environnementaux locaux.
- Sensibilisation des acteurs du tourisme et des visiteurs à la durabilité.
- Renforcement de la responsabilité environnementale dans le secteur touristique.

### Objectif(s)

- Encourager la durabilité et promouvoir des projets environnementaux.
- Favoriser la responsabilité climatique et contribuer à la transition vers une économie bas carbone.

### Contexte

L'objectif est de définir un programme de compensation lié aux déplacements touristiques, favorisant la protection locale de l'environnement (sans que ça ne puisse compenser les émissions de GES).

### Description

- **Définition du programme de compensation :** Créer un programme de compensation lié aux déplacements touristiques, avec des modèles de compensation clairs.
- **Collaborer avec / créer une association:** Former une association dédiée ou travailler avec une association existante au soutien des initiatives et projets environnementaux basés sur les 4 piliers GSTC.
- **Réglementation et sensibilisation :** Élaborer des règlements et mener des campagnes de sensibilisation pour promouvoir le programme auprès des touristes et des acteurs du tourisme.
- **Suivi et évaluation :** Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des initiatives de compensation.

### Critères GSTC :

- **Critère A4 : Engagement des entreprises et standards de durabilité.** En formant une association dédiée à la durabilité, cette action soutient les entreprises touristiques dans l'adoption de pratiques durables en encourageant des projets environnementaux.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des initiatives de compensation aide à assurer une transparence et une responsabilité accrues dans la gestion des projets environnementaux.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** Les projets soutenus par l'association pour la protection de l'environnement local contribuent directement à la conservation des ressources naturelles, en soutenant des initiatives qui réduisent les émissions de GES et protègent les écosystèmes.
- **Critère A10 : Adaptation au changement climatique.** La création d'un programme de compensation contribue à l'adaptation au changement climatique en finançant des projets de résilience climatique.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En sensibilisant les acteurs du tourisme et les visiteurs à la durabilité, cette action aide à protéger le patrimoine culturel en réduisant les impacts environnementaux négatifs sur les sites culturels et en promouvant des pratiques respectueuses.
- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** La formation de l'association et la coordination des initiatives avec les acteurs locaux démontrent une approche responsable et coordonnée de la gestion de la

destination, intégrant les principes de durabilité dans les politiques publiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		1/3 tâches réalisées (soit 33 %)
RÉALISÉE	2023-2024 : Analyse de l'empreinte carbone du secteur touristique Marquée comme réalisée le 07-01-2025 (durée de réalisation : 6 mois)	
À FAIRE	2025 : Mise en place des règlements et de la structure de l'association.	
À FAIRE	2025-2027 : Sensibilisation et promotion du programme, suivi et évaluation de son impact.	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-05-2023	31-12-2026	n.c.	33%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme</p> <p>Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p>Partenaires : Service du Tourisme (SDT), Acteurs du tourisme</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>4 millions XPF d'investissement par an (1 million par mécène)</p>

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
321,80 kt co2e	2019	Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination) [Résultat]

**51 %**

2023 Perception du tourisme par les résidents [Résultat]

## Orientation : Réguler & réglementer

### Elaborer un schéma directeur des hébergements touristiques et mieux réguler les flux touristiques

Cible(s) : Acteurs du tourisme

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Répartition équitable des revenus du tourisme
- Préservation des ressources locales

#### Objectif(s)

L'objectif principal est d'organiser la régulation des flux touristiques sur chaque territoire en fonction des capacités d'accueil définies avec les communes. Cette action vise à assurer une gestion durable des ressources et des infrastructures locales tout en optimisant l'expérience touristique et la qualité de vie des résidents.

#### Contexte

Actuellement, la gestion des flux touristiques est insuffisamment régulée, entraînant des défis tels que l'accès aérien limité et une capacité d'accueil inférieure aux souhaits de fréquentation. La capacité d'accueil peut être calculée mais il n'existe pas de normes officielles. Les critères limitants incluent la capacité de charge, les transports, les ressources disponibles (dont les ressources en eau potable), et l'acceptabilité par la population.

#### Description

Pour concrétiser cette action, plusieurs leviers seront mis en oeuvre :

- **Définition des territoires touristiques** : En collaboration avec les communes, définir clairement les territoires à développer.
- **Facilitation de la cohabitation** : Établir des capacités d'accueil touristique bien définies.
- **Répartition des flux touristiques** : Répartir les flux touristiques entre les différents acteurs (commerces, ventes directes).
- **Répartition de la création d'activité** et fonction des besoins de chaque territoire.
- **Adapter les infrastructures** en fonction de la fréquentation future (inventorier les carences et besoins en infrastructures dédiées et proposer une priorisation et une lisibilité des programmes d'aménagement, associés chaque fois que possible à des outils de gestion des flux selon la vulnérabilité des sites naturels et culturels concernés).
- **Développement de la capacité d'accueil** : Augmenter les zones de mouillage et les hébergements touristiques pour accueillir plus de visiteurs.
- **Prise en compte des critères limitants** : Considérer la capacité de charge, les ressources disponibles, l'acceptabilité de la population, et l'accès à l'eau potable.
- **Approche équitable et durable** : Promouvoir une fiscalité directe pour que tous les territoires aient les mêmes opportunités.
- **Co-construction d'une vision territoriale** : À l'échelle locale et globale pour une gestion harmonieuse et durable du tourisme.

Notons qu'une attention particulière aux handicaps doit être intégrée dans le Schéma directeur

### Critères GSTC :

- **Critère A8 : Gestion du nombre de visiteurs et des activités.** En définissant les capacités d'accueil des territoires et en répartissant les flux touristiques, cette action permet de gérer de manière plus harmonieuse et durable les volumes de visiteurs, créant une mosaïque équilibrée de fréquentation qui optimise l'expérience touristique tout en préservant les ressources locales.
- **Critère A9 : Régulations et contrôle des développements.** Le schéma directeur des hébergements touristiques, avec une approche détaillée de la capacité de charge et des ressources disponibles, répond à ce critère en établissant des normes claires pour le développement touristique, garantissant que les infrastructures et les services peuvent supporter la demande sans compromettre la durabilité.
- **Critère A1. Responsabilité de la gestion de la destination.** Cette action implique une gestion structurée et organisée des hébergements touristiques et des flux de visiteurs, démontrant une gestion responsable de la destination.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** L'évaluation des flux touristiques et des besoins, ainsi que le suivi et l'ajustement des stratégies basées sur les résultats, facilitent la surveillance continue et le rapport sur les impacts du tourisme. Cela assure une gestion adaptive et réactive des flux touristiques.
- **Critère A11 : Gestion de crise et des risques.** La régulation des flux touristiques permet de mieux gérer les risques associés à la surfréquentation et de répartir les impacts, réduisant ainsi la vulnérabilité des sites en cas de crise.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** En prenant en compte les ressources disponibles, notamment l'eau potable, et en régulant les flux pour éviter la surfréquentation, cette action contribue à la conservation des ressources naturelles, préservant les précieux paysages verdants et les écosystèmes fragiles des territoires touristiques.
- **Critère D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels.** La répartition des flux touristiques et la gestion des capacités d'accueil aident à gérer les visiteurs sur les sites naturels de manière durable.
- **Critères D : Réduction de la pollution.** En facilitant une répartition équitable des flux touristiques et en développant des infrastructures adéquates, cette action vise à réduire la pollution et les impacts environnementaux négatifs, tissant un tapis de pratiques durables qui soutiennent un environnement plus propre et plus sain.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** La répartition équitable des revenus du tourisme et la promotion d'une fiscalité directe permettent de mesurer et d'optimiser la contribution économique du tourisme, créant une socle économique qui soutient les communautés locales tout en garantissant des opportunités égales pour tous les territoires.
- **Critère B2. Emplois convenables et opportunités de carrière.** Le développement de la capacité d'accueil et la répartition des flux touristiques peuvent créer de nouvelles opportunités d'emploi et soutenir les carrières dans le secteur touristique.
- **Critère B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable.** En répartissant les flux touristiques et en promouvant des opportunités économiques équitables, l'action soutient les entrepreneurs locaux et favorise le commerce équitable, contribuant ainsi au développement économique local durable.
- **Critère B8 : Accès universel.** L'attention portée aux handicaps dans le Schéma permet d'améliorer l'accès universel.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En préservant les ressources locales et en facilitant une cohabitation harmonieuse entre les visiteurs et les résidents, cette action protège le patrimoine culturel, permettant aux traditions locales de s'intertwiner avec le tourisme de manière respectueuse et bénéfique.
- **Critère C6 : Gestion des visiteurs sur les sites culturels.** En définissant des capacités d'accueil et en régulant les flux, l'action assure que les sites culturels ne sont pas submergés par les touristes, permettant une meilleure gestion des visiteurs et la préservation des sites culturels.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	2024 : Évaluation des flux touristiques et des besoins.
EN COURS	2024-2025 : Élaboration du schéma directeur des hébergements touristiques.
À FAIRE	2025 : Développement et mise en place de la régulation des flux touristiques.
À FAIRE	2025-2026 : Formation des acteurs à la gestion des flux et à l'utilisation des nouvelles infrastructures.
À FAIRE	2026-2027 : Suivi et ajustement des stratégies basées sur les résultats du suivi.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Service du Tourisme (SDT)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> laurence varet (laurencevaret)</p> <p><b>Partenaires :</b> Tahiti Tourisme, Communes, Direction de la construction et de l'aménagement (DCA), Direction de l'environnement (DIREN), Comités du tourisme</p>	<p><b>Budget - complément :</b> À définir</p> <p><b>Financement par :</b> Partenaires institutionnels et fonds dédiés au développement durable</p>

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00 touristes</b> valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par type d'hébergement)</b> [Résultat]
<b>17,6 jours</b> valeur précédente : 15,5 (14%)	2023	<b>Durée moyenne de séjour (en hébergement marchand)</b> [Résultat]

**13 278,00** Nb

valeur précédente : 12 428,00 (7%)

2024

**Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme** [Résultat]

**7 384,00** clés

valeur précédente : 6 897,00 (7%)

2023

**Nombre de clés disponibles** [Suivi]

## Coordonner et gérer les flux sur les sites touristiques

Cible(s) : Visiteurs

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Réduction de l'impact environnemental sur les sites touristiques.
- Optimisation de l'expérience des visiteurs.
- Respect accru de la part des touristes.
- Augmentation de la satisfaction des visiteurs et des résidents.

### Objectif(s)

- Superviser la gestion des flux touristiques sur l'ensemble des sites culturels et naturels, en coopération avec les autres directions et comités.
- Assurer une vision globale et intégrée de la gestion des flux afin de prévenir la surfréquentation et préserver les ressources naturelles et culturelles.
- Améliorer la gestion des flux touristiques sur les sites (naturels et culturels) les plus fréquentés qui dépendent du Service du Tourisme.
- Aménager et entretenir les sites touristiques.
- Assurer la sécurité des biens et des personnes.
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et responsabiliser les comités du tourisme, les communes et le Pays.

### Contexte

La gestion des flux touristiques est cruciale pour éviter la surfréquentation des sites naturels et culturels. Actuellement, certains sites souffrent d'une surfréquentation qui menace leur durabilité.

Par ailleurs, les sites actuellement ouverts au public ne sont pas assez sécurisés. L'incivisme des visiteurs et d'une partie de la population détériore les sites et l'insécurité qui règne sur ces lieux décourage les personnes à les visiter. Il n'existe pas d'infrastructures adaptées pour recevoir le public (chemins tracés, sanitaires insalubres, etc.) ni de mesures de sécurité des personnes (gardiennage, rondes policières, etc.). Les sites doivent être à la hauteur de leur histoire alors qu'ils sont souvent oubliés dans leur entretien, qui doit être permanent.

Une gestion proactive est nécessaire pour équilibrer la fréquentation et préserver ces sites pour les générations futures.

Les sites touristiques dépendent de services différents (direction de la culture, direction de l'environnement, etc.). Au-delà des actions portées par ces différentes structures, il est important d'avoir une vision et coordination globale pour la cohérence de la gestion sur l'ensemble du territoire.

### Description

Le Service du Tourisme assure la gestion des sites qui sont de sa compétence mais également la vision globale et coordination globale avec l'ensemble des acteurs qui gèrent des sites et qui portent des actions dédiées :

- [Gérer les flux touristiques sur les sites culturels](#)
- [Gérer les flux touristiques sur les sites naturels](#)
- [Gérer les flux touristiques coordonnés par Tahiti Tourisme](#)

Cela passe notamment par :

- **Priorisation des sites** : Identifier et prioriser certains sites à forte valeur culturelle et touristique par archipel/île.
- **Entretien des infrastructures** : Entretenir la signalétique, les infrastructures d'accueil (chemins, sanitaires, mise en place d'une prestation sécuritaire).
- **Gestion des déchets** : Installer des poubelles et promouvoir des dispositifs éco-responsables (ex : sculpture en produits recyclés).
- **Plan d'entretien** : Mettre en place des plans d'entretien réguliers et désigner des personnes référentes.
- **Quotas & droit d'entrée** : Introduire un droit d'entrée pour financer l'entretien, la sécurisation et la mise en place de signalétique adaptée. Définir et appliquer des quotas de visiteurs pour les sites les plus sensibles.
- **Outils de gestion** : Utiliser des outils numériques pour surveiller et gérer les flux touristiques en temps réel des sites les plus sensibles.
- **Chartes de bonne conduite** : Élaborer des chartes de bonne conduite pour les visiteurs et les opérateurs touristiques afin de minimiser les impacts négatifs.
- **Sensibilisation** : Sensibiliser les visiteurs avant leur arrivée en Polynésie française (via tours opérateurs, agences de voyage, compagnies aériennes, etc.) et sur place (affiches, campagnes institutionnelles, sensibilisation des enfants).
- **Réglementation et contrôle** : Structurer un réseau de contributeurs, renforcer les contrôles des sites et sanctionner en cas de non-respect des règles.

Notons qu'il est important de privilégier une gestion par des acteurs locaux et de s'appuyer sur les acteurs sectoriels (par exemple la gestion par les prestataires nautiques à Bora Bora) pour une meilleure réactivité et efficacité.

#### Critères GSTC :

- **Critère A8 : Gestion du nombre de visiteurs et des activités.** L'introduction d'un droit d'entrée, la priorisation des sites et la structuration d'un réseau de contributeurs permettent de mieux gérer le nombre de visiteurs et leurs activités sur les sites culturels, évitant ainsi la surfréquentation et les impacts négatifs.
- **Critère C6 : Gestion des visiteurs sur les sites culturels.** En introduisant un droit d'entrée et en structurant les visites, cette action permet de gérer efficacement le nombre de visiteurs sur les sites culturels, évitant la surfréquentation et réduisant les impacts négatifs.
- **Critère D2 : Gestion des visiteurs sur les sites naturels.** En définissant des quotas de visiteurs pour les sites naturels et en utilisant des outils de gestion des flux, cette action contribue directement à la protection des écosystèmes naturels. Cela permet de limiter l'impact des visiteurs sur les habitats naturels et de garantir la durabilité des sites.
- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** En établissant une entité locale pour gérer les flux touristiques sur les sites culturels, cette action renforce la responsabilité et la gouvernance locale de la destination. Cela assure une gestion plus efficace et réactive des sites culturels.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** Utiliser des outils numériques pour surveiller et gérer les flux touristiques en temps réel aide à suivre l'impact des visiteurs sur les sites touristiques, permettant des ajustements en fonction des données collectées pour assurer une gestion proactive.
- **Critère A4 : Engagement des entreprises et standards de durabilité.** La promotion des dispositifs éco-responsables et l'implication des acteurs locaux dans la gestion des sites encouragent l'adoption de normes de durabilité et de pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Critère A6 : Engagement et retours des visiteurs.** En sensibilisant les visiteurs avant leur arrivée et sur place, cette action améliore l'engagement des visiteurs et leur satisfaction, en les informant sur les bonnes pratiques à adopter et en recueillant leurs retours pour améliorer les initiatives de gestion.
- **Critère A9 : Régulations et contrôle des développements.** La mise en place de quotas et d'outils de gestion pour surveiller et contrôler les flux touristiques contribue à la régulation et au contrôle des développements touristiques, minimisant les impacts environnementaux et socio-culturels négatifs sur les sites les plus sensibles.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En assurant la sécurisation, l'entretien et la valorisation des sites culturels, cette action contribue directement à la protection du patrimoine culturel local, en préservant les sites pour les générations futures.
- **Critère C2 : Artefacts culturels.** En sécurisant et en entretenant les sites culturels, cette action contribue à la protection des artefacts culturels présents sur ces sites. La sensibilisation des visiteurs et des locaux aux bonnes pratiques aide à prévenir la détérioration des artefacts.
- **Critère C7 : Interprétation du site.** En mettant en place des panneaux d'information et en sensibilisant les

visiteurs avant leur arrivée et sur place, cette action améliore l'interprétation des sites culturels. Les visiteurs reçoivent des informations pertinentes et éducatives sur l'histoire et la culture des sites.

- **Critères D : Réduction de la pollution.** La réduction de la surfréquentation des sites touristiques aide à diminuer la pollution causée par une trop grande affluence de visiteurs, y compris les déchets et la dégradation des habitats naturels.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** L'installation de dispositifs éco-responsables et la gestion des déchets sur les sites culturels contribuent à la conservation des ressources naturelles, en réduisant les impacts environnementaux des activités touristiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

		0/5 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2025 : Identification et priorisation des sites.	
À FAIRE	2025-2027 : Mise en place des infrastructures et signalétiques nécessaires.	
À FAIRE	2026-2027 : Mise en place des plans d'entretien et des dispositifs éco-responsables.	
À FAIRE	2026-2027 : Introduction du droit d'entrée et/ou de quotas et des outils de gestion des flux	
À FAIRE	2026-2030 : Coordination, suivi, évaluation et ajustement des initiatives de gestion.	

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)

Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)

Partenaires : Comités du tourisme, Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP), Communes, Gestionnaires de sites, Prestataires touristiques, Tahiti Tourisme

Équipe projet :

Bruno & Laurence

### Impacts

+++

+++

+++

## Gérer les flux touristiques des sites touristiques coordonnés par les Comités du Tourisme

Projet parent : Cordonner et gérer les flux sur les sites touristiques

Cible(s) : Visiteurs

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Réduction de l'impact environnemental sur les sites touristiques.
- Respect accru de la part des touristes.
- Augmentation de la satisfaction des visiteurs et des résidents.

### Objectif(s)

- Réguler les flux touristiques dans les sites à haute affluence gérés par les comités du tourisme.
- Améliorer l'expérience des visiteurs tout en protégeant les sites concernés.

### Contexte

La gestion des flux touristiques est cruciale pour éviter la surfréquentation des sites naturels et culturels. Actuellement, certains sites souffrent d'une surfréquentation qui menace leur durabilité.

Une gestion proactive est nécessaire pour équilibrer la fréquentation et préserver ces sites pour les générations futures.

### Description

- **Suivi des flux touristiques** : Mettre en place des outils de gestion des flux tels que des capteurs pour connaître et anticiper les pics de fréquentation.
- **Gestion des accès** : Définir des itinéraires de visite pour orienter les touristes et éviter les points de congestion.
- **Droits d'entrée et sensibilisation** : Introduire des droits d'entrée pour financer l'entretien des sites et sensibiliser les visiteurs à des pratiques respectueuses.

### Critères GSTC :

- **Critère A8 : Gestion du nombre de visiteurs et des activités.** L'introduction d'un droit d'entrée, la priorisation des sites et la structuration d'un réseau de contributeurs permettent de mieux gérer le nombre de visiteurs et leurs activités sur les sites culturels, évitant ainsi la surfréquentation et les impacts négatifs.
- **Critère C6 : Gestion des visiteurs sur les sites culturels.** En introduisant un droit d'entrée et en structurant les visites, cette action permet de gérer efficacement le nombre de visiteurs sur les sites culturels, évitant la surfréquentation et réduisant les impacts négatifs.
- **Critère D2 : Gestion des visiteurs sur les sites naturels.** En définissant des quotas de visiteurs pour les sites naturels et en utilisant des outils de gestion des flux, cette action contribue directement à la protection des écosystèmes naturels. Cela permet de limiter l'impact des visiteurs sur les habitats naturels et de garantir la durabilité des sites.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** Utiliser des outils numériques pour surveiller et gérer les flux touristiques en temps réel aide à suivre l'impact des visiteurs sur les sites touristiques, permettant des ajustements en fonction des données collectées pour assurer une gestion proactive.
- **Critère A4 : Engagement des entreprises et standards de durabilité.** La promotion des dispositifs éco-responsables et l'implication des acteurs locaux dans la gestion des sites encouragent l'adoption de normes de durabilité et de pratiques respectueuses de l'environnement.

- **Critère A6 : Engagement et retours des visiteurs.** En sensibilisant les visiteurs avant leur arrivée et sur place, cette action améliore l'engagement des visiteurs et leur satisfaction, en les informant sur les bonnes pratiques à adopter et en recueillant leurs retours pour améliorer les initiatives de gestion.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En assurant la sécurisation, l'entretien et la valorisation des sites culturels, cette action contribue directement à la protection du patrimoine culturel local, en préservant les sites pour les générations futures.
- **Critères D : Réduction de la pollution.** La réduction de la surfréquentation des sites touristiques aide à diminuer la pollution causée par une trop grande affluence de visiteurs, y compris les déchets et la dégradation des habitats naturels.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2026 : Suivi des flux touristiques
À FAIRE	2027 : Gestion des accès
À FAIRE	2027-2028 : Droits d'entrée et sensibilisation

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2026	31-12-2028	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme

Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)

Partenaires : Comités du tourisme, Service du Tourisme (SDT),  
Prestataire d'activité touristiques

### Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>51 %</b>	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Gérer les flux touristiques sur les sites culturels

Projet parent : Cordonner et gérer les flux sur les sites touristiques

Cible(s) : Visiteurs

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Respect accru de la part des touristes.
- Augmentation de la satisfaction des visiteurs et des résidents.

### Objectif(s)

- Améliorer la gestion des flux touristiques sur les sites culturels afin de préserver leur intégrité et leur valeur historique.
- Optimiser l'expérience des visiteurs tout en protégeant les sites.
- Prévenir la surfréquentation et sensibiliser les visiteurs à la protection du patrimoine culturel polynésien.

### Contexte

La gestion des flux touristiques est cruciale pour éviter la surfréquentation des sites culturels. Actuellement, certains sites souffrent d'une surfréquentation qui menace leur durabilité.

Par ailleurs, les sites culturels actuellement ouverts au public ne sont pas assez sécurisés. L'incivisme des visiteurs et d'une partie de la population détériore les sites à caractère culturel, et l'insécurité qui règne sur ces lieux décourage les personnes à les visiter. Il n'existe pas d'infrastructures adaptées pour recevoir le public (chemins tracés, sanitaires insalubres, etc.) ni de mesures de sécurité des personnes (gardiennage, rondes policières, etc.). Les sites doivent être à la hauteur de leur histoire alors qu'ils sont souvent oubliés dans leur entretien, qui doit être permanent.

Une gestion proactive est nécessaire pour équilibrer la fréquentation et préserver ces sites pour les générations futures.

### Description

- **Priorisation des sites culturels** : Identifier les sites culturels les plus sensibles à la surfréquentation.
- **Entretien des infrastructures** : Entretenir la signalétique, les infrastructures d'accueil (chemins, sanitaires, mise en place d'une prestation sécuritaire).
- **Gestion des déchets** : Installer des poubelles et promouvoir des dispositifs éco-responsables (ex : sculpture en produits recyclés).
- **Plan d'entretien** : Mettre en place des plans d'entretien réguliers et désigner des personnes référentes.
- **Quotas & droit d'entrée** : Introduire un droit d'entrée pour financer l'entretien, la sécurisation et la mise en place de signalétique adaptée. Définir et appliquer des quotas de visiteurs pour les sites les plus sensibles.
- **Outils de gestion** : Utiliser des outils numériques pour surveiller et gérer les flux touristiques en temps réel des sites les plus sensibles.
- **Chartes de bonne conduite** : Élaborer des chartes de bonne conduite pour les visiteurs et les opérateurs touristiques afin de minimiser les impacts négatifs.
- **Sensibilisation** : Sensibiliser les visiteurs avant leur arrivée en Polynésie française (via tours opérateurs, agences de voyage, compagnies aériennes, etc.) et sur place (affiches, campagnes institutionnelles, sensibilisation des enfants).
- **Réglementation et contrôle** : Structurer un réseau de contributeurs, renforcer les contrôles des sites et sanctionner en cas de non-respect des règles.

Notons qu'il est important de privilégier une gestion par des acteurs locaux et de s'appuyer sur les acteurs sectoriels pour une

meilleure réactivité et efficacité.

### Critères GSTC :

- **Critère A8 : Gestion du nombre de visiteurs et des activités.** L'introduction d'un droit d'entrée, la priorisation des sites et la structuration d'un réseau de contributeurs permettent de mieux gérer le nombre de visiteurs et leurs activités sur les sites culturels, évitant ainsi la surfréquentation et les impacts négatifs.
- **Critère C6 : Gestion des visiteurs sur les sites culturels.** En introduisant un droit d'entrée et en structurant les visites, cette action permet de gérer efficacement le nombre de visiteurs sur les sites culturels, évitant la surfréquentation et réduisant les impacts négatifs.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** Utiliser des outils numériques pour surveiller et gérer les flux touristiques en temps réel aide à suivre l'impact des visiteurs sur les sites touristiques, permettant des ajustements en fonction des données collectées pour assurer une gestion proactive.
- **Critère A4 : Engagement des entreprises et standards de durabilité.** La promotion des dispositifs éco-responsables et l'implication des acteurs locaux dans la gestion des sites encouragent l'adoption de normes de durabilité et de pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Critère A6 : Engagement et retours des visiteurs.** En sensibilisant les visiteurs avant leur arrivée et sur place, cette action améliore l'engagement des visiteurs et leur satisfaction, en les informant sur les bonnes pratiques à adopter et en recueillant leurs retours pour améliorer les initiatives de gestion.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En assurant la sécurisation, l'entretien et la valorisation des sites culturels, cette action contribue directement à la protection du patrimoine culturel local, en préservant les sites pour les générations futures.
- **Critère C2 : Artefacts culturels.** En sécurisant et en entretenant les sites culturels, cette action contribue à la protection des artefacts culturels présents sur ces sites. La sensibilisation des visiteurs et des locaux aux bonnes pratiques aide à prévenir la détérioration des artefacts.
- **Critère C7 : Interprétation du site.** En mettant en place des panneaux d'information et en sensibilisant les visiteurs avant leur arrivée et sur place, cette action améliore l'interprétation des sites culturels. Les visiteurs reçoivent des informations pertinentes et éducatives sur l'histoire et la culture des sites.
- **Critères D : Réduction de la pollution.** La réduction de la surfréquentation des sites touristiques aide à diminuer la pollution causée par une trop grande affluence de visiteurs, y compris les déchets et la dégradation des habitats naturels.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** L'installation de dispositifs éco-responsables et la gestion des déchets sur les sites culturels contribuent à la conservation des ressources naturelles, en réduisant les impacts environnementaux des activités touristiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Identification et priorisation des sites.
À FAIRE	2025-2027 : Mise en place des infrastructures et signalétiques nécessaires.
À FAIRE	2026-2027 : Mise en place des plans d'entretien et des dispositifs éco-responsables.
À FAIRE	2026-2027 : Introduction du droit d'entrée et/ou de quotas et des outils de gestion des flux
À FAIRE	2026-2030 : Suivi, évaluation et ajustement des initiatives de gestion.

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Edmee Hopuu (edmee.hopuu)</p> <p><b>Partenaires :</b> Comités du tourisme, Service du Tourisme (SDT), Communes, Tahiti Tourisme, Prestataire d'activité touristiques, Associations culturelles</p>	

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Réviser la fiscalité du tourisme en intégrant une taxe d'entrée

Cible(s) : Tous les visiteurs de la Polynésie française incluant ceux arrivant par avion, Bateaux de plaisance, et paquebots.

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration des infrastructures locales (gestion des déchets, assainissement, points d'eau potable).
- Financement de projets de protection de l'environnement.
- Sensibilisation des visiteurs à la durabilité.

### Objectif(s)

- Créer et alimenter un fonds vert dédié aux actions et projets en faveur de la protection de l'environnement.
- Réviser la fiscalité pour rediriger les taxes existantes vers des actions spécifiques pour la durabilité du tourisme.

### Contexte

Cette taxe serait appliquée sur tous les titres de transport carbonés pour les visiteurs entrant en Polynésie française. Elle est destinée à financer des actions de protection de l'environnement et à promouvoir des séjours de longue durée, réduisant ainsi l'empreinte carbone par visiteur.

### Description

Une taxe forfaitaire à l'entrée en Polynésie française, en accord avec les principes du développement durable et inclusif, privilégiant de fait les séjours de longue durée, doit venir refonder la fiscalité liée à la fréquentation touristique.

- **Taxe forfaitaire** : Mise en place d'une taxe forfaitaire à l'entrée en Polynésie française, basée sur les principes du développement durable.
- **Utilisation des fonds** : Les fonds collectés seront fléchés vers des projets environnementaux spécifiques, comme l'augmentation des points de collecte de déchets, le développement de l'assainissement, et le financement d'une police verte.
- **Communication et sensibilisation** : Réaliser une communication institutionnelle pour informer les visiteurs de l'utilisation de la taxe et des projets financés.

*Note : A réaffecter au financement du tourisme durable et la protection de l'environnement et/ou RPT/TEAP du Pays (et non dans le budget général du Pays ou budget des communes). Bien prendre en compte l'aérien, la plaisance maritime, les paquebots, logements terrestres et maritimes.*

*S'inspirer du NZ et la Nouvelle-Zélande.*

### Critères GSTC :

- **Critère A9 : Régulations et contrôle des développements.** La mise en place d'une taxe verte à l'entrée en Polynésie française contribue à la régulation des impacts du tourisme en orientant les revenus vers des projets spécifiques de protection de l'environnement. Cela inclut le contrôle des activités touristiques pour minimiser les impacts négatifs sur les ressources locales.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** Les fonds collectés via ces taxes seront utilisés pour financer des projets de protection de l'environnement, tels que l'amélioration de la gestion des déchets et le développement des infrastructures d'assainissement, contribuant directement à la conservation des ressources

naturelles.

- **Critères D : Réduction de la pollution.** En finançant des infrastructures locales pour la gestion des déchets et l'assainissement, cette action contribue à réduire la pollution causée par le tourisme, améliorant ainsi la qualité de l'environnement local.
- **Critère A3 : Surveillance et rapport.** La taxe inclut un mécanisme de suivi et d'évaluation de son impact sur le financement des projets environnementaux. Cela assure une transparence et une responsabilité accrues dans l'utilisation des fonds collectés.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En améliorant les infrastructures locales et en sensibilisant les visiteurs à la durabilité, cette action soutient indirectement la protection du patrimoine culturel en réduisant les pressions environnementales sur les sites culturels et en encourageant des comportements respectueux de la part des touristes.
- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** La coordination entre les différentes parties prenantes (collectivités locales, organismes de transport, etc.) pour la mise en œuvre de cette taxe démontre une gestion efficace et responsable de la destination, intégrant les principes de durabilité dans les politiques publiques.
- **Critère A6 : Implication des visiteurs et feedback.** La communication institutionnelle ciblée pour informer les visiteurs de l'utilisation de la taxe et des projets financés sensibilise les visiteurs à la durabilité, les engageant davantage dans la protection de l'environnement local.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Élaboration de la taxe et des modalités d'application.
À FAIRE	2025 : Mise en place de la taxe sur tous les titres de transport carbonés.
À FAIRE	2025-2030 : Suivi et évaluation de l'impact de la taxe sur le financement des projets environnementaux.

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Ministère du tourisme

Responsable(s) : Guillaume Colombani (g.colombani), laurence varet (laurencevaret)

Partenaires : Transporteurs, Service du Tourisme (SDT), Agents maritimes, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)

Équipe projet :

Présidence, MEF, SDT, DPAM

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00</b> touristes valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par pays d'origine)</b> [Résultat]
<b>43 815,00</b> Nb valeur précédente : 42 610,00 (3%)	2023	<b>Nombre de croisiéristes</b> [Résultat]
<b>99,5</b> milliards XPF valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]

## Poursuivre la régulation des meublés du tourisme

Cible(s) : Hébergements touristiques, Résidents de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Réduction de la pression foncière
- Amélioration de la disponibilité de logements pour les résidents et protection du marché immobilier résidentiel
- Professionnalisation des services touristiques
- Réduction des abus dans les meublés touristiques
- Amélioration de la qualité des hébergements touristiques

### Objectif(s)

- Réguler les meublés touristiques pour limiter les impacts négatifs sur le marché de l'immobilier et l'habitat traditionnel.
- Assurer une bonne coordination entre la politique publique de l'habitat et la stratégie de tourisme durable.

### Contexte

La forte pression foncière en Polynésie française et les difficultés de logement pour les résidents nécessitent une régulation stricte des hébergements touristiques. Les meublés touristiques ne respectent pas toujours les mêmes normes de sécurité que les autres types d'hébergements, créant des déséquilibres et des abus.

Par ailleurs, certains voiliers qui font du AirBNB à quai ou au mouillage posent problème (réglementation, police, etc.) et ne paient pas de taxe de séjour. (Note : DIREN et DPAM ont la compétence pour faire appliquer la réglementation dans la zone biosphère)

### Description

Renfort de la capacité d'accueil touristique en période de tension, il convient d'en souligner les retombées économiques pour la population et de faire des locations saisonnières un outil de développement de séjours de moyenne et longue durées.

- **État des lieux :** Réaliser un état des lieux de l'impact des meublés sur l'habitat traditionnel, y compris les impacts économiques et sociaux.
- **Prioriser le logement** sur les zones de bassins d'emplois
- **Régulation fiscale et territoriale :** Mettre en place des réglementations fiscales et territoriales pour limiter les impacts négatifs des locations saisonnières sur le marché immobilier.
- **Professionnalisation :** Définir des réglementations pour les meublés et les locations sur l'eau (et les faire appliquer).
- **Limitation des locations :** Limiter les locations à un nombre maximum de jours par an, en s'inspirant des réglementations d'autres territoires.
- **Sécurité :** Proposer des obligations réglementaires en matière de sécurité pour les meublés touristiques.

### Critères GSTC :

- **Critère A9 Régulations et contrôle des développements.** Mettre en place des réglementations fiscales et territoriales pour limiter les impacts des locations saisonnières sur le marché immobilier s'aligne avec ce critère. Il

vise à contrôler l'emplacement et la nature des développements pour s'assurer qu'ils respectent les normes de durabilité.

- **Critère A6 Engagement et retours des visiteurs.** En professionnalisant les services touristiques et en améliorant la qualité et la sécurité des hébergements, cette action contribue à une meilleure expérience pour les visiteurs et renforce la transparence et la satisfaction dans le secteur.
- **Critère B1 Mesure de la contribution économique du tourisme.** Réaliser un état des lieux de l'impact économique et social des meublés sur l'habitat traditionnel permet de mieux mesurer et comprendre la contribution et les impacts du tourisme sur l'économie locale.
- **Critère C1 Protection du patrimoine culturel.** La régulation des meublés touristiques aide à protéger l'habitat traditionnel et à réduire les impacts négatifs sur le patrimoine culturel local, en maintenant un équilibre entre développement touristique et préservation culturelle.
- **Critère D1 Protection des environnements sensibles.** En limitant les impacts environnementaux des meublés non réglementés et en réduisant la pression foncière, cette action contribue à la conservation des ressources naturelles et à la gestion durable des terrains et des infrastructures.
- **Critère A10 : Adaptation au changement climatique.** En encourageant des pratiques durables dans les meublés touristiques, cette action peut inclure des mesures pour réduire l'empreinte carbone et adapter les hébergements aux défis posés par le changement climatique.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |  |
|---------|--|
| À FAIRE | 2024-2025 : État des lieux de l'impact des meublés sur l'habitat traditionnel. |
| À FAIRE | 2025 : Élaboration et adoption des réglementations fiscales et territoriales.  |
| À FAIRE | 2025 : Mise en place des obligations réglementaires en matière de sécurité.    |
| À FAIRE | 2025-2027 : Suivi et évaluation de l'impact des régulations.                   |

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2026	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)

Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)

Partenaires : Communes, Tahiti Tourisme, Délégation à l'Habitat et la Ville (DHV), Direction de l'environnement (DIREN), Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)

Équipe projet :

Liza

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00</b> touristes valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par type d'hébergement)</b> [Résultat]
<b>7 384,00</b> clés valeur précédente : 6 897,00 (7%)	2023	<b>Nombre de clés disponibles</b> [Suivi]
<b>51</b> %	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Favoriser le développement du logement chez l'habitant et les pensions pour mieux répartir les bénéfices du tourisme et offrir une expérience culturelle

Cible(s) : Résidents de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Meilleure répartition des bénéfices du tourisme.
- Soutien aux économies locales et développement de l'activité des prestataires d'activités.
- Valorisation des cultures locales.
- Amélioration des conditions de vie des résidents.
- Acceptabilité du développement touristique pour les populations.

### Objectif(s)

- Bénéficier du développement touristique en favorisant le partage de la culture.
- Apporter un complément de revenu aux propriétaires.

### Contexte

Diversifier l'offre d'hébergement touristique est essentiel pour une meilleure répartition des flux touristiques. Identifier et recenser les zones géographiques propices au développement de l'offre d'hébergement touristique permettra également d'améliorer l'acceptabilité de ce développement.

### Description

- **Établir les normes et obligations** : Développer des normes claires pour les logements chez l'habitant et les pensions.
- **Formation des hébergeurs** : Proposer des formations aux propriétaires sur des sujets tels que les langues étrangères, la gestion d'hébergement touristique, la comptabilité, etc.
- **Communication et incitation** : Informer et encourager la population à participer à cette initiative.

### Critères GSTC :

- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités** : En diversifiant l'offre d'hébergement et en répartissant les touristes dans les logements chez l'habitant, cette action aide à gérer le nombre de visiteurs et à éviter la surfréquentation des zones touristiques populaires.
- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : La mise en place de normes et d'obligations pour les logements chez l'habitant et les pensions implique une régulation et un contrôle du développement touristique, assurant que celui-ci se fait de manière ordonnée et durable.
- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination** : En établissant des normes et obligations pour les logements chez l'habitant et les pensions, cette action s'assure que la gestion de la destination est responsable et bien organisée.
- **A5. Implication des résidents et feedback** : Cette action encourage la participation des résidents en leur offrant la possibilité d'héberger des touristes, ce qui renforce l'implication des communautés locales dans le développement touristique.
- **A7. Promotion et information** : Les campagnes de communication et d'incitation visent à informer la population locale sur les avantages et les opportunités de participer à cette initiative.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : En proposant des formations aux propriétaires et en

générant des revenus supplémentaires, cette action crée des opportunités économiques et des emplois pour les résidents locaux.

- **B4. Soutien aux communautés** : En apportant un complément de revenu aux propriétaires locaux et en soutenant les prestataires d'activités et les comités du tourisme, cette action renforce le soutien aux communautés locales.
- **B7. Sécurité** : La réglementation et la formation des hébergeurs inclut des aspects de sécurité, assurant que les logements chez l'habitant et les pensions offrent un environnement sûr pour les touristes et les résidents.
- **C3. Patrimoine immatériel** : La promotion et le partage de la culture locale avec les touristes permettent de valoriser et de préserver le patrimoine immatériel des communautés locales.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En utilisant des hébergements existants, cette action réduit l'empreinte écologique associée à la construction de nouvelles infrastructures touristiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Établissement des normes
À FAIRE	2026 : Début des formations pour les hébergeurs.
À FAIRE	2026 : Lancement des campagnes de communication et d'incitation.

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : CCISM, Tahiti Tourisme, Etablissements financiers</p> <p>Équipe projet :</p> <p>SDT Hébergement</p>	

### Impacts

+++

+++

+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00 touristes</b> valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par type d'hébergement)</b> [Résultat]
<b>7 384,00 clés</b> valeur précédente : 6 897,00 (7%)	2023	<b>Nombre de clés disponibles</b> [Suivi]
<b>51 %</b>	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Clarifier la réglementation maritime locale en matière de plaisance touristique et mesurer son application

Cible(s) : Politiques publiques, Plaisanciers, Autorités locales

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation des écosystèmes marins.
- Réduction des conflits entre plaisanciers et résidents locaux.
- Amélioration de la gestion des mouillages et de la qualité des services offerts.

### Objectif(s)

- Définir les capacités d'accueil possibles par île.
- Coordonner les objectifs de tourisme entre le Pays et les Tavanas.
- Clarifier la réglementation maritime locale et mesurer son application pour une gestion efficace et durable.

### Contexte

La régulation des mouillages touristiques est en cours depuis 2022 et se poursuivra jusqu'en 2030. Actuellement, le mouillage d'une dizaine d'îles est réglementé. Le Pays écrit des réglementations sur les recommandations des Tavanas, ce qui permet d'acceptation des populations locales : capacité maximale d'accueil et durée maximale de mouillage sont définis avec gestion locale pour surveiller et contrôler.

La plateforme ESCALES vise à mesurer l'application de cette réglementation avec des revues tous les six mois. Des problèmes de régulation et de coordination subsistent, notamment concernant les mouillages sauvages et les contradictions entre les recommandations locales et la promotion touristique.

### Description

L'application des lois actuelles pour tous (résidents terrestres et plaisanciers) afin de prévenir les abus permettrait de résoudre la plupart des défiances et perceptions négatives. Il est proposé, au travers d'une mission spécifique, d'établir un suivi des signalements, plaintes ou incidents liés à la plaisance, du traitement juridique qui en est fait par les autorités, afin de définir les nécessités éventuelles d'une réglementation plus adaptée ou d'une .

- **Suivi des signalements :** Mettre en place un suivi des signalements, plaintes ou incidents liés à la plaisance, et du traitement juridique par les autorités.
- **Clarification de la réglementation :** Clarifier les réglementations pour les résidents et les plaisanciers afin de prévenir les abus.
- **Communication** envers les usagers du lagon, les plaisanciers, et les riverains

### Points d'attention :

- Bien distinguer les usages et contraintes aux professionnels par rapport aux usages particuliers non économiques.
- La consultation et les recommandations du Pays sont parfois contradictoires avec le message de promotion par Tahiti Tourisme et le Service du Tourisme.

### Critères GSTC

- **Critère A9 : Régulations et contrôle des développements.** Clarifier et appliquer les réglementations locales pour la plaisance touristique permet de contrôler le développement des activités maritimes de manière durable, assurant que les impacts environnementaux et socio-culturels sont gérés efficacement.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** Mettre en place un suivi des signalements et incidents liés à la plaisance, ainsi qu'un système de rapport et de suivi régulier, permet de mesurer l'application des réglementations et de prendre des actions correctives si nécessaire.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** La préservation des écosystèmes marins grâce à une réglementation stricte des mouillages et des activités nautiques contribue à la conservation des ressources naturelles, réduisant les impacts négatifs des mouillages sauvages.
- **Critère B2 : Emplois convenables et opportunités de carrières.** La mise en place de redevances de mouillage pour financer les services locaux peut créer des opportunités de travail décent pour les résidents locaux, tout en contribuant à l'économie locale.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** Réduire les conflits entre plaisanciers et résidents locaux aide à protéger les valeurs culturelles et les modes de vie traditionnels, en s'assurant que les activités touristiques respectent les coutumes locales.
- **Critère A6 : Implication des visiteurs et feedback.** La clarification des réglementations et la sensibilisation des plaisanciers aux règles locales améliorent l'expérience des visiteurs en leur offrant des informations claires et des attentes bien définies, augmentant ainsi leur satisfaction et leur engagement envers des pratiques durables.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2022-2024 : Réalisation de l'état des lieux de l'impact des mouillages touristiques.
À FAIRE	2024 : Clarification et révision des réglementations existantes.
À FAIRE	2024 à 2027 : Mise en place des zones de mouillage réglementées et du système de tarification.
À FAIRE	2025-2030 : Suivi et évaluation de l'application des réglementations, ajustement des politiques si nécessaire.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)</p> <p>Partenaires : Communes, Tahiti Tourisme, Direction de l'environnement (DIREN), Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Identifier et différencier les contraintes entre activité touristique de charter nautique et plaisance individuelle

Cible(s) : Activités touristiques de charter nautique, Plaisanciers individuels

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Protection des écosystèmes marins.
- Meilleure différenciation entre plaisanciers et professionnels du charter.
- Optimisation de l'utilisation des infrastructures maritimes et zones de mouillages fréquentées.

### Objectif(s)

- Clarifier et différencier les règles applicables aux activités de charter nautique et à la plaisance individuelle.
- Améliorer la gestion des zones de mouillage et des corps-morts réservés aux activités touristiques.

### Contexte

Les activités de charter nautique et la plaisance individuelle sont soumises à des contraintes différentes. Cependant, ces différences ne sont pas toujours clairement définies et appliquées, ce qui entraîne des conflits de disponibilité des zones touristiques et une gestion inefficace du domaine maritime public.

### Description

Identifier et différencier les contraintes entre activité touristique de charter nautique et plaisance individuelle

- **Identification des navires** : Réaliser une identification unique et commune à tous les navires de charter, matérialisée visuellement.
- **Zones de mouillage** : Définir des zones de mouillage et des corps-morts réservés spécifiquement aux activités touristiques de charter nautique.
- **Communication institutionnelle** : Réaliser une communication institutionnelle ciblée auprès des communes concernées pour clarifier les régulations et sensibiliser les usagers.
- **Surveillance et contrôle** : Mettre en place des mécanismes de surveillance et de contrôle pour s'assurer du respect des régulations.

### Critères GSTC :

- **Critère A9 : Régulations et contrôle des développements.** Clarifier et différencier les régulations applicables aux activités de charter nautique et à la plaisance individuelle contribue à une meilleure gestion et à un contrôle plus efficace des activités maritimes, en assurant que les impacts environnementaux et socio-culturels sont gérés de manière appropriée.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** Mettre en place des mécanismes de surveillance et de contrôle pour s'assurer du respect des régulations permet de suivre et de rapporter les impacts des activités nautiques sur les écosystèmes marins et les communautés locales, facilitant ainsi une gestion adaptative et durable.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** La définition de zones de mouillage spécifiques et la régulation stricte des activités de plaisance et de charter nautique contribuent à la protection des écosystèmes marins en minimisant les impacts négatifs des mouillages et des activités nautiques.

- **Critères D : Réduction de la pollution.** En régulant les mouillages et en définissant des zones spécifiques pour les activités de charter nautique, cette action aide à réduire la pollution marine causée par des mouillages non contrôlés et à mieux gérer les déchets et autres impacts environnementaux.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		2/6 tâches réalisées (soit 33 %)
RÉALISÉE		Rencontre avec les sociétés de Charter Nautique et étude de leurs besoins Marquée comme réalisée le 02-12-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
RÉALISÉE		Mise en place de fonctionnalités spécifique au Charters dans le téléservice Escales Marquée comme réalisée le 02-12-2024 (durée de réalisation : 0 mois)
EN COURS		2024 : Réalisation de l'état des lieux des activités nautiques et identification des contraintes spécifiques.
À FAIRE		2024-2025 : Élaboration et adoption des nouvelles régulations pour les activités de charter nautique et la plaisance individuelle.
À FAIRE		2025 : Mise en place des zones de mouillage réservées et des mécanismes de surveillance.
À FAIRE		2025-2027 : Suivi et évaluation de l'application des régulations, ajustement des politiques si nécessaire.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2027	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Cédric MARROUAT (cedricm), Charles TAPUTUARAI (charlest), Claire DELAMARE (claired)</p> <p><b>Partenaires :</b> Tahiti Tourisme, Direction de l'environnement (DIREN), Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)</p>	<p><b>Budget (en millions de XPF) :</b> 200</p>

## Impacts

impact environnemental (1/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (1/3)
+++	+++	+++

## Réguler la plaisance et définir des capacités d'accueil par île

Cible(s) : Communes, Plaisanciers, Autorités locales, Prestataire d'activité touristiques, Activités touristiques de charter nautique

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Réduction des conflits entre plaisanciers et résidents locaux.
- Amélioration de la gestion des mouillages et de la qualité des services offerts.
- Amélioration de la gestion des déchets et des zones d'accostage.
- Génération de revenus pour les communes et le Pays.
- Préservation des écosystèmes marins.
- Réduction des conflits d'usages et amélioration de la navigation

### Objectif(s)

- Définir les capacités d'accueil possibles par île et coordonner les objectifs touristiques entre Pays et Tavares.
- Clarifier la réglementation maritime locale et mesurer son application pour une gestion efficace et durable.
- Définir et réglementer les zones de mouillage forains dans les îles les plus fréquentées.
- Mettre en place une fiscalité globale pour financer les infrastructures et services liés à la plaisance touristique.

### Contexte

La régulation des mouillages touristiques est en cours depuis 2022 et se poursuivra jusqu'en 2030. Actuellement, le mouillage d'une dizaine d'îles est réglementé.

Le Pays écrit des réglementations sur les recommandations des Tavares, ce qui permet l'acceptation des populations locales. Localisation, capacité maximale d'accueil et durée maximale de mouillage sont définis avec une gestion locale pour surveiller et contrôler.

La plateforme ESCALES (<https://escales.gov.pf/home>) vise à mesurer l'application de cette réglementation avec des revues tous les six mois.

Des problèmes de régulation et de coordination subsistent, notamment concernant les mouillages sauvages et les contradictions entre les recommandations locales et la promotion touristique.

Par ailleurs, bien que la possibilité de mettre en place une taxe sur la plaisance existe déjà, les communes ne sont pas toujours conscientes de cette option ou ne la collectent pas systématiquement.

### Description

- **Délimitation des zones de mouillage :** Identifier les zones de mouillage sur des fonds vaseux ou sableux dans les principales îles fréquentées. Réalisation d'études de faisabilité pour une validation environnementale de ces zones de mouillages.
- **Redevance communale :** Mettre en place d'un taux pour couvrir les frais de ramassage des ordures, l'entretien des zones de mouillages, etc.
- **Téléservice :** développer le téléservice ESCALES pour assurer le paiement de la redevance et la gestion cohérente du domaine maritime public de façon transparente et consultable par les usagers.
- **Suivi des signalements :** Mettre en place un suivi des signalements, plaintes ou incidents liés à la plaisance, et du traitement juridique par les autorités.
- **Clarification de la réglementation :** Clarifier les réglementations pour les résidents et les plaisanciers afin de

prévenir les abus.

- **Communication et sensibilisation :** Informer les communes, les plaisanciers et les riverains des nouvelles régulations et de l'importance de leur application.
- **Surveillance et application :** Mettre en place des mécanismes de surveillance et de contrôle pour s'assurer du respect des nouvelles régulations.

#### Points d'attention :

- *Bien distinguer les usages et contraintes aux professionnels par rapport aux usages particuliers.*
- *La consultation et les recommandations du Pays sont parfois contradictoires avec le message de promotion par Tahiti Tourisme et le Service du Tourisme.*

#### Critères GSTC :

- **Critère A9 : Régulations et contrôle des développements.** Définir et réglementer les zones de mouillage forains contribue à un meilleur contrôle et une gestion efficace des développements touristiques, en veillant à ce que les impacts environnementaux et socio-culturels soient gérés de manière appropriée.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** Mettre en place des mécanismes de surveillance et de contrôle pour s'assurer du respect des nouvelles régulations permet de suivre les impacts des activités nautiques et d'assurer la conformité des mouillages aux normes établies.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** L'identification et la réglementation des zones de mouillage forains aident à protéger les écosystèmes marins en réduisant les impacts négatifs des mouillages sauvages et en minimisant les perturbations sur les habitats marins.
- **Critères D : Réduction de la pollution.** En établissant une fiscalité communale pour financer la gestion des déchets et l'entretien des zones d'accostage, cette action contribue à réduire la pollution causée par les plaisanciers, améliorant ainsi la qualité de l'environnement marin et côtier.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** La mise en place d'une redevance communale permet de mesurer la contribution économique de la plaisance touristique et de générer des revenus pour financer les infrastructures et services nécessaires, renforçant ainsi l'économie locale.
- **Critère A6 : Implication des visiteurs et feedback.** La sensibilisation des communes et des plaisanciers aux nouvelles régulations améliore l'expérience des visiteurs en leur offrant des informations claires et des attentes bien définies, augmentant ainsi leur satisfaction et leur engagement envers des pratiques durables.

État de publication : Public / Priorité : haute / Échelle : Polynésie française

#### Tâches programmées

2/4 tâches réalisées (soit 50 %)

RÉALISÉE	<p>Définition des zones de mouillages des îles les plus touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bora Bora</li> <li>- Fakarava</li> <li>- Raiatea</li> <li>- Taha'a</li> <li>- Taiarapu Ouest</li> <li>- Huahine</li> </ul> <p>Marquée comme réalisée le 02-12-2024 (durée de réalisation : 4 mois)</p>
EN COURS	<p>Etude de Faisabilité des zones de mouillage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marquises Nord</li> <li>- Marquises Sud</li> <li>- Rangiroa</li> <li>- Fakarava</li> </ul>
RÉALISÉE	<p>Ouverture du téléservice et utilisation par 100% des Agents maritimes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des Navires de croisière</li> <li>- 100% des Yachts de luxe</li> </ul> <p>Marquée comme réalisée le 02-12-2024 (durée de réalisation : 0 mois)</p>
EN COURS	<p>Ouverture du téléservice ESCALES à la plaisance (navire entre 10m et 20m) prévue en Juin 2025</p>

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2027	n.c.	35%

Etude de faisabilité en cours aux Marquises et Tuamotu - Fin Mars 2025  
Installations d'ancrages écologiques dans certaines îles touristiques : Mai 2025  
Ouverture à la plaisance : Mi 2025

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Cédric MARROUAT (cedricm), Charles TAPUTUARAI (charlest), Claire DELAMARE (claired)</p> <p><b>Partenaires :</b> Archipelagoes, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Communes, Comités du tourisme, Tahiti Tourisme, Direction de l'environnement (DIREN), Direction de la construction et de l'aménagement (DCA), Service du Tourisme (SDT), Ministère des grands travaux (MGT)</p>	<p><b>Budget (en millions de XPF) :</b> 1 500</p>

## Impacts

+++

+++

+++

## Définir et réglementer le métier de guide touristique

Cible(s) : Guides touristiques, Visiteurs, Visiteurs locaux

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Valorisation et protection du patrimoine culturel.
- Amélioration de la qualité des services touristiques.
- Soutien aux communautés locales et réduction des crispations communautaires.

### Objectif(s)

- Créer et réglementer le métier de guide touristique officiel.
- Assurer la formation des guides incluant des éléments culturels pour une transmission correcte et cohérente des informations culturelles.

### Contexte

L'attribution des licences souffre d'opacité. Les critères doivent être clarifiés et lisibles par l'ensemble des acteurs, sur la base d'obligations identifiques définies pour tous, chaque année, par le conseil des Ministres.

Par ailleurs, les formations actuelles pour les guides de randonnées pédestres manquent de contenu culturel. Les formations existantes à l'Université de la Polynésie française (UPF) ne posent pas de questions sur la culture et n'obligent pas les guides à connaître la culture locale. Il est nécessaire d'adapter ces formations pour répondre aux besoins des communautés locales et soutenir les communautés locales.

### Description

- **Création du métier de guide officiel :** Définir les critères et les exigences pour devenir guide touristique officiel.
- **Formation des guides :** Inclure un tronc commun sur la culture locale dans les formations existantes avant de se spécialiser.
- **Accompagnement des guides :** Offrir un soutien continu aux guides pour garantir la qualité de leurs services.
- **Décentralisation des formations :** Éviter de centraliser les formations à Tahiti et les adapter aux spécificités des différents archipels.

### Critères GSTC :

- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** En définissant et réglementant le métier de guide touristique, cette action renforce la gouvernance de la destination en assurant que les guides touristiques sont bien formés et capables de fournir des informations correctes et cohérentes sur la culture locale.
- **Critère A4 : Engagement des entreprises et standards de durabilité.** La formation des guides touristiques inclut des éléments culturels et environnementaux, ce qui encourage les guides à adopter des pratiques durables et à promouvoir des normes de qualité dans leurs services.
- **Critère A6 : Engagement et retours des visiteurs.** En améliorant la qualité des services touristiques grâce à des guides mieux formés, cette action contribue à l'engagement et à la satisfaction des visiteurs. Les visiteurs sont plus susceptibles de fournir des retours positifs lorsqu'ils reçoivent des informations précises et enrichissantes.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En incluant un tronc commun sur la culture locale dans les formations, cette action contribue directement à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel, assurant que les guides touristiques transmettent correctement et respectueusement les traditions et les histoires locales.

- **Critère C3 : Visites et activités culturelles respectueuses.** La formation des guides touristiques pour inclure des éléments culturels garantit que les visites et les activités proposées sont respectueuses de la culture locale, promouvant des interactions authentiques et respectueuses avec les communautés locales.
- **Critère C5 : Propriété intellectuelle.** La réglementation du métier de guide touristique et l'inclusion de modules culturels dans les formations aident à protéger le patrimoine culturel en assurant que les guides sont compétents et respectueux dans la transmission de la culture locale.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** En formant les guides à la gestion des écosystèmes naturels, cette action contribue à la conservation des ressources naturelles, en s'assurant que les guides sensibilisent les visiteurs à l'importance de protéger l'environnement local.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** L'amélioration de la qualité des services touristiques et la création d'emplois grâce à la réglementation et à la formation des guides touristiques contribuent à la mesure de la contribution économique du tourisme, en soutenant l'économie locale et en générant des revenus pour les communautés locales.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Définir les critères et exigences pour le métier de guide officiel.
À FAIRE	2025-2027 : Inclure des modules culturels dans les formations existantes et décentraliser les formations.
À FAIRE	2025-2027 : Suivi, évaluation et ajustement des formations et des soutiens aux guides.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Tahiti Tourisme, Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI), Service du Tourisme (SDT), Centre de Formation Professionnelle des Adultes (CFPA), Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPF), Direction de la jeunesse et des sports (DJS)</p>	

## Impacts

+++

+++

+++

## Améliorer la signalétique touristique

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Valorisation des sites culturels et touristiques.
- Amélioration de l'expérience touristique.
- Sensibilisation à la protection du patrimoine culturel et naturel.

### Objectif(s)

- Améliorer l'orientation des visiteurs vers les sites touristiques.
- Informer les touristes sur les sites culturels et touristiques.

### Contexte

L'amélioration de la signalétique est essentielle pour orienter les touristes et valoriser les sites culturels et touristiques. Une signalétique claire et informative contribue à une meilleure expérience touristique et sensibilise les visiteurs à la richesse du patrimoine local.

### Description

- Élaborer une charte graphique uniforme pour les panneaux.
- Concevoir des panneaux directionnels vers les sites touristiques.
- Concevoir des panneaux d'information sur les sites culturels et touristiques, avec la DIREN et la DCP.
- Fabriquer les panneaux directionnels et informatifs, idéalement dans chaque archipel.
- Installer les panneaux dans toutes les îles touristiques.
- Assurer l'entretien régulier et la mise à jour des informations.

### Difficultés potentielles :

- Coordination entre les différents acteurs pour la création et l'installation des panneaux.
- Ressources humaines et financières pour l'entretien et la mise à jour des panneaux.

### GSTC :

- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités** : Une signalétique efficace aide à mieux orienter les flux de visiteurs, réduisant ainsi les pressions sur certains sites et améliorant la gestion des activités touristiques.
- **A7. Promotion et information** : En créant des panneaux d'information sur les sites culturels et touristiques, l'action contribue à informer et éduquer les visiteurs, améliorant ainsi la promotion de la destination.
- **A5. Implication des résidents et feedback** : L'amélioration de la signalétique doit s'appuyer sur les différentes communautés locales.
- **B4. Soutien aux communautés** : En valorisant les sites culturels et touristiques locaux, l'action soutient indirectement les communautés en promouvant le patrimoine local et en attirant des visiteurs.
- **B7. Sécurité** : Une signalétique bien conçue améliore la sécurité des visiteurs en fournissant des indications claires et précises, réduisant ainsi le risque de se perdre ou de se retrouver dans des zones dangereuses.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : L'amélioration de la signalétique touristique inclut des panneaux d'information sur les sites culturels, sensibilisant ainsi les visiteurs à l'importance de la protection du patrimoine.
- **C2. Artéfacts culturels** : En incluant des informations sur les artéfacts culturels dans la signalétique, cette action contribue à leur protection et à leur valorisation, sensibilisant les visiteurs à leur importance.

- **C3. Patrimoine immatériel** : La signalétique peut également inclure des informations sur le patrimoine immatériel, comme les traditions, les langues et les pratiques culturelles locales, aidant à leur préservation et à leur transmission.
- **C4. Accès traditionnel** : En indiquant clairement les chemins et les accès aux sites culturels et naturels, la signalétique respecte et valorise les accès traditionnels, tout en facilitant leur utilisation par les visiteurs.
- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : La signalétique permet de mieux gérer les flux de visiteurs sur les sites culturels, réduisant les impacts négatifs et améliorant la protection de ces sites.
- **C7. Site interprétation** : Une bonne signalétique offre des informations interprétatives sur les sites culturels et naturels, aidant les visiteurs à mieux comprendre et apprécier ces lieux, et à se comporter de manière respectueuse.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En orientant les visiteurs de manière efficace, l'action contribue à protéger les environnements sensibles en évitant la surfréquentation de certains sites.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : En orientant les visiteurs et en fournissant des informations sur les comportements appropriés à adopter, la signalétique aide à gérer les flux de visiteurs sur les sites naturels, réduisant ainsi leur impact environnemental.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/6 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Elaborer une charte graphique (Tahiti Tourisme)
À FAIRE	2025-2026 : Concevoir l'ensemble des panneaux
À FAIRE	2026-2027 : Fabriquer les panneaux
À FAIRE	2026-2027 : Installer les panneaux (Comités du tourisme)
À FAIRE	2027-2030 : Assurer l'entretien régulier des panneaux
À FAIRE	2028-2030 : Assurer la mise à jour des informations.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP), Comités du tourisme, Direction de l'environnement (DIREN), Tahiti Tourisme</p> <p>Équipe projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création (charte graphique)</b> : Tahiti Tourisme.</li> </ul>	<p>Budget - complément :</p> <p>Financement par le Service du Tourisme</p>

- **Installation :** Comités du Tourisme.

## Impacts

impact environnemental (1/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Orientation : Sensibiliser & former

### Sensibiliser les touristes à la durabilité

Cible(s) : Touristes, Touristes locaux

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Sensibilisation accrue des habitants.
- Meilleure gestion des ressources naturelles.

#### Objectif(s)

- Sensibiliser les touristes aux enjeux environnementaux, culturels et à la durabilité.
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets, d'énergie et de préservation des patrimoines naturels et culturels.

#### Contexte

Un travail est en cours à Tahiti Tourisme, notamment pour la sensibilisation autour des baleines. L'objectif est d'étendre cette sensibilisation à l'ensemble des touristes, y compris avant leur arrivée en Polynésie française.

#### Description

- **Avant l'arrivée :** Sensibiliser les touristes via les tour-opérateurs, les compagnies aériennes et les agences de voyage.
- **En route :** Diffuser des vidéos de sensibilisation dans les avions et à l'aéroport de Tahiti, avec des informations sur les règles et la charte de durabilité.
- **Sur place :** Mettre en place une charte d'engagement pour les touristes, vulgariser et diffuser les codes relatifs aux patrimoines naturels et culturels, et collaborer avec la DIREN et le DCP pour la rédaction d'un guide du touriste durable.

#### Critères GSTC :

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** En travaillant avec les tour-opérateurs, compagnies aériennes et agences de voyage, cette action assure que les entreprises du secteur touristique adhèrent aux standards de durabilité.
- **A5. Implication des résidents et feedback :** Les campagnes de sensibilisation incluent également les habitants, augmentant leur conscience des pratiques durables et leur participation au feedback sur l'efficacité des initiatives.
- **A6. Implication des visiteurs et feedback :** En sensibilisant les touristes dès leur réservation et durant leur séjour, cette action encourage leur participation et leur feedback sur les pratiques durables.
- **A7. Promotion et information :** La diffusion de vidéos de sensibilisation et la création de guides du touriste durable renforcent la promotion et l'information sur les pratiques de durabilité.
- **C1. Protection des ressources culturelles :** En informant les touristes des règles et codes relatifs aux patrimoines naturels et culturels, cette action contribue à la protection de ces ressources.
- **C5. Propriété intellectuelle :** La sensibilisation et l'information sur les règles relatives aux patrimoines naturels et culturels

aident à protéger la propriété intellectuelle des communautés locales.

- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : La sensibilisation des touristes avant et pendant leur séjour aide à gérer leur comportement sur les sites culturels, minimisant ainsi les impacts négatifs.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : La sensibilisation des touristes aux règles de conduite aide à protéger les environnements sensibles contre les dommages.
- **D3. Interactions avec la vie sauvage** : La sensibilisation des touristes aux règles de conduite permet de partager aux visiteurs les problèmes liés à la faune.
- **D9. Gestion des déchets** : En sensibilisant les touristes à la gestion des déchets, cette action contribue à réduire la production de déchets et à améliorer leur gestion.
- **D6. Gestion de l'eau** : En informant les touristes sur les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau, cette action aide à préserver cette ressource précieuse.
- **D5. Énergie** : La promotion de l'efficacité énergétique auprès des touristes contribue à réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions associées.
- **D10. Réduction des émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En sensibilisant les touristes à l'impact de leurs actions et en promouvant des pratiques durables, cette action contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |   |
|---------|---|
| À FAIRE | 2024-2025 : Organisation des campagnes de sensibilisation et création de supports pédagogiques. |
| À FAIRE | 2025-2026 : Déploiement des dispositifs de sensibilisation à l'aéroport et dans les avions.     |
| À FAIRE | 2025-2027 : Suivi, évaluation et ajustement des initiatives de sensibilisation.                 |

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme</p> <p>Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p>Partenaires : Service du Tourisme (SDT), Direction de l'environnement (DIREN), Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)</p>	

### Impacts

+++

+++

+++

## Créer une matière/un module "tourisme durable" dans toutes les formations liées au tourisme

Cible(s) : Futurs professionnels du tourisme

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Renforcement des compétences en matière de durabilité.
- Augmentation de la qualité et de la responsabilité des services touristiques.
- Promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement, socio-économique et culturel.

### Objectif(s)

- Intégrer les enjeux de durabilité dans toutes les formations liées au tourisme.
- Sensibiliser et former les futurs professionnels du tourisme aux pratiques durables.

### Contexte

La durabilité est un enjeu majeur pour le secteur du tourisme. Intégrer un module de tourisme durable dans les formations existantes permettra de préparer les futurs professionnels à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et des communautés locales.

### Description

- **Élaboration des modules :** Créer des modules spécifiques sur le tourisme durable, couvrant les aspects environnementaux, socio-économiques et culturels.
- **Intégration dans les cursus :** Inclure ces modules dans les programmes des écoles hôtelières, des formations touristiques et des établissements d'enseignement supérieur.
- **Formation des formateurs :** Former les enseignants et les formateurs aux contenus des modules.
- **Évaluation et suivi :** Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'impact des formations et ajuster les contenus si nécessaire.

*Note : Cette action est en lien avec l'action dédiée aux guides touristiques et celle dédiée à l'accessibilité.*

### Critères GSTC :

- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination :** En formant les futurs professionnels du tourisme aux enjeux de durabilité, cette action renforce la responsabilité de la gestion de la destination en intégrant des pratiques durables dès le départ.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** En intégrant la durabilité dans les formations, cette action encourage les futurs professionnels à adopter des standards de durabilité dans leurs pratiques professionnelles.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière :** La création de modules de tourisme durable dans les formations renforce les compétences des étudiants, augmentant ainsi leurs opportunités de carrière dans le secteur du tourisme durable.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable :** En formant les étudiants aux pratiques durables, cette action soutient les entrepreneurs locaux en favorisant des pratiques commerciales équitables et responsables.
- **B4. Soutien aux communautés :** La sensibilisation aux pratiques durables aide à soutenir les communautés locales en favorisant un tourisme respectueux de l'environnement et de la culture locale.
- **B8. Accès universel :** En incluant des modules sur l'accessibilité dans les formations, cette action assure que les futurs professionnels du tourisme sont sensibilisés à l'importance de l'accès universel.
- **C1. Protection des ressources culturelles :** Les modules de formation sur le tourisme durable incluront des aspects de

protection des ressources culturelles, renforçant ainsi leur préservation.

- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : Les modules de formation sur le tourisme durable incluront des stratégies pour gérer les visiteurs sur les sites culturels de manière responsable.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En intégrant des connaissances sur la protection des environnements sensibles dans les formations, cette action contribue à leur préservation.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : Les modules de formation incluront des pratiques de gestion des visiteurs sur les sites naturels, minimisant ainsi les impacts négatifs.
- **D5. Gestion des énergies** : Les futurs professionnels seront formés à la gestion durable de l'énergie, contribuant ainsi à une utilisation plus efficace des ressources énergétiques.
- **D6. Gestion de l'eau** : Les formations incluront des pratiques de gestion durable de l'eau, aidant à préserver cette ressource précieuse.
- **D9. Déchets solides** : Les futurs professionnels seront formés à la gestion des déchets solides, contribuant ainsi à la réduction et au recyclage des déchets.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : La sensibilisation aux émissions de GES et aux pratiques de réduction sera un aspect clé des modules de formation, contribuant à la lutte contre le changement climatique.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Élaboration des modules de formation
À FAIRE	2025 : Formation des enseignants et lancement des premiers modules.
À FAIRE	2025-2027 : Intégration et mise en oeuvre progressive des modules dans les cursus des écoles hôtelières et touristiques.
À FAIRE	2026-2030 : Suivi, évaluation et ajustement des modules de formation.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Tous les organismes de formation, Ministère de l'éducation (MEE), Ministère de la fonction publique (MFT), Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), Université de Polynésie française (UPF)</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>13 278,00</b> Nb valeur précédente : 12 428,00 (7%)	2024	<b>Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>255 904</b> XPF valeur précédente : 245 306 (4%)	2023	<b>Salaire moyen dans les entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]

## Intégrer des modules « senior » et « handicaps » dans toutes les formations touristiques

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de l'accessibilité des sites touristiques.
- Valorisation de la destination comme inclusive et responsable.

### Objectif(s)

- Sensibiliser et former les acteurs du tourisme à l'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Améliorer l'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

### Contexte

Il est essentiel d'assurer que les sites touristiques soient accessibles à tous, y compris aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Actuellement, les formations touristiques ne prennent pas suffisamment en compte ces besoins spécifiques. L'intégration de modules dédiés dans les formations existantes permettra de mieux préparer les professionnels du secteur à accueillir ces publics.

### Description

- **Élaboration des modules de formation :** Développer des modules spécifiques sur l'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- **Intégration dans les cursus :** Incorporer ces modules dans les formations des écoles hôtelières et touristiques.
- **Sensibilisation des acteurs :** Organiser des sessions de sensibilisation pour les acteurs touristiques déjà en activité.
- **Suivi et évaluation :** Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'impact des formations et ajuster les modules si nécessaire.

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel :** Cette action est directement liée à l'amélioration de l'accessibilité des sites touristiques, en formant les acteurs à mieux accueillir les personnes âgées et handicapées, assurant ainsi un accès universel.
- **B5. Prévention de l'exploitation et de la discrimination :** Cette action vise à inclure des segments de la population souvent marginalisés dans le secteur du tourisme, réduisant ainsi la discrimination.
- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination :** En intégrant des modules spécifiques pour l'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, cette action démontre une gestion proactive et inclusive des destinations touristiques, assurant que tous les visiteurs sont pris en compte dans les plans de gestion.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** En formant les professionnels du tourisme à l'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, cette action encourage les entreprises touristiques à adopter des standards de durabilité et d'accessibilité plus élevés.
- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités :** En améliorant l'accueil et l'accès pour tous les visiteurs, cette action contribue à une meilleure gestion des flux de visiteurs et des activités touristiques, assurant que les sites peuvent accueillir un public diversifié de manière efficace et inclusive.

## Tâches programmées

		0/4 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2025 : Élaboration des modules de formation dans les cursus des écoles hôtelières et touristiques.	
À FAIRE	2026 : Organisation des sessions de sensibilisation pour les acteurs touristiques en activité.	
À FAIRE	2026 - ... : Intégration et mise en oeuvre des modules dans les cursus.	
À FAIRE	2026-2030 : Suivi, évaluation et ajustement des modules de formation.	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Service du Tourisme (SDT)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> laurence varet (laurencevaret)</p> <p><b>Partenaires :</b> Ecole hôtelière, Ecoles touristiques, Université de Polynésie française (UPF), Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), Ministère de l'éducation (MEE), Ministère de la fonction publique (MFT), Tous les organismes de formation</p>	

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Sensibiliser les agents d'accueil de Tahiti Tourisme et des comités du tourisme aux handicaps et à la langue des signes

Cible(s) : Agents d'accueil Tahiti Tourisme

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de l'accessibilité et de l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Valorisation de Tahiti comme destination inclusive et responsable.

### Objectif(s)

- Sensibiliser et former les agents d'accueil aux différents types de handicaps.
- Apprendre la langue des signes pour mieux communiquer avec les visiteurs sourds et malentendants.

### Contexte

L'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap est essentielle pour rendre les sites touristiques accessibles à tous. En s'inspirant de l'action prévue par le CGF pour les communes (voir l'action dédiée), Tahiti Tourisme et les comités du tourisme doivent intégrer des formations spécifiques pour leurs agents d'accueil.

### Description

- **Formation des agents d'accueil** : Organiser des sessions de formation pour les agents d'accueil sur les différents types de handicaps et la langue des signes.
- **Sensibilisation** : Sensibiliser les agents d'accueil aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
- **Partenariats** : Collaborer avec des associations spécialisées pour élaborer et dispenser les formations.
- **Suivi et évaluation** : Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'impact des formations et ajuster les contenus si nécessaire.

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel** : Cette action contribue directement à l'amélioration de l'accès universel en formant les agents d'accueil à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, y compris celles qui utilisent la langue des signes.
- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités** : Assurer que les sites touristiques soient accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, permet une gestion équitable et inclusive des flux de visiteurs.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : Former les agents d'accueil à la langue des signes et à l'accueil des personnes en situation de handicap crée des emplois plus qualifiés et offre des opportunités de carrière enrichissantes.
- **B4. Soutien aux communautés** : En renforçant l'inclusivité, cette action soutient les communautés locales en rendant les services touristiques accessibles à un public plus large, y compris les résidents locaux en situation de handicap.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : Assurer que les sites culturels soient accessibles à tous permet de partager et de valoriser le patrimoine culturel avec un public plus diversifié.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/3 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2025 : Élaboration du programme de formation	
À FAIRE	2025 : Organisation des premières sessions.	
À FAIRE	2026-2030 : Organisation régulière de sessions pour les nouveaux arrivants.	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-05-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Tahiti Tourisme</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p><b>Partenaires :</b> Fédération Te Niu O Te Huma, Centre de gestion et de formation (CGF)</p>	

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (1/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
0 %	2024	<b>Part des agents d'accueil de Tahiti Tourisme et des comités du tourisme sensibilisés aux handicaps</b> [Suivi]

## Renforcer les actions de sensibilisation et formation au tourisme durable auprès des jeunes publics

Cible(s) : Enfants, Associations, Communes, Comités du tourisme

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation et valorisation du patrimoine culturel.
- Éducation des jeunes à l'importance de la durabilité et du civisme environnemental et culturel.

### Objectif(s)

- Sensibiliser la population par le biais de la jeunesse à la culture polynésienne.

### Contexte

Une action en cours de Tahiti Tourisme avec la DGEE vise à renforcer la sensibilisation des jeunes au tourisme durable. Cette action doit être amplifiée pour inclure des activités éducatives et des sorties culturelles dans le programme scolaire, favorisant ainsi une meilleure compréhension et appréciation du patrimoine culturel polynésien dès le plus jeune âge.

### Description

- **Organiser des actions de sensibilisation au tourisme** auprès des jeunes publics.
- **Élaborer un programme de formation au tourisme durable** en milieu scolaire.
- **Favoriser des activités alliant éco-civisme et tourisme** en milieu scolaire primaire et secondaire.
- **Eduquer à la culture** polynésienne et la préservation du patrimoine (visites sur les sites notamment)
- **Intégrer des modules « senior » et « handicaps »** dans les canaux de sensibilisation.
- **Diversifier et populariser l'accès aux informations** concernant le secteur touristique pour les résidents de chaque territoire.
- **Engager des actions de terrain, débats publics et échanges** pour répondre aux préoccupations liées au tourisme (*tourism bashing*).
- **Favoriser l'implication et la participation de la population** et des associations locales dans les actions et événements touristiques.

### Critères GSTC :

- **A5. Implication des résidents et feedback** : L'implication des jeunes et des associations locales dans des actions de sensibilisation renforce l'engagement des résidents et permet de recueillir leurs retours pour améliorer les initiatives.
- **A7. Promotion et information** : En diversifiant et popularisant l'accès à l'information sur le tourisme durable, cette action améliore la promotion et la diffusion des bonnes pratiques auprès des jeunes et de la communauté.
- **B4. Soutien aux communautés** : En impliquant les jeunes et les associations locales dans des activités de sensibilisation, cette action soutient les communautés en les engageant directement dans des initiatives durables.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : La sensibilisation des jeunes à la culture polynésienne contribue à la protection et à la valorisation des ressources culturelles locales.
- **C3. Patrimoine immatériel** : En éduquant les jeunes sur l'importance du patrimoine culturel et des traditions locales, cette action aide à préserver et à transmettre le patrimoine immatériel polynésien.
- **C4. Accès traditionnel** : Les sorties culturelles et les activités éducatives permettent aux jeunes d'accéder aux sites culturels de manière respectueuse et éducative, renforçant leur lien avec leur héritage traditionnel.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En sensibilisant les jeunes à la protection des écosystèmes, cette action

contribue à la préservation des environnements sensibles de la Polynésie française.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/3 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2024-2025 : Élaboration du programme de formation au tourisme durable en milieu scolaire.	
À FAIRE	2025 : Organisation d'ateliers de sensibilisation les mercredis sur des sites touristiques.	
À FAIRE	2025 - ... : Mise en œuvre du programme de formation au tourisme durable en milieu scolaire.	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2026	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme

Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)

Partenaires : Service du Tourisme (SDT), Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), Communes, Comités du tourisme, FAPE - Te Ora Naho, Associations environnementales, Associations culturelles

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++



## Pilier : B. Durabilité socio-économique

## Orientation : Assurer des bénéfices économiques locaux

### Développer la promotion touristique de l'île de Tahiti

Cible(s) : Touristes, Touristes locaux

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Augmentation de la fréquentation touristique.
- Valorisation du patrimoine culturel et naturel.
- Renforcement de l'image de marque de Tahiti.

#### Objectif(s)

- Améliorer la visibilité de Tahiti comme destination touristique durable.
- Promouvoir les atouts culturels, naturels et historiques de Tahiti.

#### Contexte

Tahiti est trop souvent vu comme un simple territoire de passage vers d'autres destinations polynésiennes. Tahiti dispose pourtant de nombreux atouts touristiques, mais la promotion de ces atouts doit être renforcée pour attirer un nombre croissant de visiteurs. Actuellement, la visibilité de Tahiti sur les marchés internationaux peut être améliorée par des campagnes de promotion ciblées et l'utilisation de nouvelles technologies.

#### Description

- **Campagnes de promotion** : Mettre en place des campagnes de promotion ciblées sur les marchés internationaux clés.
- **Utilisation des technologies numériques** : Exploiter les technologies numériques, telles que la réalité augmentée, les visites virtuelles et les réseaux sociaux, pour promouvoir Tahiti.
- **Partenariats** : Établir des partenariats avec des influenceurs, des agences de voyage et des médias pour accroître la visibilité de Tahiti.
- **Participation à des salons** : Poursuivre et renforcer la présence à des salons internationaux du tourisme pour promouvoir Tahiti.
- **Création de contenus promotionnels** : Développer des contenus promotionnels mettant en avant les aspects culturels, naturels et historiques de Tahiti.

#### Critères GSTC :

- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination** : L'élaboration de campagnes de promotion et l'utilisation des technologies numériques s'inscrivent dans un plan stratégique à long terme.
- **A6. Implication des visiteurs et feedback** : Les outils numériques et les campagnes ciblées encouragent une interaction avec les visiteurs potentiels.
- **B1. Mesurer la contribution économique du tourisme** : L'action vise explicitement à augmenter la fréquentation touristique, impactant directement les retombées économiques locales.

- **B4. Soutien aux communautés** : Par la valorisation des atouts culturels et naturels, les communautés locales peuvent bénéficier d'un afflux touristique accru.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : La mise en avant des aspects culturels et historiques dans les campagnes contribue à préserver et promouvoir le patrimoine de Tahiti.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS

2025 (Avril) : Rédaction du cahier des charges pour le choix d'une agence de création en vue du déploiement d'une campagne de promotion de l'île de Tahiti.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme

Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00</b> touristes valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par pays d'origine)</b> [Résultat]

## Développer de nouveaux circuits touristiques et agro-touristiques liés aux productions locales

Cible(s) : Acteurs du tourisme

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Diversification de l'offre touristique.
- Valorisation des productions locales.
- Renforcement des économies locales.

### Objectif(s)

- Soutenir le développement de l'offre en agrotourisme et tourisme gourmand.
- Développer des circuits agrotouristiques liés aux productions locales.

### Contexte

Les circuits touristiques thématiques centrés sur les productions locales permettent de valoriser les ressources du territoire tout en offrant une expérience unique aux visiteurs. Ces circuits peuvent inclure des visites de fermes, des ateliers pratiques et des ventes de produits locaux, ce qui favorise le développement économique local et la promotion des savoir-faire traditionnels.

### Description

- **Création des circuits thématiques** : Encourager les circuits centrés sur la transformation locale (routes de l'ananas, de la vanille, du coco, de la perle, du miel, etc.).
- **Promotion des circuits** : Lancer des campagnes de promotion des circuits agrotouristiques.
- **Collaboration avec les agriculteurs** : Travailler en étroite collaboration avec les agriculteurs et les producteurs locaux pour intégrer leurs activités dans les circuits.
- **Incitations financières** : Mettre en place des incitations financières pour rémunérer les propriétaires et agriculteurs participant aux circuits.

*Frein potentiel : nuisances touristiques par rapport aux exploitations aux alentour*

### Critères GSTC :

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : Cette initiative encourage la collaboration entre les acteurs touristiques et les agriculteurs, favorisant l'adoption de standards de durabilité dans les pratiques agricoles et touristiques.
- **A7. Promotion et information** : La promotion des circuits agrotouristiques contribue à informer les touristes sur les productions locales et les pratiques agricoles durables, augmentant ainsi la visibilité des ressources locales.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : Le développement de ces circuits crée de nouvelles opportunités d'emploi et de carrière pour les résidents locaux, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : En favorisant les circuits liés aux productions locales, cette action soutient les entrepreneurs locaux et encourage le commerce équitable en mettant en valeur les produits régionaux.
- **B4. Soutien aux communautés** : Les circuits agrotouristiques renforcent les économies locales et améliorent le bien-être des communautés en permettant aux agriculteurs de diversifier leurs sources de revenus.

- C3. Patrimoine immatériel** : La mise en place de circuits touristiques basés sur les savoir-faire locaux contribue à la valorisation et à la transmission des traditions et des pratiques culturelles immatérielles.
- C4. Accès traditionnel** : Les circuits permettent aux visiteurs d'accéder aux pratiques agricoles traditionnelles et aux paysages culturels, favorisant ainsi un tourisme respectueux et éducatif.
- C7. Site interprétation** : Cette action doit inclure l'interprétation des sites en mettant en valeur les aspects culturels et historiques des productions locales.
- D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : En orientant les visiteurs vers des circuits spécifiques, cette action aide à gérer les flux touristiques et à minimiser les impacts environnementaux sur les sites naturels.
- D3. Interactions avec la vie sauvage** : Les circuits agrotouristiques peuvent inclure des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, contribuant ainsi à la conservation de la faune et de la flore locales.
- D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En promouvant les produits locaux et réduisant les distances de transport des aliments, cette action contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2024-2025 : Création des circuits touristiques.
À FAIRE	2026 : Lancement des campagnes de promotion.
À FAIRE	2026-2027 : Accompagnement et développement de nouveaux circuits

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Direction de l'agriculture (DAG), Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL), Communes, Tahiti Tourisme</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Favoriser les achats de souvenirs locaux artisanaux en matières naturelles et réglementer les importations

Cible(s) : Vendeurs de souvenirs, Touristes, Artisans locaux

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Objectif(s)

- Promouvoir les produits artisanaux locaux et limiter les importations de produits de contrefaçon.
- Soutien à l'économie locale.
- Valorisation de la culture et des savoir-faire traditionnels.
- Réduction de l'empreinte environnementale des souvenirs touristiques.

### Contexte

Il est essentiel de développer l'offre locale et artisanale existante pour promouvoir la culture locale et réduire l'impact environnemental. Les artistes et artisans locaux sont souvent mis en avant lors des débarquements de croisières et dans les grands hôtels. Cependant, l'importation de souvenirs de Bali ou de Chine reste répandue, ce qui nuit à la promotion des produits locaux. A noter que le Service de l'artisanat travaille actuellement sur le sujet avec la rédaction d'une nomenclature, des échanges avec les douanes et la DGAE pour établir les principes d'un cadre réglementaire adapté à cette problématique. Aussi, des initiatives comme le label "Fenua Original" développé par le Service de l'artisanat depuis 2023 sont à encourager pour promouvoir l'artisanat polynésien et valoriser le savoir-faire des artisans polynésiens d'une part, et signaler l'authenticité et l'identité des produits concernés d'autre part.

### Description

- **Renforcer la promotion des produits locaux :** Renforcer la mise en avant les produits fabriqués à partir de ressources gérées durablement et valoriser le savoir-faire artisanal auprès de la population locale, des touristes et également des professionnels du tourisme.
- **Réglementation des importations :** Identifier les volumes et typologies des biens importés et adapter la réglementation pour limiter l'importation de souvenirs de contrefaçon.
- **Création et promotion d'un label local :** Sensibiliser les artisans aux bonnes pratiques avec l'adoption d'un label "Fenua Original" par et promouvoir ce label auprès de la population locale et des touristes.
- **Identification de lieux stratégiques :** Installer des artisans dans des zones à forte fréquentation touristique (ex : terminal croisière de Papeete).
- **Diagnostic et développement de centres culturels et artisanaux :** Etablir un état des lieux des "Fare Artisanat" et établir une politique de développement de ces centres culturels et artisanaux.

### Critères GSTC :

- **Critère B3 : Soutien aux entrepreneurs locaux et commerce équitable.** Valorisation de la culture et des savoir-faire traditionnels : En réglementant les importations et en favorisant les achats de souvenirs locaux, cette action soutient les entrepreneurs locaux et encourage le commerce équitable, en valorisant les produits authentiques et les savoir-faire traditionnels.
- **Critère B2 : Emplois convenables et opportunités de carrière.** En soutenant les artisans locaux et en favorisant les produits artisanaux, cette action crée des opportunités d'emploi convenables et durables. Les artisans locaux bénéficient d'une demande accrue pour leurs produits, ce qui améliore leur stabilité économique et leurs perspectives de carrière.

- **Critère B4 : Soutien aux communautés.** En valorisant la culture et les savoir-faire traditionnels à travers les produits artisanaux locaux, cette action soutient les communautés locales. Cela favorise la cohésion sociale et économique en renforçant les liens entre les artisans et les touristes, et en soutenant l'économie locale.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** Soutien à l'économie locale : La promotion des produits artisanaux locaux et la création d'un label local pour identifier ces produits contribuent à mesurer et optimiser la contribution économique du tourisme, en augmentant les revenus pour les artisans locaux et en créant des emplois.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** Protection et valorisation du patrimoine culturel : En favorisant les produits artisanaux locaux, cette action contribue à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel, en assurant que les touristes emportent avec eux des souvenirs authentiques qui représentent réellement la culture locale.
- **Critère D10 : Réduction des émissions de GES.** En favorisant les achats de souvenirs locaux et en limitant les importations de produits de contrefaçon, cette action réduit les émissions de gaz à effet de serre associées à la fabrication et au transport international de ces marchandises. La promotion des produits fabriqués localement diminue l'empreinte carbone des souvenirs touristiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/4 tâches réalisées (soit 0 %)
EN COURS	2024-2025 : Diagnostic des "Fare Artisanat" pour adapter la politique de développement de Fare d'artisans dans des lieux stratégiques	
EN COURS	2025 : Élaboration de la réglementation sur les importations et création du label local.	
EN COURS	2025-26 : Renforcement de la promotion et sensibilisation des produits locaux auprès de la population locale et des touristes via notamment la mise en avant du label "Fenua Original".	
À FAIRE	2025-2027 : Suivi, évaluation et ajustement des initiatives de promotion.	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	50%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Service de l'Artisanat

Partenaires : Comités du tourisme, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Tahiti Tourisme

## Impacts

+++

+++

+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>13 278,00 Nb</b> valeur précédente : 12 428,00 (7%)	2024	<b>Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>99,5 milliards XPF</b> valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>195,592 milliards XPF</b> valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]
<b>255 904 XPF</b> valeur précédente : 245 306 (4%)	2023	<b>Salaire moyen dans les entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]

## Mettre en place des dispositifs bancaires (DAB/TPE) mutualisés dans les îles non équipées

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Réduction des inégalités d'accès aux services bancaires.
- Stimulation de l'économie locale par la facilité des transactions financières.
- Meilleure satisfaction des touristes grâce à la disponibilité des services bancaires.

### Objectif(s)

- Améliorer l'accessibilité des services bancaires dans les îles non équipées.
- Faciliter les transactions financières pour les habitants et les touristes.
- Renforcer l'économie locale.

### Contexte

De nombreuses îles en Polynésie française ne sont pas équipées de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et de Terminaux de Paiement Electronique (TPE), notamment du fait de l'insuffisance des infrastructures de téléphonie (souvent limitée au EDGE sans accès à la 4G). Cette situation crée des difficultés pour les habitants et les touristes en termes de transactions financières, limitant ainsi le développement économique local.

### Description

Notons que le développement de cette action est lié au [développement des infrastructures téléphonie et internet](#) (voir l'action dédiée). Des solutions provisoires peuvent donc être envisagées.

- **Installation de DAB et TPE mutualisés :** Mettre en place des dispositifs bancaires mutualisés dans les îles non équipées pour permettre aux habitants et aux touristes d'accéder aux services bancaires de base.
- **Développement de solutions provisoires** dans les îles aux infrastructures internet insuffisantes : facilitation du retrait d'espèces à l'aéroport notamment
- **Partenariat banques/communes/Pays :** Collaborer pour financer et installer ces dispositifs.
- **Gestion et maintenance :** Assurer une gestion et une maintenance régulière des dispositifs pour garantir leur fonctionnement optimal.
- **Sensibilisation et information :** Informer les habitants et les touristes de la disponibilité de ces services bancaires.

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel :** En installant des dispositifs bancaires mutualisés dans les îles non équipées, cette action assure un accès universel aux services financiers, réduisant ainsi les inégalités entre les différentes îles.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière :** En améliorant l'accessibilité financière et en stimulant l'économie locale, cette action peut créer de nouvelles opportunités d'emploi et soutenir les entreprises locales.
- **B4. Soutien aux communautés :** En facilitant les transactions financières, cette action soutient les économies locales et améliore la qualité de vie des résidents, en leur offrant un accès facile à des services bancaires essentiels.

## Tâches programmées

		0/4 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2025 : Identification des îles non équipées et prioritaires	
À FAIRE	2025 : Planification des installations en fonction du déploiement du réseau.	
À FAIRE	2025 : Planification des solutions temporaires	
À FAIRE	2025 à 2027 : Installation des équipements	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Partenaires : OPT, Pays, Banques, OSB	<p><b>Budget - complément :</b></p> <p>À définir (Investissement potentiellement à perte pour les banques, coûts d'abonnement élevés)</p>

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Soutenir les porteurs de projets touristiques (jeunes en particulier)

Cible(s) : Porteurs de projets

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Création d'emplois.
- Diversification de l'offre touristique.
- Développement des compétences entrepreneuriales chez les jeunes.

### Objectif(s)

- Encourager et soutenir les jeunes porteurs de projets touristiques.
- Favoriser l'innovation et la créativité dans le secteur du tourisme.
- Renforcer l'économie locale par le développement de nouveaux projets touristiques.

### Contexte

Plusieurs initiatives sur les dernières années sont lancées pour soutenir des porteurs de projets d'entreprises dans le tourisme (concours de création et développement économique - secteur tourisme ; forum pour l'accès aux aides etc.). Par ailleurs, le projet PRISM en plus des différents dispositifs d'accompagnement pour les entrepreneurs portés par la CCISM existent, mais il y a un vrai problème de coordination entre les multiples acteurs/services à solliciter pour monter son entreprise. Être entrepreneur n'est pas facilité par un système lourd administrativement voire décourageant. Il est essentiel de soutenir les jeunes porteurs de projets pour dynamiser le secteur touristique local.

### Description

- **Identification des secteurs en tension :** Identifier les secteurs du tourisme nécessitant de nouvelles initiatives et innovations.
- **Identifier les freins à l'entreprenariat :** Recenser les obstacles rencontrés par les jeunes porteurs de projets et faciliter leurs démarches auprès de différents acteurs (institutions publiques, CCISM, banques, associations) pour monter et faire vivre leur entreprise.
- **Soutien financier :** Faciliter l'accès aux financements et aide pour les jeunes porteurs de projets.
- **Accompagnement et mentorat :** Mettre en place des programmes de mentorat et de coaching pour accompagner les jeunes entrepreneurs.
- **Formation et ateliers :** Organiser des formations et ateliers sur la gestion de projets touristiques, le marketing, et la gestion financière.
- **Promotion des projets :** Aider à la promotion des nouveaux projets touristiques à travers les canaux de communication de Tahiti Tourisme et autres partenaires.

### Critères GSTC :

- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière :** En soutenant les jeunes porteurs de projets, cette action crée des emplois locaux et offre des opportunités de carrière dans le secteur du tourisme, renforçant ainsi l'économie locale.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable :** Le soutien financier, le mentorat, et les formations offerts aux jeunes entrepreneurs renforcent les capacités locales et encouragent le commerce équitable.
- **B4. Soutien aux communautés :** En développant de nouveaux projets touristiques, cette action soutient les

communautés locales en créant des opportunités économiques et en valorisant les ressources locales.

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En facilitant l'accès au financement et en offrant un accompagnement aux jeunes entrepreneurs, cette initiative encourage les entreprises touristiques à adopter des pratiques durables et à s'engager dans des projets responsables.
- **A7. Promotion et information** : La promotion des nouveaux projets touristiques à travers les canaux de communication de Tahiti Tourisme et autres partenaires aide à informer et sensibiliser le public sur les initiatives durables.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/3 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE		2025 : Identification des secteurs en tension et mise en place des dispositifs de soutien financier.
À FAIRE		2026 : Lancement des programmes de mentorat et des ateliers de formation.
À FAIRE		2026-2028 : Suivi, évaluation et ajustement des initiatives de soutien aux porteurs de projets.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : CCISM</p> <p>Responsable(s) : Steeve Liu (steeve.liu), Audrey LHIES (audrey.lhies)</p> <p>Partenaires : Banques, Adie Polynésie, LICRA, Tahiti Tourisme, Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI), Agence de développement économique (ADE)</p>	

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>13 278,00 Nb</b> valeur précédente : 12 428,00 (7%)	2024	<b>Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>99,5 milliards XPF</b> valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>195,592 milliards XPF</b> valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]
<b>255 904 XPF</b> valeur précédente : 245 306 (4%)	2023	<b>Salaire moyen dans les entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]

## Orientation : S'approvisionner localement et durablement

### Favoriser les achats durables et locaux (hors alimentation)

Cible(s) : Hébergements terrestres, établissements de restauration, Acteurs du tourisme

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Amélioration de l'économie locale.
- Préservation des ressources.
- Réduction des volumes de transport.
- Sensibilisation des touristes à des modes de consommation moins impactants sur l'environnement.

#### Objectif(s)

- Inciter les fournisseurs à adopter des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.
- Réduire la production de déchets plastiques dans le secteur touristique.

#### Contexte

Chaque établissement a la possibilité d'adopter une politique d'achat plus durable. Actuellement, les modes de consommation ne permettent pas une pérennité des ressources disponibles. De nombreux produits de consommation sont importés, impactant négativement l'empreinte carbone et offrant peu de bénéfices aux populations locales. Par ailleurs, les plastiques envahissent terres et océans, nécessitant des pratiques nouvelles pour les voyageurs.

#### Description

- **Favoriser les produits locaux** : Promouvoir l'achat de produits polynésiens ou de la zone Pacifique.
- **Faciliter les appels d'offres pour les prestataires locaux** : Permettre aux prestataires non-français de la zone Pacifique de répondre plus facilement aux appels d'offres.
- **Politique d'achat responsable** : Instaurer une politique d'achat responsable dans les grands complexes hôteliers.
  - État des lieux des achats.
  - Tri par famille de produits et fournisseur.
  - Base de données et grille de notation (suivant leur empreinte carbone, leur retombée économique ou autre).
  - Définition de « produit local ».
- **Stratégie de réduction des déchets** : Encourager la réduction des emballages plastiques et promouvoir les conditionnements en gros volumes.
- **Sensibilisation des acteurs de l'industrie touristique** : tours opérateurs, agences de voyages, compagnie aérienne, professionnels du tourisme.
- **Sensibilisation des "consommateurs"** : Informer les touristes et la population sur les modes de consommation durables.

#### Critères GSTC :

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En incitant les entreprises touristiques à adopter des

pratiques d'achat durable, cette action implique directement les entreprises dans les standards de durabilité. La mise en œuvre d'une politique d'achat responsable et la réduction des déchets plastiques sont des exemples de standards de durabilité.

- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : En encourageant les achats locaux, cette action crée des emplois pour les producteurs et les fournisseurs locaux, améliorant ainsi les conditions de travail et offrant de nouvelles opportunités de carrière. En soutenant les entreprises locales, on favorise également le développement d'emplois stables et durables dans la communauté.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : Favoriser les produits locaux et faciliter les appels d'offres pour les prestataires locaux soutient directement les entrepreneurs locaux et encourage le commerce équitable. Cela renforce l'économie locale et crée des opportunités économiques pour les résidents.
- **B4. Soutien aux communautés** : Cette action soutient les communautés en améliorant l'économie locale et en sensibilisant les résidents et les touristes aux pratiques durables, ce qui contribue à la préservation des ressources naturelles et à l'amélioration de la qualité de vie.
- **D9. Déchets solides** : Réduire la production de déchets plastiques et encourager des emballages en gros volumes font partie des mesures visant à améliorer la gestion des déchets solides.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En limitant les importations et en promouvant les achats de proximité, cette action aide à réduire l'empreinte carbone associée au transport de marchandises sur de longues distances.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

À FAIRE

à compléter

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)

Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)

Partenaires : CCISM, Direction de l'environnement (DIREN)

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>99,5 milliards XPF</b> valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]

## Favoriser les circuits courts et durables pour l'approvisionnement alimentaire des établissements touristiques

Cible(s) : établissements de restauration, Hébergements touristiques

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la durabilité des pratiques touristiques
- Développement économique des agriculteurs locaux.
- Réduction de l'empreinte carbone.
- Valorisation culturelle et économique locale.
- Préservation de l'environnement et amélioration de la santé publique.

### Objectif(s)

- Promouvoir les produits locaux et de saison.
- Créer une identité culinaire polynésienne en valorisant les recettes locales.
- Développer un réseau de transformateurs pour la conservation et la planification des approvisionnements.
- Soutenir la mise en place de filières de production durable.

### Contexte

L'essentiel des aliments consommés en Polynésie est aujourd'hui importé. Il est nécessaire de structurer les filières locales pour fournir les établissements touristiques en produits locaux et durables. Cette action vise à réduire les coûts d'importation, soutenir les agriculteurs locaux et répondre à la demande croissante des clients pour des produits locaux.

La CAPL réalise depuis plusieurs années un travail de sensibilisation sur le manger local (non spécifique aux acteurs touristiques) et a mis en place le site [matete.pf](http://matete.pf), première plateforme professionnelle d'aide à la commercialisation entre producteurs et clients de produits agricoles locaux de Polynésie française. Le projet TAVIVAT mené par la DAG répond par ailleurs également à ces enjeux.

### Description

- **Identifier et recenser les besoins alimentaires** des établissements touristiques.
- **Identifier des filières porteuses** : Recenser les produits locaux (comme le 'Uru, le Taro) et favoriser l'augmentation de leur production (y compris par un accompagnement financier les premières années).
- **Structurer le marché pour aider les acteurs à être en lien, par exemple avec des coopératives** : Mettre en place des structures pour fournir les établissements touristiques en quantité suffisante.
- **Promouvoir les produits durables** : Favoriser l'agriculture biologique, la pêche durable et les produits de saison.
- **Développer des options végétariennes** : Encourager les établissements à proposer des plats végétariens à base de produits locaux.
- **Sensibilisation et formation** : Former les cuisiniers et les restaurateurs à l'utilisation des produits locaux et aux recettes traditionnelles (y compris au lycée agricole).
- **Mise en avant des circuits courts** : Afficher la provenance des produits et encourager l'approvisionnement en circuits courts.

*Notons que la sensibilisation aux acteurs du tourisme s'inscrit également dans le guide des bons gestes et comportements à avoir pour un tourisme durable*

## Critères GSTC :

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : Cette action incite les établissements touristiques à adopter des pratiques d'approvisionnement durable, impliquant directement les entreprises dans la mise en œuvre de standards de durabilité. La promotion des produits locaux et de saison, ainsi que la création d'une identité culinaire polynésienne, sont des exemples concrets de cette implication.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : En soutenant la production locale, cette action crée des emplois pour les agriculteurs et les producteurs locaux, améliorant ainsi les conditions de travail et offrant de nouvelles opportunités de carrière. En encourageant les achats locaux, on favorise également le développement d'emplois stables et durables dans la communauté.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : Favoriser les produits locaux et créer des coopératives pour fournir les établissements touristiques soutient directement les entrepreneurs locaux et encourage le commerce équitable. Cela renforce l'économie locale et crée des opportunités économiques pour les résidents.
- **B4. Soutien aux communautés** : Cette action soutient les communautés en améliorant l'économie locale et en sensibilisant les résidents et les touristes aux pratiques durables, ce qui contribue à la préservation des ressources naturelles et à l'amélioration de la qualité de vie.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : En promouvant les produits locaux et les recettes traditionnelles, cette action aide à préserver et valoriser les ressources culturelles locales, notamment la gastronomie et les pratiques agricoles traditionnelles.
- **C3. Patrimoine immatériel** : En valorisant les recettes locales et en formant les restaurateurs à l'utilisation des produits traditionnels, cette action contribue à la préservation du patrimoine immatériel, notamment les savoir-faire culinaires polynésiens.
- **D9. Déchets solides** : Réduire les emballages plastiques et encourager des conditionnements en gros volumes font partie des mesures visant à améliorer la gestion des déchets solides. En favorisant les circuits courts, on réduit également les déchets liés aux importations et aux transports longue distance.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En limitant les importations et en promouvant les achats de proximité, cette action aide à réduire l'empreinte carbone associée au transport de marchandises sur de longues distances, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

2/3 tâches réalisées (soit 67 %)

À FAIRE

La CAPL souhaite offrir une solution "clé en main" aux pensions de famille en Polynésie française, pour leur permettre de cultiver leurs propres fruits et légumes, et ainsi proposer à leur clientèle une alimentation saine, locale et équilibrée.

Le Kit de Jardin Potager : une solution sur-mesure:

Ce kit, conçu pour une surface d'environ 25 m<sup>2</sup>, répond aux besoins spécifiques des pensions de famille tout en valorisant l'autonomie alimentaire.

- Protection et délimitation : Une structure grillagée protège le potager des poules, chiens et autres nuisances, tout en définissant un espace de travail organisé.

- Zones de plantation : À l'intérieur, quatre jardinières de 4 m<sup>2</sup> sont construites avec des planches en bois et remplies de compost, idéales pour une production variée.

- Utilisation périphérique : Le grillage périphérique facilite le tuteurage des plantes, et les bordures enrichies de compost permettent d'ajouter des cultures supplémentaires.

Inclus dans le kit :

- Installation clé en main :

- Comprend la structure (grillage, cornières, fer tor, bois, bâche polyane) et la main-d'œuvre pour l'installation.

- Matériel divers : Pelle, brouette, arrosoirs, râteau, poubelle, et autres outils nécessaires.

- Fertilisation naturelle : Fourniture d'engrais de poisson, EM (micro-organismes efficaces), mélasse, fût et broyat de poissons.

- Semences et substrats : Sélection de semences adaptées à la Polynésie (salade, tomate, concombre, poivron, navet, aubergine, oignon vert, haricot long, pota vert et blanc), ainsi que du compost, du

terreau, et du savon noir. Chaque bénéficiaire reste libre d'ajouter ses propres plantations.

- Support pédagogique : Le manuel du potager polynésien rédigé par la CAPL sera fourni pour guider les utilisateurs.

#### Coût estimé :

Le prix d'un kit s'élève à environ 500 000 CFP, incluant tous les équipements et services mentionnés. En 2025, 80 kits de jardin potager pourraient être proposés aux pensions de famille, permettant ainsi d'équiper environ un tiers des 241 pensions recensées à travers la Polynésie française. Cette initiative vise à encourager l'autosuffisance alimentaire tout en enrichissant l'offre culinaire locale. Les propriétaires de pensions bénéficieraient d'outils leur permettant de cultiver des fruits et légumes frais, répondant ainsi aux attentes croissantes des touristes pour une alimentation saine, locale, et durable.

Le coût de ce programme KIT JARDIN POTAGER est évalué à 40 millions XPF (500.000 XPF x 80 kits). La CAPL ne disposant pas de ce budget, des financements spécifiques seraient nécessaires de la part du Service du Tourisme ou du GIE Tahiti Tourisme pour concrétiser ce projet.

Cette initiative vise à promouvoir une agriculture durable, diversifier les productions locales et renforcer l'autonomie des pensions de famille, tout en mettant en valeur la richesse agricole de la Polynésie française.

#### RÉALISÉE

La plateforme MATETE.pf est conçue pour simplifier et renforcer les liens directs entre producteurs agricoles et acheteurs professionnels, répondant ainsi aux attentes des établissements touristiques en matière d'approvisionnement local et durable.

#### Chiffres clés :

À ce jour, la plateforme compte plus de 171 inscrits, répartis comme suit :

- 98 producteurs-vendeurs
- 73 acheteurs professionnels

#### Inscription et validation :

L'inscription est gratuite pour tous les utilisateurs. Cependant, la CAPL s'assure de la fiabilité des membres en validant :

- les vendeurs sur présentation d'un numéro de carte CAPL valide.
- les acheteurs professionnels grâce à un numéro de Tahiti valide.

Ainsi, les utilisateurs ont la garantie que les membres inscrits sur MATETE.pf sont des professionnels authentifiés.

#### Fonctionnalités automatisées :

- Notifications instantanées : Les utilisateurs reçoivent une alerte automatique dès qu'une commande est passée ou confirmée.
- Facturation simplifiée : La plateforme génère automatiquement les factures dès qu'une commande est validée, facilitant la gestion administrative pour les deux parties.

Avec MATETE.pf, la CAPL met en avant la production locale, favorisant un circuit court entre agriculteurs et professionnels, tout en garantissant des transactions fiables et efficaces.  
Marquée comme réalisée le 31-10-2024 (durée de réalisation : 3 mois)

#### RÉALISÉE

#### - La Foire Agricole Annuelle :

C'est le plus grand événement agricole de l'année en Polynésie française, réunissant producteurs des îles et acheteurs professionnels sur l'île de Tahiti. Cet événement est une vitrine pour les produits locaux et les pratiques agricoles du territoire. Il se tient chaque année sur une période de 10 jours, à partir du dernier jeudi du mois d'octobre. La foire attire plus de 2 000 visiteurs par jour et regroupe environ 250 exposants, offrant une occasion unique de promouvoir l'agriculture polynésienne et de favoriser les échanges entre producteurs et acheteurs.

#### - Marché du Terroir :

Ces marchés de taille plus modeste mettent en lumière les agriculteurs locaux au niveau communal. Organisés plusieurs fois dans l'année, ils sont souvent réalisés en partenariat avec les communes pour promouvoir les produits agricoles spécifiques de chaque territoire. Le Marché du Terroir permet de renforcer les circuits courts et d'encourager la consommation de produits locaux directement auprès des producteurs. Le calendrier annuel des marchés Terroir est consultable auprès de la CAPL  
Marquée comme réalisée le 31-10-2024 (durée de réalisation : 0 mois)

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2025	31-12-2025	67%

En 2025, **80 kits de jardin potager** pourraient être proposés aux pensions de famille, permettant ainsi d'équiper environ **un tiers des 241 pensions** recensées à travers la Polynésie française. Cette initiative vise à **encourager l'autosuffisance alimentaire** tout en enrichissant l'offre culinaire locale. Les propriétaires de pensions bénéficieront d'outils leur permettant de cultiver des fruits et légumes frais, répondant ainsi aux attentes croissantes des touristes pour une alimentation saine, locale, et durable.

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Heimoana LIU (heimoanalui)</p> <p><b>Partenaires :</b> Service du Tourisme (SDT), Tahiti Tourisme, Direction de l'agriculture (DAG), Ministère de l'économie et des finances (MEF), BioFetia</p> <p><b>Équipe projet :</b> La CAPL est prestataires de montage désignés.</p>	<p><b>Budget (en millions de XPF) :</b> 40</p> <p><b>Budget - complément :</b> Le coût de ce programme KIT JARDIN POTAGER est évalué à 40 millions XPF (500.000 XPF x 80 kits).</p> <p>La CAPL ne disposant pas de ce budget, des financements spécifiques seraient nécessaires de la part du Service du Tourisme ou du GIE Tahiti Tourisme pour concrétiser ce projet.</p>

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>195,592 milliards XPF</b> valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]

## Orientation : Améliorer le bien-être social

### Moderniser les réglementations sociales pour les hébergements terrestres

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Amélioration des conditions de travail et des perspectives de carrière.
- Renforcement de l'attractivité du secteur touristique.
- Meilleure protection sociale pour les travailleurs.

#### Objectif(s)

- Actualiser les réglementations sociales pour soutenir le développement des carrières touristiques.
- Créer une convention collective spécifique pour la para-hôtellerie et les pensions.

#### Contexte

L'absence de convention collective spécifique à la para-hôtellerie et aux pensions constitue un frein au développement des carrières touristiques de ce secteur. Par ailleurs, une modernisation et une simplification du code du travail polynésien est souhaitée afin de répondre aux besoins actuels du secteur.

#### Description

- **Révision du code du travail :** Travailler avec la Direction du travail notamment pour réviser, moderniser et simplifier le code du travail polynésien. Le dialogue social étant important, il convient d'abord pour Tahiti tourisme et leurs collaborateurs de contacter les partenaires sociaux représentatifs (tels que le "conseil des professionnels de l'hôtellerie" CPH, "A tia i mua", "CSTP/FO", "O oe to oe rima", etc.) afin de leurs indiquer les doléances (relatives aux modifications du code du travail polynésien sollicitées). Ensuite, ces partenaires sociaux devront remonter lesdites doléances lors des prochaines réunions du comité tripartite d'orientation des réformes (CTOR) afin de proposer des modifications au code du travail polynésien. Le CTOR, composé de représentants des employeurs, de représentants des salariés et de représentants du gouvernement, a pour objectif de faciliter les concertations et de garantir que les réformes du code du travail tiennent compte des préoccupations et intérêts de chaque partie prenante.
- **Création d'une convention collective spécifique :** Élaborer une convention collective pour la para-hôtellerie et les pensions, en consultation avec les associations de pensions et autres parties prenantes. Pour mémoire, la création d'une nouvelle convention collective se décide uniquement en collaboration entre les partenaires sociaux.
- **Formation et sensibilisation :** Organiser des sessions de formation pour informer les employeurs et les employés des nouvelles réglementations et de leurs implications. La Direction du travail peut fournir auprès de Tahiti Tourisme des dossiers contenant notamment des fiches pratiques et modèles-types afin que ce dernier puisse les relayer auprès des acteurs du tourisme. La Direction du travail a également créé sa page facebook.

#### Critères GSTC :

- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : La modernisation des réglementations sociales et la création d'une convention collective spécifique visent à améliorer les conditions de travail, offrant ainsi des emplois convenables et des opportunités de carrière dans le secteur touristique.
- **B5. Prévention de l'exploitation et de la discrimination** : En améliorant les réglementations sociales et en offrant une meilleure protection aux travailleurs, cette action contribue à prévenir l'exploitation et la discrimination dans le secteur du tourisme.
- **B7. Sécurité** : La modernisation des réglementations sociales inclut des aspects liés à la sécurité des travailleurs, garantissant un environnement de travail sûr et sécurisé pour les employés du secteur touristique.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En impliquant les associations de pensions et les syndicats dans la création de la convention collective, cette action encourage les entreprises à adopter des standards de durabilité et de responsabilité sociale.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Début de la révision du code du travail et consultation pour la création de la convention collective.
À FAIRE	2026 : Adoption et mise en œuvre des nouvelles réglementations et de la convention collective.
À FAIRE	2026-2027 : Formation et sensibilisation des parties prenantes

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Ministère du travail (MFT)</p> <p>Responsable(s) : Fetia Olivain (fetiaolivain), Loetitia Hiu (loetitionhiu), Kuelani COUX (kcoux)</p> <p>Partenaires : Service du Tourisme (SDT)</p>	

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00</b> touristes valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par type d'hébergement)</b> [Résultat]
<b>13 278,00</b> Nb valeur précédente : 12 428,00 (7%)	2024	<b>Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>255 904</b> XPF valeur précédente : 245 306 (4%)	2023	<b>Salaire moyen dans les entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]

## Inciter les acteurs du tourisme et le Pays à insérer/former les populations vulnérables (jeunes/moins jeunes/quartiers prioritaires)

Cible(s) : Populations vulnérables

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Réponse aux besoins de main d'œuvre de l'industrie touristique
- Amélioration de la paix sociale
- Baisse du nombre de SDF
- Baisse de la délinquance

### Objectif(s)

- Favoriser l'insertion des populations en situation de précarité
- Réduire la fracture sociale/ les inégalités
- Favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale
- Susciter des vocations et un projet professionnel d'avenir
- Favoriser le développement d'un tourisme durable, éco-responsable et solidaire

### Contexte

La Loi de Pays n° 2022-11 du 24/01/2022 relative à l'insertion sociale par l'activité économique soutient l'intégration sociale et a conduit à la création du dispositif SISAE (Structure d'insertion sociale par l'activité économique). Ce dispositif doit faire l'objet de modifications pour être pleinement opérationnel. À ce jour, une dizaine d'associations ont obtenu l'agrément SISAE. De nombreuses autres structures et entreprises souhaitent en bénéficier, car le dispositif a montré son efficacité pour former et insérer des publics vulnérables dans différents secteurs d'activité.

Dans le secteur du tourisme, on note un manque de prise en compte de l'environnement social et de la responsabilité sociale de ses acteurs. Bien que de nombreuses actions soient menées en termes de protection de l'environnement, de culture ou de développement économique, peu de mesures concernent l'intégration socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, contribuant ainsi à une inégalité d'accès à la formation et à l'emploi.

Le dispositif des SISAE apparaît donc comme une solution d'avenir qui doit trouver sa place dans le secteur du tourisme.

De manière plus générale, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui est un mode d'entreprendre engagée avec des critères précis à respecter, a été identifiée comme solution potentielle aux besoins d'inclusion, de préservation et de régénération de notre territoire. L'Agence de développement économique est en charge de structurer l'ESS en Polynésie française et travaille avec les différents ministères pour identifier et mettre en œuvre des dispositifs de soutien aux acteurs privés.

### Description

- **Dispositif public de soutien** : Activer un dispositif pour soutenir l'embauche, la formation ou l'apprentissage
- **Politique RSE** : Intégrer l'insertion des populations identifiées par la DFSE, les communes, et les églises dans la politique RSE des entreprises
- **Parrainage et mentorat** : Créer un système de parrainage et de mentorat
- **Formation sur le terrain** : Assurer un programme de formation sur le terrain pour donner des compétences opérationnelles
- **Missions de sensibilisation** : Organiser des missions de sensibilisation dans les quartiers sur les formations en

tourisme et en hôtellerie avec les organismes spécialisés (CETAD, lycées hôteliers).

- **Formation des publics fragiles** : Former les publics très fragiles
- **Cohérence de l'offre et de la demande** : Mettre en cohérence l'offre et la demande
- **Marchés publics dédiés** : Faire valoir l'art. LP. 225-2 du code polynésien des marchés publics qui indique que « *Certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés aux SISAE* » afin de soutenir l'effort de développement via la commande publique

#### Critères GSTC :

- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : En favorisant l'embauche locale et en offrant des programmes de formation, cette action contribue à créer des emplois convenables et à offrir des opportunités de carrière aux populations vulnérables, réduisant ainsi le chômage et les inégalités sociales.
- **B4. Soutien aux communautés** : En soutenant l'insertion sociale et la formation des populations vulnérables, cette action renforce le bien-être et la qualité de vie des communautés locales, tout en offrant un soutien direct aux résidents.
- **B5. Prévention de l'exploitation et de la discrimination** : En mettant en œuvre des politiques d'insertion et de formation pour les populations vulnérables, cette action contribue à prévenir l'exploitation et la discrimination. En offrant des opportunités équitables d'emploi et de formation aux groupes marginalisés, elle lutte contre les inégalités sociales et économiques, favorisant ainsi un environnement de travail inclusif et respectueux.
- **B8. Accès universel** : En facilitant l'accès à l'emploi et à la formation pour les populations vulnérables, cette initiative assure un accès universel aux opportunités économiques, y compris pour les personnes issues de milieux précaires.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : L'intégration de l'insertion sociale dans les politiques RSE des entreprises touristiques encourage l'adoption de standards de durabilité par les acteurs du secteur, en valorisant la responsabilité sociale et l'égalité des chances.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

#### Tâches programmées

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

à compléter

#### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

#### PILOTAGE / ANIMATION

#### BUDGET ET MOYENS

**Coordinateur(s) :** Agence de développement économique (ADE)

**Responsable(s) :** Moïra CHANZY (moira.chanzy)

**Partenaires :** Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI), Direction des solidarités de la famille et de l'égalité (DFSE), Schémas d'insertion sociale par l'activité économique (SISAE), ESS France

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Inciter les structures touristiques à embaucher sur l'île et assurer une formation adéquate

Cible(s) : Hébergements touristiques (hôtels et pensions de famille), Prestataire d'activité touristiques

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Renforcement de l'économie locale dans les îles.
- Amélioration de la qualité des services touristiques.
- Réduction du chômage.

### Objectif(s)

- Promouvoir l'emploi local
- Améliorer les compétences des résidents
- Renforcer l'économie locale
- Réduire le chômage.

### Contexte

Bien que certaines structures touristiques embauchent déjà localement, il est nécessaire de renforcer cette pratique. Les mesures d'aide à l'emploi (MAE) du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle (SEFI) sont en place pour soutenir l'embauche locale. Elles devront être davantage complétées par des formations délocalisées.

### Description

Si certaines structures touristiques embauchent déjà localement, cette pratique mérite d'être renforcée pour mieux intégrer les populations locales dans le développement économique des îles et répondre aux besoins spécifiques du secteur touristique. Le Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (SEFI) met en œuvre, depuis le 1er octobre 2024, de nouvelles **mesures d'aides à l'emploi (MAE)**, destinées à soutenir l'embauche locale. Dans le domaine du tourisme, ces aides s'articulent autour de deux dispositifs majeurs :

- **Le CDI aidé (TIAMA)** : ce dispositif favorise l'employabilité des demandeurs d'emploi en leur permettant d'accéder à un contrat à durée indéterminée (CDI) tout en soutenant les employeurs grâce à une prise en charge partielle des salaires des nouveaux embauchés. Selon les conditions établies, cette aide peut varier de **60 000 XPF à 100 000 XPF par mois** (articles LP. 5251-1 à 5251-12 du Code du travail).
- **Les aides à l'insertion professionnelle (TIATURI)** : conçues pour développer les compétences et l'expérience professionnelle des demandeurs d'emploi, ces aides s'adressent à ceux qui n'ont pas encore d'expérience significative dans le métier visé, qu'ils soient diplômés ou non (articles LP. 5241-1 à LP. 5243-4 du Code du travail).

En complément, des initiatives ciblées pour la formation professionnelle viendront renforcer ce dispositif. Dès 2025, le **Centre de Formation Professionnelle pour Adultes (CFPA)** déployera des **formations délocalisées** grâce à son **unité mobile** dans les **Tuamotu** et à l'utilisation du **CETAD de Hiva Oa**. Parmi les formations proposées, le programme qualifiant de "**Guide Accueil Touristique** de Niveau IV" sera dispensé pour répondre aux attentes spécifiques des employeurs du secteur touristique.

En parallèle, des formations préqualifiantes viendront soutenir les métiers connexes à la filière touristique, notamment dans les domaines de la maintenance mécanique de véhicules, de la maintenance des moteurs de bateaux de plaisance, de la finition en bâtiment, de la climatisation, et de l'électricité.

Ce dispositif s'appuie sur un recensement précis des besoins en compétences, réalisé auprès des entreprises, des communes et des habitants, garantissant ainsi une réponse adaptée aux exigences immédiates du marché du travail et

une anticipation des besoins futurs, en particulier dans les archipels éloignés. Cette stratégie vise à favoriser l'embauche locale tout en assurant un développement durable et inclusif pour le secteur touristique en Polynésie.

La mise en oeuvre d'une stratégie pour l'emploi et la formation professionnelle dans le secteur du tourisme nécessitera une collaboration étroite et pérenne entre tous les acteurs concernés. Cela inclut les entreprises du secteur, les associations, notamment les comités de tourisme locaux, les communes, les services et établissements du Pays, comme le SEFI, le service du tourisme, Tahiti Tourisme et l'Agence de développement économique (ADE), ainsi que les centres de formation, qu'ils soient publics ou privés.

### Critères GSTC :

- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : En encourageant l'embauche locale et en assurant une formation adéquate, cette action contribue à créer des emplois décents et des opportunités de carrière pour les résidents locaux. Cela permet de renforcer l'économie locale et de réduire le chômage, tout en améliorant les compétences des travailleurs locaux.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : Cette initiative soutient les entrepreneurs locaux en leur offrant des employés formés et compétents, ce qui renforce la viabilité et la compétitivité des entreprises locales. Les formations délocalisées permettent également aux entrepreneurs de bénéficier de travailleurs qualifiés sans avoir à supporter les coûts de déplacement pour la formation.
- **B4. Soutien aux communautés** : En embauchant localement et en offrant des formations sur place, cette action contribue directement au développement des communautés locales. Elle améliore la qualité de vie des résidents en leur fournissant des opportunités de travail et de développement professionnel.
- **B5. Prévention de l'exploitation et de la discrimination** : En favorisant l'embauche locale et en offrant des formations adéquates, cette initiative aide à prévenir l'exploitation des travailleurs et à garantir des conditions de travail équitables. Elle veille également à ce que tous les résidents aient une chance égale de bénéficier des opportunités d'emploi dans le secteur touristique.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En incitant les structures touristiques à embaucher localement et à former adéquatement leurs employés, cette action encourage les entreprises à adopter des pratiques durables qui bénéficient à la fois à la communauté locale et à l'industrie touristique.
- **A5. Implication des résidents et feedback** : En travaillant en étroite collaboration avec les communes, les associations et les centres de formation, cette initiative assure que les besoins et les préoccupations des résidents sont pris en compte dans le processus de développement touristique.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS

Mise en oeuvre des nouvelles mesures d'aide à l'emploi par le SEFI : 1er octobre 2024.

À FAIRE

2025 Mise en place des formations délocalisées à Rangiroa et à Hiva Oa

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-10-2024	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Vanessa TIAPOI (vanessatiaipoi), Kuelani COUX (kcoux)</p> <p><b>Partenaires :</b> Communes, Centre de Formation Professionnelle des Adultes (CFPA), MFP, Associations, Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI), Ministère de la fonction publique (MFT), Agence de développement économique (ADE), Service du Tourisme (SDT), Tahiti Tourisme</p>	

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>13 278,00</b> Nb valeur précédente : 12 428,00 (7%)	2024	<b>Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>255 904</b> XPF valeur précédente : 245 306 (4%)	2023	<b>Salaire moyen dans les entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>51</b> %	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Développer des directives claires pour le volontourisme

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Renforcement de la participation des visiteurs dans des projets locaux durables.
- Promotion d'un volontourisme éthique et respectueux des communautés locales.
- Préservation de la culture et des traditions locales par un engagement authentique.

### Objectif(s)

- Mettre en place des lignes directrices pour les projets de volontourisme en Polynésie française.
- S'assurer que les initiatives de volontourisme bénéficient aux communautés locales sans causer d'impacts sociaux négatifs.

### Contexte

Le volontourisme est de plus en plus prisé, mais sans cadre strict, il peut entraîner des impacts négatifs sur les communautés. Les directives visent à encadrer les activités pour maximiser les bénéfices pour les populations locales, tout en offrant une expérience positive aux volontaires.

### Description

- **Élaboration des lignes directrices :** Créer un cadre réglementaire et des critères d'éligibilité pour les projets de volontourisme.
- **Selection des projets :** Évaluer et approuver les projets de volontourisme en fonction de leur impact sur les communautés et l'environnement.
- **Suivi et contrôle :** Mettre en place un système de suivi des initiatives de volontourisme afin d'assurer leur conformité aux directives.

*Points d'attention : Il faudra veiller à une bonne coordination avec les communautés pour identifier les besoins réels, et éviter un risque de « tourisme de charité » mal encadré.*

### Critères GSTC :

- **B4. Soutien aux communautés :** Cette action met l'accent sur le fait que les initiatives de volontourisme doivent directement bénéficier aux communautés locales, en évitant les impacts sociaux négatifs et en favorisant le bien-être des populations.
- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination :** L'établissement de directives pour le volontourisme implique la création de règles claires et la gestion des projets pour assurer que ces initiatives bénéficient aux communautés locales, renforçant ainsi la responsabilité de la gestion des destinations touristiques.
- **A6. Implication des visiteurs et feedback :** En encourageant la participation des visiteurs aux initiatives de durabilité des communautés locales et en favorisant leur engagement dans des projets communautaires, cette action permet de recueillir des feedbacks précieux sur l'expérience des visiteurs. Ces retours peuvent ensuite être utilisés pour améliorer les initiatives et garantir qu'elles répondent aux attentes et besoins des visiteurs tout en promouvant des pratiques durables.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** Collaborer avec des acteurs locaux et fixer des critères d'éligibilité pour les projets de volontourisme promeut une implication active des entreprises locales tout

en garantissant des standards de durabilité pour ces initiatives.

- **A5. Implication des résidents et feedback** : Le volontourisme, tel qu'encadré par ces directives, nécessite la participation active des communautés locales pour identifier leurs besoins, renforçant ainsi leur implication dans les processus touristiques.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En soutenant des projets qui visent à protéger et valoriser les ressources naturelles, cette action contribue à la protection des environnements sensibles.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

		0/3 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2025 : Élaboration des lignes directrices du volontourisme	
À FAIRE	2026 : Sélection des projets	
À FAIRE	2026-2030 : Suivi et contrôle	

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Ministère du tourisme</p> <p>Responsable(s) : Guillaume Colombani (g.colombani)</p> <p>Partenaires : Comités du tourisme, Associations environnementales, Associations culturelles, Prestataire d'activité touristiques, Hébergements, Service du Tourisme (SDT), Tahiti Tourisme</p>	

### Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

### Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

**51 %**

2023 Perception du tourisme par les résidents [Résultat]

## Inciter les acteurs à faire bénéficier des infrastructures touristiques aux habitants de l'île pour améliorer l'acceptabilité du développement touristique

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la qualité de vie des habitants.
- Renforcement des liens entre les acteurs touristiques et les communautés locales.
- Valorisation des ressources locales.

### Objectif(s)

- Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale.
- Minimiser les effets négatifs du développement touristique.
- Améliorer l'acceptabilité du développement touristique auprès des populations locales.

### Contexte

Certaines initiatives de développement touristique rencontrent des résistances ou un rejet de la part des populations locales. Pour améliorer l'acceptabilité de ces projets, Tahiti Toursime a identifié via une étude une série d'attentes de la population dans le cadre du développement de projets touristiques. Notamment, il est essentiel de partager les bénéfices des infrastructures touristiques avec les habitants des îles. Des actions similaires existent déjà, mais elles doivent être renforcées et systématisées.

### Description

Exemple d'actions potentielles qui peuvent être mises en place par la sensibilisation et l'échange avec les structures d'hébergement, en lien avec les communes et les comités du tourisme, et/ou de l'incitation fiscale :

- **Collecte centralisée des déchets** : Mettre en place des points de collecte pour certains déchets (piles, etc.) dans les hôtels.
- **Prise en charge des déchets** : Les hôtels prennent en charge l'acheminement des déchets depuis les îles vers Tahiti.
- **Osmoseurs** : Achat d'osmoseurs par les hôtels avec une capacité de production supérieure pour en faire bénéficier la population locale.
- **Accès internet** : Partager l'accès internet des hôtels avec les résidents locaux.
- **Espaces dédiés aux artisans** : Mise à disposition d'espaces gratuits pour que les artisans locaux puissent exposer et vendre leurs produits.
- **Énergie solaire** : Proposer le surplus d'énergie renouvelable produit par les hôtels à la commune pour alimenter les services communautaires (lampadaires, etc.).
- **Chambres froides** : Mise à disposition des chambres froides des hôtels dans les îles ne disposant pas de morgues.
- **Salles de conférences** : Utilisation des salles de conférences des hôtels par les écoles locales pour leurs séminaires.
- **Investissements caritatifs** : Intégrer dans les plans d'investissement des projets touristiques un investissement dans une infrastructure au bénéfice de la population locale (ex. : école, préau, etc.).
- **Don de matériels** : Encourager les hôtels à faire don de leurs matériels amortis aux associations caritatives locales.
- **Centrale d'achat** : Mutualiser et coordonner une centrale d'achat entre les hôtels et la population locale.
- **Communication** : Sensibiliser les acteurs du tourisme à l'importance de ces actions.

Notons d'ailleurs que ces initiatives peuvent être valorisées et bonifiées dans le cadre des critères du SDT (voir action dédiée)

## Critères GSTC :

- **B4. Soutien aux communautés** : Cette action répond directement à ce critère en soutenant les initiatives de durabilité des communautés locales et en améliorant leur bien-être social et économique.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En incitant les entreprises touristiques à participer à des initiatives de durabilité communautaire, cette action promeut l'adoption de standards de durabilité par les acteurs locaux.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : En créant des opportunités économiques pour les résidents locaux et en améliorant leurs conditions de vie, cette action contribue à l'économie locale et offre des emplois convenables dans les îles.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : La mise à disposition d'espaces pour les artisans locaux et la mutualisation des achats bénéficient aux entrepreneurs locaux et favorisent le commerce équitable.
- **B8. Accès universel** : En partageant des infrastructures comme l'accès internet et les espaces communs, cette action renforce l'accès universel aux ressources et services.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En réduisant les déchets et en optimisant l'utilisation des ressources naturelles, cette action contribue à la protection des environnements sensibles.
- **D5. Gestion des énergies** : En partageant l'énergie solaire produite en excès avec les services communautaires, cette action promeut l'utilisation efficace et durable des énergies renouvelables.
- **D9. Déchets solides** : La mise en place de points de collecte de déchets et l'acheminement des déchets par les hôtels aident à gérer efficacement les déchets solides et à réduire leur impact environnemental.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

À FAIRE

à compléter...

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Agence de développement économique (ADE)

Responsable(s) : Moïra CHANZY (moira.chanzy)

Partenaires : Tahiti Tourisme, Service du Tourisme (SDT), Direction des Impôts et des Contributions Publiques (DICP), Communes, Réseau des Ressourceries de la Polynésie française, Club EPER (membres hoteliers), Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI), Service de l'Artisanat, Acteurs du secteur de la culture et de l'artisanat

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>51 %</b>	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Favoriser les opportunités de collaboration entre les compagnies de croisière et les îles aux bénéfices des populations

Cible(s) : Résidents de la Polynésie française, Opérateurs de croisières

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Renforcement des infrastructures locales.
- Amélioration des services médicaux et environnementaux.
- Amélioration de l'acceptabilité sociale des croisières.

### Objectif(s)

- Améliorer le bien-être social des populations locales.
- Maximiser les bénéfices des croisières pour les résidents des îles.

### Contexte

Certains services sont déjà apportés par les croisières, comme le Ponant, aux populations locales. Cependant, il est nécessaire de systématiser et d'élargir ces services pour optimiser les bénéfices pour les communautés insulaires.

### Description

- **Collaboration avec les autorités locales** : Travailler avec les autorités locales pour identifier les besoins spécifiques et coordonner les actions des navires de croisière.
- **Centres médicaux** : Proposer aux navires de croisière de mettre à disposition leurs centres médicaux pour les populations des îles sur lesquelles ils accostent.
- **Ravitaillement en eau** : Utiliser les navires pour remplir les citernes d'eau des îles.
- **Gestion des déchets** : Organiser la collecte des déchets par les navires de croisière pour les transporter vers des centres de traitement appropriés.
- **Communication et valorisation** des ces actions auprès de la population locale.

### Critères GSTC :

- **B4. Soutien aux communautés** : En offrant des services médicaux, en ravitaillant en eau et en gérant les déchets, cette action apporte un soutien direct aux communautés locales, améliorant ainsi leur qualité de vie.
- **B7. Sécurité** : En mettant à disposition les centres médicaux des navires de croisière pour les populations locales, cette action améliore la sécurité sanitaire des résidents des îles.
- **B8. Accès universel** : En facilitant l'accès aux soins médicaux et à l'eau potable pour les résidents des îles, cette initiative garantit un accès universel à des services essentiels, y compris pour les populations isolées.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En impliquant les compagnies de croisière dans la fourniture de services comme les soins médicaux, l'eau et la gestion des déchets, cette action encourage les entreprises à adhérer à des standards de durabilité et à contribuer au bien-être des communautés locales.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE 2025 (Mars) : Interroger TCC sur la faisabilité
- À FAIRE 2025 : Identification des besoins de service à offrir.
- À FAIRE 2025-2026 : Concertation avec les acteurs de la croisière et les communes
- À FAIRE 2026-2027 : Mise en place des premiers services (centres médicaux, ravitaillement en eau, gestion des déchets).

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Tahiti Tourisme</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Erwin EPERANIA (eeperania)</p> <p><b>Partenaires :</b> Compagnies de croisières, Communes, Tahiti Cruise Club, Comités du tourisme</p>	

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>43 815,00</b> Nb valeur précédente : 42 610,00 (3%)	2023	<b>Nombre de croisiéristes</b> [Résultat]
<b>51</b> %	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Établir un recensement des services médicaux disponibles sur chaque île et le diffuser

Cible(s) : Résidents de la Polynésie française, Touristes

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la qualité de vie des résidents et des visiteurs.
- Valorisation des destinations équipées de dispositifs médicaux performants.

### Objectif(s)

- Faciliter l'accueil des touristes nécessitant un suivi médical.
- Assurer une couverture médicale adéquate dans les destinations touristiques.

### Contexte

Certaines îles touristiques ne disposent pas des infrastructures médicales nécessaires pour accueillir des visiteurs nécessitant un suivi médical. Il est crucial d'identifier ces îles et de mettre en place des dispositifs médicaux performants pour assurer la sécurité et le bien-être des populations et des touristes.

### Description

- **Cartographie des dispensaires** : Faire une carte des dispensaires existants.
- **Recensement des dispositifs médicaux** : Recenser et multiplier les dispositifs médicaux performants dans les territoires touristiques.
- **Amélioration des infrastructures** : Collaborer pour améliorer les infrastructures médicales.
- **Formation des personnels** : Former les agents d'accueil aux besoins spécifiques des touristes nécessitant un suivi médical.
- **Communication** : Informer les touristes et les agences de voyage sur les destinations équipées pour les accueillir en toute sécurité.

### Critères GSTC :

- **B4. Soutien aux communautés** : En améliorant les infrastructures médicales, cette action renforce le bien-être et la qualité de vie des communautés locales, tout en offrant un soutien direct aux résidents.
- **B7. Sécurité** : Assurer une couverture médicale adéquate dans les destinations touristiques améliore la sécurité des résidents et des visiteurs, garantissant une réponse rapide et efficace aux urgences médicales.
- **B8. Accès universel** : En facilitant l'accueil des touristes nécessitant un suivi médical, cette initiative assure un accès universel aux services de santé, y compris pour les personnes ayant des besoins médicaux spécifiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE 2025 : Cartographie des dispensaires et recensement des dispositifs médicaux.
- À FAIRE 2026-2028 : Amélioration des infrastructures et formation du personnel.
- À FAIRE 2026-2030 : Suivi, évaluation et amélioration continue.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Direction de la Santé</p> <p>Responsable(s) : Mathilde Kergreis (mathilde.kergreis)</p>	

## Impacts

impact environnemental (1/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Orientation : Développer des infrastructures durables

### Aménager durablement la capitale de Papeete

Cible(s) : Touristes, Résidents de la Polynésie française

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Amélioration de la qualité de vie des habitants.
- Développement économique local.
- Préservation de l'environnement.

#### Objectif(s)

- Favoriser l'attractivité de la capitale.
- Encourager les déplacements en mode doux.

#### Contexte

Papeete, riche de ses atouts touristiques, pourrait encore renforcer son attractivité en améliorant son cadre urbain. Ce projet a pour ambition d'harmoniser les infrastructures existantes tout en intégrant davantage les principes de durabilité pour un développement urbain équilibré et respectueux.

#### Description

- 

**Recensement des sites de loisirs** : Recueillir et mettre en valeur les sites de loisirs de l'agglomération, qui bénéficient d'abord à la population locale avant de devenir naturellement des atouts touristiques. Un premier recensement avait été amorcé, mais l'insuffisance de personnel a freiné le suivi et la mise à jour des données.

- Recensement :

- Parc Bougainville
- Promenade du Front de Mer
- Promenade de Motu Uta
- Street Art Onou
- Quartier du Commerce
- Marché de Papeete
- Musée de la Perle
- Parc Paofai
- Vallée de la Fautaua
- Stade Willy Bambridge
- Piscine Municipale de Papeete
- Cathédrale de Papeete
- Temple Protestant de Papeete
- Place Vaiete

**• Nouveaux espaces et parcours à identifier** : Proposer des espaces de loisirs supplémentaires des parcours de divertissement avec réalité augmentée, ainsi que des espaces dédiés aux loisirs culturels et historiques, afin de

redynamiser la ville.

- 

**Aménagements paysagers** : Face à la faible possibilité de création de nouveaux espaces verts à Papeete, le verdissement de la ville vise à revitaliser la capitale avec modification du PGA avec l'éventualité de planter plus d'arbre pour faire de l'ombre. La végétalisation des balcons reste une initiative personnelle des habitants et des acteurs privés. Le parc Bougainville, en revanche, dispose déjà d'une végétalisation satisfaisante.

- 

**Développement des infrastructures** : Installer des points de vue, des plateformes d'observation et des sentiers pédagogiques.

- *À la Fautaua* : Aménagements réalisés en collaboration avec la Polynésienne des Eaux. Pour ce site une gestion des flux de visiteurs est importante, car ce site est une réserve d'eau essentielle pour Papeete.
- *À Tipaerui* : Projets menés en partenariat avec l'association Tipaerui Valley.

- 

**Animation urbaine** : Proposer des événements et des animations culturelles en partenariat avec les associations locales. Le calendrier événementiel de la ville est riche, incluant des initiatives comme celles de PCV, le marché artisanal de Papeete, ou encore les événements organisés par des associations et acteurs privés. Tahiti Tourisme contribue également à la promotion de ces événements auprès des habitants et des visiteurs via son site internet.

- 

**Mobilité douce** : Promouvoir les déplacements à vélo et à pied en développant des pistes cyclables et en améliorant les trottoirs.

- Réaménagement des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Organisation des "Dimanches du centre-ville" trois fois par an.
- Collaboration en cours avec le ministre Jordy Chan pour un projet de pistes cyclables.
- Projet de rénovation des trottoirs de la rue Foch validé par le précédent gouvernement, mais en attente avec l'actuel.

- 

**Éducation et sensibilisation** : Intégrer la sensibilisation à la préservation de l'environnement et à la durabilité urbaine dans les programmes éducatifs des écoles et centres CLSH.

- 

**Insertion sociale** : Encourager l'insertion sociale à travers des initiatives comme le nettoyage urbain (en partenariat avec SISAE) et l'aide aux sans-abris. Des discussions sont en cours avec la Vice-Présidence pour identifier un site d'hébergement dédié aux SDF, en collaboration avec Chantal Galenon.

## Critères GSTC :

- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : L'aménagement durable nécessite des réglementations et des contrôles pour assurer que les développements urbains respectent les principes de durabilité.
- **B8. Accès universel** : L'aménagement durable de Papeete inclut la promotion des déplacements en mode doux, tels que les pistes cyclables et les trottoirs améliorés. Ces initiatives favorisent l'accessibilité pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite. En intégrant des infrastructures adaptées (comme des rampes d'accès, des chemins larges et lisses, et des points de vue accessibles), l'action contribue directement à l'accès universel.
- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités** : En améliorant les infrastructures et en promouvant des

modes de déplacement doux, l'action aide à gérer les flux de visiteurs et les activités touristiques de manière durable.

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En travaillant avec les commerçants locaux et les associations culturelles et sportives, l'action encourage l'implication des entreprises dans des pratiques durables.
- **A5. Implication des résidents et feedback** : L'amélioration de la qualité de vie des habitants et l'organisation d'animations et d'événements en partenariat avec les associations locales impliquent directement les résidents.
- **A7. Promotion et information** : Promouvoir l'attractivité touristique et les pratiques durables de Papeete aide à informer et à attirer les visiteurs tout en sensibilisant à la durabilité.
- **D11. Transports à faibles impacts** : En promouvant les déplacements en mode doux, l'action favorise des transports à faibles impacts environnementaux.
- **D12. Pollution lumineuse et sonore** : L'aménagement du principal pôle urbain de la Polynésie intègre forcément des mesures pour réduire la pollution lumineuse et sonore.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

à compléter

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

à compléter

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Commune de Papeete

Responsable(s) : Steeve Liu (steeve.liu), Audrey LHIES (audrey.lhies)

Partenaires : Service du Tourisme (SDT), Ministère de l'environnement, Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI), EPF, Tahiti Tourisme, Te Fare Tauhiti Nui (TFTN), Associations culturelles, Commerçants

## Impacts

+++

+++

+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>51 %</b>	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Déployer plus d'infrastructures des besoins fondamentaux (WC, eau potable, poubelles, assainissement) autour des îles

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la santé publique.
- Réduction des impacts environnementaux liés à la gestion des déchets et des eaux usées.
- Meilleure satisfaction des visiteurs et des résidents.

### Objectif(s)

- Améliorer les infrastructures de base pour répondre aux besoins des touristes et des habitants.
- Assurer un environnement propre et sain.
- Renforcer l'attractivité touristique des îles.

### Contexte

Les îles de la Polynésie française nécessitent des infrastructures de base adéquates pour répondre aux besoins fondamentaux des touristes et des habitants. La mise en place de WC, de points d'eau potable, de poubelles et de systèmes d'assainissement est essentielle pour assurer un environnement propre et sain, tout en améliorant l'attractivité touristique des îles.

### Description

- **État des lieux des besoins :** Commencer par un état des lieux des besoins en infrastructures de base dans les différentes îles.
- **Planification des installations :** Planifier l'installation de WC, de points d'eau potable, de poubelles et de systèmes d'assainissement dans les zones identifiées.
- **Collaboration Pays/communes :** Travailler en collaboration pour la mise en place et la gestion des infrastructures.
- **Financements :** Identifier et mobiliser les financements nécessaires, y compris les financements européens et autres sources de subventions.
- **Suivi et maintenance :** Assurer le suivi et la maintenance régulière des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement.

*Freins potentiels : difficultés d'accès aux financements pour les communes les plus petites et moins bien structurées*

### Critères GSTC :

- **B4. Soutien aux communautés :** En fournissant des infrastructures de base, cette action soutient le bien-être des communautés locales et améliore leur qualité de vie.
- **B8. Accès universel :** Assurer que des installations de base telles que WC, eau potable et poubelles sont disponibles pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite, favorise l'accessibilité universelle.
- **A5. Implication des résidents et feedback :** L'amélioration des infrastructures de base bénéficie directement aux résidents et leur feedback peut être intégré pour améliorer ces services.
- **D6. Gestion de l'eau :** Fournir des points d'eau potable et des systèmes d'assainissement aide à gérer l'eau de manière durable.

- **D7. Qualité de l'eau** : Assurer des systèmes d'assainissement adéquats contribue à la qualité de l'eau en évitant la pollution.
- **D8 Eaux usées** : Cette action vise à améliorer les infrastructures d'assainissement, ce qui inclut la gestion des eaux usées.
- **D9. Déchets solides** : La mise en place de poubelles et la gestion des déchets sont essentielles pour réduire la pollution et améliorer la propreté des lieux.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE 2025 : Réalisation de l'état des lieux des besoins.
- À FAIRE 2026-2028 : Installations des infrastructures de base.

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Direction de la construction et de l'aménagement (DCA), Communes, Agence Opua, Comités du tourisme, Tahiti Tourisme</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Mobilisation potentielle de financements européens</p>

### Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Développer les infrastructures téléphonie et internet dans toutes les îles

Cible(s) : Résidents de la Polynésie française, Touristes, Communes

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de l'attractivité des destinations.
- Meilleure utilisation des outils web par les professionnels du tourisme.
- Rentabilisation des installations télécom.

### Objectif(s)

- Développer le tourisme.
- Maintenir les populations qui le souhaitent dans les îles éloignées.
- Améliorer la sécurité des populations isolées.
- Faciliter la télé-médecine et l'éducation à distance.
- Dématérialiser les services administratifs.
- Aider les agriculteurs à écouler leur production.
- Développer le télétravail.

### Contexte

L'isolement de certains archipels et le manque de moyens de communication posent des défis majeurs. Le développement des infrastructures de téléphonie et d'internet est crucial pour améliorer l'accessibilité, la sécurité, et la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

### Description

- **Reprise des échanges avec OPT et Google Starlink/OneWeb** : Collaborer pour développer la connectivité des îles.
- **Développement de la fibre en boucle interne des îles** : Assurer une couverture complète et fiable.
- **Ouverture à la concurrence** : Encourager l'investissement privé avec une obligation de service public pour maximiser les ressources financières disponibles.

### Critères GSTC :

- **B4. Soutien aux communautés** : Le développement des infrastructures de communication renforce le bien-être des communautés locales en améliorant leur accès aux services essentiels et en créant de nouvelles opportunités économiques.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : L'amélioration de l'accès à internet et à la téléphonie permet de développer le télétravail et de nouvelles opportunités d'emploi, notamment dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : En aidant les entreprises locales à utiliser les outils web, cette action soutient l'entrepreneuriat local et le commerce équitable.
- **B8. Accès universel** : En améliorant les infrastructures de téléphonie et d'internet, cette action contribue à fournir un accès universel à des services de communication essentiels. Cela inclut l'accès à des services de télécommunication de base pour tous les résidents et visiteurs, y compris ceux dans les îles éloignées. Cet accès universel est crucial pour l'inclusion numérique, permettant à tous les individus de bénéficier des services en ligne, de l'éducation à distance, de la télé-médecine, et des opportunités de télétravail, ce qui améliore la qualité de vie et favorise l'équité et l'inclusion sociale.
- **C4. Accès traditionnel** : En facilitant l'accès aux services de téléphonie et internet, cette action permet de

promouvoir et de préserver les cultures locales en les rendant plus accessibles et visibles en ligne.

- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En favorisant la dématérialisation des services administratifs et le télétravail, cette action contribue à réduire les émissions de GES liées aux déplacements.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

		0/4 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2024-2026 : Reprise des discussions avec OPT et fournisseurs de services comme Google Starlink et OneWeb.	
À FAIRE	2024-2027 : Accélération du développement des raccordements des îles	
À FAIRE	2026 : Début de l'ouverture à la concurrence.	
À FAIRE	2025-2028 : Développement de la fibre en boucle interne	

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Ministère du tourisme</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Guillaume Colombani (g.colombani)</p> <p><b>Partenaires :</b> Direction générale de l'économie numérique (DGEN), Ministère de la fonction publique (MFT), OPT, Syndicat pour la promotion des communes (SPCPF), Direction du système d'information (DSI), Starlink, OneWeb</p> <p><b>Équipe projet :</b></p> <p>CT Numérique</p>	<p><b>Budget - complément :</b></p> <p>À définir (budget nécessaire de 400 millions pour une commune et quatre atolls par exemple)</p>

### Impacts

impact environnemental (1/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Favoriser l'architecture durable pour les aménagements et bâtiments

Cible(s) : Hébergements touristiques, établissements de restauration

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la qualité des constructions.
- Confort thermique.
- Soutien à l'économie locale.
- Valorisation des pratiques traditionnelles.

### Objectif(s)

- Minimiser les consommations énergétiques et impacts environnementaux du bâti en phase de construction et de fonctionnement.
- Structurer la filière pour une meilleure production.

### Contexte

L'architecture bioclimatique recourt à une bonne intégration du bâtiment dans son environnement. Non seulement elle permet de réaliser des économies en maximisant les apports solaires ou en mettant en oeuvre des méthodes de refroidissement passives mais elle permet aussi une bonne intégration paysagère.

### Matériaux bois

Une volonté locale d'utiliser des matériaux locaux mais le stock est insuffisant et inadapté aux besoins du marché. La production est faible (baisse de qualité quand la filière est mise sous pression - bois pas séché ni traité), non structurée et souvent les acteurs ne sont pas identifiés (SIN TUNG HING, POLYBOIS, SEBM Société d'Exploitation des Bois des Marquises, HERVE MATERIAUX). La distribution devient restreinte.

### Freins & problématiques :

- Manque de volume et mauvaise qualité sur les bois locaux (pas de traitement)
- Problème de transport qui augmente les coûts
- Faible commande sur le bois
- D'autres matériaux biosourcés se développent mais à très petite échelle
- Appauvrissement des sols avec les plantations en monoculture aux Marquises et les autres îles (pinus)
- Traitement du bois qui pollue les lagons (étude à mener)

### Description

- **Développer un référentiel de construction durable** en collaboration avec les hébergeurs (un guide qualité de l'habitat est en cours de création par la DHV et vise, entre autres, à donner des outils aux professionnels sur la construction durable).
- **Interdire les constructions sur pilotis.**
- **Encourager les méthodes de construction durables** qui sont basées sur les biomatériaux, le bioclimatisme et autres pratiques durables (choix de conception et des matériaux)
  - Privilégier les matériaux locaux
  - Utiliser les matériaux importés à l'impact carbone moindre
  - Opter pour des solutions alternatives comme l'utilisation d'autres matériaux (terre crue, bourre de coco, champs ou les déchets de nacre utilisés pour remplacer le béton)

- **S'appuyer sur et promouvoir les pratiques traditionnelles de construction polynésiennes.**
- **Construire une feuille de route** avec des normes spécifiques à chaque archipel, associé à la REBPF.
- **Sensibiliser et former les professionnels locaux** pour répondre à la demande de construction durable.
- **Développer une agroforesterie responsable** et diversifiée qui ne s'appuie pas seulement sur le pinus.
- **Restructurer la filière pandanus** afin de mieux répondre aux attentes et besoins des hébergeurs et **inciter aux alternatives** (toitures avec des tuiles en bois local qui dynamiserait la filière, émergence de filières de production locale de matériaux bio-sourcés et éco-matériaux pour des usages récurrents au sein de l'industrie touristique polynésienne)
- **Mettre en place des dispositifs de subvention ou de défiscalisation** pour encourager l'utilisation de bois et matériaux locaux (en particulier les plus petites filières : bambou, terre, bourre de coco, etc.)
- **Créer, éventuellement, un label "construction durable"** pour valoriser les établissements respectant ces normes.

#### Critères GSTC :

- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : L'interdiction des constructions sur pilotis et la mise en place de normes spécifiques à chaque archipel montrent une réglementation stricte pour l'aménagement et le contrôle du développement.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En collaborant avec les hébergeurs et en favorisant l'utilisation de matériaux locaux et écologiques, cette action encourage les entreprises à adopter des standards de durabilité élevés.
- **A10. Adaptation aux changements climatiques** : En favorisant l'utilisation de matériaux biosourcés et en développant des techniques de construction bioclimatiques, cette action aide les bâtiments à être mieux adaptés aux conditions climatiques locales, réduisant ainsi leur vulnérabilité aux effets des changements climatiques.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : La formation des professionnels locaux et le développement de la filière de construction durable créent des emplois et offrent de nouvelles opportunités de carrière dans le secteur du tourisme durable.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : En favorisant l'utilisation de matériaux biosourcés et éco-matériaux locaux, cette action soutient les entrepreneurs locaux et encourage le commerce équitable.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : La promotion des pratiques traditionnelles de construction polynésiennes contribue à la protection et à la valorisation des ressources culturelles locales.
- **C3. Patrimoine immatériel** : La promotion des pratiques traditionnelles de construction polynésiennes contribue à la préservation et à la valorisation du patrimoine immatériel, en intégrant les savoir-faire culturels et techniques locaux dans les nouvelles constructions.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En favorisant les constructions durables et en minimisant les consommations énergétiques, cette action protège les environnements sensibles et réduit l'impact environnemental des bâtiments touristiques.
- **D5. Gestion des énergies** : Les constructions durables et bioclimatiques permettent de réduire les consommations énergétiques des bâtiments, contribuant ainsi à une gestion plus efficace de l'énergie.
- **D9. Déchets solides** : L'utilisation de matériaux écologiques et la promotion de pratiques de construction durable contribuent à la réduction des déchets solides générés par les activités de construction et de rénovation.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : Les constructions durables, en minimisant les consommations énergétiques et en utilisant des matériaux locaux et écologiques, contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, alignant les pratiques de construction avec les objectifs de lutte contre le changement climatique.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

#### Tâches programmées

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

à compléter

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Délégué interministériel au climat et au développement durable</p> <p><b>Partenaires :</b> Direction de la construction et de l'aménagement (DCA), Direction Polynésienne de l'Energie (DPE), Direction de l'environnement (DIREN), Service du Tourisme (SDT), Direction de l'agriculture (DAG), Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL), Délégation à l'Habitat et la Ville (DHV)</p>	<p><b>Budget - complément :</b> À définir (Défiscalisation et subventions à prévoir)</p> <p><b>Défiscalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des aides du Pays pour aider les porteurs de projets.</li> <li>• Orienter l'achat sur du local et s'assurer, en face, que la production et livraison soient en capacité de répondre à la demande.</li> <li>• Décourager l'importation en le taxant.</li> </ul> <p>Subventions sous conditions d'avoir un label écoresponsable (label à créer)</p>

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Permettre et favoriser la reconversion des sites hôteliers en friche

Cible(s) : Hébergements terrestres

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Maîtrise du foncier par la valorisation de sites déjà monopolisés et improductifs.
- Création d'emplois pendant la réhabilitation puis pour l'exploitation.
- Revalorisation de l'image de marque de la destination.
- Création de nouvelles zones d'activité pour visiteurs et résidents.

### Objectif(s)

- Limiter l'artificialisation du littoral.
- Entrer dans une logique d'hôtellerie circulaire.
- Interrompre la dégradation environnementale et sanitaire.
- Réduire les impacts visuels des structures abandonnées.
- Supprimer les risques sécuritaires.

### Contexte

Le SAGE vise la reconquête des friches hôtelières pour restreindre la privatisation des plages et limiter l'artificialisation littorale. En 2020, 17 friches étaient identifiées. Le schéma directeur des hébergements hôteliers (voir action dédiée) vise par ailleurs à identifier et favoriser la réhabilitation de ces sites. Ces friches représentent une perte économique et engendrent des problèmes environnementaux et sociaux.

La réhabilitation des friches touristiques est au coeur de la stratégie de développement économique avec le programme d'appel à manifestation d'intérêt conduisant à la défiscalisation.

### Description

- **Recensement** : Nouveau recensement exhaustif des friches.
- **Organisation** : Dynamiser et organiser la reprise ou le retour à la nature des sites et bâtiments touristiques abandonnés.
- **Réhabilitation des friches** : Assurer la bonne mise en œuvre de la réhabilitation des friches touristiques via des programmes d'appel à manifestation d'intérêt et la défiscalisation.
- **Incitation fiscale** : Mettre en place une incitation fiscale avec une durée limitée.
- **Préemption** : Organiser la préemption par la commune ou le Pays en cas d'échec de la réhabilitation.

*Freins potentiels : indivision et coûts de réhabilitation*

### Critères GSTC :

- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : La réhabilitation des friches hôtelières permet de maîtriser l'artificialisation du littoral.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En collaborant avec les entreprises pour la réhabilitation des friches, cette action encourage l'adoption de pratiques durables et renforce les standards de durabilité dans le secteur touristique.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : La réhabilitation des sites hôteliers en friche créera des

emplois pendant la phase de réhabilitation et lors de l'exploitation, améliorant les perspectives de carrière dans le secteur touristique.

- **B7. Sécurité** : En éliminant les structures abandonnées et en réhabilitant les sites, cette action réduit les risques sécuritaires pour les résidents et les visiteurs.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : La réhabilitation des friches hôtelières vise à réduire la pollution et à préserver les écosystèmes locaux, contribuant ainsi à la protection des environnements sensibles.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : La réhabilitation des friches inclut des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en adoptant des pratiques de construction et de gestion durables.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

		0/4 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2025 : Mise en place des incitations fiscales	
À FAIRE	2025 : Appel à manifestation d'intérêt ADE conduisant à la défiscalisation	
À FAIRE	2026-2030 : Réhabilitation des sites identifiés.	
EN COURS	2024 : Nouveau recensement des friches (en lien avec le Schéma directeur des hébergements) et planification des sites prioritaires	

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Direction de la construction et de l'aménagement (DCA), Communes</p>	<p>Budget (en millions de XPF) : 5 000</p> <p>Budget - complément :</p> <p>Régulation entre incitation et sanctions ?</p>

### Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>7 384,00 clés</b> valeur précédente : 6 897,00 (7%)	2023	<b>Nombre de clés disponibles</b> [Suivi]

## Réviser la fiscalité touristique en faveur de l'investissement local pour les villas de luxe

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Développement économique local.
- Amélioration de l'infrastructure touristique.
- Valorisation de la destination auprès des clients fortunés.

### Objectif(s)

- Attirer des investissements dans le secteur des villas de luxe en Polynésie française.
- Intégrer des responsabilités sociétales et environnementales fortes dans les projets touristiques de luxe.

### Contexte

La fiscalité actuelle, notamment la défiscalisation, n'est pas adaptée pour attirer les clients fortunés souhaitant investir dans des villas de luxe. Il est nécessaire de créer une fiscalité attractive tout en intégrant des normes strictes de responsabilité sociétale et environnementale.

### Description

- **Fiscalité attractive** : Élaborer des mécanismes fiscaux spécifiques pour les villas de luxe autres que la défiscalisation classique.
- **Responsabilité sociétale et environnementale** : Intégrer des exigences en matière de durabilité et de responsabilité sociale dans les projets de villas de luxe.
- **Collaboration** : Travailler avec les investisseurs pour mettre en place ces nouvelles mesures fiscales.
- **Promotion** : Communiquer ces nouvelles opportunités fiscales auprès des investisseurs potentiels.

### Critères GSTC :

- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : La mise en œuvre des nouvelles mesures fiscales et l'intégration des normes de durabilité nécessitent des réglementations spécifiques sur l'aménagement et le contrôle du développement.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : Intégrer des exigences en matière de durabilité et de responsabilité sociale dans les projets de villas de luxe favorise l'implication des entreprises dans les standards de durabilité.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE 2025 : Élaboration des nouvelles mesures fiscales et consultation des parties prenantes.
- À FAIRE 2026 : Mise en œuvre des mesures fiscales et intégration des normes de durabilité.
- À FAIRE 2026-2027 : Promotion des nouvelles mesures et suivi de leur impact.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Service du Tourisme (SDT)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> laurence varet (laurencevaret)</p> <p><b>Partenaires :</b> Investisseurs, Ministère de l'économie et des finances (MEF)</p>	

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (1/3)
+++	+++	+++

## Orientation : Permettre l'accessibilité pour tous

### Réaliser un état des lieux en PF et un benchmarking de l'accessibilité touristique au handicap pour définir objectifs et actions à mettre en oeuvre

Cible(s) : Personnes en situation de handicap

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Augmentation de la satisfaction des touristes en situation de handicap.
- Valorisation de la destination comme inclusive et accessible.
- Renforcement de la réputation des structures touristiques locales.

#### Objectif(s)

- Évaluer les meilleures pratiques en matière d'accessibilité touristique pour les personnes en situation de handicap.
- Appliquer ces pratiques pour améliorer l'accessibilité en Polynésie française.

#### Contexte

Des bonnes pratiques en matière d'accessibilité touristique existent notamment en Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande et Hawaï. Il est essentiel de réaliser un benchmarking pour identifier ces pratiques et les adapter au contexte de la Polynésie française.

#### Description

- **Etablir un état des lieux**
- **Recherche et collecte de données** : Identifier et analyser les bonnes pratiques en matière d'accessibilité touristique dans des destinations similaires.
- **Évaluation des pratiques actuelles** : Évaluer les pratiques actuelles en Polynésie française et identifier les écarts par rapport aux meilleures pratiques internationales.
- **Recommandations** : Développer des recommandations spécifiques pour améliorer l'accessibilité touristique.
- **Objectifs** : Fixer des objectifs d'amélioration de l'accessibilité en Polynésie française
- **Plan de mise en œuvre** : Élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations en collaboration avec les parties prenantes locales.

Note : Par accessibilité, on n'entend pas seulement la mobilité en fauteuil roulant, mais bien tous les handicaps (visuels, auditifs, linguistiques, etc.).

#### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel** : Cette action vise directement à garantir l'accès universel aux services et infrastructures touristiques pour les personnes handicapées.
- **B7. Sécurité** : Améliorer l'accessibilité des infrastructures touristiques renforce la sécurité pour tous les visiteurs, y compris ceux en situation de handicap.
- **B6. Propriété et droit des populations locales** : L'intégration de normes d'accessibilité permet de respecter et

protéger les droits des populations locales en situation de handicap.

- **B5. Prévention de l'exploitation et de la discrimination** : En adoptant des pratiques inclusives, cette action aide à prévenir la discrimination envers les personnes en situation de handicap.
- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination** : En intégrant des pratiques exemplaires internationales, la destination développe une stratégie solide pour améliorer l'accessibilité.
- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : En adoptant des meilleures pratiques internationales, on s'assure que les sites culturels sont accessibles et gérés de manière inclusive.
- **C7. Site interprétation** : Centraliser et diffuser les informations sur l'accessibilité contribue à une meilleure interprétation des sites pour tous les visiteurs, y compris ceux en situation de handicap.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : L'amélioration de l'accessibilité permet une gestion plus inclusive des sites naturels, garantissant que tous les visiteurs peuvent en profiter de manière responsable.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Recherche et collecte de données sur les meilleures pratiques.
À FAIRE	2025 : Évaluation des pratiques actuelles en Polynésie française.
À FAIRE	2026 : Élaboration des recommandations et du plan de mise en œuvre.
À FAIRE	2026-2030 : Mise en œuvre du plan d'action

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme</p> <p>Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p>Partenaires : Fédération Te Niu O Te Huma, Déléguee interministérielle au handicap et à l'inclusion</p>	

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (1/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Identifier toutes les structures et activités adaptées au handicap et faciliter l'accès à l'information

Cible(s) : Personnes en situation de handicap

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de l'accès à l'information
- Augmentation de la satisfaction des visiteurs.
- Valorisation de la destination comme inclusive et accessible.
- Renforcement de la réputation des structures touristiques locales.

### Objectif(s)

- Améliorer l'accès à l'information sur les structures et activités adaptées aux personnes en situation de handicap.
- Assurer une expérience touristique inclusive pour tous les visiteurs.

### Contexte

La Fédération Te Niu O Te Huma fournit des informations sur l'accessibilité en Polynésie française. Cependant, il y a un besoin de centraliser et de diffuser ces informations de manière plus efficace. Certaines incohérences ont été signalées, et il est nécessaire d'améliorer la visibilité et l'exactitude des données disponibles.

### Description

- **Listing des structures adaptées** : Réaliser un recensement exhaustif des structures réellement adaptées aux différents types de handicaps.
- **Listing des prestataires d'activités adaptées** : Recenser les prestataires offrant des activités adaptées aux personnes en situation de handicap.
- **Mise à disposition de l'information** : Créer une page dédiée sur le site de Tahiti Tourisme pour centraliser toutes les informations sur l'accessibilité.
- **Guides adaptés** : Produire des guides papier et en ligne (contributions et communication sur l'application AXSMAP), incluant des versions en braille et une carte de Papeete et des autres territoires.
- **Mise à jour régulière** : Assurer une mise à jour régulière des informations disponibles.

*Note : S'assurer que les sites de Tahiti Tourisme sont accessibles à tous les types de handicaps.*

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel** : Cette action répond directement à ce critère en facilitant l'accès à l'information et aux structures adaptées pour les personnes en situation de handicap, assurant ainsi une expérience touristique inclusive.
- **B7. Sécurité** : En identifiant les structures adaptées, cette action assure la sécurité des visiteurs en situation de handicap en leur fournissant des informations fiables sur les endroits où ils peuvent se rendre en toute sécurité.
- **A7. Promotion et information** : La centralisation et la diffusion de l'information sur les structures et activités adaptées répondent à ce critère en rendant l'information facilement accessible.
- **A6. Implication des visiteurs et feedback** : Assurer que les visiteurs en situation de handicap peuvent donner leur feedback contribue à améliorer continuellement l'offre touristique.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : En incluant des informations sur les sites culturels accessibles, cette

action aide à protéger et promouvoir les ressources culturelles de manière inclusive.

- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : En facilitant l'accès à l'information sur les structures et activités adaptées, cette action contribue à une meilleure gestion des visiteurs sur les sites culturels. Cela permet de s'assurer que les sites culturels sont accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, sans compromettre la conservation des sites.
- **C7. Site interprétation** : En produisant des guides adaptés et des informations en braille et sur les sites web accessibles, cette action aide à fournir des interprétations claires et accessibles des sites culturels. Cela assure une expérience enrichissante et inclusive pour tous les visiteurs, indépendamment de leurs capacités.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : En identifiant les sites naturels adaptés, cette action aide à gérer le flux de visiteurs et à protéger les environnements sensibles.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |  |
|---------|--|
| À FAIRE | 2025 : Recensement des hébergements et activités adaptées existantes |
| À FAIRE | 2025-2026 : Mise à disposition de l'information                      |
| À FAIRE | 2026-2030 : Mise à jour régulière                                    |

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme</p> <p>Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p>Partenaires : Fédération Te Niu O Te Huma, Déléguee interministérielle au handicap et à l'inclusion</p>	

### Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
++++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>1,00</b> <small>Nb</small>	2024	<b>Nombre de structures et prestataires d'activités adaptés aux handicaps répertoriés</b> <small>[Suivi]</small>

## Réaliser un profil de touriste en situation de handicap en vue de créer des packages dédiés

Cible(s) : Personnes en situation de handicap

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Augmentation de la satisfaction des touristes en situation de handicap.
- Valorisation de la destination comme inclusive et accessible.
- Diversification de l'offre touristique.

### Objectif(s)

- Comprendre les besoins spécifiques des touristes en situation de handicap.
- Créer des packages touristiques adaptés et attractifs.

### Contexte

Pour offrir une expérience touristique optimale aux personnes en situation de handicap, il est essentiel de comprendre leurs besoins spécifiques et de créer des offres adaptées. La réalisation d'un profil détaillé de ces touristes permettra de concevoir des packages dédiés et de mieux répondre à leurs attentes.

### Description

- **Recherche et analyse** : Mener des enquêtes et des études pour identifier les besoins et les préférences des touristes en situation de handicap.
- **Création de profils types** : Développer des profils types basés sur les résultats de l'enquête.
- **Conception de packages** : Encourager la conception des packages touristiques spécifiques en tenant compte des profils types.
- **Promotion** : Lancer des campagnes de promotion pour faire connaître ces nouvelles offres aux touristes en situation de handicap.
- **Évaluation** : Suivre et évaluer l'impact de ces packages pour aider à l'ajustement de l'offre en continu.

### Critères GSTC :

- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination** : Comprendre les besoins des touristes en situation de handicap montre un engagement envers une gestion inclusive et responsable de la destination.
- **A6. Implication des visiteurs et feedback** : La création de packages basés sur les besoins des touristes en situation de handicap implique directement les visiteurs dans l'amélioration de l'offre touristique.
- **A7. Promotion et information** : Promouvoir les nouvelles offres et les packages dédiés améliore la communication et l'information sur les possibilités d'accueil inclusif.
- **B5. Prévention de l'exploitation et de la discrimination** : Assurer des offres adaptées prévient la discrimination des personnes handicapées et promeut l'inclusivité.
- **B8. Accès universel** : Cette action vise directement à garantir l'accès universel aux offres touristiques, en adaptant les services aux besoins spécifiques des personnes handicapées.
- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : En créant des packages dédiés, on s'assure que les sites culturels sont accessibles et adaptés aux besoins des visiteurs en situation de handicap.
- **C7. Site interprétation** : Fournir des informations adaptées et des guides pour les touristes handicapés améliore l'interprétation et l'accessibilité des sites.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : Créer des offres adaptées pour les touristes handicapés permet

une gestion plus inclusive et responsable des visiteurs sur les sites naturels.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE 2025 : Recherche et analyse des besoins des touristes en situation de handicap.
- À FAIRE 2026 : Développement des profils types et identifier des produits adaptés.
- À FAIRE 2026-2028 : Promotion des packages et évaluation de leur impact.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2028	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme

Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)

Partenaires : Fédération Te Niu O Te Huma, Acteurs du tourisme, Déléguee interministérielle au handicap et à l'inclusion

Équipe projet :

Jess et Erwin

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Développer des infrastructures publiques et signalétiques adaptées à tous les handicaps

Cible(s) : Touristes, Résidents de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Augmentation de la satisfaction des visiteurs en situation de handicap.
- Valorisation de la destination comme inclusive et accessible.
- Amélioration de l'infrastructure publique globale.

### Objectif(s)

- Assurer l'accessibilité des infrastructures publiques et des signalétiques pour toutes les personnes en situation de handicap.
- Faciliter l'accès aux sites touristiques pour tous les visiteurs.

### Contexte

La délibération n° 82-36 du 30 avril 1982 relative à l'action en faveur des handicapés fixe la politique globale et les objectifs pour l'accompagnement des personnes reconnues handicapées.

Il est crucial de répondre à ce besoin non spécifique aux seuls touristes, mais nécessaire pour permettre l'accessibilité aux visiteurs en situation de handicap.

### Description

- **État des lieux :** Réaliser un état des lieux des infrastructures publiques existantes et de leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
- **Développement des infrastructures :** Mettre en place ou adapter les infrastructures publiques (WC, rampes d'accès, trottoirs adaptés, etc.) pour les rendre accessibles.
- **Signalétiques adaptées :** Développer et installer des signalétiques adaptées (panneaux en braille, signalétiques sonores, etc.) pour guider les personnes en situation de handicap.
- **Formation du personnel :** Former le personnel des lieux publics et touristiques à l'accueil et l'assistance des personnes en situation de handicap.
- **Suivi et mise à jour :** Assurer un suivi régulier de l'état des infrastructures et des signalétiques, et procéder aux mises à jour nécessaires.

Notons que les révisions de PGA (et notamment celui de Papeete dont la révision est en cours) sont l'occasion de planifier les aménagements adaptés aux personnes en situation de handicap ! Compte tenu de sa centralité, la commune de Papeete représente d'ailleurs un enjeu propriétaire pour cette action !

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel :** Cette action est directement en ligne avec l'objectif de fournir un accès universel à tous les visiteurs, indépendamment de leurs capacités physiques, garantissant ainsi l'inclusivité et l'équité.
- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités :** En améliorant l'accessibilité des infrastructures publiques, la destination peut gérer efficacement un plus grand nombre de visiteurs, y compris ceux ayant des besoins spécifiques, ce qui répartit les flux touristiques de manière plus équitable.
- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement :** En mettant en place des

infrastructures et des signalétiques adaptées, cette action s'inscrit dans une stratégie de développement durable des sites touristiques, en conformité avec les réglementations locales et internationales sur l'accessibilité. Elle assure que les nouveaux aménagements respectent les normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, favorisant par la même occasion un tourisme inclusif et durable.

- **B4. Soutien aux communautés :** Cette action soutient les communautés locales en améliorant l'accessibilité, ce qui peut également bénéficier aux résidents en situation de handicap, pas seulement aux touristes.
- **B5. Prévention de l'exploitation et de la discrimination :** En garantissant l'accessibilité des infrastructures publiques et des signalétiques pour toutes les personnes, cette action contribue à la prévention de la discrimination. Elle assure que les personnes en situation de handicap ont un accès égal aux sites touristiques et aux services, éliminant ainsi les barrières physiques et sociales qui pourraient entraîner une forme d'exclusion ou de discrimination.
- **B7. Sécurité :** La mise en place de signalétiques adaptées et de rampes d'accès contribue à la sécurité des personnes en situation de handicap, leur permettant de naviguer en toute sécurité dans les espaces publics.
- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels :** L'adaptation des infrastructures et des signalétiques sur les sites culturels garantit que ces lieux sont accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, permettant une meilleure gestion des visiteurs et une expérience enrichie pour tous.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels :** En assurant que les sites naturels sont accessibles via des infrastructures adaptées, cette action contribue à la gestion durable des flux de visiteurs et à la préservation des sites naturels, tout en les rendant accessibles à tous.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025-2026 : État des lieux et planification des adaptations nécessaires.
À FAIRE	2026-2030 : Développement et installation des infrastructures et signalétiques adaptées.
À FAIRE	2026-2030 : Formation des personnels.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Ministère du tourisme

Responsable(s) : Guillaume Colombani (g.colombani)

Partenaires : Direction de la construction et de l'aménagement (DCA), Communes, Ministère des grands travaux (MGT), Déléguee interministériel au handicap et à l'inclusion

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Revoir les normes liées aux handicaps et leur application réelle dans les structures d'hébergement

Cible(s) : Personnes en situation de handicap, Hébergeurs

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de l'inclusivité et de l'accessibilité des infrastructures touristiques.
- Augmentation de la satisfaction des touristes en situation de handicap.
- Valorisation de la destination comme accessible et inclusive.

### Objectif(s)

- Assurer que les structures d'hébergement sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Renforcer l'application réelle des normes d'accessibilité.

### Contexte

Malgré les efforts pour améliorer l'accessibilité des structures d'hébergement, des incohérences subsistent dans l'application des normes. Il est nécessaire de réévaluer et de renforcer ces normes pour garantir une accessibilité effective et universelle.

### Description

- **Évaluation des normes existantes** : Collaborer avec la Fédération Te Niu O Te Huma pour évaluer les normes actuelles d'accessibilité et identifier les lacunes.
- **Mise à jour des normes** : Revoir et mettre à jour les normes d'accessibilité pour les structures d'hébergement, en s'appuyant sur les guides existants (exemple : <https://www.handinorme.com/accessibilite-handicap/91-regles-de-mise-en-accessibilite-des-établissements-recevant-du-public->).
- **Audit et certification** : Mettre en place un système d'audit et de certification des structures d'hébergement pour assurer le respect des normes d'accessibilité.
- **Formation et sensibilisation** : Proposer des programmes de formation pour les gestionnaires d'hébergement sur les nouvelles normes d'accessibilité et leur application.
- **Suivi et mise à jour** : Assurer un suivi régulier et une mise à jour des normes et de leur application.

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel** : Cette action vise à garantir un accès universel aux services d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, ce qui est un objectif clé de la durabilité socio-économique.
- **B7. Sécurité** : Améliorer l'accessibilité des structures d'hébergement garantit également la sécurité des personnes en situation de handicap en assurant que les normes de sécurité sont respectées.
- **B6. Propriété et droit des populations locales** : En mettant à jour et en appliquant des normes d'accessibilité, on protège les droits des personnes en situation de handicap, assurant qu'elles peuvent accéder aux infrastructures touristiques de manière équitable.
- **A3. Suivi et rapport** : En mettant en place un système d'audit et de certification, cette action assure un suivi régulier et la production de rapports sur la conformité des structures d'hébergement aux normes d'accessibilité.
- **A6. Implication des visiteurs et feedback** : En assurant que les infrastructures sont accessibles et en prenant en compte les retours des visiteurs en situation de handicap, cette action répond aux besoins et attentes de ces visiteurs.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Évaluation des normes existantes et début de la mise à jour.
À FAIRE	2026 : Lancement des audits et certifications.
À FAIRE	2026-2027 : Formation des gestionnaires
À FAIRE	2026-2030 : Suivi régulier des normes d'accessibilité.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Fédération Te Niu O Te Huma, Hébergeurs, Déléguee interministérielle au handicap et à l'inclusion</p>	

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Aider les structures d'hébergement à se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées

Cible(s) : Personnes en situation de handicap, Hébergements touristiques

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Augmentation de la satisfaction des touristes en situation de handicap.
- Valorisation de la destination comme inclusive et accessible.
- Renforcement de la réputation des structures touristiques locales.

### Objectif(s)

- Permettre l'accessibilité pour tous.
- Améliorer de l'accessibilité des infrastructures touristiques,
- Assurer que les structures d'hébergement sont conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

### Contexte

Il est essentiel d'améliorer l'accessibilité des structures d'hébergement pour répondre aux besoins des touristes en situation de handicap. Malgré les efforts existants, de nombreuses structures ne sont pas encore en conformité avec les normes d'accessibilité.

### Description

- **Accompagnement financier** : Poursuivre et accélérer l'accompagnement financier, notamment pour les pensions, afin de les aider à se mettre en conformité.
- **Évaluation et audit** : Réaliser des audits d'accessibilité pour identifier les besoins de mise en conformité des structures d'hébergement.
- **Mise en œuvre des améliorations** : Soutenir financièrement et techniquement les structures d'hébergement pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise en conformité.
- **Suivi et formation** : Assurer un suivi régulier des progrès réalisés et proposer des formations sur les normes d'accessibilité et leur application.

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel** : Cette action vise directement à garantir un accès universel aux services d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, assurant que tous les visiteurs peuvent profiter des infrastructures touristiques.
- **B7. Sécurité** : Les améliorations en matière d'accessibilité incluent souvent des mesures de sécurité accrues pour les personnes en situation de handicap, ce qui renforce la sécurité générale des structures d'hébergement.
- **B5. Prévention de l'exploitation et de la discrimination** : En assurant que les structures d'hébergement sont accessibles à tous, cette action contribue à prévenir la discrimination envers les personnes en situation de handicap.
- **A6. Implication des visiteurs et feedback** : En recueillant les retours des touristes en situation de handicap et en adaptant les structures en conséquence, cette action garantit que les besoins des visiteurs sont pris en compte.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : La mise en conformité avec les normes d'accessibilité peut créer des opportunités d'emploi dans le domaine de la construction et de la gestion des hébergements.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE 2024 : Démarrage de l'accompagnement financier avec une dizaine de dossiers suivis.
- À FAIRE 2025 : Accélération de l'accompagnement et réalisation des audits d'accessibilité.
- À FAIRE 2025-2027 : Suivi, évaluation et mise à jour des normes et de leur application (voir action dédiée).

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Service du Tourisme (SDT)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> laurence varet (laurencevaret)</p> <p><b>Partenaires :</b> Fédération Te Niu O Te Huma, Hébergements touristiques (hôtels et pensions de famille)</p>	

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>1,00</b> Nb	2024	<b>Nombre de structures et prestataires d'activités adaptés aux handicaps répertoriés</b> [Suivi]

## Aider les prestataires d'activité à se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées

Cible(s) : Personnes en situation de handicap, Prestataire d'activité touristiques

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de l'accessibilité des activités touristiques
- Augmentation de la satisfaction des touristes en situation de handicap.
- Valorisation de la destination comme inclusive et accessible.
- Diversification de l'offre touristique.

### Objectif(s)

- Assurer l'accessibilité des activités touristiques pour les personnes en situation de handicap.
- Renforcer l'inclusivité et l'attractivité des offres touristiques locales.

### Contexte

Actuellement, il n'y a, a priori, qu'un seul prestataire d'activité réellement adapté aux personnes en situation de handicap (Ocean Rider à Moorea). Il est essentiel d'élargir cette offre pour répondre aux besoins croissants des touristes handicapés et garantir une expérience touristique inclusive.

### Description

Un dispositif équivalent à celui dédié aux hébergements touristiques et engagé en 2024 (voir action dédiée) peut être utilisé pour les activités touristiques.

- **Accompagnement financier** : Démarrer à partir de 2025 un accompagnement financier des prestataires d'activité pour les aider à se mettre en conformité.
- **Évaluation et audit** : Réaliser des audits d'accessibilité pour identifier les besoins de mise en conformité des prestataires d'activités touristiques.
- **Mise en œuvre des améliorations** : Soutenir financièrement et techniquement les prestataires pour la réalisation des adaptations nécessaires.
- **Formation et sensibilisation** : Proposer des programmes de formation sur les normes d'accessibilité et leur application aux prestataires.
- **Suivi et mise à jour** : Assurer un suivi régulier et une mise à jour des normes et de leur application.

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel** : Cette action vise directement à garantir un accès universel aux activités touristiques pour les personnes en situation de handicap, assurant que tous les visiteurs peuvent profiter des offres touristiques.
- **B7. Sécurité** : Les améliorations en matière d'accessibilité incluent souvent des mesures de sécurité accrues pour les personnes en situation de handicap, ce qui renforce la sécurité générale des activités touristiques.
- **B5. Prévention de l'exploitation et de la discrimination** : En assurant que les activités touristiques sont accessibles à tous, cette action contribue à prévenir la discrimination envers les personnes en situation de handicap.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : Encourager et soutenir les prestataires d'activités à se conformer aux normes d'accessibilité démontre l'implication des entreprises dans des pratiques durables.

- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : En rendant les activités accessibles, on facilite l'accès des personnes en situation de handicap aux sites culturels, permettant ainsi une expérience plus inclusive.
- **C7. Site interprétation** : Assurer que les informations sur l'accessibilité des activités touristiques sont disponibles et claires permet aux visiteurs en situation de handicap de mieux comprendre et apprécier les activités offertes.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : En améliorant l'accessibilité des activités touristiques, cela permet une meilleure gestion des flux de visiteurs, y compris ceux en situation de handicap, contribuant à la protection des sites naturels sensibles.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |   |
|---------|---|
| À FAIRE | 2025 : Démarrage de l'accompagnement financier des prestataires.                |
| À FAIRE | 2025 : Réalisation des audits d'accessibilité.                                  |
| À FAIRE | 2025-2027 : Suivi, évaluation et mise à jour des normes et de leur application. |

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Fédération Te Niu O Te Huma, Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), Direction des transports terrestres (DTT), Prestataire d'activité touristiques</p>	

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
++++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>1,00</b> <small>Nb</small>	2024	<b>Nombre de structures et prestataires d'activités adaptés aux handicaps répertoriés</b> <small>[Suivi]</small>

## Faciliter la continuité des soins des personnes en situation de handicap

Cible(s) : Personnes en situation de handicap, Hébergements terrestres, Hébergements flottants

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Augmentation de la satisfaction des touristes en situation de handicap.
- Valorisation de la destination comme inclusive et accessible.
- Amélioration de la qualité des services proposés par les hébergements.

### Objectif(s)

- Assurer la continuité des soins pour les personnes en situation de handicap pendant leur séjour touristique.
- Offrir un soutien médical et paramédical adapté dans les hébergements touristiques.

### Contexte

Actuellement, le Paul Gauguin propose déjà la continuité des services de "soin à domicile" à travers la convention "Taote Gauguin" signée en 2023. Cependant, les hébergements terrestres marchands ne disposent généralement pas de solutions adaptées pour assurer la continuité des soins des personnes en situation de handicap, créant ainsi un besoin de structuration et de mise en place de services adéquats.

### Description

- **Convention avec la CPS :** Établir une convention avec la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) pour faciliter l'accès aux soins médicaux et paramédicaux pour les personnes handicapées.
- **Formation des personnels :** Former les personnels des hébergements touristiques aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, y compris la gestion des soins médicaux de base.
- **Équipements et infrastructures :** Équiper les hébergements avec des infrastructures adaptées (lits médicaux, rampes d'accès, salles de bains adaptées, etc.) et des équipements médicaux de base. (voir action dédiée)
- **Soutien logistique :** Mettre en place une logistique pour la continuité des soins, y compris la coordination avec les prestataires de services médicaux locaux.
- **Sensibilisation et information :** Informer les touristes en situation de handicap des services disponibles et des hébergements adaptés.

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel :** Cette action vise directement à améliorer l'accès universel aux services de santé et de soins pour les personnes en situation de handicap.
- **B5. Prévention de l'exploitation et de la discrimination :** Garantir que les personnes en situation de handicap reçoivent un traitement équitable et des soins appropriés pendant leur séjour.
- **B7. Sécurité :** Assurer que les personnes en situation de handicap peuvent accéder à des soins médicaux en toute sécurité pendant leur séjour.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

		0/3 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2025 : Établissement de la convention avec la CPS et début des formations des personnels.	
À FAIRE	2025-2026 : Formations des personnels.	
À FAIRE	2026-2027 : Mise en place de la logistique pour la continuité des soins	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Ministère du tourisme</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Guillaume Colombani (g.colombani)</p> <p><b>Partenaires :</b> Caisse de prévoyance sociale (CPS), Hébergements terrestres, Hébergements flottants, Prestataires de services médicaux, Direction de la Santé, Ministère de la santé (MSP)</p> <p><b>Équipe projet :</b></p> <p>Présidence, Ministère de la santé, Déléguee interministérielle aux handicaps</p>	

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Favoriser les achats de véhicules adaptés aux handicaps

Cible(s) : Personnes en situation de handicap, Transporteurs

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la mobilité des personnes en situation de handicap.
- Réduction des coûts d'importation et d'adaptation des véhicules.

### Objectif(s)

- Permettre l'accessibilité pour tous.
- Faciliter l'acquisition de véhicules adaptés aux personnes en situation de handicap.

### Contexte

L'adaptation de véhicules (terrestres ou maritimes) pour les personnes handicapées n'est pas possible en Polynésie française, ce qui rend leur importation très coûteuse. Il est nécessaire de trouver des solutions pour réduire ces coûts et faciliter l'accès à des véhicules adaptés. Et faciliter ainsi le tourisme inclusif des personnes en situation de handicap...

### Description

Parmi les pistes d'actions envisageables, on peut notamment citer :

- **Défiscalisation** : Mettre en place des mesures de défiscalisation pour l'importation de véhicules adaptés aux handicaps.
- **Centrale d'achat** : Créer une centrale d'achat pour mutualiser les commandes de véhicules adaptés et réduire les coûts.
- **Soutien financier** : Offrir des subventions ou des prêts à taux réduit pour l'achat de véhicules adaptés.
- **Information et sensibilisation** : Informer et sensibiliser les personnes en situation de handicap sur les options disponibles pour l'acquisition de véhicules adaptés.

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel** : Cette action vise directement à améliorer l'accès universel aux services de transport pour les personnes en situation de handicap.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

à compléter

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Ministère du tourisme</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Guillaume Colombani (g.colombani)</p> <p><b>Partenaires :</b> Ministère de l'économie et des finances (MEF), Ministère des grands travaux (MGT), Déléguee interministérielle au handicap et à l'inclusion</p>	

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (1/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Adresser le problème du droit de passage sur les propriétés privées

Cible(s) : Propriétaires locaux, Visiteurs locaux, Touristes

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Permettre l'entretien des sites et des sentiers.
- Offrir aux propriétaires des opportunités économiques grâce à l'afflux de touristes.
- Développer les infrastructures touristiques locales de manière durable.

### Objectif(s)

- Développer les sites touristiques difficilement accessibles sans ces accès.
- Développer le tourisme par des activités ciblées (e-bike aux Marquises, randonnées pédestres, etc.).
- Inciter la population à laisser l'accès à leurs propriétés pour qu'ils profitent du développement économique.
- Encourager la création de randonnées, buvettes et droits de passage sur les propriétés privées.

### Contexte

Le tourisme vert est en pleine expansion. Cependant, les chemins souvent privés perturbent le développement du tourisme dans certains endroits de la Polynésie. De même, l'accès à de nombreux sites culturels sont contraints par les problématiques foncières. Actuellement, les propriétaires peuvent être réticents à ouvrir leurs terrains en raison de la nécessité de locations longue durée des chemins et la garantie d'entretien pour le loueur.

### Description

- **Identifier le besoin :** Commencer par identifier les accès traditionnels, les besoins et les problèmes réglementaires.
- **Recensement :** Recenser le périmètre et les potentiels par îles et sites.
- **Locations longue durée :** Faire des locations longues durées avec garantie d'entretien par le loueur, qu'il soit public ou privé.
- **Contrat type :** Développer des contrats types pour les locations, incluant durée, usage, entretien, montant.
- **Droit de préemption :** Mettre en place un droit de préemption en cas de vente pour les communes et/ou le Pays.
- **Création de chemins d'accès :** Créer des chemins d'accès aux terres domaniales et organiser des tours touristiques à thème (liens avec l'action dédiée à l'agrotourisme).

### Critères GSTC :

- **B8. Accès universel :** Permettre l'accès à des sites touristiques autrement inaccessibles, améliorant ainsi l'accessibilité pour tous les visiteurs.
- **C4. Accès traditionnel :** Préserver et valoriser les chemins traditionnels en les intégrant dans des circuits touristiques.
- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités :** Gérer les flux de visiteurs par des chemins définis pour minimiser l'impact environnemental et maximiser l'expérience touristique.
- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement :** Mettre en place des réglementations pour les contrats de location et le droit de préemption pour un développement contrôlé.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable :** Offrir des opportunités économiques aux propriétaires locaux par le biais de locations longues durées et de développement d'activités touristiques.
- **B4. Soutien aux communautés :** Intégrer les propriétaires locaux dans le développement touristique pour le

bénéfice de la communauté.

- **B6. Propriété et droit des populations locales :** Cette mesure assure que le tourisme ne viole pas les droits de propriété privée des habitants, en établissant des accords clairs et respectueux pour le passage sur des terrains privés.
- **B7. Sécurité :** Assurer que les chemins et les sites touristiques sont entretenus et sécurisés pour les visiteurs et les résidents.
- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels :** En créant des itinéraires balisés et en assurant l'entretien des sentiers, les visiteurs peuvent découvrir les sites culturels et naturels sans les endommager. Cela permet également de valoriser le patrimoine culturel tout en le protégeant.
- **C7. Site interprétation :** Développer des parcours touristiques avec des interprétations culturelles et historiques des sites traversés.
- **D1. Protection des environnements sensibles :** En encadrant les chemins d'accès, cette action aide à protéger les environnements sensibles des intrusions non réglementées.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels :** Faciliter la gestion des flux de visiteurs sur les sites naturels pour réduire les impacts négatifs.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique :** Encourager les activités de tourisme vert comme les randonnées et l'e-bike qui ont un faible impact environnemental.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025-2026 : Identifier les besoins, recenser les périmètres et potentiels par îles et sites.
À FAIRE	2026 : Développer les contrats types.
À FAIRE	2027-2029 : Mettre en oeuvre les différents outils réglementaires pour développer le droit de passage des principaux sites identifiés

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-05-2028	n.c.	0%

Rendu du livrable du guide des procédures de randonnée attendue pour fin décembre 24.

Déroulé en 2025 avec le service du tourisme.

Île pilote : Moorea.

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Ministère du tourisme

Responsable(s) : Guillaume Colombani (g.colombani), laurence varet

(laurencevaret)

**Partenaires :** Service du Tourisme (SDT), Direction des affaires foncières (DAF), Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)

**Équipe projet :**

CT Foncier et/ou CT Tourisme et/ou SDT

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++



## Pilier : C. Durabilité culturelle

## Orientation : Valoriser et protéger le patrimoine local culturel

### Clarifier et normaliser la gestion des sites culturels pour une meilleure coopération inter-services

Cible(s) : Acteurs du tourisme, Gestionnaires de sites, Services culturels

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Protection et valorisation du patrimoine culturel.
- Meilleure utilisation et partage des connaissances culturelles.
- Amélioration de la gestion des sites culturels
- Amélioration de l'expérience touristique et de la satisfaction des visiteurs.

#### Objectif(s)

- Clarifier les responsabilités et normaliser la gestion des sites culturels entre les différents services.
- Améliorer la coopération entre les services pour une gestion cohérente et efficace des sites culturels.

#### Contexte

De nombreux sites culturels en Polynésie française dépendent soit du Service du tourisme, soit de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP). La DCP est chargée de recueillir et protéger les informations sur le patrimoine culturel polynésien, avec une base de données existante de 4000 sites.

Un fonds sonore existe à la DCP et une plateforme publique va être mise en place

Le partage de connaissances se fait au fil de l'eau, en fonction des besoins et des demandes du Service du tourisme.

#### Description

- **Décloisonnement des services** : Faciliter la coopération et le partage d'informations entre les services culturels et touristiques.
- **Normalisation des responsabilités** : Clarifier les rôles et responsabilités de chaque service dans la gestion des sites culturels.
- **Développement de chartes et protocoles** : Élaborer des chartes et protocoles de gestion pour assurer une gestion cohérente et efficace.
- **Partage systématique** : Développer un partage systématique pour mieux utiliser les connaissances sur les sites et pratiques culturelles qui peuvent être valorisées pour le tourisme
- **Plateforme publique** : Mettre en place une plateforme publique pour la base de données des sites culturels, accessible aux acteurs concernés.

#### Critères GSTC :

- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** Clarifier les responsabilités et normaliser la gestion

des sites culturels entre les différents services renforce la coordination et la gestion efficace de la destination touristique. Cela assure une approche unifiée et structurée dans la gestion des sites culturels, impliquant tous les acteurs concernés.

- **Critère A4 : Engagement des entreprises et standards de durabilité.** En développant des chartes et des protocoles de gestion, cette action encourage l'adoption de normes de durabilité et de bonnes pratiques parmi les acteurs culturels et touristiques, améliorant ainsi la gestion et la protection des sites culturels.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** La normalisation des responsabilités et la mise en place de chartes et de protocoles contribuent directement à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel. En facilitant la coopération entre les services, cette action assure une gestion cohérente et efficace des sites culturels, préservant ainsi leur intégrité et leur authenticité.
- **Critère C2 : Artefacts culturels.** En améliorant la gestion des sites culturels, cette action aide à assurer la protection et la valorisation des artefacts culturels.
- **Critère C3 : Patrimoine immatériel.** En améliorant la gestion des sites culturels et en facilitant la coopération entre les services, cette action promeut des visites et des activités culturelles respectueuses, offrant aux visiteurs des expériences authentiques et enrichissantes tout en respectant les valeurs culturelles locales.
- **Critère C4 : Accès traditionnels.** Une gestion claire et normalisée des sites culturels peut inclure la reconnaissance et la protection des accès traditionnels.
- **Critère C7 : Site interprétation.** L'amélioration de la coopération permet une meilleure mise en valeur et cohérence de l'interprétation des sites.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** Mettre en place une plateforme publique pour la base de données des sites culturels permet de centraliser et de rendre accessible les informations nécessaires à la surveillance et au rapport sur l'état et la gestion des sites culturels, assurant une transparence et une responsabilité accrues.
- **Critère A6 : Implication des visiteurs et feedback.** Améliorer la gestion des sites culturels et la coopération entre les services permet d'optimiser l'expérience touristique, recueillant des retours positifs des visiteurs et augmentant leur satisfaction.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** En augmentant l'attractivité touristique et en améliorant la gestion des sites culturels, cette action contribue à une meilleure mesure de la contribution économique du tourisme, optimisant l'utilisation des ressources et augmentant les bénéfices pour l'économie locale.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2024-2025 : Définir les rôles et responsabilités de chaque service
À FAIRE	2024-2025 : Élaborer et mettre en place des chartes et protocoles de gestion
À FAIRE	2025-2027 : Développer la plateforme publique et assurer la formation des acteurs concernés.

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION

BUDGET ET MOYENS

**Coordinateur(s) :** Service du Tourisme (SDT)

**Responsable(s) :** laurence varet (laurencevaret)

**Partenaires :** Communes, Associations culturelles, Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)

**Équipe projet :**

SDT (Sean) & DCP

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Revitaliser le comité de gestion de Taputapuatea

Cible(s) : Visiteurs

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Objectif(s)

- Identifier et résoudre les dysfonctionnements du comité de gestion de Taputapuatea.
- Amélioration de la gestion et de la préservation du site.
- Renforcement de la gouvernance et de la coopération.
- Valorisation du patrimoine culturel et augmentation de l'attractivité touristique.

### Contexte

Le site de Taputapuatea est un site phare du tourisme culturel en Polynésie française. Cependant, des dysfonctionnements du comité de gestion l'empêchent de jouer pleinement son rôle. Il est essentiel de revitaliser ce comité pour assurer une gestion efficace et durable du site.

### Description

- **Identification des dysfonctionnements :** Analyser les raisons des dysfonctionnements actuels du comité de gestion.
- **Résolution des problèmes :** Mettre en place des mesures pour résoudre les dysfonctionnements identifiés.
- **Prévention des dysfonctionnements futurs :** Garder une attention particulière pour éviter que le comité de gestion UNESCO des Marquises ne rencontre les mêmes problèmes.

### Critères GSTC :

- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** En identifiant et en résolvant les dysfonctionnements du comité de gestion, cette action renforce la responsabilité et la gouvernance de la destination. Cela assure une gestion efficace et durable du site de Taputapuatea.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** La valorisation et la préservation du patrimoine culturel sont au cœur de cette action, assurant que le site de Taputapuatea continue de représenter et de protéger la culture locale. En se concentrant sur la résolution des dysfonctionnements et la prévention des futurs problèmes, cette action garantit la protection continue du patrimoine culturel, évitant les impacts négatifs dus à une mauvaise gestion.
- **Critère C2 : Artéfacts culturels.** Taputapuatea étant un site culturel important, cette action contribue à la préservation et à la gestion des artefacts culturels.
- **Critère C3 : Patrimoine immatériel.** En revitalisant le comité de gestion, cette action vise à protéger et promouvoir le patrimoine immatériel associé au site de Taputapuatea, notamment les traditions orales, les rituels et les pratiques culturelles qui sont intégrés à l'identité de ce site sacré.
- **Critère C7 : Site interprétation.** La meilleure gestion site intègre des efforts pour présenter et valoriser le site.
- **Critère A6 : Engagement et retours des visiteurs.** Améliorer la gouvernance et la coopération contribue à une meilleure gestion de l'expérience des visiteurs, augmentant leur satisfaction et permettant de recueillir des retours pour améliorer les pratiques de gestion.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE 2024-2025 : Identification des dysfonctionnements et analyse des causes.

À FAIRE 2025 : Mise en place des mesures correctives et prévention des futurs dysfonctionnements.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	30-06-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Edmee Hopuu (edmee.hopuu)</p> <p><b>Partenaires :</b> Communes, Associations culturelles, Ministère de la culture</p>	

## Impacts

impact environnemental (1/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Répertorier les patrimoines naturels, historiques, archéologiques et culturels (matériels et immatériels) dans une base de données unique et planifier la protection/valorisation

Cible(s) : Communautés locales, Associations culturelles, Visiteurs

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation de la culture, de l'identité et du patrimoine.
- Sensibilisation et éducation des communautés et des visiteurs.

### Objectif(s)

- Inventorier les lieux culturels et naturels à intérêt touristique.
- Inventorier et centraliser les légendes et le patrimoine immatériel.
- Améliorer la transmission de l'héritage culturel ma'ohi.
- Lutter contre la mondialisation et l'homogénéisation des cultures.

### Contexte

Il est nécessaire de centraliser et de rendre accessible lieux mais aussi les légendes et le patrimoine immatériel. Actuellement, les informations sont éparses et difficilement accessibles. Une base de données unique facilitera la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et naturel.

### Description

- **Identification et inventaire des sites** : Recenser et documenter les lieux culturels et naturels à intérêt touristique dans les cinq archipels.
- **Recueil des savoirs traditionnels** : Collecter les savoirs traditionnels des sites potentiellement touristiques et culturels.
- **Définir un plan** de protection/restauration et promotion touristique des sites
- **Développement d'un site internet** : Créer un site internet accessible au public en plusieurs langues (français, anglais, reo tahiti).
- **Promotion de la connaissance locale** : Encourager les acteurs locaux à mieux connaître leur île, son histoire, sa culture et ses produits touristiques.
- **Formation et sensibilisation** : Former les acteurs locaux aux attentes et besoins des visiteurs pour adapter l'offre touristique en conséquence.

### Critères GSTC :

- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination** : En centralisant les informations sur les patrimoines naturels, historiques, archéologiques et culturels dans une base de données unique, cette action facilite une gestion plus efficace et intégrée de la destination.
- **Critère A3 : Suivi et rapport** : La création d'une base de données unique permet un meilleur suivi et une surveillance continue des sites patrimoniaux, facilitant ainsi la préservation et la protection de ces sites.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel** : En recensant et en documentant les sites culturels, cette action contribue directement à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel, en assurant que les connaissances et les traditions locales sont préservées et accessibles.
- **Critère C2 : Artéfacts culturels** : Cette action est directement liée à l'inventaire et la préservation des artefacts culturels.

- **Critère C3 : Patrimoine immatériel.** En recueillant les savoirs traditionnels, cette action aide à préserver le patrimoine immatériel, y compris les légendes, les rituels et les pratiques culturelles qui sont essentiels à l'identité locale.
- **Critère C5 : Propriété intellectuelle.** En centralisant les informations et en collectant les savoirs traditionnels, cette action assure la protection de la propriété intellectuelle des communautés locales, prévenant l'appropriation illicite de leur patrimoine intellectuel.
- **Critère B8 : Accès universel.** Le développement d'un site internet multilingue garantit que les informations sur le patrimoine culturel et naturel sont accessibles à un large public, y compris aux personnes à mobilité réduite et aux visiteurs internationaux.
- **Critère B4 : Soutien aux communautés.** En valorisant le patrimoine local et en sensibilisant les communautés et les visiteurs, cette action soutient les communautés locales, renforçant leur identité culturelle et leur cohésion sociale.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** En recensant et en documentant les sites naturels, cette action contribue à la conservation des écosystèmes, en assurant que ces sites sont protégés et gérés de manière durable.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Au fil de l'eau : Identification des sites et collecte des savoirs traditionnels.
À FAIRE	2025 : Développement et lancement du site internet.
À FAIRE	2025 : Planification des besoins de protection, restauration et promotion touristique
À FAIRE	2025-2027 : Formation des acteurs locaux et promotion de la connaissance locale.
À FAIRE	2026-2030 : Mise en oeuvre du plan d'action de protection/restauration et promotion

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)</p> <p>Responsable(s) : Edmee Hopuu (edmee.hopuu)</p> <p>Partenaires : Référents culturels des communes, Anciens des îles, Associations culturelles, Tahiti Tourisme, Direction de l'environnement (DIREN)</p>	<p><b>Budget - complément :</b></p> <p>À définir, avec possibilité de fonds complémentaires d'éducation, PFR, CJA, etc.</p>

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Valoriser et développer l'offre de lieux culturels

Cible(s) : Acteurs culturels, Gestionnaires de sites, Visiteurs, Résidents de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Augmentation de la fréquentation touristique et des revenus locaux.
- Sensibilisation des visiteurs et des résidents à la richesse culturelle et naturelle.

### Objectif(s)

- Valoriser le patrimoine culturel et naturel.
- Développer l'offre culturelle et naturelle pour augmenter la fréquentation et valoriser le patrimoine.

### Contexte

La Polynésie française dispose d'un riche patrimoine culturel et naturel souvent méconnu. Le territoire dispose d'espaces de découverte (ex : Fare Natura) et de connaissance (ex : Fare Hape à Papenoo). Actuellement, un centre d'interprétation à Taputapuatea est en cours de développement.

Par ailleurs, la pirogue, symbole fort de la Polynésie, représente une opportunité unique pour promouvoir l'histoire et la culture locale.

### Description

- **Valorisation et la promotion de l'offre événementielle et culturelle existante** (Musée de Tahiti et ses îles, Marae de Taputapuatea inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial UNESCO, l'archipel des Marquises, candidat au patrimoine mondial de l'Unesco, etc.)
- **Facilitation de l'accès** auprès des touristes et des résidents, incluant les scolaires et les personnes à mobilité réduite (PMR).
- **Développement de l'offre** : Renforcer l'offre muséale et culturelle, notamment par la création de nouvelles infrastructures et l'amélioration des sites existants. Suite à la réfection du Musée de Tahiti et des îles, et la construction du Fare Natura à Moorea, il est primordial de continuer à développer des infrastructures muséales d'envergure en complément des aménagements des sites touristiques classés.
  - Réaliser l'espace scénographique sur Paul Gauguin à Papeari
  - Aménager le centre culturel de Papeete
- **Action spécifique liée à la navigation** : Revoir la législation pour la certification et homologation des pirogues traditionnelles, et décentraliser les formations adaptées aux spécificités des archipels.
- **Action spécifique lié au planétarium**

### Critères GSTC :

- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En recensant et documentant les lieux culturels, cette action contribue directement à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel local. La promotion et l'amélioration de l'offre culturelle permettent de préserver et de valoriser les traditions locales et les sites culturels.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** L'inventaire des sites naturels et le développement de l'offre touristique basée sur ces sites contribuent à la conservation des ressources naturelles en sensibilisant les visiteurs et les résidents à l'importance de protéger ces lieux. La valorisation des sites naturels encourage également leur protection.

- **Critère A3 : Surveillance et rapport.** Recenser et documenter les lieux culturels et naturels permettent une meilleure surveillance et un meilleur rapport sur l'état de ces sites. Cela facilite également la gestion adaptive et la prise de décisions informées pour la protection et la valorisation du patrimoine.
- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** En coordonnant les efforts entre les différents acteurs et en facilitant l'accès et la promotion des lieux culturels et naturels, cette action montre une approche responsable et coordonnée de la gestion de la destination.
- **Critère A4 : Engagement des entreprises et standards de durabilité.** En renforçant l'offre culturelle et en créant de nouvelles infrastructures, cette action encourage les entreprises touristiques à adhérer à des standards de durabilité et à valoriser le patrimoine local, contribuant ainsi à une économie locale plus durable et résiliente.
- **Critère A6 : Engagement et retours des visiteurs.** En facilitant l'accès et en promouvant les sites culturels et naturels, cette action améliore l'engagement des visiteurs et leur expérience touristique, tout en recueillant des retours pour ajuster et améliorer les offres culturelles et naturelles.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** L'augmentation de la fréquentation touristique grâce à la valorisation des sites culturels et naturels permet de mesurer et d'optimiser la contribution économique du tourisme, soutenant l'économie locale et générant des revenus pour les acteurs touristiques et culturels.
- **Critère C2 : Artéfacts culturels.** Développer et valoriser des sites culturels existants aide à protéger et mettre en valeur les artefacts culturels.
- **Critère C3 : Patrimoine immatériel.** La mise en place de réglementations et de formations pour la certification et l'homologation des pirogues traditionnelles, ainsi que la promotion de l'histoire et de la culture locale, contribuent à la protection et à la valorisation des traditions culturelles.
- **Critère C7 : Site interprétation.** La meilleure valorisation doit s'accompagner d'une meilleure signalétique sur les sites.
- **Critère B8 : Accès universel.** En rendant les sites culturels et naturels accessibles aux visiteurs, y compris les personnes à mobilité réduite (PMR), cette action répond directement à ce critère. La promotion et l'amélioration de l'accessibilité des lieux culturels et naturels assurent que tous les visiteurs, indépendamment de leurs capacités physiques, peuvent profiter des offres touristiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

À FAIRE

à compléter

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)

Budget - complément :

Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)

À définir, avec possibilité de fonds européens et AFD.

Partenaires : Tahiti Tourisme, Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP), Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), Ministère

de l'agriculture (MPR), Centre des métiers de la mer (CMMPF), Service des affaires maritimes, Direction des ressources marines (DRM), Chantiers navals, Associations, Centre de voile d'Arue

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00</b> touristes valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par pays d'origine)</b> [Résultat]

## Poursuivre et renforcer les acquisitions foncières liées au patrimoine culturel et naturel

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Objectif(s)

- Valoriser et protéger le patrimoine culturel et naturel local.
- Faciliter l'accès et l'aménagement des sites patrimoniaux pour le public.
- Protection et conservation des sites culturels et naturels.
- Augmentation de l'attractivité touristique.
- Sensibilisation des visiteurs à la valeur du patrimoine local.

### Contexte

À Bora Bora, la pression touristique sur le lagon est intense, mais de nombreux sites culturels restent peu connus et peu valorisés.

La fermeture de certains sites privés en raison de la pression touristique souligne la nécessité d'acquérir et de protéger les terres patrimoniales pour un accès public durable.

### Description

- **Acquisitions foncières** : Poursuivre et renforcer les acquisitions foncières à des fins de préservation du patrimoine.
- **Conventions et droits de préemption** : Établir des conventions et/ou utiliser le droit de préemption pour sécuriser les sites culturels et naturels.
- **Aménagement des sites** : Aménager les accès et les infrastructures nécessaires pour accueillir les visiteurs tout en préservant les sites.
- **Classement des sites** : Continuer le processus de classement des sites pour leur protection officielle.

### Critères GSTC :

- **Critère C4 : Accès traditionnel.** En protégeant les sites culturels, cette action assure que les communautés locales conservent un accès traditionnel à ces lieux, permettant la continuité des pratiques culturelles et des rituels associés.
- **Critère B8 : Accès universel.** En aménageant les sites patrimoniaux pour le public, cette action assure que les sites culturels et naturels sont accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cela garantit un accès universel et inclusif aux lieux patrimoniaux.
- **Critère A9 : Régulations et contrôle des développements.** Régulation des terres : L'établissement de conventions et de droits de préemption pour sécuriser les sites culturels et naturels assure une régulation efficace et un contrôle des développements, garantissant la protection des terres patrimoniales contre des utilisations non durables.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** Préservation du patrimoine culturel : En acquérant et en protégeant les terres patrimoniales, cette action contribue directement à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel, en assurant que les sites restent accessibles et préservés pour les générations futures.
- **Critère C2 : Artefacts culturels.** En renforçant les acquisitions foncières et en protégeant les sites culturels, cette action contribue à la conservation des artefacts culturels présents sur ces sites, empêchant leur détérioration et assurant leur préservation pour les générations futures.
- **Critère C3 : Patrimoine immatériel.** En sécurisant les sites culturels, cette action aide à préserver les traditions, rituels et pratiques culturelles associées à ces lieux, contribuant à la protection du patrimoine immatériel.

- Critère C5 : Propriété intellectuelle.** En valorisant et en protégeant les sites culturels, cette action garantit que les créations et les savoirs traditionnels des communautés locales sont respectés et protégés, prévenant l'appropriation illicite de leur patrimoine intellectuel.
- Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** La protection et la conservation des terres naturelles par des acquisitions foncières contribuent à la conservation des écosystèmes naturels, en empêchant des utilisations non durables et en assurant la préservation de la biodiversité.
- Critère B6 : Propriété et droit des populations locales.** En établissant des conventions et des droits de préemption, cette action protège les droits fonciers des populations locales, assurant que les terres patrimoniales sont utilisées et gérées de manière qui respecte les droits des communautés locales.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/3 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2025 : Identification des sites prioritaires.	
À FAIRE	2025-2028 : Établissement des conventions, acquisition foncières et/ou droits de préemption.	
À FAIRE	2025-2030 : Aménagement des sites et mise en place des infrastructures nécessaires.	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Délégué interministériel au climat et au développement durable</p> <p><b>Partenaires :</b> Comités du tourisme, Communes, Associations culturelles, Associations environnementales, Service du Tourisme (SDT), Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP), Direction des affaires foncières (DAF)</p>	<p><b>Budget - complément :</b> Le budget nécessaire est très conséquent... à définir et planifier dans le temps</p>

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Vulgariser l'information, faciliter l'identification et l'accessibilité de l'information culturelle

Cible(s) : Professionnels du tourisme, Guides touristiques, Gestionnaires de sites

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Objectif(s)

- Amélioration de la qualité de l'expérience touristique.
- Valorisation du patrimoine culturel.
- Sensibilisation et éducation des visiteurs à la culture locale.

### Contexte

Actuellement, la stratégie de l'innovation prévoit déjà des actions pour rendre l'information culturelle plus accessible. Cependant, il est nécessaire d'intensifier ces efforts pour lister les sites culturels, identifier les profils de visiteurs possibles, et rendre l'information accessible en ligne et sur place avec des panneaux d'information.

### Description

En lien avec l'action de [répertorier les patrimoines](#), il s'agit de :

- **Identifier les profils de visiteurs** : Prélistier les profils de visiteurs possibles (seniors, PMR, familles, etc.).
- **Accessibilité de l'information** : Rendre l'information facilement accessible en ligne et sur place avec des panneaux d'information.

### Critères GSTC :

- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** Cette action contribue directement à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel local. La création d'une liste complète des sites culturels et la mise en place de panneaux d'information sur place et en ligne facilitent la diffusion de l'information culturelle aux visiteurs.
- **Critère A6 : Implication des visiteurs et feedback.** En rendant l'information culturelle facilement accessible, cette action améliore l'expérience des visiteurs. Cela permet également de recueillir des retours sur la satisfaction des visiteurs concernant l'accès à l'information culturelle.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |   |
|---------|---|
| À FAIRE | 2025-2027 : Développer et installer les panneaux d'information, mettre en ligne les informations culturelles. |
| À FAIRE | 2025-2030 : Communiquer (Tahiti Tourisme) sur ces informations culturelles                                    |

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Edmee Hopuu (edmee.hopuu)</p> <p><b>Partenaires :</b> Tahiti Tourisme, Service du Tourisme (SDT), Associations culturelles</p> <p><b>Équipe projet :</b></p> <p>Martine &amp; Edmée</p>	<p><b>Budget - complément :</b></p> <p>À définir, besoin de plus de moyens à la DCP pour mettre en œuvre l'action</p>

## Impacts

impact environnemental (1/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
51 %	2023	Perception du tourisme par les résidents [Résultat]

## Améliorer la valorisation et la promotion de l'offre culturelle existante

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Sensibilisation et éducation des communautés locales et des visiteurs.
- Augmentation de la fréquentation touristique et des revenus associés.
- Préservation et valorisation du patrimoine culturel.

### Objectif(s)

Améliorer la visibilité des sites protégés tels que le Musée de Tahiti et ses îles, le Marae de Taputapuatea inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial UNESCO, et l'archipel des Marquises candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Contexte

Il est essentiel de renforcer la promotion et la valorisation des sites culturels existants pour attirer plus de visiteurs et sensibiliser le public à l'importance de ces lieux. Actuellement, la visibilité de ces sites peut être améliorée par des initiatives de promotion et de labellisation.

### Description

- **Labellisation des sites** : Travailler avec Tahiti Tourisme pour labelliser et valoriser les sites culturels de haute valeur.
- **Promotion active** : Mettre en place des campagnes de promotion pour les sites culturels, en utilisant divers canaux de communication (en ligne, médias, brochures, etc.).
- **Développement d'activités immersives** : Créer des activités touristiques immersives et interactives pour les visiteurs, mettant en avant la culture et la nature polynésiennes (langues, danse, artisanat, tatouage, sports, navigation, histoire, pêche et agriculture traditionnelles, pharmacopée).
- **Événements culturels** : Organiser et promouvoir des événements culturels réguliers pour attirer des visiteurs et sensibiliser les communautés locales.
- **Formation des acteurs locaux** : Former les acteurs locaux pour qu'ils puissent mieux promouvoir et valoriser le patrimoine culturel auprès des touristes.

### Critères GSTC :

- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** En labellisant et en valorisant les sites culturels de haute valeur, cette action renforce la gestion proactive de la destination, assurant une promotion efficace et une meilleure coordination des initiatives touristiques.
- **Critère A6 : Engagement et retours des visiteurs.** Les campagnes de promotion et les activités immersives augmentent l'engagement des visiteurs, permettant de recueillir des retours précieux et d'améliorer l'offre touristique en conséquence.
- **Critère A7 : Promotion et information.** La mise en place de campagnes de promotion pour les sites culturels, en utilisant divers canaux de communication, répond directement à ce critère, améliorant la visibilité et l'information disponible pour les visiteurs.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** L'augmentation de la fréquentation touristique et des revenus locaux grâce à une meilleure promotion et valorisation des sites culturels contribue à mesurer et à optimiser la contribution économique du tourisme.

- **Critère B4 : Soutien aux communautés.** En valorisant le patrimoine culturel et en sensibilisant les communautés locales, cette action soutient les communautés, renforce leur identité culturelle et leur cohésion sociale.
- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En mettant en avant des sites protégés tels que le Musée de Tahiti et ses îles, le Marae de Taputapuatea et l'archipel des Marquises, cette action contribue à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel.
- **Critère C4 : Accès traditionnel.** Les activités immersives et les événements culturels permettent de mettre en avant les pratiques traditionnelles et d'assurer leur transmission aux visiteurs et aux jeunes générations.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** En valorisant les sites culturels et naturels, cette action encourage la protection des écosystèmes associés, assurant que les pratiques de visite sont durables et respectueuses de l'environnement.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE 2026 : Labellisation des sites culturels et développement des campagnes de promotion.
- À FAIRE 2027-2028 : Mise en place des activités immersives et organisation des événements culturels.
- À FAIRE 2027-2030 : Suivi, évaluation et ajustement des initiatives de promotion et de valorisation.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2026	31-12-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme</p> <p>Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p>Partenaires : Service du Tourisme (SDT), Associations culturelles, CDCP</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Équipe projet désignée (coordonnée par Erwin EPERANIA, avec la CDCP)</p>	

## Impacts

+++

+++

+++

## Améliorer la protection intellectuelle du patrimoine immatériel en Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Valorisation du patrimoine culturel immatériel.
- Préservation des savoir-faire traditionnels.
- Renforcement de l'authenticité et de l'attractivité touristique.

### Objectif(s)

- Protéger et préserver les droits de propriété intellectuelle des communautés et des individus sur les biens culturels immatériels.
- Sensibiliser et informer les acteurs du tourisme et les communautés locales sur les procédures de protection des droits de propriété intellectuelle.

### Contexte

En Polynésie française, bien qu'il existe un Code de la propriété intellectuelle, les biens culturels immatériels tels que les tatouages, les danses, les chansons et les designs ne sont pas pleinement protégés par la loi actuelle. Il est crucial de protéger les produits touristiques basés sur le patrimoine immatériel afin de préserver l'authenticité et de valoriser les créations modernes inspirées de la culture locale.

### Description

- **Examen des droits existants :** Examiner les droits de propriété intellectuelle des biens culturels utilisés pour l'expérience touristique.
- **Modification législative :** Modifier la loi pour protéger les produits touristiques basés sur le patrimoine immatériel.
- **Diffusion de l'information :** Diffuser des informations sur les procédures d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle aux parties prenantes, notamment les entreprises touristiques et les communautés autochtones.
- **Surveillance et protection :** Surveiller et assurer la protection des droits de propriété intellectuelle, en particulier dans les îles éloignées et parmi les communautés autochtones.

*Difficultés potentielles : manque de ressources pour surveiller et appliquer les droits de propriété intellectuelle*

### Critères GSTC :

- **C1. Protection des ressources culturelles :** L'action vise à préserver les savoir-faire traditionnels et le patrimoine culturel immatériel, en s'assurant que les créations modernes inspirées de la culture locale soient protégées.
- **C5. Propriété intellectuelle :** Cette action est directement liée à la protection des droits de propriété intellectuelle des communautés et des individus sur les biens culturels immatériels, tels que les tatouages, les danses, les chansons et les designs.
- **C3. Patrimoine immatériel :** En mettant l'accent sur la valorisation et la protection des savoir-faire traditionnels, l'action contribue à la préservation du patrimoine immatériel, renforçant ainsi l'authenticité et l'attractivité touristique.
- **C7. Site interprétation :** En intégrant la diffusion de l'information et la sensibilisation des acteurs touristiques et des communautés locales sur les procédures de protection des droits de propriété intellectuelle, l'action

encourage une meilleure interprétation et une valorisation adéquate du patrimoine culturel.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE 2025 : Examen des droits existants et modification législative
- À FAIRE 2025-2027 : Communication aux acteurs
- À FAIRE 2026-2030 : Surveillance et sanctions

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)

Responsable(s) : Edmee Hopuu (edmee.hopuu)

Partenaires : Service du Tourisme (SDT), Tahiti Tourisme, Associations culturelles, Communes, Comités du tourisme

### Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Orientation : Promouvoir la culture traditionnelle des îles

### Établir une charte de l'accueil touristique authentique et durable

Cible(s) : Acteurs du tourisme, Hébergeurs, Guides touristiques, Entreprises locales

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Renforcement de l'identité culturelle locale.
- Amélioration de l'expérience touristique.
- Encouragement à la préservation des traditions et coutumes locales.

#### Objectif(s)

- Promouvoir un accueil touristique authentique et durable.
- Valoriser et perpétuer les gestes traditionnels de l'accueil polynésien.

#### Contexte

Le tourisme en Polynésie française doit trouver un équilibre entre le développement économique et la préservation des traditions culturelles. Une charte de l'accueil touristique authentique et durable permettrait de fédérer les acteurs touristiques autour de valeurs communes et de promouvoir un tourisme respectueux et enrichissant.

#### Description

En se gardant d'une standardisation qui ferait perdre en spontanéité et en authenticité, proposer une charte qui permette de réunir les acteurs touristiques autour de fondamentaux de l'accueil polynésien, en distinguant celles et ceux qui valorisent et perpétuent les gestes traditionnels.

- **Définition des fondamentaux de l'accueil polynésien :** Collaborer avec les acteurs locaux pour définir les éléments clés de l'accueil traditionnel à valoriser.
- **Élaboration de la charte :** Proposer une charte qui permet de réunir les acteurs touristiques autour de fondamentaux de l'accueil polynésien, en évitant toute standardisation excessive.
- **Sensibilisation et formation :** Former les acteurs touristiques à l'accueil authentique et durable.
- **Promotion de la charte :** Communiquer sur la charte auprès des touristes et des résidents pour favoriser son adoption et sa reconnaissance.

#### Critères GSTC :

- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination** La création et la mise en œuvre d'une charte de l'accueil authentique et durable montre un engagement structuré et coordonné pour gérer le tourisme de manière durable, avec la participation des acteurs locaux.
- **Critère A2 : Stratégie et plan d'action de gestion de la destination.** L'élaboration de la charte s'intègre dans une stratégie globale de gestion de la destination, mettant en avant des principes de durabilité et des actions concrètes pour valoriser les traditions locales.
- **Critère A6 : Implication des visiteurs et feedback.** En sensibilisant et formant les acteurs touristiques à l'accueil

authentique et durable, la charte contribue à améliorer la satisfaction des visiteurs et à promouvoir une expérience touristique de qualité, basée sur l'authenticité et le respect des traditions locales.

- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** La charte vise à valoriser et à perpétuer les gestes traditionnels de l'accueil polynésien, contribuant ainsi à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel local. Par ailleurs, en encourageant les pratiques d'accueil authentiques, la charte favorise des interactions respectueuses entre les touristes et les communautés locales, soutenant ainsi des expériences culturelles positives et enrichissantes.
- **Critère C3 : Patrimoine immatériel.** La charte vise explicitement à promouvoir et à protéger les traditions et coutumes locales, renforçant ainsi l'identité culturelle de la destination.
- **Critère D1 : Protection des environnements sensibles.** En intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement dans l'accueil touristique, la charte contribue à la conservation des ressources naturelles.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2024 : Définition du contenu de la charte et consultation des acteurs locaux.
À FAIRE	2024-2025 : Élaboration et adoption de la charte.
À FAIRE	2025 : Formation des acteurs touristiques et lancement de la charte.
À FAIRE	2025-2027 : Suivi et évaluation de l'impact de la charte.

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2024	31-12-2025	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)

Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)

Partenaires : Tahiti Tourisme, Acteurs du tourisme

Équipe projet :

Liza

### Impacts

+++

+++

+++

## Former les acteurs touristiques à la culture locale

Cible(s) : Hébergeurs, Acteurs du tourisme

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de l'expérience touristique grâce à une meilleure connaissance de la culture locale.
- Préservation et transmission du patrimoine culturel.

### Objectif(s)

- Renforcer les compétences des acteurs touristiques pour le partage de la culture traditionnelle avec les visiteurs.

### Contexte

Les pensions de famille et autres hébergeurs jouent un rôle clé dans la transmission de la culture polynésienne aux visiteurs. Cependant, il est nécessaire de renforcer leurs compétences pour mieux partager cette culture.

### Description

- **Modules de formation et ressources** : Déployer des modules de formation spécifiques et des ressources liés à l'histoire, la culture, et les caractéristiques des territoires concernés.
- **Identification des personnes ressources** : Identifier les personnes ressources au sein des pensions de famille et des associations locales pour le partage de la culture.
- **Sensibilisation au partage culturel** : Sensibiliser les acteurs du tourisme à l'importance du partage culturel, ciblant aussi bien les touristes que les jeunes locaux.

### Critères GSTC :

- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En renforçant les compétences des acteurs locaux pour le partage de la culture traditionnelle, cette action contribue directement à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel local.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |  |
|---------|--|
| À FAIRE | 2025 : Conception des modules de formation           |
| À FAIRE | 2025-2026 : Identification des ressources locales    |
| À FAIRE | 2026-2027 : Sensibilisation et formation des acteurs |

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Edmee Hopuu (edmee.hopuu)</p> <p><b>Partenaires :</b> CCISM, Hébergeurs, Associations culturelles</p>	

## Impacts

impact environnemental (0/3)	impact économique (0/3)	impact socio-culturel (0/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>0</b> <small>Nb</small>	2024	<b>Nombre d'acteurs du tourisme formés à la culture locale</b> <small>[Suivi]</small>

## Développer une plateforme de promotion des événements culturels

Cible(s) : Hébergeurs, Acteurs du tourisme, Résidents de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Valorisation du patrimoine culturel local.
- Augmentation de la fréquentation des événements culturels.
- Renforcement des liens communautaires et transmission intergénérationnelle de la culture.

### Objectif(s)

- Promouvoir les événements culturels locaux (salons artisanaux, Heiva, événements culinaires) auprès des touristes et des résidents.
- Augmenter la visibilité des manifestations culturelles traditionnelles

### Contexte

Actuellement, la promotion des événements culturels en Polynésie française manque de coordination et de visibilité. Il est nécessaire de centraliser les informations via une plateforme dédiée, accessible aux hébergeurs et à l'industrie touristique en général.

### Description

- **Développement de la plateforme :** Créer une plateforme numérique pour promouvoir les événements culturels locaux.
- **Partenariat pour la communication :** Collaborer avec les différents acteurs pour la promotion et la communication des événements sur la plateforme.
- **Alimentation continue du contenu de la plateforme**
- **Suivi et évaluation :** Mettre en place des outils de suivi pour évaluer la fréquentation des événements et ajuster les stratégies de promotion en conséquence.

### Critères GSTC :

- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En promouvant les événements culturels locaux, cette action contribue directement à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel local. Cela inclut la mise en avant des salons artisanaux, du Heiva et des événements culinaires, ce qui permet de préserver et de transmettre les traditions culturelles aux visiteurs et aux jeunes générations locales.
- **Critère A6 : Engagement et retours des visiteurs.** Le développement d'une plateforme numérique pour promouvoir les événements culturels améliore l'engagement des visiteurs en leur offrant un accès facile à des informations sur les activités culturelles locales. Cela permet également de recueillir des retours des visiteurs sur leur expérience, ce qui peut être utilisé pour améliorer continuellement l'offre culturelle.
- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** En coordonnant les efforts de promotion des événements culturels entre les différents acteurs touristiques et culturels, cette action démontre une gestion responsable et intégrée de la destination.
- **Critère B2 : Emplois convenables et opportunités de carrière.** En augmentant la fréquentation des événements culturels, cette action soutient l'économie locale et augmente les revenus des acteurs touristiques.
- **Critère A3 : Suivi et rapport.** La mise en place de la plateforme de promotion des événements culturels permet de centraliser les informations et de suivre la fréquentation des événements, facilitant ainsi le suivi sur l'impact des

initiatives culturelles.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |   |
|---------|---|
| À FAIRE | 2025 : Développement et lancement de la plateforme de promotion des événements culturels. |
| À FAIRE | 2025-2030 : Partenariats et alimentation continue de la plateforme                        |

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme</p> <p>Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania)</p> <p>Partenaires : Associations culturelles, Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP)</p>	

### Impacts

impact environnemental (1/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Transformer le jardin du Musée de Tahiti et des îles en lieu incontournable d'Expression

### Culturelle Vivant

Cible(s) : Acteurs culturels, Jeunesse locale, Résidents de la Polynésie française, Visiteurs

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Renforcement de l'identité culturelle locale et de son rayonnement.
- Sensibilisation des jeunes et de la population à la richesse de la culture polynésienne.

#### Objectif(s)

- 
- Préserver et valoriser le patrimoine culturel immatériel local.
- Accroître l'attractivité touristique tout en renforçant l'accès des populations locales à des initiatives culturelles riches et variées.
- Encourager les résidents à s'approprier et à célébrer leur patrimoine culturel.
- 

#### Contexte

Si comme dans d'autres destinations, avoir un Centre Culturel est commun, il n'existe pas encore de lieu permanent de référence en Polynésie française où résidents et visiteurs peuvent se rendre pour apprendre davantage sur le patrimoine culturel immatériel tel que l'artisanat ou encore la danse polynésienne. Or, bien que sa mission première est de valoriser et de protéger le patrimoine culturel matériel, le Musée de Tahiti et des îles, avec ses espaces d'exposition et ses jardins, représente un cadre idéal pour devenir un lieu emblématique pour mettre en lumière les éléments iconiques du patrimoine culturel immatériel du Fenua. Si le long de l'année, plusieurs événements culturels sont déjà programmés dans ses jardins, il peut-être opportun de rendre permanent et à une fréquence régulière l'organisation d'événements où l'expression culturelle est réalisée au travers d'ateliers "vivants" (artisans en démonstration de confection d'articles, groupes de chants et de danses traditionnels etc.), au bénéfice des résidents comme des visiteurs internationaux.

#### Description

##### 1. Mise en réseau :

- Collaborer avec des institutions clés telles que les archives, la direction de la culture, et la maison de la culture pour coordonner et enrichir les initiatives culturelles.

##### 2. Valorisation de l'artisanat et des savoir-faire :

- Continuer à accueillir régulièrement des artisans pour promouvoir les créations locales.
- Favoriser la mise en place d'ateliers artisanaux et démonstrations culturelles au sein du musée, en complément des expositions.

##### 3. Pérenniser l'organisation d'Événements culturels sur l'année :

- Maintenir des événements organisés par le musée et ses partenaires, comme le Nuuroa Festival, Mataarui i nia ou les Journées du patrimoine.

##### 4. Implication de Tahiti Tourisme :

- Étudier la faisabilité d'organiser en collaboration Tahiti Tourisme/Musée de Tahiti et des îles, un événement mensuel dans les jardins du musée, mettant en valeur des thématiques clés de la culture polynésienne (danse traditionnelle, artisanat, cuisine, etc.) au bénéfice des résidents et visiteurs internationaux en quête d'expérience authentique culturelle. Événement mensuel à pérenniser voire fréquence à augmenter en fonction de son succès et sous réserve d'avoir les ressources humaines et budgétaires adaptées.
- Coordonner la programmation en concertation avec le musée et d'autres partenaires, en tenant compte des

contraintes logistiques et organisationnelles.

### Critères GSTC :

- **Critère C1 : Protection du patrimoine culturel.** En harmonisant et en soutenant les initiatives de promotion de la culture, cette action contribue directement à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel local. Le centre d'expression culturelle facilite la conservation et la transmission des traditions culturelles à travers des événements, des ateliers, et des expositions.
- **Critère C3 : Patrimoine immatériel.** Le développement d'outils de médiation muséographique et l'organisation d'événements culturels promeuvent des visites et des activités culturelles respectueuses, offrant aux visiteurs et aux jeunes une meilleure compréhension et appréciation du patrimoine culturel.
- **Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination.** La mise en réseau des archives, du service de la culture, et d'autres entités culturelles, ainsi que la création de synergies entre elles, montrent une approche coordonnée et responsable de la gestion culturelle de la destination, intégrant les principes de durabilité.
- **Critère B1 : Mesure de la contribution économique du tourisme.** L'augmentation de la fréquentation touristique grâce aux initiatives culturelles permet de mesurer et d'optimiser la contribution économique du tourisme culturel, soutenant l'économie locale et générant des revenus pour les acteurs culturels et touristiques.
- **Critère A6 : Implication des visiteurs et feedback.** La plateforme numérique pour promouvoir les événements et les initiatives culturelles améliore l'engagement des visiteurs, leur offrant un accès facile à des informations culturelles et recueillant leurs retours pour améliorer l'offre culturelle.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Coordonner les modalités de la collaboration Tahiti Tourisme/Musée de Tahiti et des îles pour l'organisation d'un événement récurrent chaque mois (pour démarrer).
À FAIRE	2025 : Définir les rôles et les responsabilités des partenaires impliqués et développer le concept du centre d'expression culturel.
À FAIRE	2025-2026 : Mettre en place les synergies entre les différentes entités culturelles et développer les outils de médiation.
À FAIRE	2025-2026 : En fonction des résultats de cet événement culturel mensuel organisé dans les jardins du Musée, revoir et réajuster ses modalités (fréquence, format, budget et ressources allouées etc.)
À FAIRE	2026-2027 : Lancer et promouvoir les activités du centre, suivre et évaluer les résultats.

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Musée de Tahiti

Partenaires : Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP), Maison de la culture, Musée Gauguin

## Impacts

impact environnemental (1/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++



## Pilier : D. Durabilité environnementale

## Orientation : Préserver le patrimoine naturel (animal & végétal)

### Développer un réseau d'espaces protégés et gérés en faveur de la biodiversité

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Protection de l'écosystème de la nature et de la culture.
- Préservation de la culture locale.
- Attirer les touristes pour découvrir les paysages et la nature uniques de la Polynésie française.

#### Objectif(s)

- Créer des espaces protégés et gérés en faveur de la biodiversité terrestre.
- Mettre en gestion les espaces protégés existants en s'appuyant sur les communautés locales.
- Développer des outils en faveur du classement et de la gestion.
- Faire un état des lieux des connaissances sur la biodiversité terrestre et les diffuser aux communes et communautés locales pour les inciter à s'impliquer dans un projet de classement et de gestion.
- Envisager à long terme une protection et gestion intégrée Terre-Mer.

#### Contexte

Cette action est en cours par la DIREN.

#### Description

- **Création d'espaces protégés :** Identifier et délimiter des espaces dédiés à la préservation de la biodiversité terrestre, avec des zones pour la sensibilisation et un accès contrôlé au public.
- **Gestion participative :** Impliquer les communautés locales dans la gestion des espaces protégés existants et futurs.
- **Outils de classement et gestion :** Développer et mettre en œuvre des outils pour le classement et la gestion des espaces protégés.
- **État des lieux et diffusion :** Faire un état des lieux des connaissances sur la biodiversité terrestre et les diffuser aux communes et communautés locales.
- **Protection intégrée Terre-Mer :** Envisager à long terme une protection et gestion intégrée des zones terrestres et marines.

#### Critères GSTC :

- **A5. Implication des résidents et feedback :** Encourage la participation des résidents locaux dans la gestion et la préservation des espaces protégés.
- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement :** Nécessite des réglementations pour protéger les espaces et contrôler leur développement.
- **A10. Adaptation aux changements climatiques :** Aide à protéger les écosystèmes sensibles et à maintenir la

résilience contre les impacts climatiques.

- B4. Soutien aux communautés** : Implique les communautés locales dans la gestion des espaces, offrant un soutien socio-économique.
- D1. Protection des environnements sensibles** : Crée et gère des espaces protégés pour conserver la biodiversité.
- D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : Contrôle l'accès et les activités des visiteurs pour minimiser les impacts environnementaux.
- D3. Interactions avec la vie sauvage** : Surveille régulièrement le bien-être de la faune et répond de manière responsable pour les protéger.
- D4. Exploitation des espèces et bien-être animal** : Cette action vise à créer et gérer des espaces protégés pour préserver les espèces locales et leur habitat, assurant ainsi leur bien-être.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

à compléter

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Direction de l'environnement (DIREN)

Responsable(s) : Francine TSIOU-FOUC (francinetsiou-fouc)

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (1/3)	impact socio-culturel (1/3)
+++	+++	+++

## Interdire l'usage de crèmes solaires nocives pour l'environnement sur le territoire

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Protection de la biodiversité marine.
- Sensibilisation des touristes à l'impact environnemental des produits chimiques.

### Objectif(s)

- Préserver les écosystèmes marins en réduisant la pollution chimique.

### Contexte

Des études scientifiques ont démontré que des composés chimiques contenus dans la majorité des crèmes solaires, tels que l'oxybenzone, l'octinoxate, le 4-méthylbenzylidène camphre et le butylparabène sont toxiques pour les coraux. Ces substances perturbent la croissance, provoquent le blanchiment des coraux, et affectent leur capacité à se reproduire.

La Polynésie accueille chaque année des centaines de milliers de touristes qui utilisent des crèmes solaires dans les lagons et plages. Ce phénomène entraîne une concentration importante de produits chimiques dans l'eau, contribuant au déclin des récifs coralliens, déjà fragilisés par le réchauffement climatique. En effet, les récifs polynésiens sont essentiels pour protéger les côtes contre l'érosion, maintenir la biodiversité et soutenir les activités de pêche.

L'interdiction des crèmes solaires nocives pour les récifs coralliens est déjà en vigueur à Hawaï depuis 2021 (loi interdisant la vente de crèmes solaires contenant de l'oxybenzone et de l'octinoxate) mais également dans d'autres territoires touristiques tels que Palaos, Aruba, les îles Galapagos, les îles Marshall, les îles Vierges des Etats-Unis et certaines zones de Thaïlande, du Mexique ou du Costa Rica.

En 2022, une étude a été menée par la DGAE pour évaluer l'impact de cette interdiction en Polynésie française.

### Description

- **Législation :** Interdire la vente et l'utilisation de crèmes solaires contenant des substances chimiques nocives pour les coraux.
- **Alternatives écologiques :** Promouvoir des alternatives de protection solaire écologiques et respectueuses de l'environnement.
- **Développement d'une filière locale de produits "reef-safe"** (écrans solaires à base de filtres minéraux tels que l'oxyde de zinc ou le dioxyde de titane tout aussi efficaces pour protéger la peau sans nuire aux écosystèmes marins)
- **Sensibilisation :** Mener des campagnes de sensibilisation auprès des touristes et des résidents sur les impacts négatifs des crèmes solaires chimiques.
- **Contrôles et sanctions :** Mettre en place des contrôles pour s'assurer du respect de l'interdiction et appliquer des sanctions en cas de non-conformité.

### Critères GSTC :

- **D1. Protection des environnements sensibles :** En interdisant les crèmes solaires nocives, cette action protège les récifs coralliens et les écosystèmes marins sensibles des polluants chimiques.

- **D4. Exploitation des espèces et bien-être animal** : La réduction des polluants chimiques dans les eaux marines contribue à la préservation de la biodiversité et au bien-être des espèces marines.
- **A7. Promotion et information** : Les campagnes de sensibilisation informent et éduquent les résidents et touristes sur les impacts environnementaux des crèmes solaires chimiques et les encouragent à utiliser des alternatives durables.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/3 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE		2026 : Élaboration et adoption de la législation interdisant les crèmes solaires nocives.
À FAIRE		2027 : Lancement des campagnes de sensibilisation et promotion des alternatives écologiques.
À FAIRE		2027-2029 : Suivi et évaluation de l'application de l'interdiction, contrôle des points de vente.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2026	31-12-2029	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s)</b> : Délégué interministériel au climat et au développement durable</p> <p><b>Partenaires</b> : Direction de la Santé, Service du Tourisme (SDT), Tahiti Tourisme, Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE), Ministère de l'économie et des finances (MEF), Direction des ressources marines (DRM), Direction de l'environnement (DIREN)</p>	

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (0/3)	impact socio-culturel (0/3)
+++	+++	+++

## Organiser une présence renforcée de gardes nature sur l'ensemble du territoire

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la qualité de l'environnement.
- Sensibilisation accrue et changement de comportement des pollueurs.
- Soutien financier aux initiatives environnementales.

### Objectif(s)

- Arrêter la sensibilisation et passer à la sanction.
- Taxer les pollueurs et dégager un fond dédié.
- Flécher systématiquement les fonds vers la filière concernée.

### Contexte

Depuis 2022, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAES) existe, mais il manque de personnels pour appliquer les sanctions prévues dans le Code de l'environnement.

### Description

- **Augmentation des moyens de contrôle** : Renforcer les capacités de la DIREN pour le contrôle et la surveillance.
- **Police verte** : Mise en place d'une police verte dédiée à l'application des lois environnementales.
- **Outil juridique** : Créer et adapter des sanctions adéquates pour les infractions environnementales.
- **Taxe touristique** : Mettre en place une taxe touristique pour financer la DIREN.
- **Actions complémentaires** :
  - Mettre en place des centres de tri dans les îles éloignées.
  - Faire payer les propriétaires de voitures abandonnées.
  - Installer des machines à consigne pour les bouteilles en plastique.
  - Système de caution pour les batteries.

### Critères GSTC :

- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination** : L'augmentation des moyens de contrôle et la mise en place d'une police verte dédiée à l'application des lois environnementales montrent une prise de responsabilité active dans la gestion environnementale de la destination.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En renforçant les capacités de contrôle et en appliquant des sanctions pour les infractions environnementales, cette action vise directement à protéger les environnements sensibles.
- **D9. Déchets solides** : L'installation de centres de tri, les consignes pour les bouteilles en plastique, et les systèmes de caution pour les batteries font partie d'une gestion améliorée des déchets solides.
- **D12. Pollution sonore et lumineuse** : L'accroissement des moyens de police environnementale permet d'assurer une meilleure surveillance et gestion des sources de pollution sonore et lumineuse.

## Tâches programmées

À FAIRE

à compléter

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Direction de l'environnement (DIREN)

Responsable(s) : Francine TSIOU-FOUC (francinetsiou-fouc)

Partenaires : Direction de l'environnement (DIREN), Communes, Polices municipales, OCLAESP

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (1/3)	impact socio-culturel (1/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
51 %	2023	Perception du tourisme par les résidents [Résultat]

## Intensifier la sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel et communiquer pour établir la Polynésie comme un sanctuaire de biodiversité (faune et flore)

Cible(s) : Prestataire d'activité touristiques, Visiteurs, Résidents de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Protection de la biodiversité
- Valorisation culturelle
- Attirer les touristes pour découvrir les paysages et la nature uniques de la Polynésie française

### Objectif(s)

- Sensibiliser les touristes et les résidents au patrimoine naturel.
- Créer dans chaque archipel un sanctuaire de biodiversité pour protéger et mettre en valeur la richesse du patrimoine.

### Contexte

La Polynésie française est un hotspot de biodiversité, mais la flore terrestre unique au monde est peu protégée et valorisée. La sensibilisation est faite par la DIREN pour les communes et les habitants, mais pas pour les touristes.

### Description

- **Produits de médiation et de découverte** : Développer des contenus informatifs sur la législation, la faune et la flore terrestres et marines, ainsi que les patrimoines endémiques.
- **Réserves de biodiversité** : Créer des réserves où la flore indigène endémique est protégée et réintroduite.
- **Sentiers et contenus** : Créer des sentiers pour accueillir la population et le public, avec des contenus sur les espèces, légendes, histoires de l'île, etc.
- **Communication** : Utiliser la newsletter de Tahiti Tourisme et des publireportages pour diffuser des informations sur la préservation du patrimoine naturel.

### Critères GSTC :

- **D1. Protection des environnements sensibles** : La création de sanctuaires de biodiversité et la protection des écosystèmes terrestres et marins répondent directement à ce critère.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : La création de sentiers pour accueillir le public et la mise en œuvre de contenus éducatifs sur les espèces et les écosystèmes contribuent à la gestion durable des visiteurs sur les sites naturels
- **D3. Interactions avec la vie sauvage** : Cette action inclut des initiatives pour protéger la biodiversité, ce qui est essentiel pour réguler les interactions avec la faune.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : La valorisation culturelle des sites naturels et l'intégration des légendes et histoires locales dans les contenus pédagogiques contribuent à la protection des ressources culturelles.
- **A7. Promotion et information** : L'utilisation de la newsletter de Tahiti Tourisme et des publireportages pour diffuser des informations sur la préservation du patrimoine naturel répond à ce critère.

## Tâches programmées

À FAIRE

à compléter

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme

Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)

Partenaires : Service du Tourisme (SDT), Direction de l'agriculture (DAG), Direction de l'environnement (DIREN), Hébergeurs, Prestataires touristiques

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
51 %	2023	Perception du tourisme par les résidents [Résultat]

## Rendre durable l'observation de cétacés

Cible(s) : Excursionnistes, Prestataire d'activité touristiques

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation de la biodiversité.
- Valorisation culturelle.

### Objectif(s)

- Respect des écosystèmes et de l'environnement.

### Contexte

Plusieurs sites d'observation de baleines sont identifiés en Polynésie et des excursions dédiées aux touristes sont planifiées pour faciliter leur observation. Bien que cette activité soit réglementée, elle n'est pas toujours menée de manière durable et de nombreuses améliorations doivent être encouragées. La DIREN travaille actuellement sur une nouvelle réglementation prévue pour décembre 2024. Le corpus réglementaire est en cours de modification.

### Description

- **État des lieux des pratiques d'observation :** Identifier les pratiques nuisibles et leurs causes.
- **Collaboration avec les professionnels :** Réunir les professionnels de l'observation des cétacés pour élaborer une charte de bonnes pratiques.
- **Mise en œuvre de la charte :** Assurer la bonne mise en œuvre des pratiques durables et interdire la mise à l'eau.
- **Campagnes de communication :** Réalisées par Tahiti Tourisme pour sensibiliser les touristes et les professionnels.

### Critères GSTC :

- **D1. Protection des environnements sensibles :** L'objectif de respecter les écosystèmes marins et de préserver la biodiversité marine est directement lié à la protection des environnements sensibles, en particulier les habitats des cétacés.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels :** La mise en œuvre de la charte de bonnes pratiques et la réglementation des activités des visiteurs, telles que l'interdiction de la mise à l'eau, répondent à ce critère en gérant l'impact des visiteurs sur les sites naturels.
- **D3. Interactions avec la vie sauvage :** En se concentrant sur la durabilité des pratiques d'observation des cétacés et en éliminant les pratiques nuisibles, cette action assure des interactions respectueuses et non invasives avec la vie sauvage.
- **D4. Exploitation des espèces et bien-être animal :** En réglementant les pratiques d'observation des cétacés, cette action assure que les interactions humaines avec ces animaux se font de manière respectueuse et non intrusive.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** La collaboration avec les professionnels de l'observation des cétacés pour élaborer et mettre en œuvre une charte de bonnes pratiques implique directement les entreprises dans l'amélioration de la durabilité de leurs opérations.
- **A7. Promotion et information :** Les campagnes de communication réalisées par Tahiti Tourisme pour sensibiliser les touristes et les professionnels à des pratiques d'observation durables relèvent de la promotion et de l'information.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/4 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2024 : Elaboration de la nouvelle réglementation	
À FAIRE	2025 : Élaborer et mettre en œuvre une charte de bonnes pratiques.	
À FAIRE	2025 : Sensibilisation des prestataires	
À FAIRE	2025-2027 : Suivi et sanctions	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Direction de l'environnement (DIREN)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Francine TSIOU-FOUC (francinetsiou-fouc)</p> <p><b>Partenaires :</b> Tahiti Tourisme, Service du Tourisme (SDT), Communes, Polices municipales</p>	

## Impacts

impact environnemental (2/3)	impact économique (1/3)	impact socio-culturel (1/3)
+++	+++	+++

## Utiliser les leviers de subventions et fiscalités pour réduire les nuisances sonores dans les milieux naturels maritimes et terrestres

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation de la biodiversité.
- Amélioration de la qualité de vie pour les habitants et les visiteurs.
- Promotion des pratiques touristiques durables.

### Objectif(s)

- Réduire les nuisances sonores impactant les écosystèmes marins et terrestres.
- Favoriser l'utilisation de véhicules et équipements moins bruyants.

### Contexte

Une étude acoustique menée à Bora Bora a révélé les perturbations induites par le bruit sur les écosystèmes marins. Cette action vise à étendre ces efforts à d'autres régions de Polynésie française et à inclure également les milieux terrestres.

### Description

- **Subventions pour les équipements :** Encourager l'achat de véhicules électriques et d'autres équipements moins bruyants grâce à des subventions.
- **Fiscalité incitative :** Mettre en place des avantages fiscaux pour les entreprises et les particuliers qui adoptent des technologies et pratiques réduisant les nuisances sonores.
- **Sensibilisation et éducation :** Informer les résidents et les touristes des impacts des nuisances sonores et des bénéfices des solutions proposées.
- **Réglementation :** Développer et appliquer des réglementations pour limiter les niveaux sonores acceptables dans les zones sensibles.

### Critères GSTC :

- **D12. Pollution lumineuse et sonore :** La mise en place de subventions, de fiscalité incitative et de réglementations pour limiter les niveaux sonores dans les zones sensibles répond à ce critère.
- **D1. Protection des environnements sensibles :** La réduction des nuisances sonores et la protection des écosystèmes marins et terrestres répondent directement à ce critère.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** L'encouragement des entreprises à adopter des technologies et pratiques réduisant les nuisances sonores répond à ce critère.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE 2025 : Élaboration des subventions et incitations fiscales.
- À FAIRE 2026 : Lancement des campagnes de sensibilisation et mise en place des réglementations.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Prestataires d'activités</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (1/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Orientation : Favoriser les activités/loisirs à faible impact écologique

### Favoriser la création des packages touristiques durables (dont slow tourisme) et promouvoir les modes de tourisme durables

Cible(s) : Agences de voyage

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Diversification et dynamisation économique locale par un tourisme plus durable.
- Préservation et valorisation des ressources naturelles et culturelles.
- Réduction de l'empreinte carbone grâce à des séjours prolongés.

#### Objectif(s)

- Promouvoir des options de voyage moins carbonées.
- Promouvoir des séjours longs pour encourager une immersion culturelle et environnementale.
- Développer une offre touristique structurée et attrayante pour les clientèles intéressées par le *slow tourism*.
- Sensibiliser les touristes à des modes de consommation moins impactants sur l'environnement.

#### Contexte

Pour mieux contrôler et contenir les émissions de GES associées à un voyage, la mise en place de packages touristiques durables est une alternative stratégique. Tahiti Tourisme a déjà commencé à adopter cette stratégie, qui doit être renforcée et soutenue par les acteurs locaux.

Le slow tourism, axé sur des séjours prolongés et une immersion locale, présente notamment un potentiel de développement important en Polynésie française. Actuellement, l'offre dans ce domaine est quasi-inexistante et peu structurée ; il est nécessaire de mieux cerner les opportunités et les attentes des clientèles pour proposer des séjours adaptés.

#### Description

- **Étude de marché :** Analyser les clientèles potentielles et les opportunités de développement, notamment pour le slow tourism.
- **Lister les prestataires :** Identifier et promouvoir les prestataires engagés dans des pratiques durables.
- **Ateliers :** Organiser des ateliers avec les agences de voyage pour développer et promouvoir les packages durables.
- **Structurer l'offre et concevoir des séjours-types :** Mettre l'accent sur les options de voyage les moins carbonées et développer une offre touristique spécifique pour le slow tourism, incluant des hébergements, des activités et des expériences locales, en particulier dans les îles.
- **Rendre visible :** Mettre en avant les activités et hébergements durables pour les tours opérateurs.
- **Campagnes :** Mettre en place des campagnes de promotion ciblées pour attirer les touristes intéressés par des séjours longs et immersifs.
- **Inciter les visiteurs :** Encourager les touristes à choisir les options de voyage moins émettrices en utilisant des contenus et filtres sur le site web de Tahiti Tourisme.

## Critères GSTC :

- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination** : Développer une offre structurée et attrayante pour le slow tourisme s'inscrit dans une stratégie globale de gestion durable de la destination.
- **A6. Implication des visiteurs et feedback** : En étudiant le marché mais aussi en promouvant des séjours longs et immersifs, cette action implique activement les visiteurs dans le processus de développement durable, leur permettant de fournir des retours constructifs pour construire puis améliorer les offres.
- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités** : En promouvant des packages touristiques durables, cette action contribue à gérer le nombre de visiteurs et les types d'activités proposées, favorisant des pratiques durables.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En identifiant et en promouvant les prestataires engagés dans des pratiques durables, cette action implique directement les entreprises locales dans les standards de durabilité.
- **A7. Promotion et information** : Mettre en avant les activités et hébergements durables pour les tours opérateurs et encourager les touristes à choisir des options de voyage moins émettrices.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : En stimulant l'économie locale par l'attraction de touristes engagés dans des pratiques durables, cette action crée des emplois convenables et offre des opportunités de carrière dans le secteur du tourisme durable.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : En listant et en promouvant les prestataires locaux engagés dans des pratiques durables, cette action soutient les entrepreneurs locaux.
- **B4. Soutien aux communautés** : Dynamiser l'économie locale par un tourisme plus durable, et améliorer la qualité de vie des résidents grâce à des séjours prolongés qui respectent et valorisent les cultures locales.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : Valoriser les ressources culturelles locales à travers des packages touristiques durables qui intègrent des éléments de la culture polynésienne.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En promouvant des activités et des séjours durables, cette action contribue à la protection des environnements sensibles en réduisant l'impact écologique des activités touristiques.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En encourageant les options de voyage moins carbonées et en réduisant les émissions de GES, cette action contribue directement à la lutte contre le changement climatique.
- **D11. Transports à faibles impacts** : Promouvoir des modes de transport durables et des options de voyage moins émettrices dans les packages touristiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Réaliser une étude de marché et structurer l'offre de slow tourisme.
À FAIRE	2025-2026 : Lister les prestataires durables et concevoir des séjours-types.
À FAIRE	2026 : Rendre visibles les activités et hébergements durables et lancer les premières campagnes de promotion

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Tahiti Tourisme</p> <p>Responsable(s) : Erwin EPERANIA (eeperania), Alice IZAL (aizal)</p> <p>Partenaires : DMC, Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Gina</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>17,6</b> jours valeur précédente : 15,5 (14%)	2023	<b>Durée moyenne de séjour (en hébergement marchand)</b> [Résultat]
<b>263 766,00</b> touristes valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par pays d'origine)</b> [Résultat]
<b>321,80</b> kt CO <sub>2</sub> e	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>195,592</b> milliards XPF valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]
<b>156</b> kg CO <sub>2</sub> e valeur précédente : 207 (-25%)	2022	<b>Émissions moyennes de GES par passager domestique</b> [Résultat]

## Développer un centre de bien-être dans la nature

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation de l'environnement naturel.
- Valorisation des ressources locales et de la culture polynésienne.
- Amélioration de la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

### Objectif(s)

- Promouvoir les activités de bien-être dans un cadre naturel exceptionnel.
- Favoriser un tourisme à faible impact écologique.

### Contexte

Suite à l'élaboration du Schéma directeur des hébergements touristiques, le développement d'un centre de bien-être dans la nature à Maroto peut être envisagé. Ce projet peut s'inspirer de l'existant à Raiatea et vise à offrir des expériences de bien-être en harmonie avec l'environnement naturel.

### Description

- **Étude de faisabilité :** Évaluer la faisabilité du projet en termes de localisation, de ressources disponibles et de potentiel touristique.
- **Conception écologique :** Concevoir le centre de bien-être en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux (lien avec l'action dédiée).
- **Partenariats locaux :** Travailler en collaboration avec les acteurs locaux pour intégrer des pratiques traditionnelles de bien-être polynésien.
- **Promotion et marketing :** Développer une stratégie de promotion pour attirer les touristes intéressés par le bien-être et la nature.
- **Formation :** Former le personnel local aux pratiques de bien-être et à la gestion durable du centre.

### Critères GSTC :

- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités :** En favorisant un tourisme de bien-être à faible impact écologique, cette action contribue à une gestion équilibrée des flux de visiteurs et des activités.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** Le centre sera conçu en respectant les principes de l'architecture durable et en utilisant des matériaux locaux, impliquant ainsi les entreprises dans les standards de durabilité.
- **A7. Promotion et information :** La stratégie de promotion pour attirer les touristes intéressés par le bien-être et la nature permettra de sensibiliser et d'informer sur les pratiques durables.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière :** Le centre créera des emplois stables et durables pour le personnel local, notamment dans les domaines du bien-être et de la gestion durable.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable :** Travailler en collaboration avec les acteurs locaux pour intégrer des pratiques traditionnelles de bien-être soutient directement les entrepreneurs locaux.
- **B4. Soutien aux communautés :** Ce projet dynamise l'économie locale et valorise les pratiques culturelles traditionnelles, contribuant ainsi au soutien des communautés.
- **C1. Protection des ressources culturelles :** En intégrant des pratiques traditionnelles de bien-être polynésien, le

centre valorise et protège les ressources culturelles locales.

- **D1. Protection des environnements sensibles** : Le développement d'un centre de bien-être en harmonie avec la nature contribue à la protection des environnements sensibles en minimisant l'empreinte écologique.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : La conception écologique du centre et l'utilisation de matériaux locaux réduisent les émissions de GES associées à la construction et à l'exploitation.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

2025-2026 : Réalisation de l'étude de faisabilité et conception du centre.

À FAIRE

2027-2028 : Début des travaux de construction et développement des partenariats locaux.

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2028	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)

Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)

Partenaires : Tahiti Tourisme, DMC

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
17,6 jours valeur précédente : 15,5 (14%)	2023	Durée moyenne de séjour (en hébergement marchand) [Résultat]

**321,80 kt CO<sub>2</sub>e**

2019

**Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)**  
[Résultat]

## Développer la randonnée touristique

Cible(s) : Touristes, Résidents de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Promotion de la santé et du bien-être.
- Valorisation des paysages naturels et du patrimoine culturel.
- Renforcement de l'économie locale par l'attraction de touristes engagés dans des activités de plein air.

### Objectif(s)

- Privilégier des activités touristiques non polluantes.
- Aménager des sentiers de randonnée sur des domaines publics et privés.

### Contexte

Le développement de l'offre touristique de randonnée pédestre en Polynésie française est en cours. Cette action vise à structurer et à promouvoir cette activité, en lien avec la culture polynésienne et la préservation de l'environnement.

### Description

- **Étude de faisabilité** : Lancer une étude pour évaluer le potentiel de développement de la randonnée et l'aménagement des sentiers.
- **Réglementation** : Mettre en place une réglementation adaptée pour protéger les sentiers et les randonneurs.
- **Aménagement des sentiers** : Créer et entretenir des sentiers de randonnée pédestre sur des terrains publics et privés (en lien notamment avec l'action liée au droit de passage).
- **Lien culturel** : Donner plus de sens à la randonnée en intégrant des éléments de la culture polynésienne (en lien notamment avec l'action dédiée aux guides).
- **Activités pédagogiques** : Associer des activités éducatives à la randonnée pour sensibiliser les randonneurs à la biodiversité locale et aux pratiques durables (ex : planter un cocotier, parrainage).

### Critères GSTC :

- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités** : La structuration et la promotion de la randonnée touristique permettent de mieux gérer le nombre de visiteurs et d'activités en offrant des alternatives durables et en évitant la surcharge des sites populaires.
- **C4. Accès traditionnel** : La création et l'entretien des sentiers permettent de préserver et de promouvoir l'accès traditionnel aux paysages et sites naturels polynésiens.
- **A5. Implication des résidents et feedback** : Les résidents locaux peuvent être impliqués dans la création et l'entretien des sentiers, ainsi que dans la promotion des randonnées, recueillant ainsi leur feedback et leur implication.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : Le développement de la randonnée touristique crée des emplois pour les guides, les travailleurs d'entretien des sentiers, et autres services connexes, offrant ainsi des opportunités de carrière convenables pour les résidents locaux.
- **B4. Soutien aux communautés** : La génération de revenus pour les communautés locales et la valorisation de la culture polynésienne renforcent le soutien aux communautés grâce à cette action.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : En intégrant des éléments culturels polynésiens dans les randonnées, cette action protège et valorise les ressources culturelles locales.

- **C6. Gestion des visiteurs sur les sites culturels** : En associant des activités éducatives et culturelles aux randonnées, cette action gère efficacement les visiteurs sur les sites culturels.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En aménageant des sentiers de randonnée respectueux de l'environnement, cette action contribue à la protection des environnements sensibles.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : La structuration et la promotion des randonnées permettent de gérer les flux de visiteurs sur les sites naturels, évitant ainsi leur dégradation.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En privilégiant des activités touristiques non polluantes comme la randonnée, cette action aide à réduire les émissions de GES associées au tourisme.
- **D11. Transports à faibles impacts** : En encourageant la randonnée pédestre, cette action favorise des modes de transport à faible impact écologique.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

1/3 tâches réalisées (soit 33 %)

RÉALISÉE	2024 : Etude réalisée sur un guide de procédure de développement des chemins de randonnée en Polynésie française en cofinancement avec AtoutFrance Marquée comme réalisée le 10-12-2024 (durée de réalisation : 4 mois)
À FAIRE	2025-2027 : Développement de sentiers de randonnées
À FAIRE	2025-2027 : Promotion et marketing

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2027	n.c.	33%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Atout France</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Bruno &amp; Laurence</p>	<p>Budget (en millions de XPF) : 10</p> <p>Budget - complément :</p> <p>Etude : 10 MF</p> <p>Aménagements de sentiers : à déterminer</p>

## Impacts

+++

+++

+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>17,6</b> jours valeur précédente : 15,5 (14%)	2023	<b>Durée moyenne de séjour (en hébergement marchand)</b> [Résultat]
<b>13 278,00</b> Nb valeur précédente : 12 428,00 (7%)	2024	<b>Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]

## Établir la Polynésie comme une destination de plongée durable

Cible(s) : Clubs de plongée

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation de la biodiversité marine.
- Valorisation des ressources culturelles locales.
- Renforcement de l'image de la Polynésie en tant que destination écologique.
- Favorisation de l'emploi local dans le monde de la plongée.

### Objectif(s)

- Sensibiliser et promouvoir la durabilité dans les activités de plongée.
- Evaluer et maîtriser l'impact environnemental des activités de plongée.
- Valoriser la biodiversité et la culture polynésienne à travers la plongée.
- Faciliter l'accès aux métiers liés à la plongée à la population locale.

### Contexte

La plongée est une activité phare en Polynésie française, attirant de nombreux visiteurs chaque année. Les clubs de plongée locaux sont déjà engagés dans la protection des milieux aquatiques et la réduction de leur empreinte environnementale. Ce projet vise à renforcer ces initiatives et à positionner la Polynésie comme un leader en plongée durable.

### Description

- **Guide de bonnes pratiques** : La "Stratégie de plongée durable" du Secrétariat de la Mer avec l'OFB peut inspirer un guide polynésien des bonnes pratiques pour les prestataires notamment dans la gestion et la stratégie des centres de plongée, bien au-delà d'un "guide de bonne conduite du plongeur" qui n'engage que le "client".
- **Certifications de durabilité** : Encourager les clubs de plongée à obtenir des certifications de durabilité (attention néanmoins au coût potentiel d'un label) ou s'orienter vers une approche "formation / certification" à développer en local, sur la base du Guide de bonnes pratiques.
- **Bateaux économiques en carburant** : Inciter à l'achat de bateaux plus respectueux de l'environnement en collaboration avec le Cluster Maritime et les acteurs locaux. Le marché - notamment avec le solaire - est en pleine mutation. Et pourquoi pas tendre vers des modèles avant-gardistes en termes d'énergie.
- **Ambassadeurs de durabilité** : Faire des clubs de plongée des ambassadeurs du tourisme durable.
- **Circuits sous-marins pédagogiques** : Se positionner en pivot et coordinateurs de circuits existants (Aire Marines Educatives, par exemple).
- **Lien avec la culture locale** : Intégrer des éléments culturels et patrimoniaux dans les activités de plongée.
- **Emploi et inclusion** : Continuer à encourager l'accès des polynésiens au monde de la plongée (diplôme local ; sensibilisation sur l'activité de la plongée et ses métiers auprès de la population locale etc.)

### Critères GSTC :

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En encourageant les clubs de plongée à obtenir des certifications de durabilité et à investir dans des bateaux économiques en carburant, cette action implique directement les entreprises locales dans les standards de durabilité.
- **A7. Promotion et information** : Faire des clubs de plongée des ambassadeurs du tourisme durable et développer

des circuits sous-marins pédagogiques contribuent à la promotion et à l'information sur les pratiques durables et la biodiversité marine.

- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : En générant des revenus pour les clubs de plongée et l'économie locale, cette action crée des emplois convenables et offre des opportunités de carrière dans le secteur touristique durable.
- **B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable** : Soutenir les clubs de plongée locaux en les aidant à obtenir des certifications de durabilité et à investir dans des équipements respectueux de l'environnement favorise le développement des entrepreneurs locaux.
- **C1. Protection des ressources culturelles** : En intégrant des éléments culturels et patrimoniaux dans les activités de plongée, cette action contribue à la protection et à la valorisation des ressources culturelles locales.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : La préservation des écosystèmes marins et la réduction de l'empreinte carbone par l'utilisation de bateaux économies en carburant répondent à la protection des environnements sensibles.
- **D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels** : Développer des circuits sous-marins pédagogiques pour sensibiliser les visiteurs à la biodiversité marine et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement contribue à une meilleure gestion des visiteurs sur les sites naturels.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En incitant les clubs de plongée à utiliser des bateaux économies en carburant, cette action aide à réduire les émissions de GES et à lutter contre le changement climatique.
- **D11. Transports à faibles impacts** : Encourager l'utilisation de bateaux économies en carburant pour les activités de plongée réduit l'impact environnemental des transports maritimes.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Etude d'impact de la plongée / Etablir un Guide des bonnes pratiques de plongée durable
À FAIRE	2025-2026 : Encourager les clubs de plongée à obtenir une formation et/ou certification
À FAIRE	2026 : Accompagner à l'investissements en bateaux propres

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Syndicat polynésien des clubs de plongée</p> <p>Partenaires : Tahiti Tourisme, Service du Tourisme (SDT), Direction de la jeunesse et des sports (DJS), CCISM</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>13 278,00 Nb</b> valeur précédente : 12 428,00 (7%)	2024	<b>Emplois salariés des entreprises caractéristiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>195,592 milliards XPF</b> valeur précédente : 168,079 (16%)	2023	<b>Chiffre d'affaires des entreprises du secteur touristique</b> [Résultat]

# Orientation : Gérer des énergies & lutter contre le changement climatique

## Mettre en œuvre et suivre le Plan Climat de la Polynésie Française (PCPF)

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la qualité de l'air.
- Réduction de la dépendance aux énergies fossiles.
- Sensibilisation des entreprises et des visiteurs aux enjeux climatiques.

### Objectif(s)

- Mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les émissions de GES et s'adapter au changement climatique.
- Suivre et actualiser les actions du Plan Climat.

### Contexte

La [Plan climat de la Polynésie française](#) 2030 a été co-construit entre 2022 et 2024. Il a été adopté en juin 2024 par le Comité de pilotage et en décembre 2024 à l'APF (voir sur [plan-climat-pf.org](#)). Il constitue la stratégie et le plan d'action opérationnel d'atténuation et d'adaptation au changement climatique de la Polynésie française.

### Description

Parmi les actions du PCPF, certaines font partie d'une orientation dédiée mais toutes contribuent d'une manière ou d'une autre à répondre aux enjeux du tourisme durable.

Il intègre [200 actions](#), avec un dispositif de suivi en ligne (de l'avancement des actions et des [indicateurs de résultat](#)), qui répondent notamment aux enjeux de planification pour :

- **Amélioration des infrastructures de transport.**
- **Amélioration des infrastructures énergétiques.**
- **Développement de l'économie locale durable.**
- **Développement de la production et transformation locale.**
- **Amélioration de la gestion des rejets et déchets.**
- **Adaptation au changement climatique.**
- **Evaluation et réponses aux risques climatiques.**

La gouvernance du PCPF permet de suivre, actualiser et rendre compte de l'évolution de la démarche et notamment :

- **Suivre la gouvernance** validée en comité de pilotage : comités de suivi tous les 4 mois, Comités citoyens et Comités scientifiques au moins annuels, Comité de pilotage annuel avec suivi, actualisation et renforcement du plan d'action.
- **Rapport annuel** : Publier un rapport annuel incluant un volet sur le secteur touristique.
- **Sensibilisation** : Organiser des sessions de sensibilisation dédiées aux acteurs du territoire et mise en avant sur le

site de la démarche et les réseaux sociaux des enjeux et initiatives climatiques (notamment pour le secteur touristique).

### Critères GSTC :

- A1. Responsabilité de la gestion de la destination
- A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination
- A3. Suivi et rapport
- A4. Implication des entreprises et standards de durabilité
- A5. Implication des résidents et feedback
- A7. Promotion et information
- A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement
- A10. Adaptation aux changements climatiques
- A11. Gestion de crise et des risques
- B2. Emplois convenables et opportunités de carrière
- B3. Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable
- B4. Soutien aux communautés
- B7. Sécurité
- D1 Protection des environnements sensibles
- D2. Gestion des visiteurs sur les sites naturels
- D3. Interactions avec la vie sauvage
- D4. Exploitation des espèces et bien-être animal
- D5. Gestion des énergies
- D6. Gestion de l'eau
- D7. Qualité de l'eau
- D8. Eaux usées
- D9. Déchets solides
- D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique
- D11. Transports à faibles impacts
- D12. Pollution lumineuse et sonore

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-07-2024	31-12-2030	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Délégué interministériel au climat et au développement durable</p> <p>Partenaires : Direction Polynésienne de l'Energie (DPE), alter-éc(h)o, Ministère de l'économie et des finances (MEF)</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]

## Mettre en place des dispositifs incitatifs à la maîtrise de la demande en énergie (dont climatisation)

Cible(s) : Entreprises locales, établissements de restauration, Hébergements touristiques, Navires de croisière, Agences de voyage

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Qualité de l'air.
- Protection de l'environnement.
- Indépendance énergétique.
- Biodiversité.
- Qualité de vie des résidents.

### Objectif(s)

- Réduire la demande en énergie, en particulier électrique, en atteignant une réduction de 20% des besoins en énergie des secteurs résidentiel, tertiaire et industriel d'ici 2030 par rapport à 2019 (voir PCPF).
- Minimiser les consommations énergétiques du bâti, notamment pour la climatisation, et réduire les émissions de GES associées.

### Contexte

La Polynésie française souhaite se doter d'un dispositif d'accélération de la maîtrise de la demande en énergie (MDE) similaire aux mécanismes existants en métropole et dans les DROM-COM, adapté aux besoins locaux. Cela inclut la conception bioclimatique des bâtiments pour réduire le recours à la climatisation et la mise en place de solutions techniques et comportementales pour limiter les consommations énergétiques.

### Description

- **Définition du périmètre technique du dispositif et des actions de MDE :** Concevoir des bâtiments adaptés au refroidissement passif, sensibiliser le personnel et les clients à des comportements énergétiques responsables, et favoriser les équipements performants et intelligents.
- **Définition des procédures et du portage de l'opération :** Mettre en place des incitations fiscales et financières pour encourager les investissements dans les technologies et les pratiques de MDE.
- **Financement du dispositif :** Rechercher et mobiliser des financements pour soutenir les actions de MDE.
- **Mise en œuvre et suivi :** Réaliser l'étude, mettre en œuvre les actions issues de l'étude, et assurer le suivi des performances énergétiques et des réductions d'émissions de GES.

### Critères GSTC :

- **D5. Gestion des énergies :** Cette action est directement liée à la gestion des énergies en réduisant la consommation énergétique et en favorisant des équipements performants.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique :** La réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES est au cœur de cette action, répondant ainsi à ce critère.
- **A10. Adaptation aux changements climatiques :** En réduisant les émissions de GES et en favorisant des pratiques énergétiques durables, cette action contribue à l'adaptation aux changements climatiques.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité :** En encourageant les entreprises à adopter des technologies et pratiques de maîtrise de la demande en énergie, cette action implique directement les entreprises

dans les standards de durabilité.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

À FAIRE

à compléter

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Délégué interministériel au climat et au développement durable

Partenaires : Direction Polynésienne de l'Energie (DPE)

### Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

### Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
321,80 kt CO <sub>2</sub> e	2019	Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination) [Résultat]

## Développer la production d'énergies renouvelables sur site ou à proximité

Cible(s) : établissements de restauration, Hébergements terrestres, Hébergements flottants

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Économies financières.
- Amélioration de la qualité de l'air.
- Moindre vulnérabilité énergétique face aux variations des cours des énergies fossiles.

### Objectif(s)

- Substituer l'énergie fossile par des énergies renouvelables.
- Réduire l'impact carbone des sites et activités touristiques.

### Contexte

La Polynésie française bénéficie d'une énergie solaire abondante et gratuite. Cependant, certains professionnels rencontrent des difficultés pour obtenir des devis et pour entretenir le matériel solaire. Il existe également des filières de formation locales sur les énergies renouvelables qu'il convient de promouvoir davantage.

### Description

- **Soutien à l'installation** : Encourager l'installation de panneaux solaires sur site touristiques ou mutualisés entre acteurs à travers des appels à projets (AAP).
- **Différenciation des aides aux EnR et/ou aux structures touristiques (SDT)** : Adapter les aides et subventions en fonction de la taille des structures hôtelières pour répondre aux besoins spécifiques.
- **Formation** : Promouvoir les filières de formation locales en énergies renouvelables (licence/master).

### Critères GSTC :

- **D5. Gestion des énergies** : Cette action est directement liée à la gestion des énergies en favorisant l'installation et l'utilisation d'énergies renouvelables.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En substituant l'énergie fossile par des énergies renouvelables, cette action contribue à la réduction des émissions de GES.
- **A10. Adaptation aux changements climatiques** : L'utilisation accrue des énergies renouvelables et la réduction des émissions de GES contribuent à l'adaptation aux changements climatiques.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En soutenant les établissements dans l'installation de panneaux solaires et en offrant une assistance technique, cette action implique les entreprises locales dans des pratiques durables.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : La promotion des filières de formation locales en énergies renouvelables crée des opportunités de carrière et des emplois dans ce secteur.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

à compléter

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Service du Tourisme (SDT)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> laurence varet (laurencevaret)</p> <p><b>Partenaires :</b> ADEME, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Direction du Budget et des Finances (DBF), Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE), Direction Polynésienne de l'Energie (DPE)</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (1/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt co2e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>45,4%</b> valeur précédente : 34,4 (32%)	2022	<b>Part des énergies renouvelables dans le mix électrique de Tahiti</b> [Résultat]

## Augmenter l'électrification des équipements sur la base d'énergies renouvelables (ENR)

Cible(s) : établissements de restauration, Hébergements terrestres, Hébergements flottants

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Objectif(s)

- Augmenter l'électrification des équipements sur la base d'énergies renouvelables (ENR)

### Contexte

Actuellement, il est essentiel de promouvoir l'utilisation des ENR pour les équipements dans les établissements touristiques pour réduire l'empreinte carbone. Attention néanmoins, l'électrification n'aura d'effets sur les émissions de GES que si le mix énergétique de la production est majoritairement d'origine renouvelable.

### Description

- **Étudier les possibilités et priorités** : Analyser les options d'électrification des équipements couplés à la production d'ENR.
- **Études de faisabilité** : Réaliser des études de faisabilité pour identifier les opportunités et les défis.
- **Mécanisme de subventions** : Inciter à la conversion par un mécanisme de subventions et de défiscalisation.
- **Promotion des ENR**

*A noter que cette action est en lien avec les initiatives existantes sur les appels à projets photovoltaïques et les critères de durabilité du SDT (voir actions dédiées).*

### Critères GSTC :

- **D5. Gestion des énergies** : Cette action est directement liée à la gestion des énergies en favorisant l'installation et l'utilisation d'énergies renouvelables.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En substituant l'énergie fossile par des énergies renouvelables, cette action contribue à la réduction des émissions de GES.
- **A10. Adaptation aux changements climatiques** : L'utilisation accrue des énergies renouvelables et la réduction des émissions de GES contribuent à l'adaptation aux changements climatiques.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En soutenant les établissements dans l'installation de systèmes ENR et en offrant une assistance technique, cette action implique les entreprises locales dans des pratiques durables.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |  |
|---------|--|
| À FAIRE | 2026 : Étudier les possibilités et priorités |
| À FAIRE | 2026 : Études de faisabilité                 |
| À FAIRE | 2026-2027 : Mécanisme de subventions         |

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2026	31-12-2027	n.c.	0%

à compléter

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Direction Polynésienne de l'Energie (DPE)</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (1/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>321,80 kt CO<sub>2</sub>e</b>	2019	<b>Empreinte carbone du tourisme (hors transport origine/destination)</b> [Résultat]
<b>45,4 %</b> valeur précédente : 34,4 (32%)	2022	<b>Part des énergies renouvelables dans le mix électrique de Tahiti</b> [Résultat]

## Orientation : Améliorer les transports

### Favoriser les échanges entre AOM/communes et prestataires privés pour le transport lié au tourisme

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Réduction des émissions de GES.
- Amélioration de la qualité de vie pour les résidents.
- Accès facilité aux services de transport pour les touristes et la population locale.

#### Objectif(s)

- Améliorer le service de transport public (décarboné) pour en faire profiter les touristes et la population locale dans les communes hors Tahiti.
- Faciliter la coordination entre les acteurs publics et privés du transport touristique.

#### Contexte

Il est nécessaire d'améliorer les services de transport public dans les communes hors Tahiti. Actuellement, les transports sont souvent désorganisés, avec un manque de coordination entre les AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité), les communes et les prestataires privés. Des exemples tels que Hello Scoot et les communes avec tarifs réglementés montrent qu'une meilleure coordination est possible et nécessaire.

#### Description

- **Rencontres régulières** : Organiser des réunions entre AOM, communes et prestataires privés pour discuter des améliorations possibles.
- **Coordination des tarifs** : Réguler et harmoniser les tarifs des différents services de transport.
- **Promouvoir les transports décarbonés** : Encourager l'utilisation de véhicules électriques et autres moyens de transport durables.

#### Critères GSTC :

- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités** : Une meilleure organisation des transports permet de gérer plus efficacement les flux de visiteurs et leurs déplacements.
- **D11. Transports à faibles impacts** : L'accent mis sur les moyens de transport durables réduit l'impact environnemental des transports touristiques.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En encourageant l'utilisation de véhicules électriques et d'autres moyens de transport durables, cette action engage les prestataires privés à adopter des pratiques plus durables.
- **B4. Soutien aux communautés** : L'amélioration des services de transport profite non seulement aux touristes, mais aussi aux résidents locaux, améliorant ainsi la qualité de vie et soutenant les communautés locales.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En promouvant les transports décarbonés et

en réduisant les émissions de GES, cette action contribue directement à la lutte contre le changement climatique.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

À FAIRE

à compléter

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Ministère du tourisme

Responsable(s) : Guillaume Colombani (g.colombani)

Partenaires : Autorités organisatrices de la mobilité (AOM),  
Communes, Prestataires privés

Équipe projet :

Présidence & MGT & DTT

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

**395,3 t CO<sub>2</sub>**  
valeur précédente : 391,1 (1%)

2023    **Emissions de GES du transport terrestre** [Résultat]

## Élaborer et mettre en œuvre un nouveau schéma directeur des transports inter-insulaire avec une attention aux transports touristiques

Cible(s) : Résidents de la Polynésie française, Opérateurs maritimes, Chargeurs professionnels, Visiteurs, Scolaires, Les abonnés (travailleurs), Évacuations sanitaires

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la connectivité entre les îles.
- Réduction des émissions de GES.
- Meilleure qualité de service pour les touristes.
- Infrastructures : gare maritime, abris,

### Objectif(s)

- Développer un secteur des transports ayant un volet touristique.
- Favoriser la réduction de l'impact environnemental des transports inter-insulaires
- Desservir toutes les îles habitées
- Répondre aux besoins de transport en fret et passagers
- Elaborer une tarification adaptée aux prestations de transports assurées
- Assurer des conditions d'exploitation durables (pérennes) aux opérateurs maritimes
- Assurer des conditions d'exploitation optimums aux chargeurs professionnels
- Favoriser un environnement propice au développement de la dématérialisation, de la digitalisation afin faciliter les démarches administratives
- Favoriser les modes de transport décarbonnés
- Des transports sûr et accessible à tous

### Contexte

Le schéma directeur des transports interinsulaires 2015-2025 doit être mis à jour. L'actualisation est prévue en 2025. Il y a une interface importante entre les modes de transport, avec 15 armateurs actuels pour 25 armateurs prévus. Les liens avec le schéma d'hébergement touristique réalisé par SDT en 2024 permettront d'identifier les nouveaux besoins de desserte des îles.

### Description

- **Plateforme d'intermodalité** : De l'aéroport international à imaginer comme une plateforme d'intermodalité des transports en commun pour une clientèle qui recherche davantage d'autonomie.
- **Propulsion décarbonée** : Inciter le pays à financer le surcoût de la propulsion décarbonée.
- **Technologies disponibles** : Toutes les technologies sont déjà disponibles, et le renouvellement de la flotte sera effectif avant 10 ans (au moins la moitié).
- **Vision touristique** : Intégrer la vision touristique dans le développement des transports.
- **Améliorer le confort des voyageurs**: siège, clim, accès, abris, commodités.

### Critères GSTC :

- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination** : Le développement d'un nouveau schéma directeur constitue une stratégie claire et planifiée pour améliorer les transports inter-insulaires en tenant compte des besoins touristiques et environnementaux.

- A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En favorisant les projets plus propres et en encourageant la propulsion décarbonée, cette action implique directement les entreprises de transport dans les standards de durabilité.
- A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : La mise en place d'un nouveau schéma directeur des transports inclut des réglementations pour améliorer et contrôler le développement des infrastructures de transport, assurant une planification durable.
- B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : Le développement et la modernisation des infrastructures de transport créent des emplois locaux et offrent des opportunités de carrière dans le secteur des transports et du tourisme.
- B4. Soutien aux communautés** : L'amélioration de la connectivité entre les îles et la qualité de service pour les touristes soutient les communautés locales en facilitant les déplacements et en dynamisant l'économie locale.
- D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : La réduction des émissions de GES grâce à la propulsion décarbonée et l'amélioration des infrastructures contribuent directement à la lutte contre le changement climatique.
- D11. Transports à faibles impacts** : En favorisant la propulsion décarbonée et en développant des solutions de mobilité douce, cette action répond au critère de développement de transports à faibles impacts.
- D12. Pollution lumineuse et sonore** : La réduction de la pollution sonore par l'amélioration des infrastructures aéroportuaires et maritimes contribue à diminuer la pollution lumineuse et sonore.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s)</b> : Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)</p> <p><b>Responsable(s)</b> : Cédric MARROUAT (cedricm), Charles TAPUTUARAI (charlest), Claire DELAMARE (claired)</p> <p><b>Partenaires</b> : Direction des transports terrestres (DTT), Service du Tourisme (SDT), Prestataire/bureau d'étude, Résidents de la Polynésie française, Opérateurs maritimes, Les chargeurs professionnels, Services administratifs, Tavana Hau, Syndicat pour la promotion des communes (SPCPF)</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>673 390,00</b> <sub>Nb</sub> valeur précédente : 498 297,00 (35%)	2024	<b>Trafic aérien intérieur : nombre de sièges offerts et passagers débarqués à Faa'a</b> [Résultat]
<b>156</b> kg CO <sub>2</sub> e valeur précédente : 207 (-25%)	2022	<b>Émissions moyennes de GES par passager domestique</b> [Résultat]

## Améliorer les infrastructures aéroportuaires dans les îles

Cible(s) : Transporteurs aériens, Aéroports

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Qualité de l'air.
- Santé publique.
- Protection de l'environnement.

### Objectif(s)

- Initier un mouvement de décarbonation dans ces secteurs complexes à fort enjeu.
- Permettre un meilleur remplissage des avions.
- Réduire la pollution sonore.

### Contexte

De nombreuses infrastructures aéroportuaires empêchent le développement touristique des îles associées : longueurs de pistes, éclairage, nécessité de maintenir les avions en fonctionnement pendant les escales pour la climatisation (consommation de carburant et pollution sonore).

IATA dispose d'un plan de décarbonation de l'aviation mondiale (notamment via les SAF, sustainable aviation fuel) en cours. Air France a un objectif net zéro de ses émissions.

### Description

- **Groupes de travail** : Lancer des groupes de travail sur l'amélioration des performances carbone de l'aviation (domestique voire internationale) et des navires de croisière, et accompagner ces acteurs dans leurs démarches.
- **Échanges** : Échanger avec ces acteurs sur les possibilités et les besoins vis-à-vis de la décarbonation et le rôle possible des acteurs locaux.
- **Pratiques commerciales et privées** : Considérer à la fois les pratiques commerciales et privées.

*Notons que cette réflexion et cet accompagnement sont à mener dans le cadre du Plan Climat de la Polynésie Française. Veille technologique importante.*

### Critères GSTC :

- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En initiant des groupes de travail et en accompagnant les acteurs locaux dans leurs projets de décarbonation, cette action implique les entreprises dans l'adoption de standards de durabilité.
- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités** : En améliorant les infrastructures aéroportuaires, cette action permet une meilleure gestion des flux de visiteurs, réduisant ainsi la pression sur les destinations touristiques.
- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : La mise en place de réglementations et d'incitations pour réduire les émissions et améliorer les performances environnementales des infrastructures aéroportuaires répond à ce critère.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : L'amélioration des infrastructures aéroportuaires et l'accompagnement des projets de décarbonation contribuent directement à la réduction des

émissions de GES.

- **D11. Transports à faibles impacts** : En optimisant les infrastructures pour réduire la consommation de carburant et en favorisant des solutions de transport durables, cette action répond à ce critère.
- **D12. Pollution lumineuse et sonore** : En réduisant la pollution sonore et en optimisant les infrastructures pour minimiser les impacts environnementaux, cette action répond à ce critère.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

À FAIRE      à compléter

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Partenaires : Direction de l'équipement (DEQ), Service d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC), Aéroport de Tahiti (ADT), Direction de l'aviation civile (DAC)

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>673 390,00 Nb</b> valeur précédente : 498 297,00 (35%)	2024	<b>Trafic aérien intérieur : nombre de sièges offerts et passagers débarqués à Faa'a</b> [Résultat]

**490 781,00 sièges**  
valeur précédente : 415 391,00 (18%)

2023

**Nombre de sièges offerts et passagers débarqués à l'arrivée en PF  
(trafic international)** [Résultat]

## Réduire les émissions de l'aéroport de Faa'a

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la qualité de vie des résidents et des visiteurs.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Objectif(s)

- Atteindre la neutralité carbone dans tous les composants de l'aviation d'ici 2050.
- Zéro émission de CO2 pour l'ensemble des bâtiments et les acteurs du transport aérien.

### Contexte

#### Description

À l'aéroport de Tahiti-Faaa, les bâtiments pourraient être équipés de photovoltaïques ou être alimentés par le SWAC (Sea Water Air Conditioning) système de climatisation qui va puiser de l'eau de mer à 900 mètres de profondeur à une température de 5°C.

Il s'agit également de travailler sur des opérations aériennes avec de l'électricité verte, de réfléchir au déplacement des 2500 personnes travaillant sur la plateforme aéroportuaire chaque jour et d'organiser un système de navettes pour éviter que tous utilisent leur véhicule.

Autre innovation majeure : l'utilisation des carburants alternatifs durables, qui pourraient contribuer à environ 65% de la réduction des émissions nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Une réelle avancée qui, hélas, pour le moment, s'accompagnerait d'une hausse considérable des prix des billets en raison des coûts de production. De ce fait, le SEAC-Pf travaille actuellement avec la Direction Polynésienne de l'aviation Civile (DAC-PF) et l'Agence française de développement sur le financement d'une étude technique et économique pour la faisabilité d'un tel projet.

Et enfin, dernière innovation à envisager selon le SEAC-Pf : l'utilisation de drones, notamment dans le transport de marchandises dans les îles. Si les cas d'usage restent encore à définir, certains acteurs ont déjà manifesté leur intérêt, à l'exemple du Fare Rata.

Voir l'axe 6 de la stratégie 2023-2026 du SEAC-Pf sur [seac.pf](http://seac.pf).

Ainsi, les principales actions à mener sont :

- **Photovoltaïque et SWAC** : Équiper les bâtiments de panneaux photovoltaïques et utiliser le système SWAC pour la climatisation.
- **Électricité verte** : Travailler sur des opérations aériennes avec de l'électricité verte.
- **Navettes pour travailleurs** : Organiser un système de navettes pour les 2500 personnes travaillant sur la plateforme aéroportuaire afin de réduire l'utilisation des véhicules individuels.
- **Carburants alternatifs** : Étudier et promouvoir l'utilisation de carburants alternatifs durables pour les avions.
- **Drones pour transport de marchandises** : Explorer l'utilisation de drones pour le transport de marchandises dans les îles.

Notons que la DTT ou Tahiti Tourisme ne sont par exemple pas associés à la réflexion

## Critères GSTC :

- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination** : La mise en œuvre de solutions comme les panneaux photovoltaïques, le SWAC, et l'électrification des opérations aéroportuaires fait partie d'une stratégie proactive pour une gestion durable de l'aéroport.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En travaillant avec des partenaires pour promouvoir l'utilisation de carburants alternatifs durables et des opérations aériennes vertes, cette action implique directement les entreprises dans les standards de durabilité.
- **A10. Adaptation aux changements climatiques** : La réduction des émissions de GES et l'utilisation de technologies vertes montrent une adaptation proactive aux défis du changement climatique.
- **D5. Gestion des énergies** : L'utilisation de panneaux photovoltaïques et de l'électricité verte pour les opérations aéroportuaires répond directement à ce critère en promouvant une gestion énergétique durable.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : Toutes les mesures prises pour réduire les émissions de CO2, utiliser des carburants alternatifs et promouvoir des navettes pour les travailleurs contribuent à la lutte contre le changement climatique.
- **D11. Transports à faibles impacts** : En organisant des navettes pour réduire l'utilisation des véhicules individuels et en explorant l'utilisation de drones pour le transport de marchandises, cette action favorise des modes de transport à faibles impacts.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Mettre en oeuvre une politique de "CO2 zéro émission" sur la partie bâtimentaire de la zone aéroportuaire
À FAIRE	Electrifier toutes les opérations liées à la plateforme aéroportuaire
À FAIRE	Viser la neutralité carbone de la croisière avion des lignes internationales au départ de Tahiti Faa'a
À FAIRE	Adapter les procédures de circulation aériennes

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2026	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Service d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC)

Responsable(s) : Francisco Lao (francisco.lao)

Partenaires : Direction de l'aviation civile (DAC), Aéroport de Tahiti (ADT)

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>673 390,00</b> Nb valeur précédente : 498 297,00 (35%)	2024	<b>Trafic aérien intérieur : nombre de sièges offerts et passagers débarqués à Faa'a</b> [Résultat]
<b>490 781,00</b> sièges valeur précédente : 415 391,00 (18%)	2023	<b>Nombre de sièges offerts et passagers débarqués à l'arrivée en PF (trafic international)</b> [Résultat]
<b>156</b> kg CO <sub>2</sub> e valeur précédente : 207 (-25%)	2022	<b>Émissions moyennes de GES par passager domestique</b> [Résultat]

## Analyser les opportunités d'amélioration des lignes aériennes domestiques et de l'intermodalité selon le SAGE

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de l'accessibilité des îles.
- Réduction des émissions de GES grâce à des options de transport optimisées.
- Dynamisation économique des régions moins desservies.

### Objectif(s)

- Diversifier les lignes aériennes domestiques.
- Améliorer l'intermodalité en cohérence avec le Schéma d'Aménagement Général (SAGE).

### Contexte

Il existe des problèmes liés aux hubs actuels et à certaines pistes non adaptées aux besoins touristiques, notamment en termes de longueur et d'éclairage. Diversifier les lignes aériennes et améliorer l'infrastructure sont des mesures essentielles pour répondre à ces défis et pour promouvoir un tourisme plus durable.

### Description

En lien avec l'action dédiée à l'amélioration des infrastructures aéroportuaires, il s'agit de :

- **Étude des besoins :** Réaliser une étude des besoins de diversification des lignes aériennes (intra et inter archipels) et des gammes de transports aériens (en lien avec le Schéma directeur des hébergements touristique et la révision du Schéma directeur des transports inter-insulaires).
- **Aménagement des infrastructures :** Adapter les infrastructures existantes (aérodromes, hangars, approvisionnements) pour soutenir la diversification (voir l'action dédiée).
- **Promotion et sensibilisation :** Informer et sensibiliser les parties prenantes aux avantages de la diversification des lignes aériennes.
- **Collaboration intersectorielle :** Travailler en étroite collaboration avec les acteurs du transport, les autorités locales et les organisations touristiques pour assurer une mise en œuvre efficace.

### Critères GSTC :

- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination :** En diversifiant les lignes aériennes et en améliorant l'intermodalité, cette action s'intègre dans une stratégie globale de gestion de la destination, visant à optimiser les infrastructures de transport et à promouvoir un tourisme plus durable.
- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière :** En diversifiant les lignes aériennes et en améliorant l'accès aux régions, cette action stimule l'économie locale et crée de nouvelles opportunités d'emploi dans le secteur du transport et du tourisme.
- **B4. Soutien aux communautés :** En améliorant l'accessibilité des îles et en dynamisant l'économie locale, cette action soutient les communautés en favorisant le développement économique et en améliorant la qualité de vie des résidents.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique :** En optimisant les options de transport et en améliorant l'intermodalité, cette action contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en favorisant

des solutions de transport plus durables.

- **D11. Transports à faibles impacts** : En promouvant des lignes aériennes diversifiées et des solutions de transport intermodales optimisées, cette action réduit l'impact environnemental global du transport touristique, encourageant l'optimisation du transport aérien.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

à compléter

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Direction de l'aviation civile (DAC)

Responsable(s) : Marangai Moeroa (marangai.moeroa)

Partenaires : Direction de l'équipement (DEQ), Service du Tourisme (SDT), Tahiti Tourisme, Air Tahiti, Air Moana, Direction de la construction et de l'aménagement (DCA)

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

<b>673 390,00</b> <small>Nb</small> valeur précédente : 498 297,00 (35%)	2024	<b>Trafic aérien intérieur : nombre de sièges offerts et passagers débarqués à Faa'a</b> [Résultat]
<b>99,5</b> <small>milliards XPF</small> valeur précédente : 76,7 (30%)	2023	<b>Retombées économiques du tourisme</b> [Résultat]
<b>156</b> <small>kg CO<sub>2</sub>e</small> valeur précédente : 207 (-25%)	2022	<b>Émissions moyennes de GES par passager domestique</b> [Résultat]

## Améliorer les infrastructures portuaires (dont électrification des quais et gestion des eaux usées)

Cible(s) : Compagnies maritimes

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la qualité de vie des résidents.

### Objectif(s)

- Améliorer l'accessibilité des navires.
- Réduire les émissions liées aux consommations d'énergie à quai.
- Réduire la pollution de l'eau liée aux navires

### Contexte

L'électrification des quais permet d'éviter le recours aux générateurs des navires en leur permettant de se brancher au réseau électrique, ce qui doit se faire en lien avec la décarbonation du mix électrique pour un maximum d'émissions évitées.

Les infrastructures de gestion des eaux usées des navires sont par ailleurs insuffisantes pour éviter les rejets dans les milieux naturels.

### Description

- **Électrification des quais** : Mettre en place l'électrification des quais là où cela est possible et pertinent.
- **Réduction de l'usage des générateurs** : Éviter le recours aux générateurs des navires en leur permettant de se brancher au réseau électrique sur les quais.
- **Connexion aux réseaux d'eaux usées des îles**.
- **Veille technologique** : Maintenir une veille technologique pour s'assurer de l'efficacité des infrastructures mises en place.

Notons que l'électrification des usages (notamment pour cette action) doit se faire en lien avec la décarbonation du mix électrique de Tahiti pour maximiser les émissions évitées (voir le [Plan climat de la Polynésie française](#)).

### Critères GSTC :

- **D8. Eaux usées** : En améliorant les connexions aux réseaux d'eaux usées, cette action permet de réduire les rejets dans l'océan et les lagons.
- **D11. Transports à faibles impacts** : En permettant aux navires de se brancher à des sources d'énergie plus propres, cette action contribue à réduire l'empreinte carbone des transports maritimes.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : Réduire les émissions de GES en permettant aux navires de se brancher au réseau électrique plutôt que d'utiliser des générateurs.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

2/4 tâches réalisées (soit 50 %)

RÉALISÉE	2024 : Choix AMOA Marquée comme réalisée le 07-01-2025 (durée de réalisation : 5 mois)
RÉALISÉE	2024 : Préétude AMOA (terminée le 25 septembre 2024) Marquée comme réalisée le 07-01-2025 (durée de réalisation : 0 mois)
À FAIRE	2025 : Publication DCE phase étude
À FAIRE	2025-2030 : Mise en oeuvre des travaux

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2030	n.c.	50%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Port Autonome de Papeete</p> <p>Responsable(s) : Bran Quinquis (Branquinquis)</p> <p>Partenaires : Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), Direction de l'équipement (DEQ), Ministère des grands travaux (MGT), TEP, EDT, Communes</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (1/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>43 815,00</b> <small>Nb</small> valeur précédente : 42 610,00 (3%)	2023	<b>Nombre de croisiéristes</b> [Résultat]
<b>45,4</b> % valeur précédente : 34,4 (32%)	2022	<b>Part des énergies renouvelables dans le mix électrique de Tahiti</b> [Résultat]

## Favoriser les navires de croisières de taille réduite

Cible(s) : Opérateurs de croisières

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation des ressources
- Qualité de vie des résidents

### Objectif(s)

- Réduire la pollution et les émissions liées aux consommations d'énergie durant le transport.
- Optimiser l'activité croisière en fonction des capacités d'accueil des îles d'escale
- Favoriser le tourisme de croisière hors des principales îles actuellement fréquentées

### Contexte

Les navires de grande capacité sont globalement plus émetteurs en plus d'être sources de davantage de pressions et d'impacts au niveau local (surpopulation momentanée des îles, dégradation des environnements marins, qualité de l'air, paysage) en fonction de la taille des îles d'escale. Actuellement, des efforts sont déjà en cours (plus de 90% des escales sont réalisées chaque année depuis 10 ans par des navires de moins de 600 passagers), afin de maîtriser la taille des navires en fonction des îles d'escale, de leurs contraintes naturelles, des capacités des infrastructures et de la capacité réceptive. Il convient d'optimiser encore davantage les itinéraires en fonction de l'impact économique et touristique, de la taille et la nature des navires concernés, du bénéfice pour les populations concernées, et des pressions et impacts qui en résultent.

En favorisant le tourisme de croisière, maîtrisé et proportionné, particulièrement moins émetteurs que le transport aérien, la destination permet de maintenir une variété de territoires touristiques attractifs, limite les émissions de gaz à effet de serre et contribue à la lutte contre le changement climatique.

### Description

- Continuer à encourager les opérateurs de croisières à **positionner en PF, des navires de taille réduite**.
- **Sensibilisation** : Travail avec les opérateurs de croisières à la sensibilisation sur les avantages environnementaux et économiques des navires de taille réduite.
- **Réglementation** : Mettre en place des réglementations et procédures d'évaluation et de décision (autorités maritimes, pilotes, agents, communes...) afin de mieux réguler les flux.
- **Infrastructures** : Adapter les infrastructures portuaires pour accueillir les navires de taille réduite de manière optimale.

### Critères GSTC :

- **A8. Gestion du nombre de visiteurs et des activités** : En régulant la taille des navires de croisières, cette action permet de mieux gérer le nombre de visiteurs sur les îles, évitant la surpopulation momentanée et l'impact négatif sur les infrastructures et les sites naturels.
- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : L'adaptation des infrastructures portuaires pour accueillir les navires de taille réduite et la mise en place de réglementations pour inciter à leur

utilisation relèvent des réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement.

- **B2. Emplois convenables et opportunités de carrière** : La promotion des navires de croisières de taille réduite peut soutenir des emplois locaux en développant des croisières plus personnalisées et locales, offrant ainsi de nouvelles opportunités de carrière dans l'industrie touristique locale.
- **B4. Soutien aux communautés** : En limitant l'impact environnemental et les nuisances des grandes croisières, cette action contribue à améliorer la qualité de vie des communautés locales et à soutenir les économies locales en encourageant des formes de tourisme plus durables et bénéfiques pour les résidents.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : La réduction de la taille des navires de croisières permet de minimiser l'impact sur les environnements marins sensibles, réduisant ainsi les dégradations des écosystèmes marins.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En favorisant les navires de taille réduite, cette action contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, car ces navires sont généralement moins polluants que les grands navires de croisière.
- **D11. Transports à faibles impacts** : La promotion des navires de taille réduite comme alternative moins polluante s'inscrit dans une stratégie de transport à faibles impacts.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

- |         |  |
|---------|--|
| À FAIRE | 2025/2026 : Réaliser une étude sur les seuils d'acceptabilité par île escale, évaluer les besoins en infrastructures et initier la sensibilisation avec les opérateurs.        |
| À FAIRE | 2026/2027 : Communiquer auprès des opérateurs sur les seuils et possibilités d'accueil des îles, optimiser les itinéraires, optimiser les capacités logistiques et réceptives. |

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2026	31-12-2027	n.c.	0%

## PILOTAGE / ANIMATION

## BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Tahiti Cruise Club

Partenaires : Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), Communes

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (3/3)	impact socio-culturel (3/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>263 766,00</b> touristes valeur précédente : 261 813,00 (1%)	2024	<b>Fréquentation touristique (par type d'hébergement)</b> [Résultat]
<b>43 815,00</b> Nb valeur précédente : 42 610,00 (3%)	2023	<b>Nombre de croisiéristes</b> [Résultat]
<b>51</b> %	2023	<b>Perception du tourisme par les résidents</b> [Résultat]

## Développer les croisières en cargo mixte (passagers/fret)

Cible(s) : Opérateurs de croisières, Résidents de la Polynésie française

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Optimisation de la gestion des transports maritimes;
- Promotion de la durabilité dans le secteur touristique;
- Réduction de l'impact sur l'occupation des sols (Moorea, Bora, Rangiroa...).

### Objectif(s)

- Réduire la pollution et les émissions liées aux consommations d'énergie durant le transport;
- Compléter l'offre d'hébergement conventionnel (hébergement à terre);
- Exploiter une offre inclusive (équipage polynésien, excursions...);
- Offrir une alternative originale aux croisières conventionnelles de masse;
- Offrir une alternative au transport aérien.

### Contexte

Les croisières en cargo mixte se révèlent être peu carbonées car le trajet est optimisé par une double fonction de transport (marchandises et passagers).

### Description

- **Étude de faisabilité** : Analyser la possibilité de développer les croisières cargo mixte et définir les zones, lignes où il y a du potentiel de développer ce type d'activités.
- **Incitation** : Encourager les touristes à utiliser ces solutions via une campagne de promotion dédiée.
- **Défiscalisation** : Maintenir les dispositifs de défiscalisation pour ce type de projet. Prévoir une prime supplémentaire de défiscalisation pour les projets qui contribuent à la réduction de l'empreinte carbone.
- **Formation et sensibilisation** : Former les acteurs du tourisme et sensibiliser les touristes aux avantages environnementaux des croisières en cargo mixte, tout en renforçant les campagnes de promotion dédiée.

### Critères GSTC :

- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : La réduction des émissions de GES par l'utilisation de croisières en cargo mixte contribue directement à la lutte contre le changement climatique.
- **D11. Transports à faibles impacts** : Les croisières en cargo mixte représentent un mode de transport à faible impact, réduisant les émissions et optimisant l'efficacité énergétique.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/1 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

à compléter

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Cédric MARROUAT (cedricm), Charles TAPUTUARAI (charlest), Claire DELAMARE (claired)</p> <p><b>Partenaires :</b> Opérateurs maritimes, Service du Tourisme (SDT)</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Améliorer la mobilité terrestre pour en faire profiter touristes et population locale

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Promotion de la durabilité dans le secteur touristique.
- Amélioration de la qualité de vie pour les résidents et les visiteurs.
- Amélioration de la qualité de l'air.

### Objectif(s)

- Réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions associées de la mobilité.
- Favoriser une mobilité touristique raisonnée et durable en proposant des alternatives décarbonées.

### Contexte

Actuellement, les trajets se font souvent de manière individuelle et motorisée. Il est nécessaire d'explorer, tester et pérenniser des formes de mobilité plus douces et partagées.

Le schéma directeur des transports terrestres à Tahiti, élaboré pour 2015-2035, est en cours de révision pour inclure une vision plus globale, incluant les modes de transports actifs et partagés en plus des transports publics.

### Description

Il s'agit de réviser le Schéma directeur des transports collectifs et des déplacements durables de l'île de Tahiti (SDTCDD) en tenant compte des aspects suivants :

- **Planification et articulation entre les différents modes** de transport publics/privés et besoins touristiques.
- **Transport public décarboné** : Améliorer le service de transport public à Tahiti pour en faire profiter les touristes et la population locale. Favoriser l'accès aux transports collectifs via une tarification accessible et favoriser l'accès à l'information voyageurs adaptée aux touristes (application mobile, export des données GTFS sur Google, borne d'information voyageurs en temps réel, information voyageurs aux arrêts...)
- **Mobilités douces** : Organiser le réseau et l'offre en mobilité douce de façon à ce qu'ils soient autant accessibles à la population locale, qu'aux touristes.
- **Mobilités partagées** : Développer les mobilités partagées en organisant des transports de groupe pour les établissements de grande capacité (hôtels, navires de croisière) sur les principaux flux (aéroport, port, établissement).

### Critères GSTC :

- **A2. Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination** : En incluant une vision plus globale des modes de transport actifs et partagés, cette action s'inscrit dans une stratégie de gestion de la destination visant à améliorer la mobilité pour les touristes et la population locale.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En encourageant les hôtels et opérateurs de croisière à adopter des pratiques de mobilité partagée, cette action implique les entreprises dans les standards de durabilité.
- **A7. Promotion et information** : Sensibiliser les usagers aux avantages des mobilités partagées et décarbonées implique des efforts de promotion et d'information.

- D5. Gestion des énergies** : En réduisant la consommation d'énergie fossile grâce à des transports publics décarbonés et des mobilités partagées, cette action contribue à une meilleure gestion des énergies.
- D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En réduisant les trajets individuels et en optimisant les transports de groupe, cette action vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
- D11. Transports à faibles impacts** : Le développement des transports publics décarbonés, des mobilités partagées et du covoiturage favorise des modes de transport à faible impact environnemental.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Réviser le Schéma directeur
À FAIRE	Faire approuver le nouveau Schéma directeur

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	n.c.	n.c.	0%

### PILOTAGE / ANIMATION

### BUDGET ET MOYENS

Coordinateur(s) : Direction des transports terrestres (DTT)

Responsable(s) : Kalea Trafton (kalea.trafton)

Partenaires : Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM),  
Service du Tourisme (SDT), Tahiti Tourisme

### Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

### Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur

**395,3 t CO<sub>2</sub>**  
valeur précédente : 391,1 (1%)

2023    **Emissions de GES du transport terrestre** [Résultat]

## Développer un outil d'information multimodale adaptée au territoire polynésien

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de l'accès aux services de transport.
- Réduction de l'empreinte carbone grâce à une meilleure planification des trajets.

### Objectif(s)

- Fournir aux touristes et résidents des informations fiables et centralisées sur les horaires et options de transport en Polynésie française.

### Contexte

Des outils internationaux comme Rome2Rio existent, mais nécessitent des informations fiables sur les horaires en Polynésie française. Actuellement, ces informations sont dispersées et peu accessibles, ce qui complique la planification des déplacements pour les touristes et résidents.

### Description

- **Collecte des données** : Recenser toutes les informations sur les horaires et options de transport disponibles en Polynésie française.
- **Développement de l'outil** : Créer une plateforme numérique centralisée accessible via une application mobile et un site web.
- **Mise à jour régulière** : Assurer une mise à jour fréquente des données pour garantir leur fiabilité.
- **Promotion** : Promouvoir l'outil auprès des touristes et résidents pour maximiser son utilisation.
- **Formation** : Former les opérateurs de transport à l'utilisation et à la mise à jour de l'outil.

### Critères GSTC :

- **D11. Transports à faibles impacts** : L'outil encourage l'utilisation de modes de transport partagés et à faibles impacts, ce qui réduit l'empreinte carbone globale.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En facilitant la planification des trajets et l'utilisation des transports en commun, l'outil contribue à la réduction des émissions de GES.
- **A1. Responsabilité de la gestion de la destination** : En centralisant les informations de transport, cette action améliore la gestion de la destination en facilitant les déplacements pour les touristes et résidents.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En intégrant les opérateurs de transport dans le développement et la mise à jour de l'outil, cette action encourage les entreprises à adopter des standards de durabilité.
- **A7. Promotion et information** : La promotion de l'outil auprès des touristes et résidents contribue à une meilleure information et sensibilisation sur les options de transport disponibles.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

		0/5 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	202X : Collecte des données	
À FAIRE	202X : Développement de l'outil	
À FAIRE	202X : Formation à l'outil	
À FAIRE	202X : Promotion de l'outil	
À FAIRE	202X à 2030 : Mise à jour régulière	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
n.c.	n.c.	n.c.	0%

à compléter

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Délégation à la Recherche (REC)</p> <p><b>Partenaires :</b> Direction des transports terrestres (DTT), Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), Opérateurs de transport, Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)</p> <p><b>Équipe projet :</b></p> <p>Lien avec la stratégie de l'innovation</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Transitionner progressivement vers l'électrification des véhicules tels que les jet-skis et quads

Cible(s) : Prestataires d'activités

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de la qualité de vie pour les résidents.
- Préservation des écosystèmes marins et terrestres.
- Promotion des alternatives de transport durable.

### Objectif(s)

- Réduction des consommations d'énergie fossile.
- Réduction de la pollution sonore.
- Meilleur respect des usagers et des sites naturels.

### Contexte

Les véhicules comme les jet-skis et les quads ont un impact environnemental significatif en termes de consommation d'énergie fossile et de pollution sonore. Ces véhicules perturbent les usagers et dégradent les sites naturels. Il est nécessaire de favoriser des alternatives plus respectueuses de l'environnement pour soutenir un tourisme durable en Polynésie française.

L'offre d'alternatives reste encore limitée aujourd'hui mais il est possible d'engager une transition progressive au rythme de l'évolution du marché...

### Description

- **Sensibilisation** : Informer et sensibiliser les utilisateurs aux impacts négatifs des jet-skis et quads sur l'environnement et la santé publique.
- **Incitations fiscales** : Utiliser le levier fiscal pour favoriser les alternatives décarbonées avec production d'énergies renouvelables.
- **Alternatives durables** : Promouvoir et subventionner les alternatives de transport telles que les vélos électriques, les kayaks, et les véhicules électriques.
- **Réglementation** : Mettre en place des réglementations pour limiter l'utilisation des jet-skis et quads dans les zones sensibles et protéger les écosystèmes.

### Critères GSTC :

- **D1. Protection des environnements sensibles** : En supprimant progressivement les jet-skis et quads, cette action réduit l'impact négatif de ces véhicules sur les environnements sensibles, y compris les écosystèmes marins et terrestres. Cela contribue à la protection et à la préservation de ces zones vulnérables.
- **A9. Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement** : En mettant en place des réglementations pour limiter l'utilisation des jet-skis et quads dans les zones sensibles, cette action aide à contrôler le développement et à protéger les écosystèmes.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : La suppression progressive des véhicules à haute consommation d'énergie fossile réduit les émissions de GES, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.
- **D11. Transports à faibles impacts** : En promouvant des alternatives de transport durable telles que les vélos

électriques et les kayaks, cette action favorise les transports à faibles impacts.

- **D12. Pollution lumineuse et sonore** : En réduisant la pollution sonore générée par les jet-skis et les quads, cette action améliore la qualité de vie des résidents et des visiteurs.
- **B4. Soutien aux communautés** : En favorisant des alternatives durables et en réduisant les nuisances sonores, cette action soutient les communautés locales en améliorant leur cadre de vie.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

		0/3 tâches réalisées (soit 0 %)
À FAIRE	2026-2029 : Réglementer progressivement l'usage	
À FAIRE	2026 : Mettre en place les incitations fiscales et subventions	
À FAIRE	2027 : Lancer les campagnes de sensibilisation	

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2026	31-12-2029	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Direction des transports terrestres (DTT), Ministère de l'économie et des finances (MEF), CCISM, Direction Polynésienne de l'Energie (DPE)</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (1/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Orientation : Améliorer la gestion de l'eau et des déchets

### Réaliser un état des lieux de la consommation de l'eau et de la production de déchets du secteur touristique

#### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

#### Cobénéfices

- Préservation des ressources et de la biodiversité.
- Amélioration de la qualité de vie des résidents.

#### Objectif(s)

- Mieux connaître les impacts du secteur touristique pour dégager les leviers d'amélioration

#### Contexte

À l'image du Bilan GES du secteur touristique réalisé en 2023-2024, il est nécessaire de disposer d'un état des lieux précis sur l'eau et les déchets dans le secteur touristique. La politique de l'eau et le Schéma déchets (STPGD) ne disposent pas d'informations suffisantes pour caractériser les consommations d'eau et la production de déchets du secteur touristique. Compte tenu du poids du secteur touristique dans l'économie polynésienne, il est évident que l'exploitation des ressources naturelles lui incombe.

#### Description

- **Etat des lieux avec dimension territoriale :** Les états des lieux doivent comporter une dimension territoriale en tenant compte des compétences communales.
- **Établissement de ratios :** Définir des ratios de consommation d'eau par touriste et de production de déchets.
- **Synergies :** Mettre en cohérence les démarches de préservation des ressources avec la baisse des émissions, mutualiser des actions et identifier des synergies.
- **Nouvelles actions :** Ces états des lieux feront apparaître de nouvelles actions concrètes pour répondre aux critères D6 à D9 du GSTC qui viendront compléter le plan tourisme durable.

#### Critères GSTC :

- **D6. Gestion de l'eau :** Réaliser un état des lieux de la consommation d'eau contribue directement à une meilleure gestion de cette ressource, en permettant de définir des actions concrètes pour réduire les consommations et optimiser l'utilisation de l'eau.
- **D7. Qualité de l'eau :** La réalisation d'un état des lieux de la consommation de l'eau et de la production de déchets inclut nécessairement des mesures pour garantir que l'utilisation de l'eau n'affecte pas négativement sa qualité. En identifiant et en analysant les pratiques actuelles de gestion de l'eau, il devient possible de mettre en œuvre des actions correctives pour assurer que l'eau utilisée par les établissements touristiques est gérée de manière à préserver sa qualité.
- **D8. Eaux usées :** L'état des lieux inclut également la gestion des eaux usées, permettant d'identifier des pratiques durables pour réduire leur impact environnemental.

- **D9. Déchets solides** : En évaluant la production de déchets et en mettant en place des mesures de réduction, cette action vise à améliorer la gestion des déchets solides dans le secteur touristique.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : Les acteurs du secteur touristique sont impliqués dans la collecte et l'analyse des données, et sont encouragés à adopter des standards de durabilité plus stricts basés sur les résultats de l'état des lieux.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

0/2 tâches réalisées (soit 0 %)

- À FAIRE 2025 : Faire un état des lieux des consommations d'eau et de la production de déchets.
- À FAIRE 2025-2026 : Élaborer de nouvelles actions pour répondre aux conclusions de l'état des lieux

### Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p>Coordinateur(s) : Service du Tourisme (SDT)</p> <p>Responsable(s) : laurence varet (laurencevaret)</p> <p>Partenaires : Direction de l'environnement (DIREN), Syndicat pour la promotion des communes (SPCPF), FenuaMA, ADEME</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Participation financière possible de la DIREN via le 12e FED</p>

### Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (0/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Encourager et promouvoir l'accès à une eau potable de qualité auprès des prestataires touristiques et des communes

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Amélioration de l'expérience touristique grâce à un accès à une eau potable de qualité dans les hébergements et les infrastructures locales.
- Réduction significative des déchets plastiques dans les territoires concernés.
- Contribution à la préservation des ressources naturelles et à la valorisation de la destination comme modèle de durabilité.

### Objectif(s)

- Sensibiliser les prestataires touristiques, en particulier les hébergements, ainsi que les communes, à l'importance de l'accès à une eau potable de qualité.
- Promouvoir l'installation de solutions adaptées pour garantir un accès durable à l'eau potable, tout en réduisant la dépendance aux bouteilles en plastique.
- Intégrer cette initiative dans les campagnes de sensibilisation déjà menées par Tahiti Tourisme dans le cadre de ses actions locales.

### Contexte

En Polynésie française, la consommation d'eau en bouteilles plastiques reste importante, notamment dans les hébergements touristiques, ce qui engendre un volume conséquent de déchets. Face à cet enjeu environnemental et économique, il est crucial de promouvoir des solutions d'accès à une eau potable de qualité, adaptées aux besoins des touristes et des résidents.

### Description

- **Identification des cibles prioritaires** : Etablir une carte de l'existant avec les communes où la mise en place de solutions d'accès à une eau potable serait la plus impactante.
- **Campagnes de sensibilisation** : Renforcer les campagnes existantes pour informer sur les avantages d'un accès à une eau potable et encourager la réduction de l'utilisation des bouteilles en plastique.
- **Accompagnement** : Fournir des informations techniques et des conseils aux prestataires et communes sur les solutions disponibles pour l'accès à une eau potable.
- **Mécanismes d'incitation** : Identifier et promouvoir les aides financières, techniques ou logistiques pouvant faciliter l'adoption de ces solutions.
- **Suivi et évaluation** : Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'impact de l'action sur la réduction des déchets plastiques et l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans les infrastructures touristiques et locales.

### Critères GSTC :

#### A4. Implication des entreprises et standards de durabilité

En encourageant les établissements à installer des systèmes de potabilisation de l'eau, cette initiative engage les entreprises dans l'adoption de pratiques durables et participe à la réduction des déchets plastiques.

#### **A7. Promotion et information**

Les campagnes de sensibilisation sur la potabilisation de l'eau permettent d'informer et d'éduquer les touristes ainsi que les résidents sur l'importance des pratiques durables en matière de consommation d'eau.

#### **A10. Adaptation aux changements climatiques**

En favorisant l'accès à l'eau potable sans recourir aux bouteilles en plastique, cette action réduit la production de déchets et les émissions de CO2 liées à la fabrication et au transport du plastique, contribuant ainsi à l'atténuation des effets du changement climatique.

#### **B4. Soutien aux communautés**

L'amélioration de l'accès à une eau potable de qualité et la réduction des déchets plastiques participent au bien-être des communautés locales en renforçant la santé publique et la qualité de vie des habitants.

#### **D6. Gestion de l'eau**

En facilitant l'installation de systèmes de potabilisation, cette initiative assure une gestion plus durable des ressources en eau en limitant le recours à l'eau embouteillée et en réduisant les impacts environnementaux associés.

#### **D7. Qualité de l'eau**

En développant l'accès à des systèmes de potabilisation, cette action garantit une eau de meilleure qualité pour les résidents et les visiteurs.

#### **D9. Déchets solides**

La promotion de la potabilisation de l'eau diminue l'utilisation des bouteilles en plastique, contribuant ainsi à la réduction des déchets solides et à une meilleure gestion des ressources.

#### **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique**

En diminuant la dépendance aux bouteilles en plastique et en encourageant l'adoption de solutions de potabilisation de l'eau, cette action réduit l'empreinte carbone liée à la production, au transport et au traitement des déchets plastiques.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### **Tâches programmées**

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	2025 : Identification des cibles prioritaires
À FAIRE	2025-2028 : Campagnes de sensibilisation et accompagnement
À FAIRE	2026 : Mécanismes d'incitation
À FAIRE	2026-2028 : Suivi et évaluation

### **Programmation**

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Tahiti Tourisme</p> <p><b>Partenaires :</b> Ministère de l'économie et des finances (MEF), Direction de l'environnement (DIREN), Communes, Syndicat pour la promotion des communes (SPCPF), Délégation pour le développement des communes (DDC)</p>	

### Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (2/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Améliorer la gestion des déchets de l'aéroport de Tahiti Faa'a

Cible(s) : Transporteurs aériens, Aéroports

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Réduction des déchets envoyés au CET Paihoro.
- Valorisation de filières de traitement de déchets locales
- Renforcement de l'image de l'aéroport et de ses occupants en tant qu'acteurs responsables.

### Objectif(s)

- Réduire l'impact environnemental des déchets produits par la plateforme aéroportuaire de Tahiti Faa'a.
- Mettre en place un système de valorisation des déchets à l'aéroport de Tahiti Faa'a.

### Contexte

L'aéroport de Tahiti, situé à Faa'a, ne dispose pas de système de valorisation des déchets. Les déchets sont aujourd'hui déposés au CET de Paihoro car traités en "bac gris". Les déchets d'activité ne relèvent pas de la compétence communale et sont collectés et traités par des prestataires spécialisés.

### Description

- **Audit des déchets** : Réaliser un audit complet des types et volumes de déchets produits par la plateforme Tahiti Faa'a.
- **Collecte sélective** : Mettre en place un système de collecte sélective pour les différents types de déchets.
- **Valorisation et recyclage** : Développer des partenariats avec des entreprises de valorisation et de recyclage des déchets.
- **Formation et sensibilisation** : Former les collaborateurs présents sur la plateforme aéroportuaire à la gestion des déchets et sensibiliser les passagers.
- **Suivi et évaluation** : Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures prises et ajuster les actions en conséquence.

### Critères GSTC :

- **D9. Déchets solides** : Mettre en place un système de collecte sélective et de valorisation des déchets permet de réduire les déchets envoyés au CET Paihoro, améliorant ainsi la gestion des déchets solides.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En engageant les entreprises de la plateforme Tahiti Faa'a dans des pratiques de gestion durable des déchets, cette action implique directement les entreprises dans des standards de durabilité.
- **D10. Émissions de GES et lutte contre le changement climatique** : En réduisant les déchets plastiques et en favorisant le recyclage, cette action peut aider à diminuer l'empreinte carbone des opérations de l'aéroport.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

### Tâches programmées

1/3 tâches réalisées (soit 33 %)

EN COURS	2025 : Mise en place de la collecte sélective.
EN COURS	2025-2027 : Formation
RÉALISÉE	2024 : Réalisation de l'audit des déchets et recherche de filières adaptées Marquée comme réalisée le 31-01-2025 (durée de réalisation : 6 mois)

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2026	n.c.	33%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Aéroport de Tahiti (ADT)</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Jérémy TAUTE (jtaute)</p> <p><b>Partenaires :</b> Transporteurs aériens, Service d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC)</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (1/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Développer un réseau de partage de bonnes pratiques pour maîtriser les déchets et rejets des acteurs maritimes (charters de plaisance, yachting)

### Sections GSTC

- A. Faire la démonstration d'une gestion efficace et durable
- B. Optimiser les avantages sociaux et économiques pour la communauté locale et minimiser les effets négatifs
- C. Optimiser les avantages au profit du patrimoine culturel et réduire les effets négatifs
- D. Optimiser les avantages pour l'environnement et réduire les effets négatifs

### Cobénéfices

- Préservation des écosystèmes marins.
- Amélioration de la qualité de l'eau.
- Renforcement de l'image de la Polynésie française comme destination durable.

### Objectif(s)

- Réduire les déchets et rejets des activités maritimes en Polynésie française.
- Promouvoir des pratiques durables parmi les acteurs maritimes.

### Contexte

Les activités maritimes, telles que les croisières à bord de voiliers, catamarans ou de yachts de luxe, génèrent des déchets et des rejets qui peuvent avoir un impact significatif sur les écosystèmes marins. Actuellement, il y a un besoin de meilleures pratiques et d'une gestion plus efficace des déchets pour protéger les lagons et les eaux territoriales.

### Description

- 

#### Renforcer l'utilisation des cuves de récupération

- Obligation d'utilisation pour toutes les embarcations disposant de toilettes à bord, en commençant par les embarcations professionnelles (charter nautique, yachting de luxe).
- Étudier les possibilités et modalités pour étendre cette obligation aux plaisanciers et voiliers (privés).
- Développer une campagne d'information et d'incitation pour sensibiliser les plaisanciers à l'importance de l'utilisation de cuves de récupération des eaux usées et mettre en place des incitations pour favoriser l'installation des équipements nécessaires.

- 

#### Équiper les infrastructures

- Établir un inventaire des infrastructures existantes capables de traiter les eaux usées et les déchets solides dans les ports, marinas et communes et identifier les besoins pour compléter ou moderniser ces infrastructures afin de garantir une gestion optimale sur l'ensemble du territoire.
- Renforcer les infrastructures publiques et privées (ports, marinas, zones d'escale) avec des dispositifs économiquement viables de vidange et de traitement des eaux usées. Accompagner et aider au besoin les marinas, ports ou communes dans le choix des dispositifs à mettre en place.
- Inclure des solutions de tri sélectif des déchets solides (plastiques, organiques, recyclables, etc.) à chaque point de collecte.
- Projet Escale de la DPAM : Intégrer ce projet pour optimiser la capacité des infrastructures à gérer les déchets et rejets maritimes de manière durable. Le projet vise à structurer les escales en améliorant les dispositifs de gestion des rejets, comme les stations de pompage et de tri des déchets, et à réduire l'impact environnemental des activités maritimes.

-

## Formation, sensibilisation et charte de bonnes pratiques (ou label)

- Élaborer une charte de bonnes pratiques (ou label) destinée aux professionnels maritimes (charter nautique, yachting de luxe). Cette charte pourrait inclure les règles et les bonnes pratiques à respecter pour préserver l'environnement marin dans le cadre de leurs activités professionnelles touristiques de plaisance (utilisation des cuves, tri des déchets, comportements responsables en mer).
- Sensibiliser les acteurs maritimes aux bonnes pratiques et les inciter à adhérer à la charte de bonnes pratiques (ou label).
- Sensibiliser la population et les clients optant pour une croisière de plaisance à l'importance de protéger l'environnement marin avec des bonnes pratiques à adopter pendant leur séjour sur l'eau.
- 

## Suivi et évaluation

- 

Mettre en place un système de suivi des mesures prises pour garantir la conformité aux réglementations et évaluer leur impact environnemental.

- Effectuer des audits réguliers et élaborer des rapports d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés et ajuster les actions si nécessaire.

## Critères GSTC :

- **D8. Eaux usées** : L'installation de cuves de récupération pour les eaux usées et la mise en place de dispositifs de traitement permettent une gestion plus efficace des eaux usées, réduisant ainsi leur impact environnemental.
- **D7. Qualité de l'eau** : La réduction des rejets de déchets et l'amélioration de la gestion des eaux usées contribuent à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'eau.
- **D6. Gestion de l'eau** : Les dispositifs de traitement des cuves de récupération des eaux usées permettent une meilleure gestion de l'eau et la réduction de la pollution marine.
- **D1. Protection des environnements sensibles** : En réduisant les rejets de déchets et en installant des dispositifs de récupération des eaux usées, cette action protège les environnements marins sensibles contre la pollution.
- **A4. Implication des entreprises et standards de durabilité** : En formant et sensibilisant les acteurs maritimes aux pratiques de gestion des déchets, cette action implique les entreprises dans l'adoption de standards de durabilité.

État de publication : Public / Priorité : moyenne / Échelle : Polynésie française

## Tâches programmées

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

EN COURS	2025 : Renforcer l'utilisation des cuves de récupération
À FAIRE	2025-2027 : Équiper les infrastructures
À FAIRE	2025-2027 : Formation, sensibilisation et charte de bonnes pratiques (ou label).

## Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2025	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
<p><b>Coordinateur(s) :</b> Syndicat Tai Moana</p> <p><b>Responsable(s) :</b> Stéphanie GERVIS (stephanie.gervis)</p> <p><b>Partenaires :</b> Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), Port Autonome de Papeete, Biosécurité, Tahiti Tourisme</p>	

## Impacts

impact environnemental (3/3)	impact économique (0/3)	impact socio-culturel (2/3)
+++	+++	+++

## Indicateurs

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<b>43 815,00</b> Nb valeur précédente : 42 610,00 (3%)	2023	<b>Nombre de croisiéristes</b> [Résultat]





*Titre du rapport :* Plan d'actions 2025-2030

*Date de création :* 13-03-2025 20:25:00

*Auteur du rapport :*

*Mail de l'auteur :*

*Service :*

*Adresse complète :*

*Projets sélectionnés :*

Mettre en œuvre, suivre et actualiser le plan d'action tourisme durable

Continuer à développer les marchés touristiques de proximité

Favoriser le tourisme local des résidents

Réaliser un Code du tourisme

Définir un référentiel des actions, missions et prérogatives des comités du tourisme

Favoriser la constitution d'une organisation sectorielle dédiée au tourisme de nature

Digitaliser la visite des sites touristiques

Travailler sur le lissage de la saisonnalité de la fréquentation touristique

Mettre en place un tableau de bord du tourisme durable

Allouer un budget dédié à la communication et renforcer les ressources pour la DIREN et la DCP afin de promouvoir le développement durable au Fenua

Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme coordonné par Tahiti Tourisme

Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme coordonné par le Service du Tourisme

Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme coordonné par l'UPF

Mettre en œuvre la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française - volet éco-tourisme autre

Développer un label et/ou une charte "Tourisme durable"

Augmenter l'importance des critères de durabilité (environnement, socio-économique, culturel, accessibilité) pour les hébergements touristiques et les prestataires

Inciter et accompagner la durabilité auprès de l'ensemble des acteurs touristiques par un guide des bonnes pratiques et la formation

Sensibiliser et impliquer les communes dans le tourisme durable

Encourager la réalisation d'études carbone et la compensation carbone par les acteurs touristiques

Élaborer un guide des bonnes pratiques durables pour les organisateurs d'événements

Soutenir les initiatives/projets basés sur les 4 piliers GSTC

Élaborer un schéma directeur des hébergements touristiques et mieux réguler les flux touristiques

Cordonner et gérer les flux sur les sites touristiques

Gérer les flux touristiques des sites touristiques coordonnés par les Comités du Tourisme

Gérer les flux touristiques sur les sites culturels

Réviser la fiscalité du tourisme en intégrant une taxe d'entrée

Poursuivre la régulation des meublés du tourisme

Favoriser le développement du logement chez l'habitant et les pensions pour mieux répartir les bénéfices du tourisme et offrir une expérience culturelle

Clarifier la réglementation maritime locale en matière de plaisance touristique et mesurer son application

Identifier et différencier les contraintes entre activité touristique de charter nautique et plaisance individuelle

Réguler la plaisance et définir des capacités d'accueil par île

Définir et réglementer le métier de guide touristique

Améliorer la signalétique touristique

Sensibiliser les touristes à la durabilité

Créer une matière/un module "tourisme durable" dans toutes les formations liées au tourisme

Intégrer des modules « senior » et « handicaps » dans toutes les formations touristiques

Sensibiliser les agents d'accueil de Tahiti Tourisme et des comités du tourisme aux handicaps et à la langue des signes

Renforcer les actions de sensibilisation et formation au tourisme durable auprès des jeunes publics

Développer la promotion touristique de l'île de Tahiti

Développer de nouveaux circuits touristiques et agro-touristiques liés aux productions locales  
Favoriser les achats de souvenirs locaux artisanaux en matières naturelles et réglementer les importations  
Mettre en place des dispositifs bancaires (DAB/TPE) mutualisés dans les îles non équipées  
Soutenir les porteurs de projets touristiques (jeunes en particulier)  
Favoriser les achats durables et locaux (hors alimentation)  
Favoriser les circuits courts et durables pour l'approvisionnement alimentaire des établissements touristiques  
Moderniser les réglementations sociales pour les hébergements terrestres  
Inciter les acteurs du tourisme et le Pays à insérer/former les populations vulnérables (jeunes/moins jeunes/quartiers prioritaires)  
Inciter les structures touristiques à embaucher sur l'île et assurer une formation adéquate  
Développer des directives claires pour le volontourisme  
Inciter les acteurs à faire bénéficier des infrastructures touristiques aux habitants de l'île pour améliorer l'acceptabilité du développement touristique  
Favoriser les opportunités de collaboration entre les compagnies de croisière et les îles aux bénéfices des populations  
Établir un recensement des services médicaux disponibles sur chaque île et le diffuser  
Aménager durablement la capitale de Papeete  
Déployer plus d'infrastructures des besoins fondamentaux (WC, eau potable, poubelles, assainissement) autour des îles  
Développer les infrastructures téléphonie et internet dans toutes les îles  
Favoriser l'architecture durable pour les aménagements et bâtiments  
Permettre et favoriser la reconversion des sites hôteliers en friche  
Réviser la fiscalité touristique en faveur de l'investissement local pour les villas de luxe  
Réaliser un état des lieux en PF et un benchmarking de l'accessibilité touristique au handicap pour définir objectifs et actions à mettre en oeuvre  
Identifier toutes les structures et activités adaptées au handicap et faciliter l'accès à l'information  
Réaliser un profil de touriste en situation de handicap en vue de créer des packages dédiés  
Développer des infrastructures publiques et signalétiques adaptées à tous les handicaps  
Revoir les normes liées aux handicaps et leur application réelle dans les structures d'hébergement  
Aider les structures d'hébergement à se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées  
Aider les prestataires d'activité à se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées  
Faciliter la continuité des soins des personnes en situation de handicap  
Favoriser les achats de véhicules adaptés aux handicaps  
Adresser le problème du droit de passage sur les propriétés privées  
Clarifier et normaliser la gestion des sites culturels pour une meilleure coopération inter-services  
Révitaliser le comité de gestion de Taputapuatea  
Répertorier les patrimoines naturels, historiques, archéologiques et culturels (matériels et immatériels) dans une base de données unique et planifier la protection/valorisation  
Valoriser et développer l'offre de lieux culturels  
Poursuivre et renforcer les acquisitions foncières liées au patrimoine culturel et naturel  
Vulgariser l'information, faciliter l'identification et l'accessibilité de l'information culturelle  
Améliorer la valorisation et la promotion de l'offre culturelle existante  
Améliorer la protection intellectuelle du patrimoine immatériel en Polynésie française  
Établir une charte de l'accueil touristique authentique et durable  
Former les acteurs touristiques à la culture locale  
Développer une plateforme de promotion des événements culturels  
Transformer le jardin du Musée de Tahiti et des îles en lieu incontournable d'Expression Culturelle Vivant  
Développer un réseau d'espaces protégés et gérés en faveur de la biodiversité  
Interdire l'usage de crèmes solaires nocives pour l'environnement sur le territoire  
Organiser une présence renforcée de gardes nature sur l'ensemble du territoire  
Intensifier la sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel et communiquer pour établir la Polynésie comme un sanctuaire de biodiversité (faune et flore)  
Rendre durable l'observation de cétacés  
Utiliser les leviers de subventions et fiscalités pour réduire les nuisances sonores dans les milieux naturels maritimes et terrestres  
Favoriser la création des packages touristiques durables (dont slow tourisme) et promouvoir les modes de tourisme durables  
Développer un centre de bien-être dans la nature  
Développer la randonnée touristique  
Établir la Polynésie comme une destination de plongée durable  
Mettre en œuvre et suivre le Plan Climat de la Polynésie Française (PCPF)  
Mettre en place des dispositifs incitatifs à la maîtrise de la demande en énergie (dont climatisation)  
Développer la production d'énergies renouvelables sur site ou à proximité  
Augmenter l'électrification des équipements sur la base d'énergies renouvelables (ENR)  
Favoriser les échanges entre AOM/communes et prestataires privés pour le transport lié au tourisme  
Élaborer et mettre en œuvre un nouveau schéma directeur des transports inter-insulaire avec une attention aux transports touristiques  
Améliorer les infrastructures aéroportuaires dans les îles

*Réduire les émissions de l'aéroport de Faa'a*  
*Analyser les opportunités d'amélioration des lignes aériennes domestiques et de l'intermodalité selon le SAGE*  
*Améliorer les infrastructures portuaires (dont électrification des quais et gestion des eaux usées)*  
*Favoriser les navires de croisières de taille réduite*  
*Développer les croisières en cargo mixte (passagers/fret)*  
*Améliorer la mobilité terrestre pour en faire profiter touristes et population locale*  
*Développer un outil d'information multimodale adaptée au territoire polynésien*  
*Transitionner progressivement vers l'électrification des véhicules tels que les jet-skis et quads*  
*Réaliser un état des lieux de la consommation de l'eau et de la production de déchets du secteur touristique*  
*Encourager et promouvoir l'accès à une eau potable de qualité auprès des prestataires touristiques et des communes*  
*Améliorer la gestion des déchets de l'aéroport de Tahiti Faa'a*  
*Développer un réseau de partage de bonnes pratiques pour maîtriser les déchets et rejets des acteurs maritimes (charters de plaisance, yachting)*

---

Rapport généré en (secondes) : 9.48